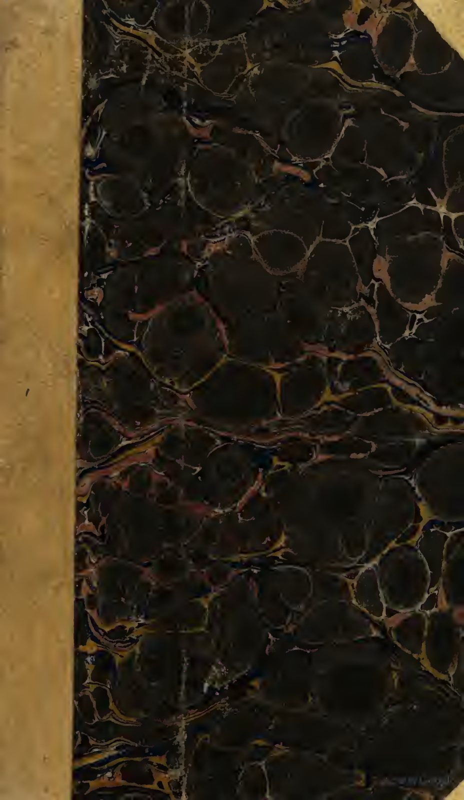
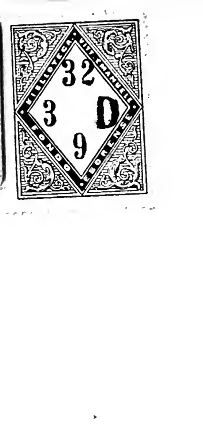






LA
SAINTE BIBLE
EN LATIN ET EN FRANÇOIS.
TOME PREMIER.
CONTENANT
LA GENESE.

LA SAINTE BIBLE

CONTENANT

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

TESTAMENT,

EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

AVEC DES NOTES POUR L'INTELLIGENCE des endroits les plus difficiles.

Par Monsieur LE MAISTRE DE SACI.

NOUVELLE EDITION.

Augmentée des Préfaces de S. Jerôme, & d'un Sommaire instructif à la tête de chaque Livre.

TOME PREMIER.

Qui contient

LA GENESE.




A PARIS,

Chez { GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi: & PIERRE-GUILLAUME CAVELIER fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus.

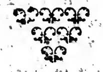
M DCCXLII.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROI.

AVIS AU LECTEUR
Sur cette nouvelle Edition.

QUAND *nous formâmes le projet de cette nouvelle Edition de la Bible, nous songeâmes moins à nos propres interêts qu'à remplir tout ce que le Public est en droit d'exiger de nous; soit pour la beauté du papier & des caracteres, soit pour la correction & l'exactitude: dans cette vûe, & pour executer ce plan d'une maniere qui ne laissât rien à désirer, nous avons fait des augmentations considerables; telles sont les Préfaces de saint Jerôme sur chaque Livre de l'Ecriture sainte, outre des Sommaires qui se trouvent à la tête de chacun de ces Livres. Nous ne donnons actuellement que les Livres de l'Ancien Testament; nous esperons donner à la suite tous les Livres du Nouveau, auquel nous joindrons les Livres Apocryphes de l'ancien & du nouveau Testament, qui*

feroit pour lors un volume ſeparé, dont nous donnerions ſeulement la traduction françoiſe avec les notes. Quoique ces Livres ne faſſent pas partie du Canon des ſaintes Ecritures, cependant ils ont été regardés avec tant de reſpect par pluſieurs Egliſes particulieres, que nous croyons faire plaiſir aux Lecteurs de les lui donner dans notre langue; & d'ailleurs ils ſe trouvent dans toutes les éditions de la Bible latine: nous eſperons que le public nous ſçaura bon gré d'avoir rendu cette édition la plus complette qu'il nous a été poſſible de le faire, & qu'il jugera par nos premiers travaux de ce qu'il doit attendre dans la ſuite de notre zele & de notre attention.





AVERTISSEMENT.



N peut regarder comme une marque particuliere de la benediction de Dieu sur son Eglise, de ce qu'il lui a plû de faire gouter aux fideles la verité de sa parole contenue dans ses saintes Ecritures. Et l'Eglise Catholique, à qui appartiennent proprement ces livres sacrés, sent une vraie joie de voir que les fables & les romans, qui ont fait long-tems les délices de la plûpart des Chrétiens, affamés comme l'enfant prodigue de l'Evangile, d'une nourriture indigne d'eux, ont cedé enfin à des histoires toutes saintes, dont l'Auteur est le Saint-Esprit, & à cette divine parole, qui étant sortie de la bouche de Dieu même, est la veritable nourriture de ses enfans. On a remarqué ce goût tout spirituel qu'ont pris les peuples à cette sainte nourriture de la divine parole, par la maniere dont ils ont reçu la traduction & l'explication des livres du vieux Testament,

qu'on a données au public. Il paroissoit
Hebr. 1. 1. étonnant, que *Dieu ayant parlé en tant de manieres differentes par ses Prophetes*, comme dit saint Paul, on se mît si peu en peine de l'écouter, & qu'on écoutât au-contraire avec ardeur toutes sortes de fictions de l'esprit humain. Mais on pouvoit cependant regarder cet aveuglement comme une suite naturelle du peché de l'homme, qui n'est tombé & n'a fait tomber toute sa posterité avec lui, que pour avoir préferé la voix du démon, qui n'étoit point demeuré dans la verité, à celle du Créateur, qui lui avoit fait un commandement si salutaire.

Ce déreglement du cœur de l'homme sembloit devoir être tout-à-fait guéri par l'avenement du Fils de Dieu, qui a paru
Hebr. 1. 3. Joan. 1. 19. parmi nous, non seulement pour *nous purifier de nos pechés*, mais encore pour éclairer *par sa lumiere, tout homme venant dans le monde*. Mais l'Apôtre qui étoit rempli de l'Esprit de Dieu, nous a prédit dès le tems de l'établissement de l'Eglise, auquel la lumiere du Verbe divin commençoit à éclater parmi les hommes, Qu'il
2. Tim. 4. 3. &c. *viendroit un tems qu'ils ne pourroient plus souffrir la saine doctrine ..... & que fermant l'oreille à la verité, ils l'ouvriroient à des contes & à des fables.* C'est donc l'accomplissement de cette prédiction apostolique

qu'on a vû avec douleur, lorsque la lumiere de la parole de Dieu demeuroit comme cachée sous le boisseau par la négligence que témoignoient les fideles de s'en instruire. Comme elle est, selon les Saints, cet adversaire dont il est parlé dans l'Evangile, qui s'oppose à nos passions & à nos vices, ils craignoient de la connoître, pour n'être point obligés de se reconcilier avec elle, en corrigeant & reformant dans eux-mêmes ce qu'elle y condannoit comme opposé à la verité : ou pour mieux dire, *les inquiétudes du siecle, l'illusion des richesses, & les plaisirs de cette vie appesantissant leur cœur* vers la terre, leur faisoient *aimer la vanité, & rechercher le mensonge.*

Matth. 5. 15. Marc. 4. 21. Matth. 5. 25. Id. 13. 22. Luc. 8. 14. Psal. 4. 3.

Mais le soin qu'ont pris les Pasteurs de représenter à leurs peuples la necessité de connoître la volonté de leur Dieu pour être heureux, & le travail avec lequel on s'est appliqué à leur rendre plus intelligibles les Ecritures, ont reçu de Dieu toute la bénédiction que l'on pouvoit en attendre. Ils ont commencé à lire & à reverer avec un profond respect ces livres sacrés, non comme les livres des hommes, mais comme ceux de Dieu même. Ils admirent & y adorent en même-tems avec une humble soumission d'esprit & de cœur la sainteté de cette

morale si pure & si élevée qui y éclate par tout, & dont les maximes infiniment opposées à l'orgueil & à la corruption de l'esprit des hommes du siecle, sont comme autant de couleurs très-vives, qui doivent servir à retracer dans les ames l'image de la divine ressemblance que le peché en a effacée. Ils y remarquent mille évenemens, dont la connoissance plaît davantage à un cœur & à un esprit solide, que tout ce qu'ont inventé les fables, ou tout ce qu'on lit dans les histoires profanes. Chacun y trouve les titres originaux de sa naissance; la noblesse si sublime de son origine, dans la création du premier homme, sorti des mains de Dieu même; & la bassesse avec laquelle il a dérogé à une extraction si relevée, dans la honteuse prévarication de ses peres. On découvre dans cette chute funeste d'Adam l'éclaircissement d'un mystere qui a paru incompréhensible aux plus grands esprits du paganisme; & la cause de cet excès de misere où naît l'homme, la plus parfaite de toutes les créatures qui sont sur la terre; & en même-tems la plus miserable. On voit dans ce choix si admirable que Dieu a fait du peuple Juif, en le séparant du milieu de toutes les nations pour le consacrer à son service; & dans ses prodiges qu'il a faits pour le tirer de l'Egypte, pour l'éta-

Plinius Magn.

blir malgré toute l'opposition des peuples voisins, dans la terre qu'il avoit promise; pour le conserver ensuite au milieu des Babyloniens, où il fut mené captif en punition de ses pechés; & pour le faire à la fin revenir dans la Palestine où le CHRIST devoit prendre sa naissance, des figures éclatantes de ce qui devoit arriver aux Chrétiens; puisque saint Paul nous assure que *toutes ces choses* nous regardoient, & qu'elles *ont été écrites pour nous servir d'instruction à nous autres, qui nous sommes rencontrés dans la fin des tems.* On trouve enfin avec une consolation toute spirituelle, dans les oracles de tant de Prophetes, les preuves incontestables de la verité de notre Religion; puisqu'ils ont prédit tant de siecles auparavant, la venue du Messie, & la naissance du Fils d'une Vierge, qui devoit, selon la promesse du Créateur, briser la tête du serpent; c'est-à-dire, qui devoit détruire l'empire que le démon avoit usurpé, lorsqu'ayant trompé les hommes sous la figure du serpent, il s'étoit assujetti toute leur posterité.

1. Cor. 10. 11.

Ce n'est pas notre dessein de nous étendre davantage, pour faire en ce lieu une Préface. On peut lire celles qui sont à la tête de tous les livres de l'Ecriture, dont on a donné la traduction & les explications. Mais sur tout, il en y a une

au commencement du livre de la Genese ; qui renferme les plus fortes preuves dont saint Augustin s'est servi dans ses écrits, pour appuyer d'une part l'autorité toute divine des Ecritures, & pour établir de l'autre par ces mêmes Ecritures, la verité de la Religion de Jesus-Christ. Tous conviennent que ce grand Saint avoit une penetration d'esprit extraordinaire, & un amour très-ardent pour la verité de l'Eglise : & d'ailleurs, comme il avoit éprouvé lui-même par les differentes agitations où il s'étoit vû, avant que la grace de Jesus-Christ l'eût fixé dans la vraie foi, combien l'homme est sujet à se tromper, & combien il est important d'arrêter son inconstance par la force de la verité, il est aisé de juger, que ce saint Docteur étoit plus capable qu'aucun autre de traiter un si grand sujet. On peut donc voir dans cette Préface de la Genese, qu'il l'a fait d'une maniere très-propre pour dissiper par la lumiere des livres saints, les ténebres de la prévention, que l'impieté & l'orgueil forment d'ordinaire dans les libertins, qui n'affectent ridiculement une vaine force d'esprit que par une veritable foiblesse. On y verra les preuves de notre Religion tirées des divines Ecritures, & l'autorité de ces mê-

mes Ecritures établie sur des fondemens, que saint Augustin a regardés comme incontestables pour toutes les personnes à qui une impieté consommée, ou la derniere corruption du cœur n'a pas renversé entierement la lumiere de l'esprit & de la raison.

Il suffira d'ajouter ici, qu'après avoir donné la traduction du texte du vieux Testament expliqué par les saints Peres, & par les plus habiles Interpretes, on a cru devoir satisfaire au desir qu'a témoigné le public, d'avoir encore ce même texte détaché d'un si grand nombre d'explications, & accompagné seulement de celles qui sont necessaires pour l'intelligence de la lettre, ou pour empêcher qu'on n'abuse par de mauvaises interpretations du vrai sens des Ecritures. Car il y a eu de tout tems *des personnes ignorantes & legeres qui détournent les Ecritures en de mauvais sens*; & qui en abusent, *à leur propre ruine.* Il paroît donc important de prévenir ce scandale. Ainsi on s'est appliqué de s'éclaircir par des notes abregées, qu'on a mises à la fin de chaque page, ce qui pourroit recevoir divers sens, & former des difficultés. Et ces notes sont toutes presque tirées des explications litterales plus étenduës, qui ont paru jusques à present dans les livres qu'on a donnés au public.

2. Petr. 3. 16.

Comme la traduction de l'Ecriture sainte est un ouvrage qui demande la derniere exactitude, on a tâché dans cette nouvelle édition de profiter des avis que differentes personnes ont donnés pour la rendre encore plus litterale & plus exacte. Et l'on est bien assuré qu'on suit en cela l'esprit de l'auteur celebre, à qui Dieu avoit mis dans le cœur d'entreprendre ce travail immense de la traduction & de l'explication de la Bible. Le public connoît la profonde veneration qu'il a eu toute sa vie pour ces livres originaux de notre foi; & la piété toujours égale dans laquelle il a vécu dès son enfance, & qu'il a eu soin de nourrir de cette divine parole. On ne peut douter aussi qu'elle n'ait contribué en partie à attirer la benediction de Dieu sur son travail, qui ayant servi à le sanctifier lui-même, sert encore tous les jours à procurer la sanctification des autres. Son desir unique ayant donc été de rendre la traduction & l'explication de ces livres saints, dignes de la sainteté des Ecritures, il a travaillé avec une application extraordinaire à ce grand ouvrage. Et comme il sçavoit de quelle importance étoit l'exactitude de cette traduction d'un livre où Dieu même parle aux hommes, il avoit déja commencé à en faire une

revûe, qu'on peut assurer qu'il n'auroit point discontinué, tant qu'il eût vécu, à cause de cet amour plein de respect qu'il portoit à la verité de la parole de Dieu.

Mais parceque la fin de sa vie, qui bien que longue, a paru trop courte pour l'interêt de l'Eglise, ne lui donna pas le tems de faire en cela tout ce qu'il eût desiré, c'est suivre ses intentions, de continuer cette revûe, autant qu'il sera en notre pouvoir, & d'écouter pour cela les avis des personnes éclairées, qui n'ont dessein comme lui, que de conserver dans la version des Ecritures la simplicité de la lettre, avec l'auguste majesté qui accompagne toujours cette divine parole. Car il est aisé de remarquer, que Dieu imprime dans ce qu'il dit à ses créatures quelque chose du caractere de sa divinité; & que de même que le Verbe ou la parole éternelle de Dieu, est l'image substantielle de son essence divine; aussi la parole qu'il a adressée aux hommes pour retracer sa divine ressemblance dans leurs ames, n'est pas, comme *la* 1. Thess.
parole de ces hommes, vuide de vertu & 2. 13.
sterile par elle-même; mais *qu'elle est veritablement*, comme dit saint Paul, *la parole d'un Dieu, qui agit, comme étant sa vertu même & sa puissance, pour procurer le salut de tous ceux qui croyent*: Vir-

TUS *enim Dei est in salutem omni credenti.*

C'est ce qu'on a toujours eu devant les yeux en traduisant & en expliquant la sainte Ecriture, puisque si des hommes qui parlent à d'autres hommes, au nom des Princes de qui ils sont députés, ont un si grand soin de ne rien dire que ce que portent leurs instructions; il est bien d'une autre importance de prendre garde de ne faire parler Dieu que comme il a lui-même parlé, & de ne lui pas attribuer un langage humain. Ceux qui travaillent sur les livres saints sont donc obligés d'écouter avec frayeur cette declaration, par laquelle, JESUS-CHRIST proteste dans l'Apocalypse à tous ceux qui entendront les paroles de cette prophetie : *Que si quelqu'un y ajoute quelque chose, Dieu le frappera des plaies qui sont écrites dans ce livre; & que si quelqu'un en retranche aussi quelque chose, Dieu le retranchera lui-même du livre de vie, & de la sainte cité, & ne lui donnera point de part à ce qui est écrit dans ce livre.*

Apocal. 22. 18. 19.

Ainsi on sera toujours très-disposé à recevoir les avis que pourront donner sur cette traduction les personnes intelligentes, pour corriger de nouveau ce qui pourroit y rester de défectueux : car la verité des Ecritures est à l'égard des Chrétiens, comme dit saint Augustin,

plus belle incomparablement & plus aimable, que ne l'étoit autrefois aux Grecs cette Hélene si fameuse : *Incomparabiliter pulchrior est veritas Christianorum, quàm Helena Græcorum.* Et ce seroit défigurer cette beauté souveraine, d'y ajouter quelques couleurs étrangeres, sous prétexte de la rendre plus agréable à l'esprit humain. Son adorable simplicité, qui dès le commencement de l'Eglise a triomphé de la sagesse & de l'éloquence des plus sçavans d'entre les payens, est plus digne encore de nos adorations. Et ayant toujours fait profession de reverer les abaissemens d'un Dieu anéanti dans son Incarnation, nous devons avoir un profond respect pour la vertu toute divine de sa parole, cachée souvent sous les plus simples expressions ; comme son corps auguste voilé sous les especes du pain & du vin, nous est infiniment venerable.



LETTRE DE S. JEROME A PAULIN.

Où ce Saint l'exhorte à l'étude de la sainte Ecriture, & fait un dénombrement abregé des livres de l'ancien & du nouveau Testament.

NOTRE frere Ambroise, m'apportant les présens que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, m'a rendu en même-tems vos charmantes lettres, qui portoient les marques de cette amitié sincere qui a toujours été entre nous depuis que nous avons commencé à nous connoître. Car c'est une amitié veritable & fidelle, c'est une liaison formée par la foi & par la charité, quand elle n'est fondée, ni sur aucun interêt temporel, ni sur la seule présence des personnes, ni sur une complaisance basse & affectée, mais qu'elle est appuyée sur la crainte de Dieu, & sur l'étude des saintes Ecritures.

Nous lisons dans les histoires, qu'il y a eu des hommes qui ont traversé les provinces, visité les nations étrangeres, & passé les mers, afin de voir de leurs propres yeux de grands hommes dont ils avoient vû seulement les ouvrages. C'est ainsi que Pythagore quitta son payis pour aller conferer avec les Sages de Memphis. C'est ainsi que Platon se transporta en Egypte, & alla trouver Architas à Tarente, parcourant avec beaucoup de peine toute cette côte d'Italie, qui au-

trefois étoit nommée la grande Grece : & lui qui étoit un celebre Professeur dans l'Academie d'Athenes, où sa parole étoit écoutée avec admiration, & sa doctrine reçûe avec respect, voulut bien se rendre voyageur & disciple, aimant mieux apprendre des autres avec modestie ce qu'il ne sçavoit pas, que d'enseigner avec faste sa propre doctrine. Enfin pendant qu'il poursuit, pour ainsi dire, par-tout le monde, les sciences qui sembloient s'enfuir de lui, il tomba entre les mains des pirates qui le vendirent, & il obéit à un maître barbare & inhumain qui le tint captif dans les fers. Mais parcequ'il étoit sage & vertueux, il étoit beaucoup au-dessus de celui qui l'avoit acheté.

Nous apprenons aussi que plusieurs personnes de condition vinrent d'Espagne & des extrémités des Gaules voir Tite-Live, dont l'éloquence faisoit les délices des honnêtes-gens : & ceux que la splendeur de la ville de Rome n'avoit pu y attirer, y accoururent attirés par la reputation que ce celebre historien s'étoit acquise. De sorte que nous pouvons dire qu'en ce tems-là il arriva un prodige inconnu à tous les siecles passés, puisque ceux qui étoient venus dans cette ville incomparable, & toute remplie de merveilles, cherchoient encore quelque chose de plus grand que cette ville même.

Apollonius, soit qu'il fût magicien, comme les ignorans l'ont cru, soit qu'il fût philosophe, comme les disciples de Pythagore l'assurent, passa en Perse, traversa le mont Caucase, les Albaniens, les Scythes, les Messagettes, perça jusques dans les Indes, & enfin ayant passé le grand fleuve Phison, arriva jusqu'aux Brachmanes, pour entendre Hiarque qui étoit assis sur un trône d'or, & qui comme un autre Tantale altéré au milieu des eaux, faisoit leçon à un pe-

tit nombre de disciples sur les secrets de la nature, sur le mouvemens des astres, & sur le cours des jours. De là traversant le payis des Elamites, des Babyloniens, des Chaldéens, des Medes, des Assyriens, des Parthes : & passant par la Syrie, la Phenicie, l'Arabie, & la Palestine, il se rendit en Ethiopie, afin de conferer avec les Gymnosophistes, & de voir cette celebre table du soleil au milieu des sablons. Cet homme trouva par-tout dequoi devenir plus sçavant, & profitant ainsi de jour en jour, il se perfectionnoit incessamment : ce que nous apprenons de l'histoire de sa vie que Philostrate a écrite en huit livres.

Mais à quoi bon parler des auteurs profanes, puisque l'Apôtre saint Paul, ce vaisseau d'élection & ce Docteur des Gentils, qui ne parloit que par le mouvement de son Sauveur qui residoit en lui, ainsi qu'il le témoigne lui-même lorsqu'écrivant aux Galates, il dit : *Cherchez-vous le témoignage de* JESUS-CHRIST *qui parle par ma bouche ?* Ce grand Apôtre, dis-je, après être sorti de Damas, & avoir parcouru toute l'Arabie, alla à Jerusalem pour conferer avec saint Pierre, avec qui il demeura quinze jours : parcequ'étant destiné pour être le Prédicateur des nations, il avoit besoin de cette instruction d'une semaine & de huit jours : & quatorze ans après, ayant pris avec lui Barnabé & Tite, il se présenta aux Apôtres & leur exposa la doctrine qu'il enseignoit, pour ne point travailler en vain à l'avenir, & pour sçavoir si ce qu'il prêchoit étoit conforme à ce qu'ils annonçoient. Car la vive voix a je ne sçai quelle secrette force, & lorsqu'elle vient à couler dans les oreilles des auditeurs par la bouche même de l'auteur, elle se fait entendre avec plus d'efficace. C'estpourquoi Eschines étant banni à Rhodes, & faisant lire en sa présence la haran-

gue que Demosthene avoit faite contre lui, tous ceux de sa compagnie admirant & louant une si belle piece, il leur dit en soupirant : Ce seroit tout autre chose si vous eussiez entendu cet orateur prononcer lui-même son plaidoyé.

Si je vous dis cela, ce n'est pas que je croie qu'il y ait en moi quelque chose que vous puissiez, ou que vous vouliez apprendre ; mais c'est pour vous faire connoître que le desir que vous avez de devenir sçavant, merite d'être loué, indépendamment de ce que vous pouvez esperer de moi. Un esprit docile est digne de louange, quoiqu'il n'ait point de maître ; & je ne considere point tant ce que vous trouverez en ma personne, que ce que vous y cherchez. Ainsi une cire molle & capable de recevoir telle impression qu'on voudra lui donner, encore que l'artisan ne la mette point en œuvre, ne laisse pas d'avoir en elle-même les qualités necessaires pour être employée. L'Apôtre saint Paul fait gloire d'avoir appris la loi de Moïse & les Prophetes aux pieds de Gamaliel, afin qu'étant muni de ces armes spirituelles, il pût ensuite dire avec confiance : Les armes de notre milice ne sont pas charnelles, mais puissantes en Dieu pour renverser les remparts *qu'on leur oppose* : & *c'est par ces armes*, que nous détruisons les raisonnemens *humains*, & tout ce qui s'éleve avec hauteur contre la science de Dieu, & que nous reduisons en servitude tous les esprits pour *les soumettre à* l'obéissance de JESUS-CHRIST. Le même Apôtre écrivant à Timothée, qui avoit été instruit dans les saintes Ecritures dès sa jeunesse, l'exhorte à s'appliquer à la lecture, pour ne point négliger la grace qui lui avoit été conferée par l'imposition de ses mains ; & il recommande à Tite, qu'entre les autres qualités d'un Evêque, qu'il décrit en peu de mots, il considere si ceux qu'il choisira sont versés dans la science des Ecri-

tures. Choisissez dit-il, un Evêque qui soit fortement attaché à la parole de verité, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent. Car un ignorant, de quelque sainteté qu'il soit doué, ne peut être utile qu'à lui-même, & autant qu'il édifie l'Eglise de Jesus-Christ par le merite de sa vie, autant lui est-il dommageable pour ne pouvoir reprimer ceux qui l'attaqueroient. Le prophete Aggée, ou plutôt Dieu par ce prophete, dit : Interrogez les Prêtres touchant la loi : tant il est vrai que le propre office d'un Evêque est de satisfaire aux demandes qui lui sont faites sur la loi. Il est écrit dans le Deuteronome : Interrogez votre pere, & il vous instruira ; consultez vos anciens, & ils vous enseigneront : & au Pseaume 118. le Prophete proteste qu'il est de son devoir de chanter les grandeurs de Dieu dans le lieu de son pelerinage.

Entre les autres qualités que David donne à l'homme de bien, dans la description qu'il en fait sous la figure de l'arbre de vie planté dans le paradis ; il marque celle-ci : Sa volonté sera en la loi du Seigneur, & il en fera jour & nuit le sujet de ses méditations. Daniel conclut sa vision, en disant que les justes brillent comme des étoiles : mais que les sçavans, c'est-à-dire, ceux qui ont joint la doctrine à la sainteté de la vie, sont semblables au firmament. Vous voyez par là quelle difference il y a entre une sainte simplicité, & une justice accompagnée de science : les premiers sont comparés à des étoiles, mais les autres le sont au ciel même, quoique l'un & l'autre puisse être entendu de ceux qui sont relevés en doctrine, selon la verité du texte Hebreu, qui porte ces mots : Ceux qui se seront rendus sçavans, brilleront comme la splendeur du firmament ; & ceux qui travailleront à apprendre aux autres le chemin de

la justice, feront comme des astres dans toute l'éternité.

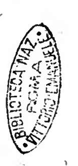
Pourquoi pensez-vous que l'Apôtre saint Paul est appellé Vaisseau d'élection ? C'est parcequ'il étoit tout plein de la science de la loi, & comme un magasin des Ecritures saintes. Les Pharisiens étoient surpris d'entendre la doctrine de notre Seigneur, & s'étonnoient de ce que saint Pierre & saint Jean sçavoient l'Ecriture, vû qu'ils n'avoient jamais étudié. C'est que le Saint-Esprit leur inspiroit tout ce que les autres pouvoient avoir appris par une longue étude & par une continuelle méditation ; ainsi ils étoient, comme il est écrit, les disciples de Dieu. A peine notre Seigneur avoit achevé sa douziéme année, qu'il fut trouvé dans le temple interrogeant les anciens sur les difficultés de la loi, en sorte que ses sages demandes étoient de veritables instructions.

Vous direz peut-être que S. Pierre étoit un homme grossier & nullement versé dans les lettres ; & que S. Jean étoit de même un ignorant, ils pouvoient pourtant l'un & l'autre assurer, que s'ils n'étoient pas abondans en paroles, ils ne laissoient pas d'avoir une science relevée. Saint Jean sera tout ce que vous voudrez, un payisan, un pêcheur, un ignorant : mais d'où lui venoient donc, je vous prie, ces admirables paroles : Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu ? Car ce mot (Verbe) dans le Grec, marque plusieurs choses, puisqu'il signifie une parole, un raisonnement, une supputation, & la cause de chaque chose, par laquelle tout ce qui est subsiste : qui sont toutes proprietés que nous reconnoissons en JESUS-CHRIST. Le docte Platon n'a point connu ces merveilles, & Demosthene avec toute son éloquence ne les a jamais entendues. C'estpourquoi Dieu dit qu'il perdra la sagesse des sages, & qu'il

reprouvera la prudence des plus grands politiques. La vraie ſageſſe ruinera la fauſſe ſageſſe, & quoique la prédication de la croix ſoit conſiderée comme une folie, S. Paul toutefois ne laiſſe pas de parler des myſteres de la ſageſſe entre les plus ſages, mais d'une ſageſſe qui n'eſt pas celle de ce ſiecle, ni des Princes de ce ſiecle, mais de la ſageſſe de Dieu, cachée dans le myſtere, prédeſtinée avant tous les ſiecles. Jesus-Christ eſt ce qu'il entend par la ſageſſe de Dieu; car il eſt la vertu & la ſageſſe de Dieu; mais cette ſageſſe eſt cachée dans le myſtere, ſelon le titre du Pſeaume neuviéme, qui porte: Pour les ſecrets du Fils, en qui tous les tréſors de la ſcience & de la ſageſſe ſont renfermés, & qui étant caché dans le myſtere, a été prédeſtiné de toute éternité. Or il a été prédeſtiné & figuré dans la loi & dans les Prophetes: & ceux-ci étoient appellés Voyans, parcequ'ils voyoient celui que les autres ne pouvoient appercevoir. Abraham vit le jour de ſa naiſſance, & il s'en réjouit. Les cieux étoient ouverts à Ezechiel, & ils étoient fermés à un peuple criminel. Ouvrez-moi les yeux, diſoit David, & je conſidererai les merveilles de votre loi. Car la loi étant ſpirituelle, il eſt neceſſaire que Dieu nous en donne l'intelligence, afin que nous puiſſions voir ſa gloire à découvert. Nous trouvons dans l'Apocalypſe un livre ſcellé de ſept ſceaux; ſi vous le mettez entre les mains d'un homme ſçavant pour le lire, il vous dira qu'il ne le peut, parcequ'il eſt ſcellé. Combien en voyons-nous aujourd'hui qui ſe croient fort verſés dans les lettres, & qui tiennent le livre ſcellé ſans le pouvoir ouvrir, ſi celui-là n'en donne le ſecret, qui tient la clef de David, qui ouvre ce que perſonne ne peut fermer, & qui ferme ce que perſonne ne peut ouvrir?

Nous voyons dans les Actes des Apôtres, que

saint Philippe demanda au bienheureux Eunuque de la reine d'Ethiopie, qui lisoit les propheties d'Isaïe, s'il entendoit ce qu'il lisoit; & qu'il lui fit réponse qu'il ne le pouvoit pas, si quelqu'un ne lui en donnoit l'intelligence. Pour moi (dont je ne veux parler qu'en passant) je ne suis ni plus saint, ni plus éclairé que cet Eunuque, qui étoit sorti d'Ethiopie, c'est-à-dire, des extremités de la terre, pour venir adorer dans le temple; qui abandonna la Cour par le zele qu'il avoit pour la loi; & qui étoit si attaché à la lecture de l'Ecriture sainte, qu'il s'y appliquoit même lorsqu'il alloit en carosse. Cependant lorsqu'il avoit le livre entre les mains, méditant sur la parole de Dieu, & que sa bouche prononçoit les termes qui la composent, il ne connoissoit pas celui qu'il honoroit dans son livre, faute d'un maître qui lui en donnât l'intelligence. Philippe survint là-dessus, & lui fit connoître JESUS-CHRIST qui étoit caché sous la lettre. O l'admirable vertu d'un si grand Docteur! Au même moment l'Eunuque embrassa la foi, il fut batisé, devint fidele, merita le titre de saint, & devint maître après avoir été disciple, ayant trouvé dans les sacrés fonts de l'Eglise, quoique, peu frequentés en ce tems-là, ce qu'il n'avoit pu trouver dans le temple doré de la Synagogue.



Je vous ai dit ces choses en peu de mots (parceque les bornes d'une lettre ne me permettent pas de m'étendre davantage) pour vous faire voir que vous ne sçauriez entrer dans la science de l'Ecriture sainte, si quelqu'un ne vous en montre le chemin. Je ne parle point des grammairiens, des orateurs, des philosophes, des geomettres, des astrologues, ni des medecins, dont les sciences sont très-utiles aux hommes, & se divisent en régles, en methode, & en pratique: je ne veux vous entretenir que des arts méchaniques, dans



lesquels on se sert plus de la main que de la langue. Les laboureurs, les massons, les forgerons, les menuisiers, les drapiers, les foulons, & les autres ouvriers ne sçauroient travailler de leurs métiers, s'ils n'ont auparavant fait leur apprentissage. Les medecins seuls parlent bien de leur science, & les artisans de leur métier. Il n'y a que l'Ecriture sainte où tout le monde veut être maître; de même que les sçavans & les ignorans indifferemment, selon la pensée d'un Poete, s'ingerent de faire des Vers; une vielle babillarde en voudra parler, un vieux radoteur en dira son avis, un sophiste qui fait le discoureur s'en voudra mêler, & sur cela tout le monde s'en fait accroire: chacun la déchire, & il n'y a personne qui ne croie la pouvoir enseigner avant que de l'avoir apprise. Les uns parlent des mysteres de notre Religion en des assemblées de femmes avec emphase & avec une contenance grave. Les autres n'ont point honte d'avoir des femmes pour maîtresses en cette science, qu'ils s'ingerent après d'enseigner aux hommes, & passent même jusqu'à ce point d'impudence, de vouloir, par une demangaison qu'ils ont de parler, instruire les autres de ce qu'ils n'entendent pas eux-mêmes. Je ne dis rien de certaines gens peu differens de ces premiers, qui ayant reçu quelque teinture des lettres humaines, s'ils peuvent une fois se mettre dans l'estime du peuple par quelque discours poli & étudié, veulent faire passer tout ce qu'ils disent pour la pure parole de Dieu, sans prendre la peine de rechercher quelle a été la foi & le sentiment des Prophetes & des Apôtres; mais ils s'accommodent mal-à-propos quelques passages à leur fantaisie, ne voyant pas que c'est une très-mauvaise maniere d'enseigner, que d'alterer l'Ecriture, & de la tirer par force à leur opinion particuliere. Ils font de même que certains

auteurs, qui ayant ramassé quelques Vers d'Homere, en ont composé un ouvrage : ce que d'autres ont aussi fait à l'égard de Virgile, faisant dire à l'un & à l'autre de ces Poetes, des choses à quoi ils n'ont jamais pensé. Car pouvons-nous assurer que ce prince des Poetes Latins ait eu une connoissance des mysteres de notre foi, parcequ'il a écrit que la justice étoit retournée sur la terre, que l'innocence de l'âge d'or étoit revenue, & qu'un enfant étoit descendu du ciel.? Croironsnous que ce soit un discours qui regarde le Pere Eternel, que le Vers que ce même Poete met dans la bouche de Venus parlant à son fils, & lui disant : Mon fils, qui êtes ma force & ma puissance : ou bien qu'il ait parlé de JESUS-CHRIST cloué sur la croix, quand il a écrit : Il disoit ces choses demeurant toujours attaché ? Ce sont des niaiseries d'enfant, & c'est faire le charlatant, de vouloir enseigner ce qu'on ne sçait pas, & même, ce que je ne puis dire sans quelque mouvement de colere, c'est ne sçavoir pas seulement connoître son ignorance.

GENESE.

Peut-on dire que l'histoire de la Genese soit claire & aisée à entendre, en ce qu'elle contient de la création du monde, du commencement du genre humain, de la division de la terre, de la confusion des langues, & de l'arrivée des Hebreux en Egypte ?

EXODE.

Peut-on penser que l'Exode soit facile, où il est parlé des dix fleaux dont Dieu frappa les Egyptiens, du Decalogue, & des préceptes tous divins & tous pleins de mysteres ?

LEVITIQUE.

Peut-on expliquer sans peine le livre du Lévitique, qui renferme les sacrifices en particulier, & où les ornemens d'Aaron, & tout le dé-

tail de l'état Lévitique respirent la merveille des Sacremens divins ?

NOMBRES.

Le livre des Nombres ne contient-il pas des secrets mysterieux dans le dénombrement du peuple, & ceux de la prophetie de Balaam, & les mysteres des quarante-deux campemens que le peuple fit dans le desert ?

DEUTERONOME.

Le Deuteronome, qui est la seconde loi, & la figure de la loi Evangelique, rapporte de telle maniere les choses qui avoient déja été dites, qu'il ne laisse pas de faire une histoire nouvelle. Voilà les cinq livres de Moïse, appellés le Pentateuque, qui sont comme les cinq paroles, dont l'Apôtre se vante de vouloir parler dans l'Eglise.

JOB.

Job, ce miroir de patience, quels mysteres ne renferme-t-il point dans ses discours ? Il le commence en prose, il le continue en vers, & il l'acheve de même. On y voit toutes les regles de la logique observées : il fait ses propositions, il les reprend pour les prouver, & enfin il en tire ses conclusions. Toutes ses paroles sont pleines de bon sens : &, pour ne rien dire de plus, il parle de telle sorte de la resurrection des corps, qu'il ne se trouve personne qui en ait écrit d'une maniere plus claire, & avec une plus vive expression de la verité de ce mystere. Je sçai, dit-il, que mon Redempteur est vivant, & qu'au dernier jour je dois ressusciter de la terre, & que je serai encore environné de ma peau, & que je verrai Dieu en ma chair ; que je le dois voir moi-même, & que mes yeux doivent le regarder, & non point un autre. C'est mon esperance que je conserve dans mon cœur.

JOSUE'.

Venons à Jesus ou Josué fils de Navé, qui a été la figure de notre Seigneur, non seulement par ses actions, mais encore par son nom. Il passe le Jourdain, il détruit les royaumes de ses ennemis; il partage la terre conquise au peuple victorieux, & il décrit mystiquement le royaume spirituel de la celeste Jerusalem & de l'Eglise, dans les bourgs, les villes, les montagnes, les fleuves, les torrens, & les limites de la Palestine.

JUGES.

Dans le livre des Juges, il y autant de figures, qu'il y a de Princes qui ont gouverné le peuple.

RUTH.

L'histoire de Ruth Moabite, accomplit la prédiction d'Isaïe, lorsqu'il dit: Envoyez, Seigneur, l'Agneau qui doit gouverner la terre, de la pierre du desert à la montagne de la fille de Sion.

LES ROIS I. ET II.

Le prophete Samuel nous marque la fin de l'ancienne loi, dans la mort du Grand-Prêtre Heli & dans la ruine de la maison de Saül; & nous découvre le secret d'un empire nouveau & d'un sacerdoce inconnu, dans les histoires de Sadoc & de David. LE TROISIEME & le QUATRIEME livre des Rois contiennent l'histoire des royaumes de Juda & d'Israel, depuis Salomon jusqu'à Jechonias, & depuis Jeroboam fils de Nabath, jusqu'à Osée, qui fut mené en Assyrie. Si vous ne considerez que la narration, les paroles en sont très-simples; mais si vous recherchez le sens qui est caché sous la lettre, vous y découvrirez les petits commencemens de l'Eglise, & les guerres qui lui ont été suscitées par les heretiques.

DOUZE PETITS PROPHETES.

Les douze Prophetes qui composent ensemble un seul volume, découvrent beaucoup plus de choses qu'il ne paroît lorsque l'on considere seulement la lettre de leurs propheties.

OSÉE.

Le Prophete Osée parle souvent d'Ephraïm, de Samarie, de Joseph, de Jezrael, d'une femme débauchée, des enfans qu'elle met au monde; de l'adultere enfermée dans la chambre de son mari, assise pendant long-tems dans la solitude de son veuvage, & qui attend son retour, couverte d'une robe de deuil.

JOEL.

Joel fils de Phatuel décrit la destruction de la terre d'Israel par les chenilles, les sauterelles & la rouille; & après la ruine du premier peuple, il marque l'abondance des graces du Saint-Esprit, qui devoit descendre sur les serviteurs & les servantes de Dieu; c'est-à-dire, sur six-vingts personnes qui étoient assemblées dans le cenacle de Sion: & ce nombre est bien à remarquer, parceque si vous comptez en multipliant depuis le premier jusqu'au quinziéme, vous trouverez celui de quinze degrés figurés par les quinze Pseaumes graduels, qui portent ce titre dans le Pseautier.

AMOS.

Amos, qui étoit un berger & un paysan, cueillant des mûres sur les ronces; ne peut point être expliqué en peu de paroles. Car quelqu'un pourroit-il décrire comme il faut les trois ou quatre crimes de Damas, de Gaza, de Tyr, & de l'Idumée, des enfans d'Ammon & de Moab, ou ceux de Juda & d'Israel, qu'il met au septiéme & au huitiéme degré? Ce Prophete parle aux vaches grasses qui sont sur la montagne de Samarie, & il témoigne que la grande & la petite maison tomberont en ruine. Il voit celui qui produit

la sauterelle, & le Seigneur qui est debout sur une muraille crêpie, ou de diamant, & un crochet pour faire tomber le fruit des arbres, figure qui menace les pecheurs du châtiment, & la terre de la famine; famine & soif, non du pain ni de l'eau, mais de la parole du Seigneur.

ABDIAS.

Le Prophete Abdias, dont le nom signifie serviteur du Seigneur, fait retentir sa voix contre Edom, homme tout charnel & tout terrestre, & plein d'envie contre son frere Jacob, & ce Prophete le perce comme d'un trait spirituel.

JONAS.

Jonas, belle colombe, qui dans son naufrage sur la figure de la passion de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, invite le monde à la pénitence; & sous le nom de la ville de Ninive, il annonce le salut aux nations.

MICHÉE.

Michée, issu du bourg de Morasthi, coheritier du CHRIST, prédit la desolation de Jerusalem, sous la figure de la fille d'un voleur, & qu'elle sera assiegée de toutes parts, pour avoir donné un soufflet au Juge d'Israel.

NAHUM.

Nahum, consolateur de l'univers, s'éleve contre la ville de Samarie, & après l'avoir appellée à la pénitence, il dit : Voici sur la montagne les pieds de celui qui évangelise, & qui annonce la paix.

HABACUC.

Habacuc, lutteur fort & robuste, se poste dans sa guerite, & se tient ferme sur son bâton, pour contempler le Messie attaché à la croix, afin de pouvoir dire : Les cieux ont été remplis de sa gloire, & la terre est pleine de sa louange, son éclat sera semblable à une vive lumiere, sa force est dans ses mains; c'est-là que sa puissance est cachée.

SOPHONIE.

Sophonie posé en sentinelle, & instruit des mysteres divins, entend crier de la porte aux poissons, de la seconde porte il entend gemir, & de la montagne il entend de mortelles plaintes. Il ordonne aussi aux habitans de Pile d'avoir recours aux larmes, parceque tout le peuple de Chanaan est réduit au silence, & que tous ceux qui étoient couverts d'or & d'argent ont été dissipés.

AGGÉE.

Aggée, gai & joyeux, qui a semé en larmes afin de moissonner avec joie, rétablit le temple qui avoit été ruiné, & fait ainsi parler le Pere Eternel: Dans très-peu de tems j'ébranlerai le ciel & la terre; la mer & les élemens, je secouerai toutes les nations, & celui que tout le monde desire arrivera.

ZACHARIE.

Zacharie, qui porte dans son cœur le souvenir de son Seigneur, dit beaucoup de choses dans sa prophetie. Il dépeint JESUS-CHRIST revêtu d'une robe d'ignominie; & une pierre qui a sept yeux; & le chandelier d'or avec autant de lampes que de yeux. Il voit aussi deux oliviers aux deux côtés de la lampe; & après les chevaux de diverses couleurs, roux, noirs, blancs, & mouchetés, & les chariots d'Ephraïm dissipés, & le cheval de Jerusalem, il prédit & annonce la venue d'un Roi pauvre; assis sur l'ânon d'une ânesse qui est sous le joug.

MALACHIE.

Malachie le dernier des Prophetes, parle clairement de la reprobation d'Israel, & de la vocation des Gentils, en disant: Je n'ai point d'affection pour vous, dit le Dieu des armées, & je ne recevrai point de présent de vos mains. Car depuis l'orient jusqu'à l'occident, mon nom est glorieux parmi les nations, & on offre en tout lieu

une oblation pure & sans tache à mon nom.

ISAÏE.

Mais qui est-ce qui peut bien entendre & expliquer Isaïe, Jeremie, Ezechiel & Daniel, dont le premier ne me semble point tant écrire une prophetie, qu'un Evangile ?

JEREMIE.

Jeremie décrit une baguette de noyer, & une marmite bouillante du côté du septentrion, & un leopard dépouillé de ses mouchetures, & en diversifiant ses Vers, il compose quatre chants alphabetiques.

EZECHIEL.

Le commencement & la fin de la prophetie d'Ezechiel sont remplis de tant de difficultés, que parmi les Hebreux la lecture n'en est permise à personne, non plus que du commencement de la Genese, avant l'âge de trente ans.

DANIEL.

Daniel, qui est le quatriéme & le dernier des quatre, instruit dans la science des tems, & dans l'histoire du monde, parle clairement de la pierre qui a été détachée de la montagne sans le ministere des mains, laquelle renverse & détruit tous les royaumes de la terre.

PSEAUMES.

David que nous pouvons nommer notre Simonide, notre Pindare, notre Alcée, notre Horace, notre Catulle, & notre Serenus, chante sur la harpe les merveilles de son Messie; & avec son psalterion à dix cordes il le fait remonter victorieux des enfers au jour de sa résurrection.

PROVERBES. ECCLESIASTE. CANTIQUE.

SAGESSE.

Salomon, ce roi pacifique & bien aimé de Dieu, forme les mœurs, enseigne la nature, marque le mariage de JESUS-CHRIST avec son Eglise, & chante l'épithalame de ces noces mysterieuses.

ESTHER.

Esther, qui a été la figure de l'Eglise, délivre son peuple du danger où il étoit ; & ayant fait perdre la vie à Aman, qui signifie l'iniquité, fait part de son festin à la posterité ; & leur donne l'esperance de la joie d'une grande fête.

PARALIPOMENES.

Le livre des Paralipomenes, c'est-à-dire, l'abregé de toute l'histoire ancienne, est de telle consequence, que si quelqu'un croit sans ce livre pouvoir acquerir la science des saintes Ecritures, il se trompe lui-même ; parceque par les noms & par les liaisons du discours, on y touche en passant des histoires qui ont été omises dans les livres des Rois ; & l'on y explique encore un grand nombre de difficultés qui se rencontrent dans l'histoire évangelique.

ESDRAS I. ET II.

Les livres d'Esdras & de Nehemie, que Dieu envoya à son peuple pour le secourir & le consoler, sont renfermés dans un même volume. Ils rebâtirent le temple, rétablirent les murailles de la ville de Jerusalem ; & nous devons remarquer en lisant cette histoire, que le retour du peuple dans son payis, la description des Prêtres, des Lévites d'Israel, & des proselytes, & l'ouvrage qui est distribué aux familles pour le bâtiment des murailles, des tours, & des défenses, renferment un sens mysterieux, qui ne paroît pas d'abord dans l'écorce de la lettre.

Vous voyez bien que l'affection que j'ai pour la sainte Ecriture, m'a emporté au-delà des justes bornes d'une lettre, & que je ne suis pourtant pas encore au bout de mon dessein. Nous avons seulement appris ce que nous devons connoître & desirer, afin de pouvoir dire aussi : Mon ame a desiré votre justice en tout tems. Au reste nous pouvons dire de nous-mêmes avec verité

cette parole qui étoit souvent en la bouche de Socrate : Je ne sçai que cette seule chose, qui est que je ne sçai rien.

LES QUATRE EVANGELISTES.

Je vais parler maintenant en deux mots du nouveau Testament. Les quatre Evangelistes, que je considere comme les chariots du Seigneur, & de vrais Cherubins, c'est-à-dire, une multitude d'intelligences : les quatre Evangelistes, dis-je, ont tout le corps couvert de yeux ; ils brillent comme des étincelles, ce sont des éclairs qui traversent l'air en un moment, ils ont les pieds droits & tournés vers le ciel : leur dos est chargé d'aîles dont ils volent de tous côtés ; ils s'entretiennent, & étant entrelassés les uns dans les autres, ils roulent comme des roues emboitées ensemble, & se portent toujours où le souffle du Saint-Esprit les pousse.

EPÎTRES DE S. PAUL.

L'Apôtre saint Paul écrit à sept Eglises : (car plusieurs auteurs assurent que la lettre aux Hebreux n'est point de lui, il instruit Timothée & Tite ; & prie Philemon en faveur d'un esclave fugitif : sur quoi j'estime plus à propos de me taire, que d'en dire trop peu.

ACTES DES APÔTRES.

Les Actes des Apôtres semblent bien à la verité ne contenir qu'une simple histoire, & ne faire que le recit de la naissance & de l'enfance de l'Eglise; mais si nous nous souvenons qu'ils ont été dressés par saint Luc médecin, qui est digne de beaucoup de louanges pour son Evangile, nous connoîtrons en même-tems que toutes ses paroles sont autant de remedes propres à guérir les maladies de l'ame.

EPÎTRES CATHOLIQUES.

Les Apôtres saint Jacque, saint Pierre, saint Jean & saint Jude ont écrit sept lettres aussi rem-

plies de myſteres, qu'elles ſont peu étendues; elles ſont tout enſemble & courtes & longues, elles ſembleront courtes à qui n'en conſiderera que les termes; mais les ſentences en ſont ſi relevées, qu'il ſe trouve très-peu de perſonnes qui puiſſent en penetrer le ſens.

APOCALYPSE.

L'Apocalypſe de ſaint Jean renferme autant de myſteres que de paroles. C'eſt peu dire ſi on conſidere le mérite de ce livre qui eſt au-deſſus de toutes louanges; & chaque mot contient des ſens & des merveilles ſans nombre.

Je vous prie, mon très-cher frere, de vivre & de vous nourrir de ces merveilles, de les méditer, de ne connoître & de ne chercher rien autre choſe. Ne vous ſemble-t-il pas avoir déja trouvé ici ſur la terre une demeure céleſte? Je ne veux pas que la ſimplicité, ou la baſſeſſe des expreſſions que vous trouverez dans l'Ecriture ſainte, vous dégoute. Vous devez croire que cela vient de la faute des traducteurs; ou que cela s'eſt fait par une ſecrette raiſon, afin de pouvoir mieux inſtruire ceux qui ſont ſans étude, & qu'un même mot fût autrement reçu d'un ignorant & d'un ſçavant. Je ne ſuis point ſi peu raiſonnable que de me vanter d'entendre tous ces myſteres, ni de pouvoir cueillir ſur la terre les fruits de ces arbres qui ont leur racine dans le ciel; mais je vous avoue que je le ſouhaite de tout mon cœur. Je croi faire mieux que ſi je ne faiſois rien, lorſque refuſant la qualité de maître, je m'offre d'être votre condiſciple. On donne à celui qui demande; on ouvre à celui qui frappe à la porte; & celui qui cherche, trouve. Apprenons ſur la terre ce que nous ne devons pas oublier dans le ciel. Je vous recevrai à bras ouverts; & s'il eſt permis de dire quelque choſe de ridicule, & qui tient de la vanité d'Hermagoras, je tâcherai d'appren-

dre avec vous tout ce que vous desirez sçavoir. Vous trouverez ici notre frere Eusebe qui vous aime avec passion, & qui par son arrivée a augmenté le plaisir que j'avois reçu de vos lettres, en m'entretenant de la douceur de vos mœurs, du mépris que vous faites du siecle, de la sincere amitié que vous me portez, & de l'amour que vous avez pour JESUS-CHRIST : quoique la lecture de votre lettre m'eût déja instruit de ces choses. Hâtez-vous, je vous prie, & coupez plutôt la corde du vaisseau qui vous retient au port, que de vous arrêter à la dénouer. Il n'y a personne qui voulant renoncer au siecle, puisse s'amuser à bien vendre ce qu'il a résolu de vendre par le mépris qu'il en fait. Comptez pour un gain & pour un grand profit tout ce que vous perdez de ce qui vous appartient. Un avare, selon l'ancien proverbe, manque également de ce qu'il a, & de ce qu'il n'a point. Tout le monde est un tresor à celui qui a la foi, & l'infidele a besoin de tout. Vivons comme si nous n'avions rien, & comme si nous possedions toutes choses. Toutes les richesses d'un Chrétien consistent à avoir du pain & de quoi se couvrir. Si vous êtes maître de votre bien, vendez-le ; sinon vous devez l'abandonner. Celui à qui on ôte sa robe, doit encore quitter son manteau. Ne croyez pas que JESUS-CHRIST n'ait point de quoi nourrir ses pauvres, & que vous deviez differer de jour en jour, afin de vendre à loisir & plus cher ce que vous avez de bien. Celui qui s'est offert à Dieu ne s'est rien reservé. Les Apôtres n'abandonnerent que leurs barques & leurs filets. Les deux deniers que la veuve de l'Evangile mit dans le tronc, furent préferés aux richesses de Cresus. Celui qui pense incessamment qu'il doit mourir, n'a point de peine à mépriser tout ce qui est dans le monde.

EXHORTATION

A la sagesse, à l'amour de la parole de Dieu & à l'observation de sa sainte loi, tirée des paroles mêmes de l'Ecriture.

Exode XIII. 8.——10.

EN ce jour-là vous direz à votre fils: Je solennise la mémoire de la grace que le Seigneur m'a faite, lorsque je sortis de l'Egypte. Et ceci sera comme un signe dans votre main, & comme un monument devant vos yeux; AFIN QUE LA LOI DU SEIGNEUR SOIT TOUJOURS DANS VOTRE BOUCHE; parceque le Seigneur vous a tirés de l'Egypte par la force de son bras.

Deuteronome IV. 2.

VOus n'ajoûterez ni n'ôterez rien aux paroles que je vous dis. Gardez les commandemens du Seigneur votre Dieu, que je vous annonce de sa part. *Et XII.* 32. Faites seulement en l'honneur du Seigneur ce que je vous ordonne, sans y rien ajoûter ni en rien ôter.

Deuteronome VI. 5——6.

VOus aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, & de toutes vos forces. Ces commandemens que je vous donne aujourd'hui seront gravés dans votre cœur; vous en instruirez vos enfans; vous les méditerez aussi dans votre maison, en marchant dans le chemin, la nuit dans les intervalles du sommeil, le matin à votre réveil. Vous les lierez comme une marque dans votre main, vous les porterez sur le front entre vos yeux; vous les

écrirez sur le seuil & sur les pôteaux de la porte de votre maison.

Deuteronome XVII. 18. 19.

APrès qu'il sera assis sur le trône, il fera transcrire pour soi dans un livre ce Deuteronome; & cette loi du Seigneur, dont il recevra une copie des mains des Prêtres de la tribu de Levi. Il l'aura avec soi, & il la lira tous les jours de sa vie, pour apprendre à craindre le Seigneur son Dieu, & à garder ses paroles & ses ceremonies, que sont prescrites dans la loi.

Deuteronome XXVII. 1. 2. 3. 8.

OBservez toutes les ordonnances que je vous prescris aujourd'hui. Et lorsqu'ayant passé le Jourdain, vous serez entrés dans le payis que le Seigneur votre Dieu vous donnera, vous élèverez de grandes pierres que vous enduirez de chaux, pour y pouvoir écrire toutes les paroles de la loi que je vous donne..... Vous écrirez distinctement & nettement sur les pierres toutes les paroles de la loi que je vous propose.

Josué VIII. 32.

IL écrivit sur des pierres le Deuteronome de la loi de Moïse, que Moïse avoit exposé devant les enfans d'Israel.

Deuteronome XI. 18.—— 28.

GRavez ces paroles que je vous dis, dans vos cœurs & dans vos esprits; tenez-les attachées à vos mains, & présentes à vos yeux pour vous en souvenir. Apprenez-les à vos enfans, afin qu'ils les méditent. Instruisez-les lorsque vous êtes assis en votre maison, ou que vous marchez, lorsque vous vous couchez, ou que vous vous levez. Ecrivez-les sur les pôteaux & sur les portes de votre logis, afin que vos jours & ceux de vos enfans se multiplient dans la terre que le Seigneur a promis avec serment de donner à vos peres, pour la posseder tant que le

ciel couvrira la terre. Car si vous observez & pratiquez les commandemens que je vous fais d'aimer le Seigneur votre Dieu, de marcher dans toutes ses voies, & de demeurer très-étroitement unis à lui ; le Seigneur exterminera devant vos yeux toutes ces nations qui sont plus grandes & plus puissantes que vous, & vous posséderez leur payis. Tout lieu où vous aurez mis le pied sera à vous.... Nul ne pourra subsister devant vous. Le Seigneur votre Dieu répandra la terreur & l'effroi de votre nom sur toute la terre où vous devez mettre le pied ; selon qu'il vous l'a promis. Vous voyez que je vous mets aujourd'hui devant les yeux la benediction & la malediction ; la benediction, si vous obéissez aux commandemens du Seigneur votre Dieu, que je vous prescris aujourd'hui, & la malediction, si vous n'obéissez point aux ordonnances du Seigneur votre Dieu, & si vous vous retirez de la voie que je vous montre maintenant, pour courir après des dieux étrangers que vous ne connoissez pas.

Deuteronome XXXI. 11. 12.

VOus lirez les paroles de cette loi devant tout Israel, qui l'écoutera attentivement ; tout le peuple étant assemblé, tant les hommes que les femmes, les petits enfans & les étrangers qui se trouveront dans vos villes, afin que l'écoutant ils l'apprennent, qu'ils craignent le Seigneur votre Dieu, & qu'ils observent & accomplissent toutes les ordonnances de cette loi.

Josué I. 7. 8.

PRenez donc courage, & armez-vous d'une grande fermeté, pour observer & accomplir toute la loi que mon serviteur Moïse vous a prescrite. Ne vous en détournez ni à droit ni à gauche, afin que vous fassiez avec intelligence tout ce que vous avez à faire. Que le livre de cette loi soit continuellement en votre bouche, & ayez

foin de le méditer jour & nuit : afin que vous obſerviez & que vous faſſiez tout ce qui y eſt écrit. Ce ſera alors que vous rendrez votre voie droite, & que vous vous y conduirez avec intelligence.

Proverbes VI. 20.——24.

OBſervez, mon fils, les préceptes de votre pere, & n'abandonnez point la loi de votre mere. Tenez-les ſans ceſſe liés à votre cœur, & attachez-les autour de votre cou. Lorſque vous marchez, qu'ils vous accompagnent, lorſque vous dormez, qu'ils vous gardent ; & en vous réveillant, entretenez-vous avec eux : parceque le commandement eſt une lampe ; la loi eſt une lumiere ; & la reprimande qui retient dans la diſcipline, & la voie de la vie : afin qu'ils vous défendent de la femme corrompue, & de la langue flateuſe de l'étrangere.

Proverbes VII. 1.——5.

MOn fils, gardez mes paroles & faites-vous dans votre cœur un tréſor de mes préceptes. Obſervez, mon fils, mes commandemens, & vous vivrez : gardez ma loi comme la prunelle de votre œil. Tenez-la liée à vos doigts, & écrivez-la ſur les tables de votre cœur. Dites à la ſageſſe : Vous êtes ma ſœur, & appellez la prudence votre amie : afin qu'elle vous défende de la femme étrangere, de l'étrangere qui ſe ſert d'un langage doux & flateur.

Proverbes VIII. 1.——36.

LA ſageſſe ne crie-t-elle pas, & la prudence ne fait-elle pas entendre ſa voie ? .... C'eſt à vous, hommes, que je crie ; & c'eſt aux enfans des hommes que ma voix s'adreſſe. Vous, imprudens, apprenez ce que c'eſt que la ſageſſe ; & vous, inſenſés, rentrez en vous-mêmes. Ecoutez-moi, car je vais vous dire de grandes choſes ; & mes lévres s'ouvriront pour annoncer la juſtice.

Ma bouche publiera la vérité, mes lévres déteſteront l'impieté. Tous mes diſcours ſont juſtes, ils n'ont rien de mauvais ni de corrompu. Ils ſont pleins de droiture pour ceux qui ſont intelligens, & ils ſont équitables pour ceux qui ont trouvé la ſcience. Recevez les inſtructions que je vous donne, avec plus de joie que ſi c'étoit de l'argent ; & préferez la doctrine à l'or. Car la ſageſſe eſt plus eſtimable que ce qu'il y a de plus précieux, & tout ce qu'on déſire le plus ne lui peut être comparé. Moi qui ſuis la ſageſſe, j'habite dans le conſeil : je me trouve préſente parmi les penſées judicieuſes.... C'eſt de moi que vient le conſeil & l'équité ; c'eſt de moi que vient la prudence & la force. Les Rois régnent par moi ; & c'eſt par moi que les legiſlateurs ordonnent ce qui eſt juſte. Les Princes commandent par moi, & c'eſt par moi que ceux qui ſont puiſſans rendent la juſtice. J'aime ceux qui m'aiment ; & ceux qui veillent dès le matin pour me chercher, me trouveront. Les richeſſes & la gloire ſont avec moi, la magnificence & la juſtice. Car les fruits que je porte ſont plus eſtimables que l'or & les pierres précieuſes : & ce qui vient de moi vaut mieux que l'argent le plus pur.... Ecoutez-moi donc maintenant, mes enfans : Heureux ceux qui gardent mes voies. Ecoutez mes inſtructions, ſoyez ſages, & ne les rejettez point. Heureux celui qui m'écoute ; qui veille tous les jours à l'entrée de ma maiſon, & qui ſe tient à ma porte. Celui qui m'aura trouvée, trouvera la vie, & il puiſera le ſalut de la bonté du Seigneur. Mais celui qui pechera contre moi, bleſſera ſon ame. Tous ceux qui me haïſſent, aiment la mort.

Proverbes XXII. 17.—— 19.

PRêtez l'oreille, écoutez les paroles des ſages, & appliquez votre cœur à la doctrine que je vous enſeigne. Vous en reconnoîtrez la

beauté, lorſque vous la garderez au fond de votre cœur ; & elle ſe répandra ſur vos lévres ; elle vous ſervira à mettre votre confiance dans le Seigneur ; c'eſt pour cela que je vous l'ai repréſentée aujourd'hui.

Proverbes XXIV. 13. 14.

MON fils, mangez le miel, parceque'il eſt bon, & le rayon de miel qui eſt très doux à votre bouche. Telle eſt à votre ame la doctrine de la ſageſſe; quand vous l'aurez trouvée, vous eſpererez à votre derniere heure, & votre eſperance ne périra point.

Proverbes XXX. 5. 6.

TOute parole de Dieu eſt purifiée comme par le feu, il eſt un bouclier pour ceux qui eſperent en lui. N'ajoûtez rien à ſes paroles, depeur que vous n'en ſoyez repris & trouvé menteur.

Romains XV. 4.

TOut ce qui eſt écrit a été écrit pour notre inſtruction, afin que nous concevions une eſperance ferme par la pénitence, & par la conſolation que les Ecritures nous donnent.

II. Timothée III. 14.—17.

QUant à vous, demeurez fermes dans les choſes que vous avez appriſes, & qui vous ont été confiées, ſçachant de qui vous les avez appriſes. Et conſiderant que vous avez été nourri dès votre enfance dans les Lettres ſaintes, qui peuvent vous inſtruire pour le ſalut par la foi qui eſt en JESUS-CHRIST. Toute écriture qui eſt inſpirée de Dieu, eſt utile pour inſtruire, pour reprendre, pour corriger & pour conduire à la pieté & à la juſtice ; afin que l'homme de Dieu ſoit parfait, étant propre & parfaitement préparé à tout bien.

I. Timothée IV. 13. —— 16.

APpliquez-vous à la lecture, à l'exhortation & à l'instruction .... Meditez ces choses, soyez-en toujours occupé : afin que votre avancement soit connu de tous. Veillez sur vous-même & sur l'instruction des autres : demeurez ferme dans ces exercices : car agissant de la sorte, vous vous sauverez, vous & ceux qui vous écoutent.

****

DECRET
DU CONCILE DE TRENTE,
SUR LES LIVRES CANONIQUES.

SESSION QUATRIEME.

LE saint Concile de Trente, Œcumenique & General, légitimement assemblé sous la conduite du Saint-Esprit, les trois mêmes Legats du Siege Apostolique y présidant; le saint Concile, dis-je, ayant toujours en vûe de détruire toutes les erreurs, & de conserver dans l'Eglise la pureté de l'Evangile.

Et plus bas :

Afin que personne ne puisse douter quels sont les Livres saints que le Concile reçoit, il a voulu que le catalogue en fût inseré dans ce decret.

Livres de l'Ancien Testament.

Cinq Livres de Moïse ; la Genese, l'Exode, le Levitique, les Nombres, & le Deuteronome. Josué, les Juges, Ruth, quatre Livres des Rois, deux des Paralipomenes, le premier livre d'Esdras, le second appellé Nehemias, Tobie, Judith, Esther, Job, les Pseaumes de David au nombre de cent cinquante, les Proverbes;

l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclesiastique, Isaïe, Jeremie avec Baruch, Ezechiel, Daniel, les douze petits Prophetes : Sçavoir, Osée, Joel, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonias, Aggée, Zacharie, Malachie, deux Livres des Machabées, le premier & le second.

Livres du Nouveau Testament.

Les quatre Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc, & de saint Jean. Les Actes des Apôtres écrits par saint Luc l'Evangeliste; quatorze Epîtres de saint Paul, une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephesiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philemon, une aux Hebreux, deux de saint Pierre, trois de l'Apôtre saint Jean, une de l'Apôtre saint Jacques, une de l'Apôtre saint Jude, & l'Apocalypse de l'Apôtre saint Jean. Si quelqu'un ne reçoit pas pour sacrés & canoniques tous ces Livres entiers avec tout ce qu'ils contiennent, tels qu'ils sont en usage dans l'Eglise Catholique, & tels qu'ils se trouvent dans l'ancienne édition vulgate latine, & qu'il méprise avec connoissance & de propos deliberé les traditions dont nous venons de parler, qu'il soit anathême.

APPROBATION DES DOCTEURS *en Theologie de la Faculté de Paris.*

NOus soussignés Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lu & examiné la traduction du Texte sacré des cinq livres de Moïse, que nous avons trouvée conforme à la version Latine autorisée par le saint Concile de Trente, en foi de quoi nous avons signé. A Paris, le 28. Décembre 1695. *Signé,*

T. ROULLAND.

PH. DUBOIS.

APPROBATION DE M. L'ABBE' COURCIER *Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, & Theologal de l'Eglise de Paris.*

J'Ai lu la traduction Françoise de l'Ancien & du Nouveau Testament, faite par M. de Saci, avec le Latin à côté, & de courtes notes. Fait à Paris ce 22. jour de Fevrier 1703. Signé,

COURCIER,
Theologal de Paris.

APPROBATION DES DOCTEURS en Theologie de la Faculté de Paris.

NOus soussignés Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions avoir lû & examiné la traduction Françoise de l'Ancien & du Nouveau Testament, faite par M. le Maître de Saci, à laquelle on a joint le Latin de la Vulgate, & des notes courtes pour l'intelligence des endroits les plus difficiles : dans lesquelles version & notes nous n'avons rien trouvé de contraire à la foi, & aux bonnes mœurs, en foi de quoi nous avons signé. A Paris ce 22. Fevrier 1703. Signé,

LE CARON,
Curé de S. Pierre aux Bœufs.

BLAMPIGNON,
Chefcier & Curé de S. Merry.

AUTRE APPROBATION.

NOus soussignés Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lu & examiné le Texte François de la sainte Bible, à l'exception du Pentateuque, qui a été ci-devant imprimé par le sieur Guillaume Desprez, Marchand Libraire à Paris, avec les permissions & approbations necessaires; & que nous l'avons trouvé conforme à la Vulgate autorisée par le Concile de Trente. Nous avons aussi examiné les petites notes qui ont été mises à la fin des pages pour servir d'éclaircissement à quelques endroits du Texte, dans lesquelles nous n'avons remarqué aucune chose qui soit contraire à la saine doctrine & aux bonnes mœurs. Donné à Paris le 8. jour de Fevrier 1703. Signé,

T. ROULLAND.

DESHAYETTES.

ORDRE DES LIVRES DE LA BIBLE,

CONTENANT

L'ANCIEN TESTAMENT.



PREFACE

DE

SAINT JEROME

Sur le Pentateuque de Moïse.

A DESIDERIUS. *



'AY reçu, mon cher Desiderius,[a] vos agreables lettres, par lesquelles vous m'engagez de mettre au jour la version Latine que j'ai faite du Pentateuque sur le Texte Hebreu. Outre les

* *Voyez l'édition nouvelle tom.* 1. *p.* 1. elle est à la tête du livre de la Genese, & des quatre autres Livres suivans.

a *expl.* C'étoit un saint Prêtre de l'Aquitaine qui composa avec Riparius le Traité touchant la vénération des Reliques des Saints Martyrs, que saint Jerôme produisit contre Vigilance. D'autres croient que c'étoit un laïque très-considerable par son sçavoir auquel ce même Pere a écrit sa Lettre 154. selon la nouvelle édition.

périls ausquels m'expose cette entreprise, elle ouvre encore un vaste champ à la malignité de mes Censeurs, qui jugeant des ouvrages d'esprit comme on juge ordinairement du vin, publient que je n'ai entrepris ma version que pour faire oublier celle des Septante par la nouveauté de la mienne, quoique j'aye très-souvent protesté [b] que content d'apporter au temple du Seigneur ce que mes foibles efforts me permettoient de lui offrir, je ne cherchois nullement à souiller par la petitesse de mes dons les riches offrandes des autres. Mais rien n'a plus contribué à me enhardir à ce travail que l'exemple d'Origene qui a joint à l'ancienne édition la version de Theodotion, en distinguant tout l'ouvrage par de petites étoiles [c] & de petites broches [d]; & cela dans la vûe d'éclaircir des endroits obscurs, & d'en retrancher de superflus, ceux sur tout qu'on avoit reçu sur l'autorité des Evangelistes & des Apôtres, dans lesquels nous

b *exp.* Voyez le prologue intitulé *Galeatus.*

c *lettr.* Asterisques (*) *expl.* Cette marque servoit à faire observer ce qui ne se trouvoit pas dans les Septante, mais ce qui avoit été pris des versions de Theodotion & des autres, & qui se trouvoit dans l'Hebreu.

d *lettr.* ÷——— *expl.* Cette marque servoit à faire observer dans la version des Septante ce qui n'étoit pas dans le Texte Hebreu, & qui y avoit été ajoûté. *Voyez Origene, tom. 15. sur saint Matthieu.*

lisons plusieurs passages tirés de l'ancien Testament que nous ne trouvons plus aujourd'hui dans nos exemplaires. Tels sont ceux-ci. *J'ai appellé mon Fils de l'Egypte.... Parce qu'il sera appellé Nazaréen... Ils verront celui qu'ils ont percé.... Des fleuves d'eau vive couleront de son cœur... L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a point compris ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment* ; & plusieurs autres passages dont la discussion demanderoit un ouvrage à part. [e] Que nos Censeurs nous disent donc en quel endroit ces choses se trouvent écrites ; & dans l'impuissance où ils sont de nous l'apprendre, cherchons-les dans le Texte original. Osée nous fournira le premier de ces passages, Isaïe le second, Zacharie le troisiéme, les Proverbes le quatriéme ; & le même Isaïe enfin le cinquiéme. L'ignorance où sont la plupart de nos adversaires à cet égard fait qu'ils s'attachent aux rêveries [f] des Livres apocry-

Matth. 2. 15. & 23. Joan. 19. 37. Joan. 7. 38. 1. Cor. 2. 9.

Osée 11. 1. Isa. 11. 1. Zach. 12. 10. Prov. 18. 4. Isa. 64. 4.

e *expl.* Le mot grec que saint Jerôme emploie ici signifie un Commentaire, ou une explication fort longue & fort étendue.

f *lettr.* Les Contes ou Fables des Iberiens. *expl.* Ces peuples étoient sans doute ceux qui demeuroient proche de la Province du Pont, entre Cholchos & l'Arménie, & d'où devoient sortir les Rois Gog & Magog, selon les visions

phes[g], & qu'ils préferent à des Ecrits respectables & autentiques de véritables & de pures chimeres. Mais mon dessein n'est pas de découvrir ici les causes de cette erreur : Les Juifs prétendent que les Septante n'ont supprimé ces endroits que par une conduite pleine de prudence & de sagesse, puisqu'il étoit à craindre que Prolemée qui croyoit l'unité d'un Dieu, ne vînt à se figurer que les Juifs admettoient plusieurs Dieux, d'autant plus que cette doctrine avoit assez de rapport avec celle de Platon. En effet dans tous les endroits où l'Ecriture-Sainte insinue la divinité du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit, ou ils les ont interpreté differemment, ou les ont même supprimés, autant pour ménager la foiblesse de ce Prince, que pour ne point découvrir les mysteres de leur Religion ; & d'ailleurs je ne sçai qui le premier a imaginé les Cellules d'Alexandrie, & toute la suite de cette belle fable[h], puisqu'A-

de quelques Auteurs apocryphes. On peut voir ce que ce même Pere dit sur cela dans son Commentaire sur le chap. 38. d'Ezechiel. *tom.* 3. *p.* 965.

g *expl.* C'est-à dire qu'ils s'imaginent que les Auteurs sacrés avoient puisé ces passages dans des Livres apocryphes comme ceux de l'Assomption ou de l'Apocalypse d'Elie, parce qu'ils ne les trouvoient pas en propres termes dans les livres qui composent les Ecritures saintes.

h *expl.* Il paroît par saint Justin dans son Livre contre les

riſtée lui-même Capitaine des Gardes de Ptolemée, & long-tems après lui Joſephe, n'ont rien dit de ſemblable ; qu'au contraire ils rapportent l'un & l'autre, que ces celebres Traducteurs s'aſſembloient dans un même lieu, & que là ils conferoient enſemble ſur leur verſion [i], ſans ſonger à prophetiſer comme on le prétend ; & en effet [l] il y a bien de la difference entre un Prophete & un Interprete. L'un eſt inſpiré d'enhaut pour annoncer les choſes futures, mais l'autre n'a beſoin que d'érudition & d'éloquence pour interpreter dans ſa langue des choſes qu'il entend déja dans une langue

Gentils, que cette fable des Cellules, étoit cependant reçue par pluſieurs Chrétiens qui ne la regardoient pas comme un conte fait à plaiſir, mais comme tranſmiſe par tradition & conſervée dans quelques Livres d'Auteurs étrangers, c'eſt-à-dire, d'Alexandrie ; & c'eſt en effet ſur la ſeule foi de cet ancien Pere que ceux qui l'ont ſuivi ont rapporté cette fable des 72 Cellules, & de la conformité prétendue de 72 verſions faites ſéparément.

i *expl.* Joſephe en effet eſt d'accord en cela avec Ariſtée, & il paroît même l'avoir copié. *Voyez liv. 12. Antiq. cap. 3. & Ariſtée. lib. hiſt. des 70 Interpretes.*

l *expl.* Mais Philon ſuppoſe un eſprit prophetique qui les inſpiroit, & qui faiſoit que quoiqu'ils écriviſſent ſéparément ils ſe trouvoient cependant très-conformes entr'eux. Il ne dit rien toutefois des 72 Cellules. *Voyez Philon liv. 2. de la vie de Moïſe.* Et c'eſt ſans doute ſur l'autorité de cet Auteur que ſaint Jerôme dit ci-après dans la ſeconde Préface ſur le Livre des Paralipomenes qu'il adreſſe à Domnion & à Rogatien, que ces 70 Interpretes ont été inſpirés par le Saint-Eſprit.

étrangere. A moins qu'on ne voulût se persuader que Ciceron en traduisant en Latin le Traité œconomique de Xenophon ou le Potagoras [m] de Platon, ou le discours de Demosthene pour Ctesiphonte, eût été inspiré par le génie qui préside à l'éloquence ; ou enfin il faudra dire que le Saint-Esprit a tiré des mêmes Livres des témoignages differens selon les differens Interpretes qu'il a fait parler ; en sorte que les Apôtres ayent cité des passages de l'Ecriture qui ne se trouvent point dans le Texte des Septante. Quoi donc, cherchons-nous à décrier ceux qui nous ont précedé ? Nullement ; mais profitant de leurs études & de leurs recherches, je travaille selon mes forces dans la maison du Seigneur. Ils ont interpreté les Livres saints avant la venue du Messie, & ont écrit d'une maniere douteuse & obscure ce qu'ils ne sçavoient que très-confusément. Mais pour moi qui suis venu depuis l'accomplissement des mysteres de Jesus-Christ, j'écris moins ses Propheties que son histoire ; & s'il est vrai qu'on raconte autrement ce qu'on a vu, que ce qu'on a simplement oui dire, il n'est pas moins vrai qu'étant plus

m *exp l.* D'autres manuscrits portent Pythagoras.

éclairé sur les mysteres de l'homme-Dieu que ne l'étoient les Septante, j'en dois parler tout autrement que ces Interpretes. Vous donc que l'envie & la malignité arment aujourd'hui contre moi, sçachez que je n'accuse ni ne blâme les Septante, mais que je leur préfere hardiment les Apôtres. C'est par leurs bouches que JESUS-CHRIST m'instruit & me parle, je les lis préferablement aux Prophetes que je mets au nombre de ceux qui ont reçu les dons spirituels, parmi lesquels les Interpretes tiennent presque le dernier rang. Pourquoi donc vous livrer à l'envie, & soulever contre moi les simples & les ignorans? Si ma version vous paroît pleine d'erreurs, interrogez les Hebreux eux-mêmes, consultez leurs Docteurs [n], & ils vous feront lire dans leur Texte touchant JESUS-CHRIST des choses que vous ne trouvez pas dans vos exemplaires, à moins que par un étrange paradoxe vous ne disiez que les Juifs ayent reçu dans leurs Livres des passages que les Apôtres avoient employés contr'eux, ou que les exemplaires Latins soient plus exacts que les exemplaires Grecs, & ceux des Grecs que ceux

n *lettr.* de differentes Villes.

des Hebreux. Voilà ce que j'avois à dire contre mes Censeurs: Pour vous, mon cher Desiderius, qui m'avez engagé dans un si grand travail, aidez-moi, je vous conjure de vos prieres, afin que je puisse traduire ces Livres saints dans le même esprit qu'ils ont été écrits.





LIBER GENESIS,

HEBRAICE BERESITH.

GENESE.

Les Interpretes Grecs ont donné le titre de GENESE *au premier Livre de Moïse, parce qu'il contient la creation & l'origine du monde; & les Hebreux l'ont nommé* BERESITH, in principio, *c'est-à-dire, au commencement, selon leur usage d'intituler plusieurs de leurs Livres, par les premiers mots qui les commencent. Ce Livre contient l'histoire de l'origine du monde, & de son progrès pendant 2369 années, que Dieu l'a miraculeusement gouverné, jusqu'à la mort de Joseph. Ce qui est succintement démontré dans la table suivante.*

TABLE.

	Ans du monde ausquels sont nés les Patriarches.	Ans ausquels les mêmes Patriarches ont engendré.	
Adam	L'an 1.	à 130.	
Seth	130.	105.	
Enos	235.	90.	
Caïnan	325.	70.	
Malaleel	395.	65.	
Jared	460.	162.	*Genes.* 5.
Henoch	622.	65.	
Mathusala	687.	187.	
Lamech	874.	182.	
Noé	1056.	502.	
Sem	1558.	100.	
Arphaxad	1658.	35.	*Genes.* 11.
Salé	1693.	30.	
Heber	1723.	34.	
Phaleg	1757.	30.	
Rheu	1787.	32.	*Genes.* 11.
Sarug	1819.	30.	
Nachor	1849.	29.	*Genes.* 11. & 12.
Tharé	1878.	130.	
Abraham	2008.	100.	*Genes.* 17. & 21.
Isaac	2108.	60.	*Genes.* 25.
Jacob	2168.	91.	*Gen.* 41. 45. & 47.
Joseph	2259.		

Lequel est mort âgé de 110 ans. Et ainsi se termine l'histoire de 2369 ans. *Genes.* 10.



GENESE.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Création du ciel & de la terre, & de tout ce qu'ils contiennent.*

1. *IN principio creavit Deus cœlum & terram.*

2. *Terra autem erat inanis & vacua, & tenebræ erant super faciem abyssi: & Spiritus Dei ferebatur super aquas.*

3. *Dixitque Deus: Fiat lux. Et facta est lux.*

4. *Et vidit Deus lucem quòd esset bo-*

1. AU commencement ‖ Dieu créa le ciel & la terre. Avant J. C. 4004.

2. La terre étoit informe & toute nue ‖, les ténebres couvroient la face de l'abîme ‖; l'Esprit de Dieu étoit porté sur les eaux ‖.

3. Or Dieu dit: Que la lumiere ‖ soit faite. Et la lumiere fut faite.

4. Dieu vit que la lumiere étoit bonne, & il

ỷ. 1. *expl.* Au commencement; c'est-à-dire, avant toutes choses. *August.* ou, lorsque le tems a commencé. *Estius.*

ỷ. 2. *autr.* La terre étoit toute vuide & toute nue. *expl.* parcequ'il n'y avoit encore aucune des choses qui ont depuis servi à son ornement. *Lettr.* inanis & vacua. *Expl.* Ce qui a reçu depuis le nom de terre, n'étoit alors qu'une masse & une matiere informe.

Ibid. *expl.* Ce grand amas d'eaux répandu sur toute la terre.

Ibid. *expl.* pour les animer par sa divine fécondité, & en produire toutes les créatures. *Hieron. August.*

ỷ. 3. *expl.* L'Ecriture peut marquer la création des Anges par la création de la lumiere; & la séparation des bons Anges d'avec les mauvais, par la séparation de la lumiere d'avec les ténebres, *August.*

sépara la lumiere d'avec les ténebres ‖.

5. Il donna à la lumiere le nom de Jour, & aux ténebres le nom de Nuit : & du soir & du matin ‖ se fit le premier ‖ jour.

6. Dieu dit aussi : Que le firmament soit fait au milieu des eaux, & qu'il sépare les eaux d'avec les eaux.

7. Et Dieu fit le firmament : & il sépara les eaux qui étoient sous le firmament, de celles qui étoient au-dessus du firmament. Et cela se fit ainsi.

8. Et Dieu donna au firmament le nom de Ciel ; & du soir & du matin se fit le second jour.

9. Dieu dit encore : Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, & que *l'élément* aride paroisse. Et cela se fit ainsi.

10. Dieu donna à *l'élément* aride le nom de Terre, & il appella Mers toutes ces eaux rassem-

na : & divisit lucem à tenebris.

5. *Appellavitque lucem Diem, & tenebras Noctem : factumque est vespere & mane, dies unus.*

6. *Dixit quoque Deus : Fiat firmamentum in medio aquarum, & dividat aquas ab aquis.*

7. *Et fecit Deus firmamentum : divisitque aquas quæ erant sub firmamento, ab his quæ erant super firmamentum. Et factum est ita.*

8. *Vocavitque Deus firmamentum, Cœlum : & factum est vespere & mane, dies secundus.*

9. *Dixit verò Deus : Congregentur aquæ, quæ sub cœlo sunt, in locum unum : & appareat arida. Et factum est ita.*

10. *Et vocavit Deus aridam, Terram ; congregationesque aquarum appellavit Ma-*

℣. 4. *expl.* En les faisant succeder l'un à l'autre.

℣. 5. *expl.* Du jour artificiel qui finit au soir, & de la nuit suivante jusqu'au matin, se fit un jour naturel qui se compte du lever du soleil à un autre.

Ibid. *lettr.* unus, *id est*, primus : *hebraïsm.*

ria. Et vidit Deus quòd esset bonum.

11. Et ait: Germinet terra herbam virentem & facientem semen, & lignum pomiferum faciens fructum juxta genus suum, cujus semen in semetipso sit super terram. Et factum est ita.

12. Et protulit terra herbam virentem, & facientem semen juxta genus suum, lignumque faciens fructum, & habens unumquodque sementem secundùm speciem suam. Et vidit Deus quòd esset bonum.

13. Et factum est vespere & mane, dies tertius.

14. Dixit autem Deus: Fiant luminaria in firmamento cœli, & dividant diem ac noctem, & sint in signa & tempora, & dies & annos:

15. ut luceant in firmamento cœli, & illuminent terram. Et

blées. Et il vit que cela étoit bon.

11. Dieu dit encore: Que la terre produise de l'herbe verte qui porte de la graine, & des arbres fruitiers qui portent du fruit chacun selon son espece, & qui renferment leur semence en eux-mêmes *pour se reproduire* sur la terre. Et cela se fit ainsi.

12. La terre produisit donc de l'herbe verte qui portoit de la graine selon son espece, & des arbres fruitiers qui renfermoient leur semence en eux-mêmes, chacun selon son espece. Et Dieu vit que cela étoit bon.

13. Et du soir & du matin se fit le troisiéme jour.

14. Dieu dit aussi: Que des corps de lumiere ‖ soient faits dans le firmament du ciel, afin qu'ils séparent le jour & la nuit, & qu'ils servent de signes pour marquer les tems & les saisons, les jours & les années:

15. qu'ils luisent dans le firmament du ciel, & qu'ils éclairent la terre.

℣. 14. *lettr.* Des luminaires.

Et cela fut fait ainsi.

16. Dieu fit donc deux grands corps lumineux ", l'un plus grand pour présider au jour, & l'autre moindre pour présider à la nuit: il fit aussi les étoiles.

17. Et il les mit dans le firmament du ciel " pour luire sur la terre.

18. pour présider au jour & à la nuit, & pour séparer la lumiere d'avec les ténebres.

19. Dieu vit que cela étoit bon. Et du soir & du matin se fit le quatriéme jour.

20. Dieu dit encore: Que les eaux produisent des animaux vivans qui nagent dans l'eau ", & des oiseaux qui volent sur la terre sous le firmament du ciel ".

21. Dieu créa donc les grands poissons, &

factum est ita.

16. *Fecitque Deus duo luminaria magna; luminare majus, ut praeesset diei; & luminare minus, ut praeesset nocti; & stellas.*

17. *Et posuit eas in firmamento cœli, ut lucerent super terram,*

18. *& praeessent diei ac nocti, & dividerent lucem ac tenebras.*

19. *Et vidit Deus quòd esset bonum. Et factum est vespere & mane, dies quartus.*

20. *Dixit etiam Deus: Producant aquae reptile animae viventis, & volatile super terram sub firmamento cœli.*

21. *Creavitque Deus cete grandia, & om-*

℣. 16. *lettr.* Luminaires. *expl.* Il y a plusieurs étoiles plus grandes que la lune. Mais l'Ecriture nous parle par rapport à notre vûe; puisque la lune toute seule nous donne une plus grande lumiere que toutes les étoiles ensemble.

℣. 17. autr. *hebr.* Il mit toutes ces choses dans le ciel. *expl.* Dieu ne créa pas toutes ces choses ailleurs; mais il les fit dans le ciel même, & les y plaça en les créant.

℣. 20. *expl.* Reptile: pisces repere dicuntur, quia pedes non habent, & tamen progrediuntur. *Estius.*

Ibid. *hebr.* Et que les oiseaux volent sur la terre sous le ciel.

nem animam viventem atque motabilem, quam produxerant aquæ in species suas, & omne volatile secundùm genus suum. Et vidit Deus quòd esset bonum.

tous les animaux qui ont la vie & le mouvement, que les eaux produisirent chacun selon son espece; & il créa aussi tous les oiseaux selon leur espece. Il vit que cela étoit bon.

22. *Benexitque eis, dicens : Crescite, & multiplicamini & replete aquas maris; avesque multiplicentur super terram.*

22. Et il les benit ″, en disant : Croissez & multipliez-vous, & remplissez les eaux de la mer; & que les oiseaux se multiplient sur la terre.

23. *Et factum est vespere & mane, dies quintus.*

23. Et du soir & du matin se fit le cinquiéme jour.

24. *Dixit quoque Deus : Producat terra animam viventem in genere suo, jumenta, & reptilia, & bestias terræ, secundùm species suas. Factumque est ita.*

24. Dieu dit aussi : Que la terre produise des animaux vivans chacun selon son espece, les animaux domestiques ″, les reptiles, & les bêtes *sauvages* de la terre, selon leurs differentes especes. Et cela se fit ainsi.

25. *Et fecit Deus bestias terræ juxta species suas, & jumenta & omne reptile terræ in genere suo. Et vidit Deus quòd esset bonum.*

25. Dieu fit donc les bêtes *sauvages* de la terre selon leurs especes, les animaux domestiques & tous les reptiles chacun selon son espece. Et Dieu vit que cela étoit bon.

ỳ. 22. *expl.* Cette benédiction que Dieu leur donna est la fécondité qu'ils reçûrent de lui. *Vat.*

ỳ. 24. *expl.* Le mot hebreu signifie, des animaux qui paissent. *Vat.* Mais l'Ecriture semble entendre ici les animaux domestiques. *Syn.*

§. 2. *Création de l'homme & de la femme.*

26. Il dit ensuite : Faisons l'homme à notre image & à notre ressemblance ‖, & qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes, à toute la terre, & à tous les reptiles qui se remuent sous le ciel ‖.

27. Dieu créa donc l'homme à son image ; il le créa à l'image de Dieu, & il les créa mâle & femelle.

28. Dieu les benit, & il leur dit : Croissez & multipliez-vous, remplissez la terre, & vous l'assujettissez, & dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, & sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre.

29. Dieu dit encore : Je vous ai donné toutes les herbes qui portent leur graine sur la terre, & tous les arbres qui renferment en eux-mêmes leur semence chacun selon son

26. *Et ait : Faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram, & præsit piscibus maris, & volatilibus cœli, & bestiis, universæque terræ, omnique reptili quod movetur in terra.*

27. *Et creavit Deus hominem ad imaginem suam ; ad imaginem Dei creavit illum, masculum & feminam creavit eos.*

28. *Benedixitque illis Deus, & ait : Crescite & multiplicamini, & replete terram, & subjicite eam, & dominamini piscibus maris, & volatilibus cœli, & universis animantibus quæ moventur super terram.*

29. *Dixitque Deus : Ecce dedi vobis omnem herbam afferentem semen super terram, & universa ligna quæ habent in semetipsis sementem ge-*

ỽ. 26. *expl.* Dieu parle au plurier, pour marquer la pluralité des personnes en Dieu. *Hilar. Aug. Fulg. Estius.* Ibid. *lettr.* Sur la terre.

neris suì, ut sint vobis in escam :

espece, afin qu'ils vous servent de nourriture :

30. *& cunctis animantibus terræ, omnique volucri cœli, & universis quæ moventur in terra, & in quibus est anima vivens, ut habeant ad vescendum. Et factum est ita.*

30. & " à tous les animaux de la terre, à tous les oiseaux du ciel, à tout ce qui se meut sur la terre, & qui est vivant & animé ", afin qu'ils ayent de quoi se nourrir. Et cela se fit ainsi.

31. *Viditque Deus cuncta quæ fecerat : & erant valdè bona. Et factum est vespere & mane, dies sextus.*

31. Dieu vit toutes les choses qu'il avoit faites ; & elles étoient très-bonnes. Et du soir & du matin se fit le sixiéme jour.

ỳ. 30. *Suppl.* Je les ai donnés aussi. L'hebreu porte : Mais pour tous les animaux, &c. toutes sortes d'herbes leur serviront de nourriture. *Vat.*

Ibid. *lettr.* Qui a une ame vivante.

CHAPITRE II.

§. 1. *Dieu benit le septiéme jour.*

1. *Igitur perfecti sunt cœli & terra, & omnis ornatus eorum.*

1. Le ciel & la terre furent donc *ainsi* achevés avec tous leurs ornemens ". Avant J. C. 4004.

2. *Complevitque Deus die septimo opus suum quod fecerat : & requievit die septimo ab universo opere quod patrarat.*

2. Dieu accomplit le septiéme jour tout l'ouvrage qu'il avoit fait ; & il se reposa " le septiéme jour, après avoir achevé tous ses ouvrages.

ỳ. 1. *lettr. hebr.* Avec toute leur armée.

ỳ. 2. *expl.* C'est-à-dire, qu'il ne créa plus rien de nouveau. *Vat.*

3. Il benit le septiéme jour, & il le sanctifia, parcequ'il avoit cessé en ce jour de produire tous les ouvrages qu'il avoit créés ".

3. *Et benedixit diei septimo ; & sanctificavit illum : quia in ipso cessaverat ab omni opere suo quod creavit Deus ut faceret.*

4. Telle a été l'origine du ciel & de la terre, & c'est ainsi qu'ils furent créés au jour " que le Seigneur Dieu fit l'un & l'autre ",

4. *Istæ sunt generationes cœli & terræ, quando creata sunt, in die quo fecit Dominus Deus cœlum & terram,*

5. & *qu'il créa* " toutes les plantes des champs avant qu'elles fussent sorties de la terre, & toutes les herbes de la campagne avant qu'elles eussent poussé ". Car le Seigneur Dieu n'avoit point encore fait pleuvoir sur la terre ; & il n'y avoit point d'homme pour la labourer ".

5. *& omne virgultum agri antequam oriretur in terra, omnemque herbam regionis priusquam germinaret : non enim pluerat Dominus Deus super terram, & homo non erat qui operaretur terram.*

6. Mais il s'élevoit de la terre une fontaine "

6. *Sed fons ascendebat è terra, irri-*

ỿ. 3. *lettr.* Qu'il avoit créés pour les faire.

ỿ. 4. *expl.* Le jour pour le tems. *Syn.*

Ibid. *lettr.* Fit le ciel & la terre, nom pour pronom : *hebraïsm.*

ỿ. 5. *expl.* Qu'il créa de rien, & non de graines & de semences. Sous le nom de plantes il faut entendre aussi les arbres. *Vat.*

Ibid. *expl.* Avant qu'elles fussent sorties de la terre par la vertu des graines, & par la culture des hommes.

Ibid. *expl.* Parceque l'homme ne fut créé qu'après les plantes & les herbes dont il est parlé ici.

ỿ. 6. *Hebr.* Une vapeur.

gans universam superficiem terræ. qui en arrosoit toute la surface.

§. 2. *Dieu met l'homme dans le Paradis terrestre.*

7. *Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ, & inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, & factus est homo in animam viventem.*

7. " Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre " ; il répandit " sur son visage un souffle de vie, & l'homme devint vivant & animé ".

8. *Plantaverat autem Dominus Deus * Paradisum voluptatis à principio, in quo posuit hominem quem formaverat.*

8. Or le Seigneur Dieu avoit planté dès le commencement un jardin délicieux ", dans lequel il mit l'homme qu'il avoit formé.

9. *Produxitque Dominus Deus de humo omne lignum pulchrum visu, & ad vescendum suave: lignum etiam vitæ in medio paradisi lignumque scientiæ boni & mali.*

9. Le Seigneur Dieu avoit aussi produit de la terre toutes sortes d'arbres beaux à la vûe, & dont le fruit étoit agréable au goût ", & l'arbre de vie au milieu du paradis, avec l'arbre de la science du bien & du mal.

10. *Et fluvius egrediebatur de loco vo-*

10. Dans ce lieu de délices il sortoit *de la*

℣. 7. *expl.* Moïse décrit ici de nouveau la création de l'homme.

Ibid. *Hebr.* De la poussiere. *expl.* De la poussiere mêlée avec de l'eau.

Ibid. *lettr.* Il souffla. *expl.* Ce souffle nous marque une impression de la toutepuissance divine sur le visage de l'homme, comme sur la partie la plus noble de son corps. *August.*

Ibid. *lettr.* Une ame vivante.

℣. 8. *Hebr.* Du côté de l'Orient un Jardin à Eden.

*. Ibid. *lettr.* Paradisum. *i. e.* hortum amœnum, omnis generis arboribus consitum.

℣. 9. *lettr.* Doux à manger.

terre un fleuve pour arroser le paradis ″, qui de là se divise en quatre canaux.

11. L'un s'appelle Phison, & c'est celui qui coule tout autour du payis de Hévilath où il vient de l'or.

12. Et l'or de cette terre est très-bon. C'est là aussi que se trouve le bdellion ″ & la pierre d'onyx.

13. Le second fleuve s'appelle Géhon ″, & c'est celui qui coule tout autour du payis d'Ethiopie.

14. Le troisiéme fleuve s'appelle le Tigre, qui se répand vers les Assyriens. Et l'Euphrate est le quatriéme de ces fleuves.

15. Le Seigneur Dieu prit donc l'homme & le mit dans le paradis de délices, afin qu'il le cultivât ″, & qu'il le gardât ″.

luptatis ad irrigandum paradisum, qui inde dividitur in quatuor capita.

11. *Nomen uni Phison : ipse est qui circuit omnem terram Hevilath, ubi nascitur aurum.*

12. *Et aurum terræ illius optimum est : ibi invenitur bdellium, & lapis onychinus.*

13. *Et nomen fluvii secundi Gehon : ipse est qui circumit omnem terram Æthiopiæ.*

14. *Nomen verò fluminis tertii, Tygris : ipse vadit contra Assyrios. Fluvius autem quartus, ipse est Euphrates.*

15. *Tulit ergo Dominus Deus hominem, & posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur & custodiret illum.*

℣. 10. *Hebr.* Il sortoit d'Eden un fleuve pour arroser le paradis.

℣. 12. *expl.* Selon quelques-uns, c'est un arbre ; selon d'autres, c'est une gomme précieuse. Mais on ne peut dire que par conjecture, ce qu'il signifie ici. *Scal.*

℣. 13. *expl.* Le Nil.

℣. 15. *expl.* Ce qu'il auroit fait sans peine.

Ibid. *expl.* Pour lui-même, en se rendant digne par son humble obéïssance d'y demeurer toujours.

§. 3. *Défenſe de manger d'un fruit. Formation de la femme. Mariage.*

16. *Præcepitque ei, dicens : Ex omni ligno paradiſi comede.*	16. Il lui fit auſſi ce commandement, & lui dit: Mangez de tous les *fruits des* arbres du paradis.
17. *De ligno autem ſcientiæ boni & mali ne comedas : in quocumque enim die comederis ex eo, morte morieris.*	17. Mais ‖ ne mangez point *du fruit* de l'arbre de la ſcience du bien & du mal. Car au même-tems que ‖ vous en mangerez, vous mourrez très-certainement ‖.
18. *Dixit quoque Dominus Deus : Non eſt bonum eſſe hominem ſolum : faciamus ei adjutorium ſimile ſibi.*	18. Le Seigneur Dieu dit auſſi : Il n'eſt pas bon que l'homme ſoit ſeul ‖, faiſons-lui un aide ſemblable à lui.
19. *Formatis igitur, Dominus Deus, de humo cunctis animantibus terræ, & univerſis volatilibus cœli, adduxit ea ad Adam, ut videret quid vocaret ea : omne enim quod vocavit Adam animæ vi-*	19. Le Seigneur Dieu ayant donc formé de la terre tous les animaux terreſtres ‖, & tous les oiſeaux du ciel, il les amena devant Adam, afin qu'il vît comment il les appelleroit. Et le nom qu'Adam donna à chacun des animaux eſt

℣. 17. *expl.* Si ce commandement a été fait avant la formation de la femme, Dieu l'a fait auſſi à la femme auſſitôt qu'il l'eut formée : ou bien il l'a fait à Adam comme au chef de la femme.

Ibid. *lettr.* En quelque jour que vous en mangiez.

Ibid. *expl.* Vous deviendrez mortel & ſujet à la mort. *Eſtius.* La mort du corps & de l'ame eſt marquée ici en même-tems. *Vatab.*

℣. 18. *expl.* Parceque de lui devoient naître les autres hommes.

℣. 19. *lettr.* De la terre.

son nom véritable ‖.

ventis, ipsum est nomen ejus.

20. Adam appella donc tous les animaux d'un nom qui leur étoit propre, tant les oiseaux du ciel que les bêtes de la terre. Mais il ne se trouvoit point d'aide pour Adam qui lui fût semblable.

20. *Appellavitque Adam nominibus suis cuncta animantia, & universa volatilia cœli, & omnes bestias terræ: Adæ verò non inveniebatur adjutor similis ejus.*

21. Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil ‖; & lorsqu'il étoit endormi, il tira une de ses côtes & mit de la chair à la place.

21. *Immisit ergo Dominus Deus soporem in Adam: cùmque obdormisset, tulit unam de costis ejus, & replevit carnem pro ea.*

22. Et le Seigneur Dieu, de la côte ‖ qu'il avoit tirée d'Adam, forma la femme ‖, & l'amena à Adam.

22. *Et ædificavit DominusDeus costam, quam tulerat de Adam, in mulierem: & adduxit eam ad Adam.*

23. Alors Adam dit ‖: Voilà maintenant l'os de mes os, & la chair de ma chair. Celle-ci s'appellera d'un nom qui marque l'homme ‖, parce-

23. *Dixitque Adam: Hoc nunc os ex ossibus meis, & caro de carne mea: hæc vocabitur Virago, quoniam de*

℣. 19. *expl.* Qui marquoit par le terme même la propriété de sa nature.

℣. 21. *expl.* Ce sommeil est appellé une *extase* par les Septante: & c'étoit une chose surnaturelle. *Augustin.*

℣. 22. *expl.* La femme est tirée du côté d'Adam pour marque qu'elle seroit sa compagne.

Ibid. *lettr.* Bâtit la femme.

℣. 23. *expl.* Celle-ci n'est point comme les autres animaux, d'une nature differente de la mienne; mais elle a été formée de ma chair & de mes os.

Ibid. *lettr.* Virago. *expl.* Ce mot ne peut se rendre en François: il est tiré de *Vir*, qui signifie *un homme.*

viro sumta est.

qu'elle a été prise de l'homme.

24. *Quamobrem relinquet homo patrem suum, & matrem, & adhærebit uxori suæ: & erunt duo in carne una.*

24. C'est-pourquoi l'homme quittera son pere & sa mere, & s'attachera à sa femme, & ils seront deux dans une seule chair.

25. *Erat autem uterque nudus, Adam scilicet & uxor ejus: & non erubescebant.*

25. Or Adam & sa femme étoient *alors* tous deux nuds, & ils n'en rougissoient point ".

℣. 25. *expl.* Parcequ'il n'y avoit rien dans eux avant le peché qui pût faire rougir.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Le serpent tente Eve.*

1. *Sed & serpens erat callidior cunctis animantibus terræ quæ fecerat Dominus Deus. Qui dixit ad mulierem: Cur præcepit vobis Deus ut non comederetis de omni ligno paradisi?*

1. Or le serpent étoit le plus fin de tous les animaux que le Seigneur Dieu avoit formés sur la terre ". Et il dit à la femme ": Pourquoi Dieu vous a-t-il commandé de ne pas manger du fruit de tous les arbres du paradis? Avant J. C. 4004.

2. *Cui respondit mulier: De fructu lignorum, quæ sunt in paradiso, vescimur:*

2. La femme lui répondit: Nous mangeons du fruit des arbres qui sont dans le paradis:

℣. 1. *Expl.* Le serpent étoit le plus fin, à cause que le démon se servoit de lui pour tromper Eve.

Ibid. *expl.* Eve ne fut point effrayée d'entendre parler le serpent, ne fachant pas s'il ne le pouvoit point faire par sa nature. *Cyril. Estius.*

3. mais pour ce qui est du fruit de l'arbre qui est au milieu du paradis, Dieu nous a commandé de n'en point manger, & de n'y point toucher, depeur que nous ne fussions en danger de mourir ".

3. de fructu verò ligni, quod est in medio paradisi, præcepit nobis Deus ne comederemus, & ne tangeremus illud, ne fortè moriamur.

4. Le serpent repartit à la femme : Assurément vous ne mourrez point.

4. Dixit autem serpens ad mulierem : Nequaquam morte moriemini.

5. Mais c'est que Dieu sait qu'aussitôt que vous aurez mangé de ce fruit, vos yeux seront ouverts, & vous serez comme des dieux " en connoissant le bien & le mal.

5. Scit enim Deus quòd in quocumque die comederitis ex eo, aperientur oculi vestri : & eritis sicut dii, scientes bonum & malum.

§. 2. *Eve tombe, & fait tomber Adam.*

6. La femme considera donc que le fruit de cet arbre étoit bon à manger; qu'il étoit beau " & agréable à la vûe. Et en ayant pris, elle en mangea & en donna à son mari qui en mangea aussi.

6. Vidit igitur mulier quòd bonum esset lignum ad vescendum, & pulchrum oculis; aspectuque delectabile : & tulit de fructu illius, & comedit : deditque viro suo, qui comedit.

7. En même-tems leurs

7. Et aperti sunt

ỳ. 3. *lettr.* Depeur que peutêtre nous ne mourions. *Expl.* Dieu avoit parlé avec assurance : *Morte moriemini.* Et la femme n'en parle ici qu'avec doute : *Ne fortè moriamur.* Mais le démon nie avec certitude la verité de ce que Dieu avoit dit : *Nequaquam morte moriemini. Bern.*

ỳ. 5. *autr.* Comme Dieu. Le mot hebreu peut signifier ou *dieu* ou des *dieux*.

ỳ. 6. autr. *Hebr.* Et que la science qu'il donnoit étoit une chose agréable.

*oculi amborum : cùmque cognovissent se esse nudos, consuerunt folia ficûs, & fecerunt sibi * perizomata.*

yeux furent ouverts à tous deux ; ils reconnurent qu'ils étoient nuds ; & ils entrelasserent des feuilles de figuier, & s'en firent dequoi se couvrir.

8. *Et cùm audissent vocem Domini Dei deambulantis in paradiso ad auram post meridiem, abscondit se Adam & uxor ejus à facie Domini Dei in medio ligni paradisi.*

8. Et comme ils eurent entendu la voix du Seigneur Dieu " qui se promenoit dans le paradis après-midi, lorsqu'il se leve un vent doux " ils se retirerent au milieu des arbres du paradis, pour se cacher de devant sa face.

§. 3. *Punition du serpent. Rédemteur promis.*

9. *Vocavitque Dominus Deus Adam, & dixit ei : Ubi es ?*

9. Alors le Seigneur Dieu appella Adam, & lui dit " : Où êtes-vous ?

10. *Qui ait : Vocem tuam audivi in paradiso ; & timui eò quòd nudus essem, & abscondi me.*

10. Adam lui répondit : J'ai entendu votre voix dans le paradis, & j'ai eu peur, parceque j'étois nud : c'estpourquoi je me suis caché.

11. *Cui dixit : Quis enim indicavit tibi quòd nudus esses, nisi quòd ex ligno de quo præceperam tibi ne*

11. Le Seigneur lui repartit : Et d'où avez-vous sçu que vous étiez nud, sinon " de ce que vous avez mangé du fruit de

* ℣. 7. lettr. *Perizomata.* quæ regunt quod pudor videri non sinit.

℣. 8. *expl.* Dieu faisoit entendre ce bruit par le ministere de quelque Ange, ou de quelque autre maniere. *Estius.*

Ibid. *expl.* Vers le soir, lorsque le vent a accoutumé de s'élever. *Vatab.*

℣. 9. *expl.* Dieu savoit où étoit Adam : mais il l'oblige de reconnoître l'état où il s'étoit mis. *Ambros.*

℣. 11. *expl.* de votre desobéissance.

l'arbre dont je vous avois défendu de manger ?

12. Adam lui répondit : La femme que vous m'avez donnée pour compagne, m'a présenté du fruit de cet arbre ; & j'en ai mangé.

13. Le Seigneur Dieu dit à la femme : Pourquoi avez-vous fait cela ? Elle répondit : Le serpent m'a trompée ; & j'ai mangé *de ce fruit.*

14. Alors le Seigneur Dieu dit au serpent : Parceque tu as fait cela, tu es ″ maudit entre tous les animaux & toutes les bêtes de la terre : tu ramperas sur le ventre ″, & tu ″ mangeras la terre tous les jours de ta vie.

15. Je mettrai une inimitié entre toi & la femme, entre sa race & la tienne. Elle ″ te brisera la tête, & tu tâcheras de la mordre par le talon ″.

comederes, comedisti ?

12. *Dixitque Adam : Mulier, quam dedisti mihi sociam, dedit mihi de ligno ; & comedi.*

13. *Et dixit Dominus Deus ad mulierem : Quare hoc fecisti ? Quæ respondit : Serpens decepit me ; & comedi.*

14. *Et ait Dominus Deus ad serpentem : Quia fecisti hoc, maledictus es inter omnia animantia & bestias terræ : super pectus tuum gradiêris, & terram comedes cunctis diebus vitæ tuæ.*

15. *Inimicitias ponam inter te & mulierem, & semen tuum & semen illius : ipsa conteret caput tuum, & tu insidiaberis calcaneo ejus.*

℣. 14. *Hebr.* Seras.

Ibid. *lettr.* Tu marcheras sur ta poitrine.

Ibid. *expl.* Il y a des serpens dans les Indes qui ne vivent que de poussiere. Mais en géneral les serpens rampans sur terre, mangent nécessairement de la poussiere avec les choses dont ils se nourrissent *Syn.*

℣. 15. *expl.* La sainte Vierge, ou plutôt JESUS-CHRIST. *Estius.*

Ibid. *lettr.* Tu dresseras des piéges à son talon.

§. 4. *Punition de l'homme & de la femme.*

16. *Mulieri quoque dixit : Multiplicabo ærumnas tuas, & conceptus tuos : in dolore paries filios, & sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tui.*

16. Dieu dit aussi à la femme : Je vous affligerai de plusieurs maux pendant votre grossesse ″ : Vous enfanterez dans la douleur : vous serez sous la puissance de votre mari, & il vous dominera.

17. *Adæ verò dixit : Quia audisti vocem uxoris tuæ, & comedisti de ligno, ex quo præceperam tibi ne comederes, maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ.*

17. Il dit ensuite à Adam : Parceque vous avez écouté la voix de votre femme, & que vous avez mangé *du fruit* de l'arbre dont je vous avois défendu de manger, la terre sera maudite ″ à cause de ce que vous avez fait ″, & vous n'en tirerez dequoi vous nourrir pendant toute votre vie qu'avec beaucoup de travail.

18. *Spinas & tribulos germinabit tibi, & comedes herbam terræ.*

18. Elle vous produira des épines & des ronces, & vous vous nourrirez de l'herbe de la terre.

19. *In sudore vultûs tui vescêris pane, donec revertaris in terram de qua sumtus es : quia pulvis es, & in pulverem revertêris.*

19. Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage, jusqu'à ce que vous retourniez en la terre d'où vous avez été tiré : car vous êtes poudre, & vous retournerez en poudre.

ỷ. 16. *lettr.* Multiplicabo ærumnas tuas & cônceptus tuos, *id est*, vexabo te variis ærumnis, à concepto fœtu usque ad partum.

ỷ. 17. *expl.* Stérile. Ibid. *expl.* In opere tuo, *id est*, propter opus tuum : *hebraïsm.*

20. Et Adam donna à sa femme le nom d'Eve ″, parcequ'elle étoit ″ la mere de tous les vivans.

20. Et vocavit Adam nomen uxoris suæ, Heva; eò quòd mater esset cunctorum viventium.

21. Le Seigneur Dieu fit aussi à Adam & à sa femme des habits de peaux dont il les revêtit.

21. Fecit quoque Dominus Deus Adæ & uxori ejus tunicas pelliceas, & induit eos.

§. 5. *Ils sont chassés du Paradis terrestre.*

22. Et il dit ″ : Voilà Adam devenu comme l'un de nous ″, sachant le bien & le mal. *Empêchons* donc maintenant qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie, qu'il ne prenne ″ aussi de son fruit, & qu'en mangeant il ne vive éternellement.

22. Et ait: Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est, sciens bonum & malum: nunc ergo ne fortè mittat manum suam, & sumat etiam de ligno vitæ, & comedat, & vivat in æternum.

23. Le Seigneur Dieu le fit sortir ensuite du jardin ″ délicieux pour travailler à la culture de la terre dont il avoit été tiré.

23. Et emisit eum Dominus Deus de paradiso voluptatis ut operaretur terram, de qua sumtus est.

24. Et l'en ayant chassé, il mit des Cherubins ″ devant le jardin ″ de dé-

24. Ejecitque Adam: & collocavit ante paradisum vo-

℣. 20. Eve, en hebreu, signifie vivante.
Ibid. *expl.* devoit être. *Vatab.*

℣. 22. *expl.* C'est une ironie par laquelle Dieu fait connoître à Adam, combien son orgueil l'avoit aveuglé. *Estius. Vatab.*

Ibid. *expl.* La pluralité des Personnes en un seul Dieu, est marquée par ces paroles. *Hilar. Aug. Fulg. Estius.*

Ibid. *expl.* Comme il a pris de celui de l'arbre de la science, &c.

℣. 23. *lettr.* Du paradis.

℣. 24. *expl.* L'hebreu fait voir qu'il est au plurier.

Ibid. *lettr.* Le paradis.

luptatis Cherubim, & flammeum gladium atque versatilem, ad custodiendam viam ligni vitæ.

lices, qui faisoient étinceller une épée de feu, pour garder le chemin qui conduisoit à l'arbre de vie.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Sacrifice de Caïn rejetté, celui d'Abel agréé de Dieu.*

1. *ADam verò cognovit uxorem suam Hevam, quæ concepit & peperit Caïn, dicens: Possedi hominem per Deum.*

2. *Rursumque peperit fratrem ejus Abel. Fuit autem Abel pastor ovium, & Caïn agricola.*

3. *Factum est autem post multos dies, ut offerret Caïn de fructibus terræ munera Domino.*

4. *Abel quoque obtulit de primogenitis*

1. OR Adam connut Eve sa femme, & elle conçut & enfanta Caïn, en disant ": Je possede un homme par la grace de Dieu. Avant J. C. 4003.

2. Elle enfanta de nouveau *& mit au monde* son frere Abel. Or Abel fut pasteur de brebis, & Caïn s'appliqua à l'agriculture.

3. Il arriva longtems " après, que Caïn offrit au Seigneur des fruits de la terre ".

4. Abel offrit aussi des premiers-nés de son trou-

ỷ. 1. *expl.* Caïn vient d'un mot hebreu, qui signifie *possession.* Eve se console en quelque sorte de sa mortalité, par cette espece d'immortalité qu'elle devoit trouver dans la succession de ses enfans.

ỷ. 3. *lettr.* Post multos dies. *expl.* Après quelques années : *hebraïsm. Vat.*

Ibid. *expl.* Il semble que Caïn n'offrit point à Dieu les fruits les plus excellens. *Chrysost.*

peau, & de ce qu'il avoit de plus gras ‖. Et le Seigneur regarda *favorablement* ‖ Abel & ses présens.

5. Mais il ne regarda point Caïn, ni ce qu'il lui avoit offert. C'est-pourquoi Caïn entra dans une très-grande colere, & son visage en fut tout abattu.

6. Et le Seigneur lui dit ‖: Pourquoi êtes-vous en colere, & pourquoi paroît-il un si grand abattement sur votre visage ?

7. Si vous faites bien, n'en serez-vous pas récompensé ? Et si vous faites mal, ne porterez-vous pas aussitôt *la peine de* votre peché ‖ ? Mais votre concupiscence sera sous vous, & vous la dominerez ‖.

gregis sui, & de adipibus eorum; & respexit Dominus ad Abel, & ad munera ejus.

5. Ad Caïn verò, & ad munera illius, non respexit: iratusque est Caïn vehementer, & concidit vultus ejus:

6. Dixitque Dominus ad eum: Quare iratus es, & cur concidit facies tua?

7. Nonne si benè egeris, recipies: sin autem malè, statim in foribus peccatum aderit? Sed sub te erit appetitus ejus, & tu dominaberis illius.

℣. 4. *lettr.* De adipibus. Adeps, *pro* optimo cujusque rei: *hebraism.* adeps frumenti. *Psalm.* 80. 17.

Ibid. *expl.* Eût agréables les présens d'Abel: & le témoigna par quelque signe visible, soit par le feu qui consuma son hostie, ou autrement.

℣. 6. *expl.* Dieu parloit alors aux hommes, soit par un Ange qui le représentoit, soit par une voix sensible qu'il leur faisoit entendre, soit par une vive impression qu'il formoit dans leur esprit.

℣. 7. *lettr.* Le peché ne sera-t-il pas aussitôt à votre porte? *expl.* La peine de votre peché ne vous tiendra-t-elle pas aussitôt comme environné de toutes parts? *hebr.* Le peché *pour* la peine du peché. *Gen.* 19. *v.* 15. *Levit.* 20. *v.* 20. Votre conscience sera aussitôt déchirée par mille remords. *August.*

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que l'homme commet librement le peché; quoiqu'il ait besoin du secours de Dieu pour faire le bien. *August.*

§. 2. *Caïn tue son frere.*

8. Dixitque Caïn ad Abel fratrem suum : Egrediamur foras. Cùmque essent in agro, consurrexit Caïn adversus fratrem suum Abel, & interfecit eum.

8. Or Caïn dit à son frere Abel : Sortons dehors. Et lorsqu'ils furent dans les champs, Caïn se jetta sur son frere Abel & le tua.

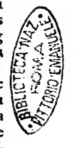
An du monde 128.
Avant J. C. 3876.

9. Et ait Dominus ad Caïn : Ubi est Abel frater tuus? Qui respondit: Nescio. Num custos fratris mei sum ego?

9. Le Seigneur dit ensuite à Caïn : Où est votre frere Abel? Il lui répondit : Je ne sai. Suis-je le gardien de mon frere?

10. Dixitque ad eum : Quid fecisti? Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra.

10. Le Seigneur lui repartit : Qu'avez-vous fait? La voix du sang de votre frere crie de la terre jusqu'à moi.



11. Nunc igitur maledictus eris super terram, quæ aperuit os suum, & suscepit sanguinem fratris tui de manu tua.

11. Vous serez donc maintenant maudit sur la terre, qui a ouvert sa bouche, & qui a reçu le sang de votre frere, lorsque votre main l'a répandu.

12. Cùm operatus fueris eam, non dabit tibi fructus suos; vagus & profugus eris super terram.

12. Quand vous l'aurez cultivée, elle ne vous rendra point son fruit. Vous serez fugitif & vagabond sur la terre.

13. Dixitque Caïn ad Dominum : Major est iniquitas mea, quàm ut veniam merear.

13. Caïn répondit au Seigneur : Mon iniquité est trop grande, pour pouvoir en obtenir le pardon.

14. Ecce ejicis me

14. Vous me chassez

aujourd'hui de dessus la terre, & je m'irai cacher de devant votre face ". Je serai fugitif & vagabond sur la terre. Quiconque donc me trouvera me tuera ".

hodie à facie terræ; & à facie tua abscondar, & ero vagus & profugus in terra : omnis igitur qui invenerit me, occidet me.

15. Le Seigneur lui répondit : Non, cela ne sera pas ; mais quiconque tuera Caïn, en sera puni très-séverement ". Et le Seigneur mit un signe " sur Caïn, afin que ceux qui le trouveroient ne le tuassent point.

15. Dixitque ei Dominus : Nequaquam ita fiet ; sed omnis qui occiderit Caïn, septuplùm punietur. Posuitque Dominus Caïn signum, ut non interficeret eum omnis qui invenisset eum.

§. 3. *Posterité de Caïn.*

16. Caïn s'étant retiré de devant la face du Seigneur fut vagabond sur la terre ", & il habita vers la région orientale d'Eden.

16. Egressusque Caïn à facie Domini, habitavit profugus in terra ad orientalem plagam Eden.

17. Et ayant connu sa femme, elle conçut & enfanta Hénoch. Il bâtit ensuite une ville qu'il ap-

17. Cognovit autem Caïn uxorem suam, quæ concepit & peperit Henoch : & ædificavit

℣. 14. *expl.* N'osant plus paroître devant vous.

Ibid. *expl.* Adam & Eve ont pu avoir beaucoup d'enfans & de petits-enfans dans l'espace de 130 ans. Et ainsi les hommes pouvoient s'être alors beaucoup multipliés.

℣. 15. *lettr.* Sept fois, *c'est-à-dire*, très-séverement. *Vat. expl.* Plus séverement que vous, n'étant point devenu plus sage par la vûe de votre châtiment. *Alcuin.*

Ibid. *expl.* Ce signe étoit peutêtre un tremblement continuel de son corps, qui rendoit visible l'agitation de sa conscience.

℣. 16. *expl.* Non qu'il courût par tout le monde, puisqu'il habita en cette région ; mais parcequ'il changeoit sans cesse de lieu. *Synops.* L'hebreu porte seulement ; Qu'il *habita au payis du Nord.*

civitatem, vocavitque nomen ejus ex nomine filii sui, Henoch.

18. *Porrò Henoch genuit Irad, & Irad genuit Maviael, & Maviael genuit Mathusael, & Mathusael genuit Lamech,*

19. *Qui accepit duas uxores, nomen uni Ada, & nomen alteri Sella.*

20. *Genuitque Ada Jabel, qui fuit pater habitantium in tentoriis, atque pastorum.*

21. *Et nomen fratris ejus Jubal: ipse fuit pater canentium citharâ & organo.*

22. *Sella quoque genuit Tubalcaïn, qui fuit malleator & faber in cuncta opera æris & ferri. Soror verò Tubalcaïn, Noëma.*

23. *Dixitque Lamech uxoribus suis Ada & Sellæ: Audite*

pella Hénoch, du nom de son fils.

18. Hénoch engendra Irad, Irad engendra Maviael, Maviael engendra Mathusael, & Mathusael engendra Lamech,

19. Qui eut deux femmes ", dont l'une s'appelloit Ada, & l'autre Sella.

20. Ada enfanta Jabel, qui fut pere de ceux qui demeurent dans des tentes, & des pasteurs.

21. Son frere s'appelloit Jubal: & il fut le pere de ceux qui jouent de la harpe & de l'orgue ".

22. Sella enfanta aussi Tubalcaïn, qui eut l'art de travailler avec le marteau, & qui fut habile en toutes sortes d'ouvrages d'aïrain & de fer. Noéma étoit la sœur de Tubalcaïn.

23. Or Lamech dit à ses femmes Ada & Sella: Femmes de Lamech,

℣. 19. *expl.* Les Peres ont condamné dans Lamech cette polygamie ou pluralité de femmes, qu'il introduisit contre la premiere loi que Dieu donna au premier homme dans le Paradis, quoiqu'elle fût depuis permise après le déluge.

℣. 21. *expl.* Il fut l'inventeur de ces instrumens de musique, & il apprit aux hommes à en jouer.

entendez ma voix, écoutez ce que je vais dire : J'ai tué un homme ‖ l'ayant blessé : j'ai assassiné un jeune homme d'un coup que je lui ai donné.

vocem meam, uxores Lamech ; auscultate sermonem meum: quoniam occidi virum in vulnus meum, & adolescentulum in livorem meum.

24. On vengera sept fois la mort de Caïn, & celle de Lamech septante fois sept fois ‖.

24. Septuplùm ultio dabitur de Caïn : de Lamech verò septuagies septies.

§. 4. *Naissance de Seth & d'Enos.*

25. Adam connut encore sa femme : & elle enfanta un fils qu'elle appella ‖ Seth, en disant : Le Seigneur m'a donné un autre fils ‖ au lieu d'Abel que Caïn a tué.

25. Cognovit quoque adhuc Adam uxorem suam : & peperit filium, vocavitque nomen ejus Seth, dicens : Posuit mihi Deus semen aliud pro Abel, quem occidit Caïn.

An du monde 130. 26. Il nâquit aussi un fils à Seth, qu'il appella Enos. Celui-là commença d'invoquer le Nom du Seigneur ‖.

26. Sed & Seth natus est filius, quem vocavit Enos : iste cœpit invocare nomen Domini.

℣. 23. *Lettr.* In vulnus & livorem meum : *hebraïsm. i. e.* livore & vulnere à me ipsi inflicto. *Synops.* Plusieurs croyent que Lamech parle de Caïn, & d'un autre encore qu'il avoit tués : mais on n'en peut rien assurer.

℣. 24. *expl.* Lamech veut se rendre redoutable, en prétendant que sa mort feroit sans comparaison plus vengée que celle de Caïn. *Synops.* Tous les Anciens ont entendu cette punition de Lamech même, qui méritoit un châtiment beaucoup plus sévere que Caïn, pour n'être point devenu plus sage par son châtiment. Mais c'est ce que l'Ecriture a déja marqué, vers. 15.

℣. 25. *Lettr.* Et vocavit, mater scilicet. Est enim genus femininum in hebræo.

Ibid. *Lettr.* Semen aliud.

℣. 26. *expl.* Par un culte public, & par de certaines cérémonies.

CHAP.

CHAPITRE V.

§. 1. *Posterité d'Adam.*

1. *Hic est liber generationis Adam. In die qua creavit Deus hominem, ad similitudinem Dei fecit illum.*

2. *Masculum & feminam creavit eos, & benedixit illis: & vocavit nomen eorum Adam, in die quo creati sunt.*

3. *Vixit autem Adam centum triginta annis: & genuit ad imaginem & similitudinem suam, vocavitque nomen ejus Seth.*

4. *Et facti sunt dies Adam, postquam genuit Seth, octingen-*

1. Voici le dénombrement de la posterité ‖ d'Adam. Au jour que Dieu créa l'homme, Dieu le fit à sa ressemblance.

2. Il les créa mâle & femelle; il les benit, & il leur donna le nom d'Adam ‖ au jour qu'ils furent créés.

3. Adam ayant vécu cent trente ans, engendra *un fils* à son image & à sa ressemblance ‖, & il le nomma Seth ‖.

4. Après qu'Adam eut engendré Seth, il vécut huit cens ans, & il en-

ỷ. 1. *lettr.* Le livre de la génération. Liber *pro* Catalogo & enumeratione: *hebraïsm.*

ỷ. 2. *expl.* Ou parcequ'Eve étoit alors renfermée dans Adam: ou parcequ'Adam est un nom appellatif, commun aux deux sexes.

ỷ. 3. *expl.* Dieu créa Adam à son image & ressemblance, c'est-à-dire dans la sainteté. Mais il est dit, qu'Adam engendra Seth à son image & ressemblance, c'est-à-dire dans la corruption du peché originel. *Vat.*

Ibid. *expl.* L'Ecriture ne nomme que Seth, parceque ce fut de lui que descendit Noé, le réparateur du monde après le déluge, & Abraham la tige des Patriarches, & du peuple Juif.

gendra des fils & des filles ″. | ti anni : genuitque filios & filias.

5. Et tout le tems de la vie d'Adam ayant été de neuf cens trente ans, il mourut ″. | 5. Et factum est omne tempus quod vixit Adam, anni nongenti triginta, & mortuus est.

Avant J. C. 3769.

6. Seth aussi ayant vécu cent cinq ans, engendra Enos. | 6. Vixit quoque Seth centum quinque annis, & genuit Enos.

7. Et après que Seth eut engendré Enos, il vécut huit cens sept ans, & il engendra des fils & des filles. | 7. Vixitque Seth postquam genuit Enos, octingentis septem annis, genuitque filios & filias.

8. Et tout le tems de la vie de Seth ″ ayant été de neuf cens douze ans, il mourut. | 8. Et facti sunt omnes dies Seth nongentorum duodecim annorum, & mortuus est.

9. Enos ayant vécu quatre-vingt-dix ans, engendra Caïnan. | 9. Vixit verè Enos nonaginta annis, & genuit Caïnan.

10. Depuis la naissance de Caïnan il vécut huit cens quinze ans, & il engendra des fils&des filles. | 10. Post cujus ortum vixit octingentis quindecim annis, & genuit filios & filias.

11. Et tout le tems de la vie d'Enos ayant été de neuf cens cinq ans, il mourut. | 11. Factique sunt omnes dies Enos nongenti quinque anni, & mortuus est.

12. Caïnan aussi ayant vécu soixante & dix ans, engendra Malaléel. | 12. Vixit quoque Caïnan septuaginta annis, & genuit Malaleel.

ỷ. 4. *expl.* Dans tout ce tems de huit cens ans.

ỷ. 5. C'est la foi de toute l'Eglise, qu'Adam est mort dans la pénitence, & qu'il est sauvé par les mérites du sang de JESUS-CHRIST. *August.*

ỷ. 8. *litt.* Tous les jours de Seth.

13. *Et vixit Caïnan postquam genuit Malaleel, octingentis quadraginta annis, genuitque filios & filias.*

14. *Et facti sunt omnes dies Caïnan nongenti decem anni, & mortuus est.*

15. *Vixit autem Malaleel sexaginta quinque annis, & genuit Jared.*

16. *Et vixit Malaleel postquam genuit Jared, octingentis triginta annis: & genuit filios & filias.*

17. *Et facti sunt omnes dies Malaleel octingenti nonaginta quinque anni, & mortuus est.*

18. *Vixitque Jared centum sexaginta duobus annis, & genuit Henoch.*

19. *Et vixit Jared postquam genuit Henoch, octingentis annis, & genuit filios & filias.*

20. *Et facti sunt omnes dies Jared nongenti sexaginta duo anni, & mortuus est.*

21. *Porrò Henoch*

13. Après avoir engendré Malaléel, il vécut huit cens quarante ans, & il engendra des fils & des filles.

14. Et tout le tems de la vie de Caïnan ayant été de neuf cens dix ans, il mourut.

15. Malaléel ayant vécu soixante & cinq ans, engendra Jared.

16. Après avoir engendré Jared, il vécut huit cens trente ans, & il engendra des fils & des filles.

17. Et tout le tems de la vie de Malaléel ayant été de huit cens quatre-vingt-quinze ans, il mourut.

18. Jared ayant vécu cent soixante & deux ans, engendra Henoch.

19. Après avoir engendré Henoch, il vécut huit cens ans, & il engendra des fils & des filles.

20. Et tout le tems de la vie de Jared ayant été de neuf cens soixante & deux ans, il mourut.

21. Or Henoch ayant

vécu soixante & cinq ans, engendra Mathusalem.

22. Henoch marcha avec Dieu: & après avoir engendré Mathusalem, il vécut trois cens ans, & il engendra des fils & des filles.

23. Et tout le tems qu'Henoch vécut *sur la terre*, fut de trois cens soixante & cinq ans.

24. Il marcha avec Dieu ″, & il ne parut plus: parceque Dieu l'enleva ″.

25. Mathusalem ayant vécu cent quatre-vingt-sept ans, engendra Lamech.

26. Après avoir engendré Lamech, il vécut sept cens quatre-vingt-deux ans, & il engendra des fils & des filles.

27. Et tout le tems de la vie de Mathusalem ayant été de neuf cens

vixit sexaginta quinque annis, & genuit Mathusalam.

22. *Et ambulavit Henoch cum Deo: & vixit, postquam genuit Mathusalam, trecentis annis, & genuit filios & filias.*

23. *Et facti sunt omnes dies Henoch trecenti sexaginta quinque anni.*

24. *Ambulavitque cum Deo, & non apparuit: quia tulit eum Deus.*

25. *Vixit quoque Mathusala centum octoginta septem annis, & genuit Lamech.*

26. *Et vixit Mathusala postquam genuit Lamech, septingentis octoginta duobus annis, & genuit filios & filias.*

27. *Et facti sunt omnes dies Mathusala nongenti sexagin-*

℣. 24. *expl.* Il se rendit agréable à Dieu par la sainteté de sa vie, vivant toujours comme en la présence de Dieu.

Ibid. *expl.* Il fut transferé dans le Paradis, étant destiné à faire entrer les nations dans la pénitence. *Eccli. cap.* 41. 16. Saint Augustin & les autres Peres croient qu'il a été transferé dans le Paradis terrestre, où Dieu le conserve d'une maniere miraculeuse pour l'opposer à la fureur de l'Antechrist.

ta novem anni, & mortuus est. — soixante & neuf ans ″, il mourut.

28. *Vixit autem Lamech centum octoginta duobus annis, & genuit filium,* — 28. Lamech ayant vécu cent quatre-vingt-deux ans, engendra un fils,

§. 2. *Naissance de Noé.*

29. *vocavitque nomen ejus Noe, dicens: Iste consolabitur nos ab operibus & laboribus manuum nostrarum, in terra cui maledixit Dominus.* — 29. qu'il nomma Noé, en disant : Celui-ci nous *soulageant* parmi nos travaux & les œuvres de nos mains, nous consolera ″ dans la terre que le Seigneur a maudite. Avant J. C. 2948.

30. *Vixitque Lamech, postquam genuit Noe, quingentis nonaginta quinque annis, & genuit filios & filias.* — 30. Lamech après avoir engendré Noé, vécut cinq cens quatre-vingt-quinze ans, & il engendra des fils & des filles.

31. *Et facti sunt omnes dies Lamech, septingenti septuaginta septem anni, & mortuus est. Noe verò cùm quingentorum esset annorum, genuit Sem, Cham & Japheth.* — 31. Et tout le tems de la vie de Lamech ayant été de sept cens soixante & dix-sept ans, il mourut. Or Noé ayant cinq cens ans, engendra Sem, Cham & Japhet.

ỳ. 27. *expl.* Ces années des premiers hommes n'étoient point comme celles qu'on attribue aux Egyptiens, ou comme celles des Arabes, mais des années ordinaires de 365 jours, & six heures. En supputant les années selon l'hebreu, & non selon les Septante, dont plusieurs manuscrits n'étoient pas corrects, Mathusalem est mort quelques jours avant le déluge. *Hieron. August.*

ỳ. 29. *expl.* Noé est appellé le Consolateur, parcequ'il facilita beaucoup l'agriculture, qu'il sauva le monde du déluge, & qu'il a été la figure de JESUS-CHRIST. *Vatab. Synops.*

CHAPITRE VI.

§. 1. *Corruption des hommes.*

1. APrès que les hommes eurent commencé à se multiplier sur la terre, & qu'ils eurent engendré des filles,

1. *CUmque cœpissent homines multiplicari super terram, & filias procreassent,*

2. les enfans de Dieu ″ voyant que les filles des hommes étoient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avoient plû.

2. *videntes filii Dei filias hominum quòd essent pulchræ, acceperunt sibi uxores ex omnibus quas elegerant.*

3. Et Dieu dit : Mon esprit ne demeurera pas pour toujours avec l'homme ″, parcequ'il *n*'est *que* chair ; & le tems de l'homme ne sera plus que de six-vingts ans.

3. *Dixitque Deus : Non permanebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro est : eruntque dies illius centum viginti annorum.*

4. Or il y avoit des géans sur la terre en ce tems-là. ″. Car depuis que les enfans de Dieu eurent épousé les filles des hom-

4. *Gigantes autem erant super terram in diebus illis. Postquam enim ingressi sunt filii Dei ad filias homi-*

℣. 2. *expl.* Les enfans de Seth serviteur de Dieu, s'allierent avec les filles de Caïn. *August. Vatab. Estius.*

℣. 3. *expl.* L'esprit de vie que j'ai répandu dans l'homme n'y subsistera pas encore longtems. Car dans six-vingts ans j'exterminerai par le déluge tous ces hommes corrompus.

℣. 4. *expl.* Dieu punit la corruption des hommes, en permettant qu'il sortît de ces mariages des géans qui opprimassent les autres. *Estius.*

eum, illæque genuerunt, isti sunt potentes à sæculo viri famosi.

mes, il en sortit des enfans qui furent des hommes puissans & fameux dans le siecle ".

5. *Videns autem Deus quòd multa malitia hominum esset in terra, & cuncta cogitatio cordis intenta esset ad malum omni tempore,*

5. Mais Dieu voiant que la malice des hommes qui vivoient sur la terre étoit extrême, & que toutes les pensées de leur cœur étoient en tout tems appliquées au mal,

6. *pœnituit eum quòd hominem fecisset in terra. Et tactus dolore cordis intrinsecus,*

6. il se repentit " d'avoir fait l'homme sur la terre. Et étant touché de douleur jusqu'au fond du cœur,

7. *Delebo, inquit, hominem, quem creavi, à facie terræ, ab homine usque ad animantia, à reptili usque ad volucres cœli: pœnitet enim me fecisse eos.*

7. il dit: J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé; j'exterminerai tout, depuis l'homme jusqu'aux animaux, depuis tout ce qui rampe sur la terre jusqu'aux oiseaux du ciel: car je me repens de les avoir faits.

§. 2. *Noé trouve grace devant Dieu.*

8. *Noe verò invenit gratiam coram Domino.*

8. Mais Noé trouva grace devant le Seigneur.

9. *Hæ sunt generationes Noe. Noe vir justus atque perfectus fuit in generationibus*

9. Voici les enfans qu'engendra Noé. Noé fut un homme juste & parfait au milieu des

℣. 4. *Autr.* Dans ces premiers siecles. *Vatab.*

℣. 6. *expl.* Le repentir de Dieu nous marque seulement que Dieu irrité avec justice contre les hommes, résolut de les punir. *Estius.*

hommes de son tems ‖ : il marcha avec Dieu ;

10. & il engendra trois fils, Sem, Cham & Japhet.

11. Or la terre étoit corrompue devant Dieu, & remplie d'iniquité.

12. Dieu voiant donc cette corruption de la terre, (car la vie que tous les hommes y menoient étoit toute corrompue ‖ ;)

13. il dit à Noé : J'ai résolu de faire périr tous les hommes ‖. Ils ont rempli toute la terre d'iniquité, & je les exterminerai avec la terre ‖.

suis cum Deo ambulavit ;

10. *& genuit tres filios, Sem, Cham & Japheth.*

11. *Corrupta est autem terra coram Deo, & repleta est iniquitate.*

12. *Cùmque vidisset Deus terram esse corruptam, (omnis quippe caro corruperat viam suam super terram ;)*

13. *dixit ad Noe : Finis universæ carnis venit coram me : repleta est terra iniquitate à facie eorum, & ego disperdam eos cum terra.*

§. 3. *Dieu lui commande de bâtir l'Arche.*

14. Faites-vous une arche de pieces de bois applanies. Vous y ferez de petites chambres, & vous l'enduirez de bitume dedans & dehors.

14. *Fac tibi arcam de lignis lævigatis : mansiunculas in arca facies, & bitumine linies intrinsecus & extrinsecus.*

℣. 9. *expl.* Le sens qu'on a mis dans le texte est marqué par les plus habiles Interpretes. *Autr.* Dans tous les differens âges de sa vie, ou dans toute sa conduite.

℣. 12. *lettr.* Toute chair avoit corrompu sa voie sur la terre.

℣. 13. *lettr.* La fin de toute chair est venue devant moi, comme s'il disoit : Le tems auquel j'ai résolu d'exterminer tous les hommes, est déja présent devant moi ; ou approche. *Synops.*

Ibid. *expl.* Avant tout ce qui est sur la terre.

15. *Et sic facies eam : Trecentorum cubitorum erit longitudo arcæ, quinquaginta cubitorum latitudo, & triginta cubitorum altitudo illius.*

15. Voici la forme que vous lui donnerez : Sa longueur sera de trois cens coudées ; sa largeur, de cinquante ; & sa hauteur, de trente.

16. *Fenestram in arca facies, & in cubito consummabis summitatem ejus : ostium autem arcæ pones ex latere : deorsum, cœnacula, & tristega facies in ea.*

16. Vous ferez à l'arche une fenêtre. Le comble qui la couvrira sera haut d'une coudée ‖ ; & vous mettrez la porte de l'arche au côté ‖ : vous ferez un étage tout en-bas, un au milieu, & un troisiéme.

17. *Ecce ego adducam aquas diluvii super terram, ut interficiam omnem carnem, in qua spiritus vitæ est subter cœlum. Universa quæ in terra sunt, consumentur.*

17. Je m'en vais répandre les eaux du déluge sur la terre pour faire mourir toute chair qui respire, & qui est vivante ‖ sous le ciel. Tout ce qui est sur la terre sera consumé.

18. *Ponamque fœdus meum tecum : & ingrediêris arcam tu, & filii tui, uxor tua, & uxores filiorum tuorum tecum.*

18. J'établirai mon alliance avec vous ; & vous entrerez dans l'arche vous & vos fils, votre femme, & les femmes de vos fils avec vous.

19. *Et ex cunctis*

19. Vous ferez entrer

℣. 16. *expl.* Et descendra en pente pour faire écouler les eaux.

Ibid. *expl.* On a ainsi traduit la Vulgate conformément à l'Hebreu ; & à toutes les Versions, & aux sentimens des plus habiles Interpretes. Deorsum. *i. e.* infima tabulata. Cœnacula. *i. e.* media tabulata. Tristega. *i. e.* tertia tabulata, seu suprema. *Synops. Vatab.*

℣. 17. *lettr.* En qui se trouve l'esprit de vie.

aussi dans l'arche " deux de chaque espece de tous les animaux, mâle & femelle, afin qu'ils vivent avec vous.

animantibus universæ carnis bina induces in arcam, ut vivant tecum, masculini sexus & feminini.

20. De chaque espece des oiseaux vous en prendrez deux; de chaque espece des animaux *terrestres*, deux; de chaque espece de ce qui rampe sur la terre, deux. Deux de toute espece entreront avec vous dans l'arche, afin qu'ils puissent vivre.

20. *De volucribus juxta genus suum; & de jumentis in genere suo, & ex omni reptili terræ secundùm genus suum: bina de omnibus ingredientur tecum, ut possint vivere.*

21. Vous prendrez aussi avec vous de tout ce qui se peut manger, & vous le porterez dans l'arche, pour servir à votre nourriture, & à celle de tous les animaux.

21. *Tolles igitur tecum ex omnibus escis quæ mandi possunt, & comportabis apud te, & erunt tam tibi quàm illis in cibum.*

22. Noé accomplit donc tout ce que Dieu lui avoit commandé.

22. *Fecit igitur Noe omnia, quæ præceperat illi Deus.*

ỷ. 19. *expl.* Voiez l'éclaircissement de ceci au second verset du chap. suivant.

CHAPITRE VII.

§. 1. *Noé & sa famille entrent dans l'Arche, avec tous les animaux.*

1. LE Seigneur dit ensuite à Noé: Entrez dans l'arche vous & toute votre maison; par-

1. *DIxitque Dominus ad eum: Ingredere tu, & omnis domus tua, in ar-*

cam : te enim vidi justum coram me in generatione hac.

cequ'entre tous ceux qui vivent aujourd'hui sur la terre, j'ai reconnu que vous étiez juste devant moi ‖.

2. *Ex omnibus animantibus mundis tolle septena & septena, masculum & feminam : de animantibus verò immundis duo & duo, masculum & feminam.*

2. Prenez sept mâles & sept femelles de tous les animaux purs ‖ : & deux mâles & deux femelles des animaux impurs ‖.

3. *Sed & de volatilibus cœli septena & septena, masculum & feminam : ut salvetur semen super faciem universæ terræ.*

3. Prenez aussi sept mâles & sept femelles des oiseaux du ciel ; afin d'en conserver la race sur la face de toute la terre.

4. *Adhuc enim, & post dies septem ego pluam super terram quadraginta diebus & quadraginta noctibus : & delebo omnem substantiam,*

4. Car je n'attendrai plus que sept jours, & après cela je ferai pleuvoir sur la terre quarante jours & quarante nuits, & j'exterminerai de dessus la terre toutes

℣. 1. *Expl.* Je n'ai reconnu que vous, qui fût juste devant moi.

℣. 2. *Autr.* De tous les animaux purs, prenez-en sept & sept, mâle & femelle ; & des animaux impurs, prenez-en deux, mâle & femelle.

Ibid. *expl.* Prenez de chaque animal sept mâles & sept femelles, c'est-à-dire, quatorze en tout. Ou, faites entrer dans l'arche les animaux purs sept à sept, ensorte qu'il n'y en ait que sept de chaque espece, dont le septiéme soit pour le sacrifice. *August. Theodor. Synops. expl.* Cette distinction d'animaux purs & impurs se faisoit dessors par rapport aux sacrifices qu'on offroit à Dieu, lequel pouvoit l'avoir inspirée aux hommes avant la loi de Moïse. *Estius.*

les créatures ″ que j'ai faites.

quam feci, de superficie terræ.

5. Noé fit donc tout ce que le Seigneur lui avoit commandé.

5. *Fecit ergo Noe omnia, quæ mandaverat ei Dominus.*

6. Il avoit six cens ans, lorsque les eaux du déluge inonderent toute la terre.

6. *Eratque sexcentorum annorum, quando diluvii aquæ inundaverunt super terram.*

7. Noé entra dans l'arche, & avec lui ses fils, sa femme, & les femmes de ses fils, pour *se sauver* des eaux du déluge.

7. *Et ingressus est Noe & filii ejus, uxor ejus & uxores filiorum ejus cum eo, in arcam propter aquas diluvii.*

8. Les animaux purs & impurs & les oiseaux, avec tout ce qui se meut ″ sur la terre,

8. *De animantibus quoque mundis & immundis, & de volucribus, & ex omni quod movetur super terram,*

9. entrerent aussi dans l'arche avec Noé, deux à deux, mâle & femelle, selon que le Seigneur l'avoit commandé à Noé.

9. *duo & duo ingressa sunt ad Noe in arcam, masculus & femina, sicut præceperat Dominus Noe.*

10. Après donc que les sept jours furent passés, les eaux du déluge se répandirent sur *toute* la terre.

10. *Cùmque transissent septem dies, aquæ diluvii inundaverunt super terram.*

An du monde 1616.

11. L'année six cens de la vie de Noé ″, le

11. *Anno sexcentesimo vitæ Noe,*

℣. 4. *expl.* Les créatures vivantes.

℣. 8. *Autr.* Qui a vie. *expl.* Il parle de ce qui vit sur la terre, pour le distinguer de ce qui vit dans les eaux, étant inutile de conserver dans l'arche les poissons & plusieurs oiseaux qui vivent dans l'eau. *August.*

℣. 11. *expl.* Cette année étoit seulement commencée.

mense secundo, septimo decimo die mensis, rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ, & cataractæ cœli apertæ sunt :

dix-septiéme jour du second mois de la même année, les sources du grand abîme des eaux " furent rompues, & les cataractes du ciel furent ouvertes " ;

Avant J. C. 2348.

12. *& facta est pluvia super terram quadraginta diebus & quadraginta noctibus.*

12. & la pluie tomba sur la terre pendant quarante jours & quarante nuits.

13. *In articulo diei illius ingressus est Noe, & Sem, & Cham, & Japheth, filii ejus: uxor illius, & tres uxores filiorum ejus cum eis, in arcam :*

13. Aussitôt que ce jour " parut, Noé entra dans l'arche avec ses fils Sem, Cham, & Japhet; sa femme, & les trois femmes de ses fils.

14. *ipsi & omne animal secundùm genus suum, universaque jumenta in genere suo, & omne quod movetur super terram in genere suo, cunctumque volatile secundùm genus suum, universæ aves, omnesque volucres,*

14. Tous les animaux *sauvages* selon leur espece y entrerent aussi avec eux, tous les animaux *domestiques* selon leur espece; tout ce qui se meut sur la terre selon son espece; tout ce qui vole chacun selon son espece; tous les oiseaux & tout ce qui s'éleve dans l'air;

℣. 11. *expl.* Qui répond au mois d'Avril selon les uns, & au mois d'Octobre selon les autres. *Synops.*

Ibid. *expl.* Ou de la mer, ou en géneral du grand abîme d'eau caché sous la terre, qui sortoit avec impétuosité, & se faisoit ouverture par tout, ensorte que l'on voyoit comme une infinité de torrens se répandre de tous côtés. *Vatabl.*

Ibid. *expl.* Il tomba une prodigieuse quantité de pluies. *Vatabl.*

℣. 13. *expl.* Le dix-septiéme du second mois.

15. *tous ces animaux* entrerent avec Noé [a] dans l'arche, deux à deux, mâle & femelle de toute chair vivante & animée [b].

16. Ceux qui y entrerent étoient donc mâles & femelles & de toute espece [c], selon que Dieu l'avoit commandé à Noé; & le Seigneur l'y enferma par-dehors.

15. *ingressa sunt ad Noe in arcam, bina & bina ex omni carne, in qua erat spiritus vitæ.*

16. *Et quæ ingressa sunt, masculus & femina ex omni carne introierunt, sicut præceperat ei Deus: & inclusit eum Dominus deforis.*

§. 2. *Déluge.*

17. Le déluge se répandit sur la terre pendant quarante jours; & les eaux s'étant accrues, éleverent l'arche en haut au-dessus de la terre.

18. Elles inonderent tout, & couvrirent toute la surface de la terre: mais l'arche étoit portée sur les eaux.

19. Les eaux crûrent & grossirent prodigieusement au-dessus de la terre, & toutes les plus hautes montagnes qui sont sous le ciel furent couvertes.

20. L'eau ayant gagné

17. *Factumque est diluvium quadraginta diebus super terram: & multiplicatæ sunt aquæ, & elevaverunt arcam in sublime à terra.*

18. *Vehementer enim inundaverunt, & omnia repleverunt in superficie terræ: porrò arca ferebatur super aquas.*

19. *Et aquæ prævaluerunt nimis super terram: opertique sunt omnes montes excelsi sub universo cœlo.*

20. *Quindecim cu-*

ỳ. 15. *Hebr.* Vinrent à Noé. *expl.* d'eux-mêmes, & par un instinct de Dieu, qui les conduisoit. *Vatabl.* Ibid. *lettr.* En laquelle étoit l'esprit de vie.
ỳ. 16. *lettr.* De toute chair.

bitis altior fuit aqua super montes, quos operuerat.

21. *Consumtaque est omnis caro quæ movebatur super terram, volucrum, animantium, bestiarum, omniumque reptilium, quæ reptant super terram:*

22. *universi homines, & cuncta in quibus spiraculum vitæ est in terra, mortua sunt.*

23. *Et delevit omnem substantiam, quæ erat super terram, ab homine usque ad pecus, tam reptile quàm volucres cœli, & deleta sunt de terra: remansit autem solus Noe, & qui cum eo erant in arca.*

24. *Obtinueruntque aquæ terram centum quinquaginta diebus.*

le sommet des montagnes s'éleva encore de quinze coudées plus haut.

21. Toute chair qui se meut sur la terre en fut consumée, tous les oiseaux, tous les animaux, toutes les bêtes, & tout ce qui rampe sur la terre:

22. tous les hommes moururent, & generalement tout ce qui a vie & qui respire sous le ciel ".

23. Toutes les créatures " qui étoient sur la terre, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, tant celles qui rampent que celles qui volent dans l'air; tout périt: il ne demeura que Noé seul, & ceux qui étoient avec lui dans l'arche.

24. Et les eaux couvrirent toute la terre pendant cent cinquante jours ".

℣. 22. *lettr.* Sur la terre.

℣. 23. *expl.* Les créatures vivantes.

℣. 24. *expl.* A compter du premier jour de la pluie; comme il paroît par le quatriéme verset du chapitre suivant, c'est-à-dire pendant cinq mois. *Synops.*

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Le déluge cesse.*

1. MAis Dieu s'étant souvenu de Noé″, de toutes les bêtes *sauvages*, & de tous les animaux *domestiques* qui étoient avec lui dans l'arche, fit souffler un vent sur la terre, & les eaux commencerent à diminuer.

1. *REcordatus autem Deus Noe, cunctorumque animantium, & omnium jumentorum quæ erant cum eo in arca, adduxit spiritum super terram, & imminutæ sunt aquæ.*

2. Les sources de l'abîme ″ furent fermées aussi-bien que les cataractes du ciel; & les pluies qui tomboient du ciel furent arrêtées;

2. *Et clausi sunt fontes abyssi, & cataractæ cœli; & prohibitæ sunt pluviæ de cœlo:*

3. les eaux étant agitées de côté & d'autre, se retirerent ″, & commencerent à diminuer après cent cinquante jours.

3. *reversæque sunt aquæ de terra euntes & redeuntes: & cœperunt minui post centum quinquaginta dies.*

4. Et le vingt-septiéme jour du septiéme mois, l'arche se reposa sur les montagnes d'Armenie.

4. *Requievitque arca mense septimo, vigesimo septimo die mensis, super montes Armeniæ.*

5. Cependant les eaux

5. *At verò aquæ*

ỳ. 1. *expl.* Dieu n'oublie point ses serviteurs. Mais il est dit, qu'il se souvient d'eux quand il les assiste.

ỳ. 2. *expl.* de la mer & des eaux cachées sous la terre.

ỳ. 3. *expl.* En s'écoulant dans les lieux secrets de la terre.

ibant & decrescebant usque ad decimum mensem : decimo enim mense, primâ die mensis, apparuerunt cacumina montium.

alloient toujours en diminuant jusqu'au dixiéme mois, au premier jour duquel le sommet des montagnes commença à paroître.

§. 2. *Noé fait sortir un corbeau, puis une colombe.*

6. *Cùmque transissent quadraginta dies, aperiens Noe fenestram arcæ quam fecerat, dimisit corvum,*

6. Quarante jours s'étant *encore* passés, Noé ouvrit la fenêtre qu'il avoit faite dans l'arche, & laissa aller un corbeau,

7. *qui egrediebatur, & non revertebatur, donec siccarentur aquæ super terram.*

7. qui étant sorti ne revint plus ″, jusqu'à ce que les eaux de la terre fussent sechées ″.

8. *Emisit quoque columbam post eum, ut videret si jam cessassent aquæ super faciem terræ.*

8. Il envoya aussi une colombe après le corbeau, pour voir si les eaux avoient cessé de couvrir la terre.

9. *Quæ cùm non invenisset ubi requiesceret pes ejus, reversa est ad eum in arcam: aquæ enim erant super universam terram: extenditque ma-*

9. Mais la colombe n'ayant pu trouver où asseoir son pied, parceque la terre étant toute couverte d'eaux, elle revint à lui ″; & Noé étendant la main, la prit &

℣. 7. *C'est-à-dire*, ne revint plus du tout dans l'arche. L'Hebreu porte, qu'étant sorti, il alloit & venoit; c'est-à-dire, qu'il alloit sur les charognes, & revenoit sur le toit de l'arche. *Estius.*

Ibid. *expl.* Il ne revint pas non plus quand les eaux furent sechées : mais c'est une expression semblable à celle de l'Evangile, *donec peperit*, &c. *Matth. cap. 1. v. ultim.*

℣. 9. *expl.* Le haut des montagnes n'étoit plus couvert d'eau : mais elles étoient pleines de boue & de corps morts, d'où la colombe n'approche point.

la remit dane l'arche.

num, & apprehensam intulit in arcam.

10. Il attendit encore sept autres jours, & il envoya de nouveau la colombe hors de l'arche.

10. *Expectatis autem ultrà septem diebus aliis, rursum dimisit columbam ex arca.*

11. Elle revint à lui sur le soir, portant dans son bec un rameau d'olivier, dont les feuilles étoient toutes vertes. Noé reconnut donc que les eaux s'étoient retirées de dessus la terre.

11. *At illa venit ad eum ad vesperam, portans ramum olivæ virentibus foliis in ore suo. Intellexit ergo Noe quòd cessassent aquæ super terram.*

12. Il attendit néanmoins encore sept jours; & il envoya la colombe qui ne revint plus à lui.

12. *Expectavitque nihilominus septem alios dies: & emisit columbam, quæ non est reversa ultrà ad eum.*

13. L'an six cens un ″, au premier jour du premier mois, les eaux qui étoient sur la terre se retirerent entierement. Et Noé ouvrant le toit de l'arche ″, & regardant de là, il vit que la surface de la terre s'étoit sechée ″.

13. *Igitur sexcentesimo primo anno, primo mense, prima die mensis, imminutæ sunt aquæ super terram: & aperiens Noe tectum arcæ, aspexit, viditque quòd exsiccata esset superficies terræ.*

14. Le vingt-septiéme jour du second mois la terre fut *toute* seche ″.

14. *Mense secundo, septimo & vigesimo die mensis, arefacta est terra.*

℣. 13. *expl.* de la vie de Noé.
Ibid. *expl.* une partie du toit pour mieux voir. *Menoch.*
Ibid. *expl.* Que les eaux n'y étoient plus, quoique la terre fût encore pleine de limon. *Synops.*
℣. 14. *expl.* Ensorte qu'on pouvoit alors y marcher. *Syn.*

§. 3. *Il sort par l'ordre de Dieu.*

15. *Locutus est autem Deus ad Noe, dicens :*

15. Alors Dieu parla à Noé, & lui dit :

16. *Egredere de arca, tu & uxor tua, filii tui & uxores filiorum tuorum tecum.*

16. Sortez de l'arche, vous & votre femme, vos fils, & les femmes de vos fils.

17. *Cuncta animantia quæ sunt apud te, ex omni carne, tam in volatilibus quàm in bestiis & universis reptilibus, quæ reptant super terram, educ tecum, & ingredimini super terram : crescite, & multiplicamini super eam.*

17. Faites-en sortir aussi tous les animaux qui y sont avec vous, de toutes sortes d'especes, tant des oiseaux, que des bêtes, & de tout ce qui rampe sur la terre, & entrez sur la terre : croissez-y, & vous y multipliez.

18. *Egressus est ergo Noe, & filii ejus, uxor illius, & uxores filiorum ejus, cum eo.*

18. Noé sortit donc *de l'arche* avec ses fils, sa femme, & les femmes de ses fils.

19. *Sed & omnia animantia, jumenta, & reptilia quæ reptant super terram, secundùm genus suum, egressa sunt de arca.*

19. Toutes les bêtes *sauvages* en sortirent aussi, les animaux *domestiques*, & tout ce qui rampe sur la terre, chacun selon son espece.

§. 4. *Il offre un sacrifice.*

20. *Ædificavit autem Noe altare Domino : & tollens de cunctis pecoribus & volucribus mundis, obtulit holocausta super altare.*

20. Or Noé dressa un autel au Seigneur ; & prenant de tous les animaux & de tous les oiseaux purs, il les *lui* offrit en holocauste sur cet autel.

21. *Odoratusque*

21. Le Seigneur en

reçut une odeur qui lui fut très-agréable ″, & il dit : Je ne répandrai plus ma malédiction sur la terre à cause des hommes ″ ; parceque l'esprit de l'homme & toutes les pensées de son cœur sont portées au mal dès sa jeunesse. Je ne frapperai donc plus *de mort* comme j'ai fait, tout ce qui est vivant & animé.

est Dominus odorem suavitatis, & ait : Nequaquam ultrà maledicam terræ propter homines : sensus enim & cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentia sua : non igitur ultrà percutiam omnem animam viventem, sicut feci.

22. Tant que la terre durera ″, la semence & la moisson, le froid & le chaud, l'été & l'hiver, la nuit & le jour, ne cesseront point de s'entre-suivre.

22. *Cunctis diebus terræ, sementis & messis, frigus & æstus, æstas & hiems, nox & dies, non requiescent.*

℣. 21. *expl.* Dieu n'agit point par les sens, lui qui est un pur esprit. Mais l'Ecriture nous fait entendre par cette expression sensible, que la reconnoissance d'un homme humble & juste lui est très-agréable.

Ibid. *expl.* Dieu ayant égard à la pente effroyable du cœur de l'homme vers le peché, promet de ne plus envoyer de déluge universel sur la terre. Ce qui néanmoins ne doit s'entendre que du cours des siecles, & jusqu'au jour du Jugement.

℣. 22. *expl.* Tant que les hommes vivront sur la terre, je n'interromprai plus l'ordre & le cours de la nature par ces châtimens extraordinaires de ma justice.

CHAPITRE IX.

§. 1. *Dieu benit Noé & ses enfans.*

1. ALors Dieu benit Noé & ses enfans; & il leur dit : Croissez &

1. *BEnedixitque Deus Noe & filiis ejus; & dixit ad*

tos : Crescite, & multiplicamini, & replete terram.

multipliez-vous, & remplissez la terre.

2. *Et terror vester ac tremor sit super cuncta animalia terræ, & super omnes volucres cœli, cum universis quæ moventur super terram : omnes pisces maris manui vestræ traditi sunt.*

2. Que tous les animaux de la terre, & tous les oiseaux du ciel soient frappés de terreur & tremblent devant vous ″, avec tout ce qui se meut sur la terre. J'ai mis entre vos mains tous les poissons de la mer.

3. *Et omne quod movetur & vivit, erit vobis in cibum : quasi olera virentia tradidi vobis omnia ;*

3. Nourrissez-vous de tout ce qui a vie & mouvement ; je vous ai abandonné toutes ces choses ″, comme les légumes & les herbes de la campagne.

4. *Excepto quòd carnem cum sanguine non comedetis.*

4. J'excepte seulement la chair mêlée avec le sang ″, dont je vous défends de manger.

5. *Sanguinem enim animarum vestrarum requiram de manu cunctarum bestiarum : & de manu hominis,*

5. Car je vengerai votre sang ″ de toutes les bêtes *qui l'auront répandu*, & je vengerai la vie ″ de l'homme, de la

℣. 2. *expl.* Quoique les bêtes ne soient plus soumises à l'homme comme dans l'état d'innocence, elles le craignent néanmoins, & le fuyent.

℣. 3. *expl.* Dieu leur donne le même pouvoir de manger de la chair, qu'ils l'avoient déja de manger de toutes sortes de légumes.

℣. 4. *expl.* ou le sang qui demeure dans les chairs étouffées, ou celui qui se mange séparément. Dieu vouloit leur inspirer une grande horreur de l'effusion du sang ; en leur défendant de manger même du sang des bêtes. *Estius.*

℣. 5. *lettr.* Le sang de vos ames, *pour* votre sang : *hebraïsm.*

Ibid. *lettr.* L'ame *pour* la vie : *hebraïsm.*

main de l'homme ॥, & de la main de son frere *qui l'aura tué.*

6. Quiconque aura répandu le sang de l'homme, *sera puni* par l'effusion de son propre sang : car l'homme a été créé à l'image de Dieu.

7. Croissez donc vous autres & multipliez-vous; entrez sur la terre, & la remplissez.

de manu viri & fratris ejus, requiram animam hominis.

6. Quicumque effuderit humanum sanguinem, fundetur sanguis illius : ad imaginem quippe Dei factus est homo.

7. Vos autem crescite & multiplicamini, & ingredimini super terram, & implete eam.

§. 2. *Alliance entre Dieu & les hommes.*

8. Dieu dit encore à Noé, & à ses enfans aussi-bien qu'à lui :

9. Je vais faire alliance avec vous, & avec votre race après vous,

10. & avec tous les animaux vivans qui sont avec vous, tant les oiseaux que les animaux, ou domestiques, ou de la campagne, qui sont sortis de l'arche, & avec toutes les bêtes de la terre.

11. J'établirai mon alliance avec vous; & toute chair *qui a vie* ne périra plus desormais par les eaux du déluge; & il n'y aura plus à l'avenir de

8. Hæc quoque dixit Deus ad Noe, & ad filios ejus cum eo :

9. Ecce ego statuam pactum meum vobiscum, & cum semine vestro post vos,

10. & ad omnem animam viventem, quæ est vobiscum, tam in volucribus quàm in jumentis & pecudibus terræ cunctis, quæ egressa sunt de arca, & universis bestiis terræ.

11. Statuam pactum meum vobiscum, & nequaquam ultrà interficietur omnis caro aquis diluvii, neque erit deinceps di-

℣. 5. La lettre ajoute *de manu viri*.

luvium dissipans terram.

12. *Dixitque Deus : Hoc signum fœderis quod do inter me & vos, & ad omnem animam viventem, quæ est vobiscum in generationes sempiternas :*

13. *Arcum meum ponam in nubibus, & erit signum fœderis inter me & inter terram.*

14. *Cùmque obduxero nubibus cœlum, apparebit arcus meus in nubibus :*

15. *& recordabor fœderis mei vobiscum, & cum omni anima vivente quæ carnem vegetat : & non erunt ultrà aquæ diluvii ad delendum universam carnem.*

16. *Eritque arcus in nubibus, & videbo illum, & recordabor fœderis sempiterni, quod pactum est*

déluge qui extermine *toute* la terre.

12. Dieu dit ensuite : Voici le signe de l'alliance que j'établis pour jamais entre moi & vous, & tous les animaux vivans qui sont avec vous :

13. Je mettrai mon arc dans les nuées ″, afin qu'il soit le signe de l'alliance que j'ai faite avec la terre.

14. Et lorsque j'aurai couvert le ciel de nuages, mon arc paroîtra dans les nuées ;

15. & je me souviendrai ″ de l'alliance que j'ai faite avec vous & avec toute ame qui vit & anime la chair ; & il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui fasse périr dans ses eaux toute chair *qui a vie.*

16. Mon arc sera donc dans les nuées, & en le voiant je me ressouviendrai de l'alliance éternelle qui a été faite entre

℣. 13. *expl.* Il pouvoit y être dès auparavant. Et peut-être qu'on doit entendre seulement, que Dieu le donna alors pour signe de son alliance. *Estius.*

℣. 15. *expl.* Dieu s'attribue ce qu'il fait faire à l'homme. Il *se souviendra* donc, c'est-à-dire, qu'il le fera souvenir. Ou bien, Dieu se souvient de son alliance, parce qu'il est fidele. *Synops.*

Dieu & toutes les ames vivantes qui animent toute chair qui est sur la terre.

inter Deum & omnem animam viventem universæ carnis quæ est super terram.

17. Dieu dit encore à Noé : Ce sera là le signe de l'alliance que j'ai faite avec toute chair qui est sur la terre.

17. *Dixitque Deus ad Noe : Hoc erit signum fœderis, quod constitui inter me & omnem carnem super terram.*

18. Noé avoit donc trois fils qui sortirent de l'arche, Sem, Cham & Japhet. Or Cham est le pere de Chanaan ′′.

18. *Erant ergo filii Noe, qui egressi sunt de arca, Sem, Cham & Japheth : porrò Cham ipse est pater Chanaan.*

19. Ce sont-là les trois fils de Noé, & c'est d'eux qu'est sortie toute la race des hommes qui sont sur la terre.

19. *Tres isti filii sunt Noe : & ab his disseminatum est omne genus hominum super universam terram.*

§. 3. *Noé ivre par surprise.*

20. Noé s'appliquant à l'agriculture, commença à labourer & à cultiver la terre, & il planta une vigne ;

20. *Cœpitque Noe vir agricola exercere terram, & plantavit vineam :*

21. & ayant bu du vin il s'enivra ′′, & parut nud dans sa tente.

21. *Bibensque vinum inebriatus est, & nudatus in tabernaculo suo.*

22. Cham pere de Chanaan le trouvant en

22. *Quod cùm vidisset Cham pater Chanaan,*

℣. 18. Chanaan n'étoit pas encore né alors.

℣. 21. *expl.* La vigne étoit sans doute avant le déluge. Mais on ne connoissoit pas encore la force ni les effets du vin. C'est-pourquoi cette ignorance excusoit Noé. *Theod. Chrysost. Basil.*

naan, verenda scilicet patris sui esse nudata, nuntiavit duobus fratribus suis foras.

cet état, & voiant que ce que la pudeur obligeoit de cacher en son pere étoit découvert, sortit dehors & le vint dire à ses freres.

23. *At verò Sem & Japheth pallium imposuerunt humeris suis; & incedentes retrorsum, operuerunt verenda patris sui: faciesque eorum aversa erant, & patris virilia non viderunt.*

23. Mais Sem & Japhet ayant étendu un manteau sur leurs épaules, marcherent en arriere, & couvrirent en leur pere ce qui y devoit être caché. Ils ne virent rien en lui de ce que la pudeur défendoit de voir, parcequ'ils tinrent toujours leur visage tourné d'un autre côté.

24. *Evigilans autem Noe ex vino, cùm didicisset quæ fecerat ei filius suus minor,*

24. Noé se réveillant après cet assoupissement que le vin lui avoit causé, & ayant appris de quelle sorte l'avoit traité son second fils ″,

§. 4. *Chanaan maudit.*

25. *ait: Maledictus Chanaan, servus servorum erit fratribus suis.*

25. il dit: Que Chanaan soit maudit, qu'il soit à l'égard de ses freres l'esclave des esclaves.

26. *Dixitque: Benedixit Dominus Deus Sem, sit Chanaan servus ejus.*

26. Il dit encore: Que le Seigneur le Dieu de Sem soit beni ″, & que Chanaan soit son esclave.

ỿ. 24. *autr.* Son petit-fils, *i. e.* Chanaan, qu'on prétend être celui qui avertit Cham son pere de la nudité de Noé: ce qui attira aussi la malédiction sur lui, comme il est marqué au verset suivant. *Estius.*

ỿ. 26. *expl.* Noé benit Dieu des biens qu'il devoit répandre sur la famille de Sem, duquel devoient sortir les Patriarches, les Prophetes, & Jésus-Christ même.

27. Que Dieu multiplie la posterité " de Japhet; & qu'il habite " dans les tentes de Sem, & que Chanaan soit son esclave.

27. *Dilatet Deus Japheth, & habitet in tabernaculis Sem, sitque Chanaan servus ejus.*

28. Or Noé vécut encore trois cens cinquante ans depuis le déluge.

28. *Vixit autem Noe post diluvium trecentis quinquaginta annis.*

29. Et tout le tems de sa vie ayant été de neuf cens cinquante ans, il mourut.

29. *Et impleti sunt omnes dies ejus nongentorum quinquaginta annorum: & mortuus est.*

ỳ. 27. *lettr.* Que Dieu étende sur Japhet.
Ibid. *expl.* Plusieurs rapportent ceci à Dieu. Mais il est mieux de l'entendre par Japhet. Car on entend par Sem, le peuple Juif; & par Japhet, les Gentils qui ont été appellés à la foi. Japhet a donc *habité dans les tentes de Sem*, lorsque les Gentils sont parvenus au salut qui appartenoit proprement aux Juifs. *Vat. Estius.*

CHAPITRE X.

§. 1. *Descendans de Japhet.*

1. VOici le dénombrement des fils de Sem, Cham & Japhet enfans de Noé; & ces fils nâquirent d'eux après le déluge.

1. *HÆ sunt generationes filiorum Noe, Sem, Cham & Japheth: natique sunt eis filii post diluvium.*

2. Les fils de Japhet, *furent* Gomer, Magog, Madaï, Javan, Thubal, Mosoch & Thiras.

2. *Filii Japheth: Gomer, & Magog, & Madaï & Javan, & Thubal, & Mosoch, & Thiras.*

3. Les fils de Gomer,

3. *Porrò filii Go-*

mer : Ascenez & Riphat & Thogorma. | *furent* Ascénez, Riphat & Thogorma.

4. *Filii autem Javan : Elisa & Tharsis, Cetthim & Dodanim.* | 4. Les fils de Javan, *furent* Elisa, Tharsis, Cetthim & Dodanim.

5. *Ab his divisæ sunt insulæ gentium in regionibus suis, unusquisque secundùm linguam suam & familias suas in nationibus suis.* | 5. Ils partagerent entre eux " les îles des nations ", s'établissant en divers payis, où chacun eut sa langue ", ses familles, & son peuple particulier.

§. 2. *Posterité de Cham.*

6. *Filii autem Cham : Chus, & Mesraïm, & Phuth, & Chanaan.* | 6. Les fils de Cham, *furent* Chus, Mesraïm, Phuth & Chanaan.

7. *Filii Chus : Saba, & Hevila, & Sabatha, & Regma, & Sabatacha. Filii Regma : Saba & Dadan.* | 7. Les fils de Chus, *furent* Saba, Hévila, Sabatha, Regma, & Sabatacha. Les fils de Regma, *furent* Saba & Dadan.

8. *Porrò Chus genuit Nemrod : ipse cœpit esse potens in terra.* | 8. Or Chus engendra Nemrod, qui commença à être puissant sur la terre.

9. *Et erat robustus venator coram Do-* | 9. Il fut un violent chasseur " devant le Sei-

℣. 5. *autr.* Ils se disperserent en divers payis, &c.

Ibid. *expl.* Les Hebreux appellent isles tous les payis, où l'on va de la Judée par mer. *Vatabl.*

Ibid. *expl.* Il paroît par là, que cette dispersion des peuples n'a été faite qu'après la division des langues.

℣. 9. *expl.* Il apprit en tuant les bêtes, à tuer les hommes. Il usurpa le premier une domination tyrannique. *Hieronym.* Car quand l'Ecriture lui donne le nom de chasseur, elle veut marquer que c'étoit un voleur & un brigand. *August. Estius.*

gneur ″. De là est venu ce proverbe : Violent chasseur devant le Seigneur, comme Nemrod.

mino. Ob hoc exivit proverbium : Quasi Nemrod robustus venator coram Domino.

10. La ville capitale de son royaume fut Babylone ″, outre celle d'Arach ″, d'Achad ″, & de Chalanne ″ dans la terre de Sennaar.

10. *Fuit autem principium regni ejus Babylon, & Arach, & Achad & Chalanne, in terra Sennaar.*

11. Assur sortit de ce même payis, & il bâtit Ninive & les rues de cette ville ″, & Chalé.

11. *De terra illa egressus est Assur, & ædificavit Niniven, & plateas civitatis, & Chale.*

12. Il bâtit aussi la grande ville de Résen, entre Ninive & Chalé.

12. *Resen quoque inter Niniven & Chale : hæc est civitas magna.*

13. Mais Mesraïm engendra Ludim & Anamim, Laabin & Nephtuim,

13. *At verò Mesraïm genuit Ludim, & Anamim, & Laabim, Nephtuim,*

14. Phetrusim & Chasluim, d'où sont sortis les Philistins, & les Caphtorins ″.

14. *& Phetrusim, & Chasluim : de quibus egressi sunt Philisthiim & Caphtorim.*

15. Chanaan engendra

15. *Chanaan autem*

℣. 9. *expl.* Violent devant le Seigneur, *i. e.* le plus violent qui fût sous le ciel : *hebraïsm. Vatabl.*

℣. 10. *autr.* Il commença à regner à Babylone. *Vatabl. Synops.* Moïse la nomme ainsi par avance. Car il marque au chapitre suivant la raison qui la fit nommer de ce nom. *Vatabl.*

Ibid. *expl.* Edesse. Ibid. *expl.* Nisibe. Ibid. *expl.* Seleucie. *Hieron.*

℣. 11. *Hebr.* La ville de Rohoboth.

℣. 14. *expl.* Cappadociens. *i. e.* qui demeuroient depuis Gaza jusqu'à l'Egypte le long de la mer. *Joseph. Hieronym.*

genuit Sidonem primogenitum suum,

Sidon, qui fut son fils aîné;

16. *Hethæum, & Jebusæum, & Amorrhæum, Gergesæum,*

16. Hetheus, Jebuséus, Amorrhéus, Gergeséus,

17. *Hevæum, & Aracæum, Sinæum,*

17. Hevéus, Aracéus, Sinéus,

18. *& Aradium, Samaræum, & Amathæum: & post hæc dissеminati sunt populi Chananæorum.*

18. Aradius, Samaréus, & Amathéus; & *c'est par eux que* les peuples des Chananéens se sont répandus depuis en divers endroits.

19. *Factique sunt termini Chanaan venientibus à Sidone Geraram usque Gazam, donec ingrediaris Sodomam & Gomorrham, & Adamam, & Seboïm usque Lesa.*

19. Les limites de Chanaan furent depuis le payis qui est en venant de Sidon à Gérara jusqu'à Gaza, & jusques à ce qu'on entre dans Sodome, dans Gomorrhe, dans Adama, & Séboïm jusques à Lésa.

20. *Hi sunt filii Cham in cognationibus, & linguis, & generationibus, terrisque & gentibus suis.*

20. Ce sont-là les fils de Cham selon leurs alliances, leurs langues, leurs familles, leurs payis & leurs nations.

§. 3. *Enfans de Sem.*

21. *De Sem quoque nati sunt, patre omnium filiorum Heber, fratre Japheth majore.*

21. Sem qui fut le pere de tous les enfans d'Heber, & le frere aîné de Japhet, eut aussi *divers* fils.

22. *Filii Sem: Ælam & Assur, & Arphaxad, & Lud, & Aram.*

22. Et ces fils de Sem, *furent* Elam, Assur, Arphaxad, Lud, & Aram.

23. *Filii Aram:*

23. Les fils d'Aram,

furent Us, Hul, Gether & Mès.

24. Or Arphaxad engendra Salé, dont est né Heber.

25. Heber eut deux fils : l'un s'appella Phaleg ‖, parceque la terre fut divisée de son tems *en des nations & des langues differentes :* & son frere s'appelloit Jectan.

26. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Asarmoth & Jaré,

27. Aduram, Uzal, Decla,

28. Ebal, Abimael, Saba.

29. Ophir, Hevilà & Jobab. Tous ceux-ci *furent* enfans de Jectan.

30. Le payis où ils demeurerent s'étendoit depuis la sortie de Messa jusqu'à Séphar, qui est une montagne du côté de l'orient.

31. Ce sont-là les fils de Sem selon leurs familles, leurs langues, leurs régions, & leurs peuples.

32. Ce sont-là les familles *des enfans* de Noé selon les diverses nations

Us, & Hul, & Gether, & Mes.

24. *At verò Arphaxad genuit Sale ; de quo ortus est Heber.*

25. *Natique sunt Heber filii duo : nomen uni Phaleg, eò quòd in diebus ejus divisa sit terra : & nomen fratris ejus Jectan.*

26. *Qui Jectan genuit Elmodad, & Saleph, & Asarmoth, Jaré,*

27. *& Aduram, & Uzal, & Decla,*

28. *& Ebal, & Abimael, Saba,*

29. *& Ophir, & Hevila, & Jobab : omnes isti, filii Jectan.*

30. *Et facta est habitatio eorum de Messa pergentibus usque Sephar montem orientalem.*

31. *Isti filii Sem, secundùm cognationes, & linguas, & regiones in gentibus suis.*

32. *Hæ familiæ Noe juxta populos & nationes suas. Ab*

ỳ. 25. *expl.* C'est-à-dire, division.

his divisâ sunt gentes in terra post diluvium.

qui en sont sorties. Et c'est de ces familles que se sont formés tous les peuples de la terre après le déluge.

CHAPITRE XI.

§. I. *Tour de Babel.*

1. *Erat autem terra labii unius, & sermonum eorumdem.*

1. La terre n'avoit alors qu'une seule langue ″ & qu'une même maniere de parler.

2. *Cùmque proficiscerentur de oriente, invenerunt campum in terra Sennaar, & habitaverunt in eo.*

2. Et comme *ces peuples* étoient partis du côté de l'orient, ayant trouvé une campagne dans le payis de Sennaar, ils y habiterent.

3. *Dixitque alter ad proximum suum: Venite, faciamus lateres, & coquamus eos igni. Habueruntque lateres pro saxis, & bitumen pro cæmento;*

3. Et ils se dirent l'un à l'autre: Allons, faisons des briques, & cuisons-les au feu. Ils se servirent donc de briques comme de pierres, & de bitume comme de ciment.

4. *& dixerunt: Venite, faciamus nobis civitatem & turrim, cujus culmen pertingat ad cœlum: & celebremus nomen nostrum*

4. Ils s'entredirent encore: Venez, faisons-nous une ville & une tour qui soit élevée jusqu'au ciel ″; & rendons notre nom célebre avant que nous nous

℣. 1. *expl.* C'étoit la langue hebraïque, qui demeura toûjours depuis dans la famille d'Heber, pour marque de la fidelité qu'elle avoit gardée aux ordres de Dieu. *August.*

℣. 4. *expl.* Qui soit d'une très-grande hauteur.

dispersions en toute la terre.

antequam dividamur in universas terras.

§. 2. *Confusion des langues.*

5. Or le Seigneur descendit ‖ pour voir la ville & la tour que bâtissoient les enfans d'Adam,

5. *Descendit autem Dominus ut videret civitatem & turrim, quam ædificabant filii Adam,*

6. & il dit : Ils ne sont tous maintenant qu'un peuple, & ils ont tous le même langage ; & ayant commencé à faire cet ouvrage, ils ne quitteront point leur dessein qu'ils ne l'ayent achevé entiérement.

6. *& dixit : Ecce, unus est populus, & unum labium omnibus : cœperuntque hoc facere, nec desistent à cogitationibus suis, donec eas opere compleant.*

7. Venez donc, descendons ‖ en ce lieu, & confondons-y tellement leur langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres.

7. *Venite igitur, descendamus, & confundamus ibi linguam eorum, ut non audiat unusquisque vocem proximi sui.*

Avant J. C. 2204. 8. C'est en cette maniere que le Seigneur les dispersa de ce lieu dans tous les payis du monde, & qu'ils cesserent de bâtir cette ville.

8. *Atque ita divisit eos Dominus ex illo loco in universas terras, & cessaverunt ædificare civitatem.*

9. C'est aussi pour cette raison que cette ville fut appellée Babel ‖, par-

9. *Et idcircò vocatum est nomen ejus Babel, quia ibi con-*

ỳ. 5. *expl.* Le ciel étant regardé comme la demeure du Très-haut, il est dit, qu'il descend lorsqu'il considere ce qui se passe sur la terre, quoiqu'il soit également par-tout, & qu'il ne passe point d'un lieu en un autre.

ỳ. 7. *expl.* Les personnes de la Trinité sont marquées par cette parole. *Estius. Vatabl.*

ỳ. 9. *C'est-à-dire*, Confusion. *Septante.*

fusum est labium universæ terræ : & inde dispersit eos Dominus super faciem cunctarum regionum.

ce que c'est là que fut confondu le langage de toute la terre ". Et le Seigneur les dispersa ensuite dans toutes les régions.

§. 3. *Enfans de Sem.*

10. *Hæ sunt generationes Sem : Sem erat centum annorum quando genuit Arphaxad, bienno post diluvium.*

10. Voici la généalogie des enfans de Sem. Sem avoit cent ans lorsqu'il engendra Arphaxad, deux ans après le déluge.

11. *Vixitque Sem postquam genuit Arphaxad, quingentis annis : & genuit filios & filias.*

11. Et Sem après avoir engendré Arphaxad, vécut cinq cens ans ; & il engendra des fils & des filles.

12. *Porrò Arphaxad vixit triginta quinque annis, & genuit Sale.*

12. Arphaxad ayant vécu trente-cinq ans, engendra Salé.

13. *Vixitque Arphaxad postquam genuit Sale, trecentis tribus annis : & genuit filios & filias.*

13. Et Arphaxad, après avoir engendré Salé, vécut trois cens trois ans ; & il engendra des fils & des filles.

14. *Sale quoque vixit triginta annis, & genuit Heber.*

14. Salé ayant vécu trente ans, engendra Heber.

15. *Vixitque Sale postquam genuit Heber, quadringentis tribus annis : & ge-*

15. Et Salé, après avoir engendré Heber, vécut quatre cens trois ans ; & il engendra des

ỷ. 9. *expl.* Au-lieu qu'auparavant on ne parloit qu'une seule langue en toute la terre, ce peuple oublia cete langue unique, & chacun d'eux commença à parler une langue differente, par un effet tout miraculeux, la langue hebraïque s'étant conservée parmi les seuls descendans d'Heber. *Origen. August. Estius.*

fils & des filles.

16. Heber ayant vécu trente-quatre ans, engendra Phaleg.

Avant J. C. 2247.

17. Et Heber, après avoir engendré Phaleg, vécut quatre cens trente ans; & il engendra des fils & des filles.

18. Phaleg ayant vécu trente ans, engendra Reü.

19. Et Phaleg, après avoir engendré Reü, vécut deux cens neuf ans; & il engendra des fils & des filles.

20. Reü ayant vécu trente-deux ans, engendra Sarug.

21. Et Reü, après avoir engendré Sarug, vécut deux cens sept ans; & il engendra des fils & des filles.

22. Sarug ayant vécu trente ans, engendra Nachor.

23. Et Sarug, après avoir engendré Nachor, vécut deux cens ans; & il engendra des fils & des filles.

24. Nachor ayant vécu vingt-neuf ans, engendra Tharé.

nuit filios & filias.

16. Vixit autem Heber triginta quatuor annis, & genuit Phaleg.

17. Et vixit Heber postquam genuit Phaleg, quadringentis triginta annis: & genuit filios & filias.

18. Vixit quoque Phaleg triginta annis, & genuit Reu.

19. Vixitque Phaleg postquam genuit Reu, ducentis novem annis: & genuit filios & filias.

20. Vixit autem Reu triginta duobus annis, & genuit Sarug.

21. Vixit quoque Reu postquam genuit Sarug, ducentis septem annis: & genuit filios & filias.

22. Vixit verò Sarug triginta annis, & genuit Nachor.

23. Vixitque Sarug postquam genuit Nachor, ducentis annis: & genuit filios & filias.

24. Vixit autem Nachor viginti novem annis, & genuit Thare.

25. *Vixitque Nachor postquam genuit Thare, centum decem & novem annis : & genuit filios & filias.*	25. Et Nachor, après avoir engendré Tharé, vécut cent dix-neuf ans ; & il engendra des fils & des filles.

§. 4. *Naissance d'Abram.*

26. *Vixitque Thare septuaginta annis, & genuit Abram, & Nachor, & Aran.*	26. Tharé ayant vécu soixante & dix ans ″, engendra Abram, Nachor & Aran.
27. *Hæ sunt autem generationes Thare. Thare genuit Abram, Nachor, & Aran. Porrò Aran genuit Lot.*	27. Voici les enfans qu'eut Tharé. Tharé engendra Abram, Nachor & Aran. Or Aran engendra Lot.
28. *Mortuusque est Aran ante Thare patrem suum, in terra nativitatis suæ in Ur Chaldæorum.*	28. Et Aran mourut avant son pere Tharé au payis où il étoit né, dans Ur ″ en Chaldée.
29. *Duxerunt autem Abram & Nachor uxores : nomen uxoris Abram, Saraï : & nomen uxoris Nachor, Melcha filia Aran, patris Melchæ, & patris Jescha.*	29. Mais Abram & Nachor prirent des femmes. La femme d'Abram s'appelloit Saraï ; & celle de Nachor s'appelloit Melcha fille d'Aran, qui fut pere de Melcha & pere de Jescha ″.

℣. 26. *expl.* Ceci doit s'entendre de cette sorte : Que Tharé commença à avoir des enfans à l'âge de 70 ans ; car Abraham quoiqu'il soit nommé le premier, comme le plus celebre, étoit le dernier quant à la naissance ; Aran étant l'aîné. *Estius.*

℣. 28. *expl.* Ur est tantôt appellée une ville de Chaldée, & tantôt une ville de Mesopotamie ; parceque la Chaldée étoit une Province de la Mesopotamie.

℣. 29. *expl.* Jescha est la même que Sara, qui avoit deux noms. *Hieronym. August.*

30. Or Saraï étoit ſtérile ; & elle n'avoit point d'enfans.

30. *Erat autem Saraï ſterilis, nec habebat liberos.*

31. Tharé ‖ ayant donc pris Abram ſon fils, Lot ſon petit-fils, fils d'Aran, & Saraï ſa belle-fille, femme d'Abram ſon fils, les fit ſortir d'Ur en Chaldée, pour aller avec lui dans le payis de Chanaan ; & étant venus juſques à Haran, ils y habiterent.

31. *Tulit itaque Thare Abram filium ſuum, & Lot filium Aran, filium filii ſui, & Saraï nurum ſuam, uxorem Abram filii ſui, & eduxit eos de Ur Chaldæorum, ut irent in terram Chanaan : veneruntque uſque Haran & habitaverunt ibi.*

32. Et Tharé, après avoir vécu deux cens cinq ans, mourut à Haran ‖.

32. *Et facti ſunt dies Thare ducentorum quinque annorum, & mortuus eſt in Haran.*

℣. 31. *expl.* Il eſt dit dans les Actes, Que Dieu apparut à Abraham dans la Meſopotamie. Il y a donc apparence que ce fut par le conſeil d'Abraham même que Tharé ſortit de ce lieu. *Act.* 7. *v.* 2.

℣. 32. *Expl.* Charan, dont il eſt parlé dans les Actes chap. 7. verſ. 2.

CHAPITRE XII.

§. 1. *Abram abandonne ſon payis.*

1. LE Seigneur dit enſuite à Abram : Sortez de votre payis ‖,

1. *DIxit autem Dominus ad Abram : Egredere de*

℣. 1. *expl.* De Haran, où il avoit demeuré juſqu'alors avec ſon pere, depuis ſa ſortie d'Ur en Chaldée. Ceci peut encore ſignifier : Sortez tout-à-fait de votre payis : c'eſt-à-dire, renoncez à tout deſir d'y retourner. *Eſtius.*

terra tua, & de cognatione tua, & de domo patris tui, & veni in terram quam monstrabo tibi.

de votre parenté, & de la maison de votre pere, & venez en la terre que je vous montrerai.

2. *Faciamque te in gentem magnam, & benedicam tibi, & magnificabo nomen tuum, erisque benedictus.*

2. Je ferai sortir de vous un grand peuple; je vous benirai; je rendrai votre nom célebre, & vous serez beni.

3. *Benedicam benedicentibus tibi, & maledicam maledicentibus tibi, atque* IN TE *benedicentur universæ cognationes terræ.*

3. Je benirai ceux qui vous beniront, & je maudirai ceux qui vous maudiront; & tous les peuples de la terre SERONT BENIS EN VOUS. ″.

4. *Egressus est itaque Abram sicut præceperat ei Dominus, & ivit cum eo Lot: septuaginta quinque annorum erat Abram cùm egrederetur de Haran.*

4. Abram sortit donc comme le Seigneur le lui avoit commandé, & Lot alla avec lui. Abram avoit soixante & quinze ans lorsqu'il sortit d'Haran. Avant J. C. 1921.

5. *Tulitque Saraï uxorem suam, & Lot filium fratris sui, universamque substantiam quam possederant, & animas quas fecerant in Ha-*

5. Il prit avec lui Saraï sa femme, & Lot fils de son frere, tout le bien qu'ils possedoient, avec toutes les personnes dont ils avoient augmenté leur famille ″ à Haran; & ils

℣. 3. *expl.* Saint Pierre & saint Paul expliquent cette benediction du mystere de l'Incarnation de JESUS-CHRIST né d'une vierge de la race d'Abraham. *Act.* 3. 5. *Galat.* 3. 16.

℣. 5. *expl.* Animas quas fecerant. Animæ, *pro* personis, *i. e.* quas genuerant, educarant, vel emerant, vel de idololatria converterant. *Synops.*

sortirent pour aller dans le payis de Chanaan. Lorsqu'ils y furent arrivés,

ran, & egressi sunt ut irent in terram Chanaan. Cùmque venissent in eam,

6. Abram passa au travers du payis jusqu'au lieu appellé Sichem, & jusqu'à la vallée illustre ✝. Les Chananéens occupoient alors ce payis-là.

6. *pertransivit Abram terram usque ad locum Sichem, usque ad convallem illustrem. Chananaus autem tunc erat in terra.*

7. Or le Seigneur apparut à Abram, & lui dit : Je donnerai ce payis à votre posterité. Abram dressa en ce lieu-là un autel au Seigneur, qui lui étoit apparu.

7. *Apparuit autem Dominus Abram, & dixit ei : Semini tuo dabo terram hanc. Qui ædificavit ibi altare Domino, qui apparuerat ei.*

8. Etant passé de là vers une montagne qui est à l'orient de Bethel, il y tendit sa tente, ayant Bethel à l'occident, & Haï à l'orient. Il dressa encore en ce lieu-là un autel au Seigneur, & il invoqua son nom.

8. *Et inde transgrediens ad montem, qui erat contra orientem Bethel, tetendit ibi tabernaculum suum, ab occidente habens Bethel, & ab oriente Haï : ædificavit quoque ibi altare Domino, & invocavit nomen ejus.*

9. Abram alla encore plus loin, marchant toujours & s'avançant vers le midi.

9. *Perrexitque Abram vadens, & ultrà progrediens ad meridiem.*

§. 2. *Il va en Egypte.*

10. Mais la famine étant survenue en ce payis-

10. *Facta est autem fames in terra : des-*

✝. 6. *expl.* Ce peut être un nom propre. L'Hebreu peut signifier chesne ou chesnaye. Selon quelques-uns cette vallée est celle de Mambré. *Synops.*

cenditque Abram in Ægyptum, ut peregrinaretur ibi : prævaluerat enim fames in terra.

11. *Cùmque propè esset ut ingrederetur Ægyptum, dixit Sarai uxori suæ : Novi quòd pulchra sis mulier ;*

12. *& quòd cùm viderint te Ægyptii, dicturi sunt : Uxor ipsius est : & interficient me, & te reservabunt.*

13. *Dic ergo, obsecro te, quòd soror mea sis : ut benè sit mihi propter te, & vivat anima mea ob gratiam tui.*

14. *Cùm itaque ingressus esset Abram Ægyptum, viderunt Ægyptii mulierem quòd esset pulchra nimis.*

15. *Et nuntiave-*

là, Abram descendit en Egypte pour y passer quelque tems, parceque la famine étoit grande dans le payis *qu'il quittoit.*

11. Lorsqu'il étoit prêt d'entrer en Egypte, il dit à Saraï sa femme : Je sai que vous êtes belle ;

12. & que quand les Egyptiens vous auront vûe, ils diront : C'est la femme de cet homme-là ; & ils me tueront, & vous réserveront *pour eux.*

13. Dites donc, je vous supplie, que vous êtes ma sœur ″ : afin que ces gens-ci me traitent favorablement à cause de vous, & qu'ils me conservent la vie en votre considération ″.

14. Abram étant entré ensuite en Egypte, les Egyptiens virent que cette femme étoit très-belle.

15. Et les premieres

℣. 13. *expl.* Sara étoit niéce d'Abraham. Et les Hebreux nommoient freres & sœurs les proches parens ; comme Abraham dans le chapitre suivant nomme son frere Lot, qui étoit son neveu.

Ibid. *expl.* Abraham se tint assuré que Dieu protegeroit Sara. Il sauve donc sa vie en ne disant que ce qui étoit veritable selon le langage de son payis ; & il remet à Dieu le soin de conserver l'honneur de sa femme. *August. contra Faust. lib. 22. cap. 36.*

personnes du payis en ayant donné avis à Pharaon ″, & l'ayant fort louée devant lui, elle fut enlevée & menée au palais du Roi.

16. Ils en userent bien à l'égard d'Abram à cause d'elle ; & il reçut des brebis, des bœufs, des ânes, des serviteurs, des servantes, des ânesses ; & des chameaux.

17. Mais le Seigneur frappa de très-grandes plaies ″ Pharaon & sa maison, à cause de Saraï femme d'Abram.

18. Et Pharaon ayant fait venir Abram, lui dit : Pourquoi avez-vous agi avec moi de cette sorte ? Que ne m'avez-vous averti qu'elle étoit votre femme ?

19. D'où vient que vous avez dit qu'elle étoit votre sœur, pour me donner lieu de la prendre pour ma femme ? Voilà donc votre femme *que je vous*

runt principes Pharaoni, & laudaverunt eam apud illum : & sublata est mulier in domum Pharaonis.

16. *Abram verò benè usi sunt propter illam : fueruntque ei oves & boves, & asini, & servi & famulæ, & asinæ & cameli.*

17. *Flagellavit autem Dominus Pharaonem plagis maximis, & domum ejus, propter Sarai uxorem Abram.*

18. *Vocavitque Pharao Abram, & dixit ei : Quidnam est hoc quod fecisti mihi ? Quare non indicasti quòd uxor tua esset ?*

19. *Quam ob causam dixisti esse sororem tuam, ut tollerem eam mihi in uxorem ? Nunc igitur ecce conjux tua :*

℣. 15. *expl.* Pharaon étoit le nom commun des Rois de l'Egypte.

℣. 17. *expl.* Qui pouvoient avoir rapport au crime que Dieu vouloit prévenir, & qui mettoient ce Prince dans l'impuissance de le commettre. *Theodor. August. de Civit. Dei lib. 19. cap. 19.*

accipe eam, & vade.

rends présentement; prenez-la, & vous en allez.

20. *Præcepitque Pharao super Abram viris: & deduxerunt eum, & uxorem illius, & omnia quæ habebat.*

20. Et Pharaon ayant donné ordre à ses gens de prendre soin d'Abram, ils le conduisirent *jusques hors de l'Egypte* avec sa femme, & tout ce qu'il possedoit.

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Abram & Lot se séparent.*

1. *Ascendit ergo Abram de Ægypto, ipse & uxor ejus, & omnia quæ habebat, & Lot cum eo, ad australem plagam.*

1. Abram étant donc sorti de l'Egypte avec sa femme & tout ce qu'il possedoit, & Lot avec lui, alla du côté du midi ".

2. *Erat autem dives valdè in possessione auri & argenti.*

2. Il étoit très-riche, & il avoit beaucoup d'or & d'argent.

3. *Reversusque est per iter, quò venerat, à meridie in Bethel, usque ad locum ubi priùs fixerat tabernaculum inter Bethel & Hai,*

3. Il revint par le même chemin qu'il étoit venu du midi à Bethel, jusqu'au lieu où il avoit auparavant dressé sa tente, entre Bethel & Haï,

4. *in loco altaris quod fecerat priùs, & invocavit ibi nomen Domini.*

4. où étoit l'autel qu'il avoit bâti; & il invoqua en ce lieu " le nom du Seigneur.

℣. 1. *expl.* A l'égard de la terre de Chanaan, & non de l'Egypte. *Vatabl.*

℣. 4. *autr.* Et où il avoit invoqué. *Syriac. Arabic.*

5. Lot qui étoit avec Abram, avoit aussi des troupeaux de brebis, des troupeaux de bœufs, & des tentes.

6. Le payis ne leur suffisoit pas pour pouvoir demeurer l'un avec l'autre, parceque leurs biens étoient fort grands, & qu'ils ne pouvoient subsister ensemble.

7. C'est-pourquoi il s'excita une querelle entre les pasteurs d'Abram & ceux de Lot. En ce tems-là les Chananéens & les Phereséens habitoient en cette terre.

8. Abram dit donc à Lot: Qu'il n'y ait point, je vous prie, de dispute entre vous & moi, ni entre mes pasteurs & les vôtres, parceque nous sommes freres ".

9. Vous voiez devant vous toute la terre. Retirez-vous, je vous prie, d'auprès de moi. Si vous allez à la gauche, je prendrai la droite: si vous choisissez la droite, j'irai à la gauche.

10. Lot élevant donc ses yeux considera tout le payis situé le long du

5. Sed & Lot qui erat cum Abram, fuerunt greges ovium & armenta, & tabernacula.

6. Nec poterat eos capere terra, ut habitarent simul: erat quippe substantia eorum multa, & nequibant habitare communiter.

7. Unde & facta est rixa inter pastores gregum Abram & Lot. Ego autem tempore Chananaus & Pherezaus habitabant in terra illa.

8. Dixit ergo Abram ad Lot: Ne, quaso, sit jurgium inter me & te, & inter pastores meos & pastores tuos: fratres enim sumus.

9. Ecce universa terra coram te est: recede à me, obsecro: si ad sinistram ieris, ego dexteram tenebo: si tu dexteram elegeris, ego ad sinistram pergam.

10. Elevatis itaque Lot oculis, vidit omnem circa regio-

℣. 8. *expl.* Proches parens, oncle & neveu.

nem Jordanis, quæ universa irrigabatur antequam subverteret Dominus Sodomam & Gomorrham, sicut paradisus Domini, & sicut Ægyptus venientibus in Segor.

Jourdain, qui s'étendoit de ce lieu-là jusqu'à ce qu'on vienne à Segor, & qui, avant que Dieu détruisît Sodome & Gomorrhe, paroissoit un payis très-agréable, tout arrosé d'eau comme un jardin de délices ‖, & comme l'Egypte *qui est arrosée des eaux du Nil.*

11. *Elegitque sibi Lot regionem circa Jordanem, & recessit ab oriente: divisique sunt alterutrum à fratre suo.*

11. Et il choisit sa demeure vers le Jourdain, en se retirant de l'orient ‖. Ainsi les deux freres se séparererent l'un de l'autre.

12. *Abram habitavit in terra Chanaan: Lot verò moratus est in oppidis, quæ erant circa Jordanem, & habitavit in Sodomis.*

12. Abram demeura dans la terre de Chanaan; & Lot dans les villes qui étoient aux environs du Jourdain, & il habita dans Sodome ‖.

13. *Homines autem Sodomitæ pessimi erant, & peccatores coram Domino nimis.*

13. Or les habitans de Sodome étoient devant le Seigneur des hommes perdus de vice; & leur corruption étoit montée à son comble.

℣. 10. *lettr.* Sicut paradisus Domini, *id est*, hortus amœnissimus: *hebraïsm. Autr.* Comme ce jardin de délices que le Seigneur planta au commencement. *Menoch.*

℣. 11. *expl.* A l'égard du payis qu'il avoit choisi pour sa demeure.

℣. 12. *expl.* Peutêtre que Lot ignoroit alors que ces peuples fussent si corrompus. *Estius.* C'a été un sujet de louanges pour Lot, d'être demeuré juste au milieu de ces abominables. 2. *Petr.* 2. 8.

§. 2. *Dieu renouvelle ses promesses.*

14. Le Seigneur dit donc à Abram, après que Lot se fut séparé d'avec lui : Levez vos yeux, & regardez du lieu où vous êtes, au septentrion & au midi, à l'orient & à l'occident.

14. *Dixitque Dominus ad Abram, postquam divisus est ab eo Lot : Leva oculos tuos, & vide à loco, in quo nunc es, ad aquilonem & meridiem, ad orientem & occidentem.*

15. Je vous donnerai & à votre posterité pour jamais, tout ce payis ‖ que vous voiez.

15. *Omnem terram quam conspicis, tibi dabo & semini tuo usque in sempiternum.*

16. Je multiplierai ‖ votre race comme la poussiere de la terre. Si quelqu'un d'entre les hommes peut compter la poussiere de la terre, il pourra compter aussi la suite de vos descendans.

16. *Faciamque semen tuum sicut pulverem terræ : si quis potest hominum numerare pulverem terræ, semen quoque tuum numerare poterit.*

17. Parcourez ‖ présentement toute l'étendue de cette terre dans sa longueur & dans sa lar-

17. *Surge & perambula terram in longitudine & in latitudine sua : quia*

℣. 15. *expl.* Abraham n'a rien possedé dans cette terre, comme il est dit dans les Actes chap. 7. Mais elle lui fut donnée en la personne de ses descendans qui la possederent. Elle lui est donnée *pour toujours* ; parceque sa posterité l'auroit toujours possedée, si elle étoit demeurée fidelle à Dieu. Et d'ailleurs cette promesse s'est accomplie spirituellement à l'égard des vrais Israélites, & de la vraie terre promise, qui est le ciel ; Abraham n'ayant jamais envisagé que cette patrie. *Hebr. cap.* 11. *vers.* 7. 10.

℣. 16. *lettr.* Faciam.

℣. 17. Surge & perambula ; *pro* jam perambula, verbum, *pro* adverbio : *hebraïsm.* Parcourez afin de pouvoir découvrir toute l'étendue de ce payis. *August.*

tibi daturus sum eam.

geur, parceque je vous la donnerai.

18. *Movens igitur tabernaculum suum Abram, venit & habitavit juxta convallem Mambre, quæ est in Hebron, ædificavitque ibi altare Domino.*

18. Abram levant donc sa tente, vint demeurer près de la vallée de Mambré, qui est vers Hebron ‖, & il dressa là un autel au Seigneur.

ỳ. 18. *expl.* Cette ville ne se nommoit pas Hebron alors : mais elle ne reçut ce nom que depuis. Elle est aussi appellée Mambré dans l'Ecriture.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *Guerre de plusieurs Rois.*

1. *Factum est autem in illo tempore, ut Amraphel rex Sennaar, & Arioch rex Ponti, & Chodorlahomor rex Elamitarum, & Thadal rex Gentium,*

1. En ce tems-là, Amraphel roi de Sennaar, Arioch roi du Pont, Chodorlahomor roi des Elamites, & Thadal roi des Nations ‖,

2. *inirent bellum contra Bara regem Sodomorum, & contra Bersa regem Gomorrha, & contra Sennaab regem Adama,*

2. firent la guerre contre Bara roi de Sodome, contre Bersa roi de Gomorrhe, contre Sennaab roi d'Adama, contre Semeber roi de Seboïm, &

ỳ. 1. *expl.* Ou à cause des étrangers qui s'étoient rassemblez-là de diverses provinces : ou à cause que ce pouvoit être la Galilée, appellée, *des Nations*, *Grot.* Le nom de *Roi* se donnoit à ceux qui étoient maîtres de quelque ville, ou qui commandoient dans quelque payis, *Vatabl.*

contre le roi de Bala ″, qui est la même que Segor.

& contra Semeber regem Seboim, contraque regem Balæ, ipsa est Segor.

3. Tous ces Rois s'assemblerent dans la vallée des Bois, qui est maintenant la mer-salée ″.

3. *Omnes hi convenerunt in vallem Silvestrem, quæ nunc est mare salis.*

4. Ils avoient été assujettis à Chodorlahomor pendant douze ans; & la treiziéme année ils se retirerent de sa domination.

4. *Duodecim enim annis servierant Chodorlahomor, & tertiodecimo anno recesserunt ab eo.*

Avant J. C. 1911.

5. Ainsi l'an quatorziéme Chodorlahomor vint avec les rois qui s'étoient joints à lui, & ils défirent ″ les Raphaïtes ″ dans Astarothcarnaïm, les Zuzites qui étoient avec eux, les Emites dans Savécariathaïm ″,

5. *Igitur quarto-decimo anno venit Chodorlahomor, & reges qui erant cum eo: percusseruntque Raphaïm in Astarothcarnaim, & Zuzim cum eis, & Emim in Savecariathaim,*

6. & les Chorréens dans les montagnes de Séir, jusqu'aux campa-

6. *& Chorræos in montibus Seir, usque ad campestria Pha-*

ỳ. 2. *expl.* Qui fut depuis appellée Segor. *Vatabl. Gen. cap.* 19. 22. On appelloit cette contrée, *la Pentapole*, où Lot avoit choisi sa demeure.

ỳ. 3. *expl.* Elle est aussi appellée la mer-morte, parceque nul poisson n'y peut vivre. *Vat.* C'étoit une vallée, qui depuis l'embrasement de Sodome, fut changée en un lac appellé, la mer morte, ou la mer-salée, ou le lac Asphaltide.

ỳ. 5. *expl.* Ces Princes allant contre les rois de la Pentapole, défirent dans leur marche les peuples dont il est parlé ici.

Ibid. *Septante.* Les geans.

Ibid. *expl.* Savé, signifie vallée, ou plaine. Ainsi Savé-Cariathaïm signifie la vallée de Cariathaïm.

ran, quæ est in solitudine.

gnes de Pharan, qui est dans la solitude.

7. *Reversique sunt, & venerunt ad fontem Misphat, ipsa est Cades: & percusserunt omnem regionem Amalecitarum, & Amorrhæum qui habitabat in Asasonthamar.*

7. Etant retournés, ils vinrent à la fontaine de Misphat ʺ, qui est le même lieu que Cadès; & ils ravagerent tout le payis des Amalecites ʺ, & défirent les Amorrhéens, qui habitoient dans Asasonthamar.

8. *Et egressi sunt, rex Sodomorum, & rex Gomorrhæ, rexque Adamæ, & rex Seboim, necnon & rex Balæ, quæ est Segor: & direxerunt aciem contra eos in valle Silvestri;*

8. Alors le roi de Sodome, le roi de Gomorrhe, le roi d'Adama, le roi de Seboïm, & le roi de Bala, qui est la même que Ségor, se mirent en campagne, & rangerent leurs troupes en bataille dans la vallée des Bois contre ces princes;

9. *scilicet, adversus Chodorlahomor regem Elamitarum, & Thadal regem Gentium, & Amraphel regem Sennaar, & Arioch regem Ponti; quatuor reges adversus quinque.*

9. c'est-à-dire, contre Chodorlahomor roi des Elamites, Thadal roi des Nations, Amraphel roi de Sennaar, & Arioch roi du Pont; quatre rois contre cinq.

§. 2. *Lot est pris.*

10. *Vallis autem Silvestris habebat pu-*

10. Il y avoit beaucoup de puits de bitume

℣. 7. *expl.* C'est la fontaine qui sortit miraculeusement du rocher que Moïse frappa de sa verge dans le desert de Sin. *Synops.*

Ibid. *expl.* Le payis qui fut depuis habité par ceux qui prirent le nom d'Amalecites, d'Amalech l'un des enfans d'Esaü. *Genes. cap. 36. v. 16.*

dans cette vallée des Bois. Le roi de Sodome & le roi de Gomorrhe furent mis en fuite; leurs gens y périrent //: & ceux qui échapperent, s'enfuirent sur une montagne.

teos multos bituminis. Itaque rex Sodomorum, & Gomorrhæ, terga verterunt, cecideruntque ibi: & qui remanserant, fugerunt ad montem.

11. *Les vainqueurs* ayant pris toutes les richesses & les vivres de Sodome & de Gomorrhe, se retirerent;

11. *Tulerunt autem omnem substantiam Sodomorum & Gomorrhæ, & universa quæ ad cibum pertinent, & abierunt:*

12. & ils emmenerent aussi Lot fils du frere d'Abram, qui demeuroit dans Sodome, & tout ce qui étoit à lui.

12. *necnon & Lot & substantiam ejus, filium fratris Abram, qui habitabat in Sodomis.*

§. 3. *Abram le délivre.*

13. En même-tems un homme qui s'étoit sauvé vint donner avis de ceci // à Abram hebreu //, qui demeuroit dans la vallée de Mambré Amorrhéen, frere d'Escol & frere d'Aner, qui tous trois avoient fait alliance avec Abram.

13. *Et ecce unus qui evaserat, nuntiavit Abram hebræo, qui habitabat in convalle Mambre Amorrhæi, fratris Escol, & fratris Aner: hi enim pepigerant fœdus cum Abram.*

14. Abram ayant su que Lot son frere // avoit été pris, choisit les plus braves de ses serviteurs au

14. *Quod cùm audisset Abram, captum videlicet Lot fratrem suum, numeravit ex-*

ỷ. 10. *expl.* Tomberent, ou se jetterent dans ces puits par la frayeur de leurs ennemis. *Vatabl.*

ỷ. 13. *expl.* Ou du combat, ou des villes prises.

Ibid *Autr.* L'étranger, *transitori*, qui avoit passé l'Euphrate & étoit venu de Chaldée. LXX. C'estpourquoi saint Augustin, lit, *transfluviali.*

ỷ. 14. Proche parent, son neveu.

peditos

peditos vernaculos suos trecentos decem & octo : & persecutus est usque Dan.

nombre de trois cens dix-huit, & poursuivit ces rois jusques à Dan.

15. *Et divisit sociis, irruit super eos nocte : percussitque eos, & persecutus est eos usque Hoba, quæ est ad lævam Damasci.*

15. Il forma deux corps de ses gens & de ses alliés ″ ; & venant fondre sur les ennemis durant la nuit, il les défit, & les poursuivit jusqu'à Hoba qui est à la gauche de Damas.

16. *Reduxitque omnem substantiam, & Lot fratrem suum cum substantia illius, mulieres quoque & populum.*

16. Il ramena avec lui tout le butin qu'ils avoient pris, Lot son frere ″ avec ce qui étoit à lui, les femmes & *tout* le peuple.

17. *Egressus est autem rex Sodomorum in occursum ejus, postquam reversus est à cæde Chodorlahomor, & regum qui cum eo erant in valle Save, quæ est vallis regis.*

17. Et le roi de Sodome sortit au-devant de lui, lorsqu'il revenoit après la défaite de Chodorlahomor, & des autres rois qui étoient avec lui dans la vallée de Savé, appellée aussi la vallée du roi.

§. 4. *Melchisedech.*

18. *At verò Melchisedech rex Salem, proferens panem & vi-*

18. Mais Melchisedech ″ roi de Salem ″ offrant du pain & du vin ″,

℣. 15. *expl.* Aner, Escol, & Mambré, qui l'accompagnoient. *vers.* 24. *Synops.*

℣. 16. Son neveu.

℣. 18. *Ce nom signifie* roi de justice.

Ibid. Salem *signifie* la paix. Cette ville est la même que Jerusalem : & Joseph en fait Melchisedech fondateur.

Ibid. *expl.* Les Hebreux croient que Melchisedech

parcequ'il étoit Prêtre du Dieu très-haut,

19. benit Abram ", en disant : Qu'Abram soit beni du Dieu très-haut, qui a créé le ciel & la terre :

20. & que le Dieu très-haut soit beni, lui qui par sa protection vous a mis vos ennemis entre les mains. Alors *Abram* lui donna la dîme *de tout ce qu'il avoit pris.*

num, erat enim Sacerdos Dei altissimi.

19. *benedixit ei & ait : Benedictus Abram Deo excelso, qui creavit cœlum & terram :*

20. *& benedictus Deus excelsus : quo protegente, hostes in manibus tuis sunt. Et dedit ei decimas ex omnibus.*

§. 5. *Desintéressement d'Abram.*

21. Or le roi de Sodome dit à Abram : Donnez-moi les personnes ", & prenez le reste pour vous.

22. Abram lui répondit : Je leve la main & jure par le Seigneur le Dieu très-haut, possesseur du ciel & de la terre,

23. que je ne recevrai rien de tout ce qui est à vous, depuis le moindre fil jusqu'à un cordon de

21. *Dixit autem rex Sodomorum ad Abram : Da mihi animas, cetera tolle tibi.*

22. *Qui respondit ei : Levo manum meam ad Dominum Deum excelsum possessorem cœli & terræ.*

23. *quòd à filo subtegminis usque ad corrigiam caligæ, non accipiam ex omnibus*

offrit seulement à Abraham du pain & du vin, pour rafraîchir ses gens. Mais l'Eglise éclairée de Dieu a toujours pris cette oblation si ancienne du pain & du vin, comme la figure de son grand sacrifice. *Hebr. 7. Aug. Civit. Dei. lib. 16. c. 22.*

℣. 19. *expl.* Par l'autorité qu'il avoit comme Prêtre du Seigneur : *Quod minus est, à meliore benedicitur : Hebr. cap. 7. v. 7.*

℣. 21. *Lettr.* Les ames.

quæ tua sunt, ne dicas : Ego ditavi Abram :

24. Exceptis his, quæ comederunt juvenes, & partibus virorum, qui venerunt mecum, Aner, Escol, & Mambre : isti accipient partes suas.

soulier " ; afin que vous ne puissiez pas dire : Que vous avez enrichi Abram:

24. J'excepte seulement ce que mes gens ont pris pour leur nourriture, & ce qui est dû à ceux qui sont venus avec moi, Aner, Escol & Mambré, qui pourront prendre leur part du butin.

℣. 23. *expl.* Formula jurandi. A filo, sive vitta capitis : ad corrigiam, *id est*, à capite ad pedes : sic minimum quidem. *Synops.*

CHAPITRE XV.

§. 1. *Dieu promet un fils à Abram.*

1. His itaque transactis, factis est sermo Domini ad Abram per visionem, dicens : Noli timere, Abram, ego protector tuus sum, & merces tua magna nimis.

2. Dixitque Abram : Domine Deus,

1. Après cela " le Seigneur parla à Abram dans une vision, & lui dit : Ne craignez point, Abram, je suis votre protecteur ", & votre récompense " infiniment grande ". Avant J. C. 1912.

2. Abram lui répondit : Seigneur mon Dieu,

℣. 1. *Hebr.* Post hæc verba, verbum *pro re* : *hebraïsm.*
Ibid. *Hebr.* Votre bouclier.
Ibid. LXX, *Syriac. Arabic. Chald.* Votre récompense sera infiniment grande. Ce sens paroît appuyé par les paroles suivantes : *Que me donnerez-vous ?* Comme s'il disoit : Vous me promettez une grande récompense. Mais quelle sera-t-elle ? Et Pour qui ? puisque je n'ai point d'enfans. *Estius.*
Ibid. *expl.* Je serai tant dans le siecle present, que dans le futur votre recompense, & une recompense plus grande que toutes celles de la terre.

que me donnerez-vous ? Je mourrai sans enfans : & ce Damascus est le fils d'Eliezer Intendant de ma maison //.

quid dabis mihi ? Ego vadam absque liberis : & filius procuratoris domûs meæ iste Damascus Eliezer.

3. Pour moi, ajouta-t-il, vous ne m'avez point donné d'enfans : ainsi le fils de mon serviteur sera mon heritier.

3. *Addiditque Abram : Mihi autem non dedisti semen : & ecce vernaculus meus, heres meus erit.*

4. Le Seigneur lui répondit aussitôt : Celui-là ne sera point votre heritier ; mais vous aurez pour heritier celui qui naîtra de vous.

4. *Statimque sermo Domini factus est ad eum, dicens : Non erit hic heres tuus ; sed qui egredietur de utero tuo, ipsum habebis heredem.*

5. Et après l'avoir fait sortir dehors, il lui dit : Levez les yeux au ciel, & comptez les étoiles, si vous pouvez. C'est ainsi, ajouta-t-il, que se multipliera votre race.

5. *Eduxitque eum foras, & ait illi : Suspice cœlum, & numera stellas, si potes. Et dixit ei : Sic erit semen tuum.*

6. Abram crut à Dieu, & *sa foi* lui fut imputée à justice //.

6. *Credidit Abram Deo, & reputatum est illi ad justitiam.*

§. 2. *Sacrifice d'Abram.*

7. Dieu lui dit encore : Je suis le Seigneur qui vous ai tiré d'Ur en Chaldée, pour vous don-

7. *Dixitque ad eum : Ego Dominus qui eduxi te de Ur Chaldæorum, ut darem tibi*

ꝟ. 2. *expl.* Comme s'il disoit : Car celui-ci, qui peut être mon heritier, n'est point mon fils. On dit que ce fut ce Damascus qui bâtit & qui nomma la ville de Damas. *Hieronym. in Tradit.*

ꝟ. 6. *expl.* La foi qu'il ajoûta à la parole de Dieu, lui fut un surcroît de justice, *Estius.*

terram istam & possideres eam.	ner cette terre afin que vous la possediez.
8. *At ille ait : Domine Deus, unde scire possum, quòd possessurus sim eam ?*	8. Abram lui répondit : Seigneur *mon* Dieu ″, comment puis-je connoître que je dois la posseder ?
9. *Et respondens Dominus : Sume, inquit, mihi vaccam triennem, & capram trimam, & arietem annorum trium, turturem quoque & columbam.*	9. Le Seigneur lui repliqua : Prenez une vache de trois ans, une chévre de trois ans, & un bélier qui soit de trois ans aussi, avec une tourterelle & une colombe.
10. *Qui tollens universa hæc, divisit ea per medium, & utrasque partes contra se altrinsecus posuit : aves autem non divisit.*	10. Abram prenant donc tous ces animaux, les divisa par la moitié, & mit les deux parties qu'il avoit coupées vis-à-vis l'une de l'autre ″, mais il ne divisa point la tourterelle, ni la colombe ″.
11. *Descenderuntque volucres super cadavera, & abigebat eas Abram.*	11. Or les oiseaux venoient fondre sur ces bêtes mortes, & Abram les en chassoit.
12. *Cùmque sol occumberet, sopor irruit super Abram,*	12. Lorsque le soleil se couchoit, Abram fut surpris d'un profond som-

℣. 8. *expl.* Il n'hesite point dans sa foi ; mais étant certain de la chose, il demande d'être instruit plus particulierement de la maniere dont elle devoit s'accomplir. *Rom. cap. 4. August. Civit. Dei. lib. 16. c. 24.*

℣. 10. *expl.* Laissant un espace pour passer entre-deux, selon l'ancienne maniere de jurer une alliance. *Cyrill. Theodoret.*

Ibid. *Lettr.* Il ne divisa point les oiseaux. *expl.* Parce qu'ils étoient destinés au seul sacrifice.

meil ", & il tomba dans un horrible effroi ", se trouvant comme tout enveloppé de ténebres.

& horror magnus & tenebrosus invasit eum.

13. Alors il lui fut dit : Sachez dès maintenant que votre posterité demeurera dans une terre étrangere ", & qu'elle sera réduite en servitude, & accablée de maux pendant quatre cens ans ".

13. *Dictumque est ad eum : Scito prænoscens quòd peregrinum futurum sit semen tuum in terra non sua, & subjicient eos servituti, & affligent quadringentis annis.*

14. Mais j'exercerai mes jugemens sur le peuple auquel ils seront assujettis, & ils sortiront ensuite de ce payis-là avec de grandes richesses.

14. *Verumtamen gentem, cui servituri sunt, ego judicabo : & post hæc egredientur cum magna substantia.*

15. Pour vous, vous irez en paix avec vos peres, mourant " dans une heureuse vieillesse.

15. *Tu autem ibis ad patres tuos in pace, sepultus in senectute bona.*

16. Mais vos descendans viendront en ce payis-ci après la quatriéme génération ", parceque la mesu-

16. *Generatione autem quarta revertentur huc : necdum enim completa sunt*

ỳ. 12. LXX. extase. C'est aussi le sentiment des Peres, que ce sommeil fut accompagné d'un ravissement.

Ibid. *expl.* Par la vûe que Dieu lui donna de cette dure servitude, & de tous ces maux dont sa race seroit accablée. *Synops.*

ỳ. 13. *expl.* Non pas seulement dans l'Egypte, mais auparavant dans la Mesopotamie, & même dans la terre de Chanaan, qui bien que promise à Abraham, fut longtems comme étrangere à sa race aussi-bien qu'à lui. *Act.* 7. 5. *Synopf.*

Ibid. *expl.* Ces quatre cens ans doivent être comptez depuis la naissance d'Isaac. *Synops.*

ỳ. 15. *Lettr.* étant enseveli. Ibid. *lettr.* Bonne.

ỳ. 16. *expl.* Ou après quatre siecles, ou après quatre generations ; sçavoir, Aran fils d'Esron, Aminadab,

iniquitates Amorrhæorum usque ad præsens tempus.

17. *Cùm ergo occubuisset sol, facta est caligo tenebrosa, & apparuit clibanus fumans, & lampas ignis transiens inter divisiones illas.*

18. *In illo die pepigit Dominus fœdus cum Abram, dicens: Semini tuo dabo terram hanc à fluvio Ægypti usque ad fluvium magnum Euphraten,*

19. *Cinæos, & Cenezæos, Cedmonæos,*

20. *& Hethæos, & Pherezæos, Raphaim quoque,*

21. *& Amorrhæos, & Chananæos, & Gergesæos, & Jebusæos.*

re des iniquités des Amorrhéens " n'est pas encore remplie présentement.

17. Lors donc que le soleil fut couché, il se forma une obscurité ténébreuse; il parut un four d'où sortoit une grande fumée "; & *l'on vit* une lampe ardente " qui passoit au-travers de ces bêtes divisées ".

18. En ce jour-là, le Seigneur fit alliance avec Abram, en lui disant: Je donnerai ce payis à votre race, depuis le fleuve d'Egypte, jusqu'au grand fleuve d'Euphrate ":

19. tout ce que possedent les Cinéens, les Cenezéens, les Cedmonéens,

20. les Hethéens, les Pherezéens, les Raphaïtes,

21. les Amorrhéens, les Chananéens, les Gergeséens, & les Jebuséens.

Naasson, & Salmon, au tems duquel Israel entra dans la terre promise.

℣. 16. *expl.* Pour lesquelles j'ai résolu de les détruire. *Est.*

℣. 17. C'étoit un signe de la servitude en Egypte, qui est figurée par une fournaise. *Deuter.* 4. 20.

Ibid. *expl.* Figure de Dieu, qui parut depuis sous celle d'une colonne de feu.

Ibid. *expl.* Pour consommer l'alliance avec Abraham.

℣. 18. Cette prédiction ne s'est accomplie qu'en la personne de David & en celle de Salomon.

CHAPITRE XVI.

§. 1. *Abram prend Agar.*

Avant J. C. 1911.

1. OR Saraï femme d'Abram ne lui avoit point encore donné d'enfans ; mais ayant une servanteEgyptienne nommée Agar,

2. elle dit à son mari : Vous savez que le Seigneur m'a mise hors d'état d'avoir des enfans : Prenez donc, *je vous prie,* ma servante ‖, afin que je voie si j'aurai au-moins des enfans par elle. Et Abram s'étant rendu à sa priere,

3. Saraï prit sa servante Agar, qui étoit Egyptienne, & la donna pour femme à son mari, dix ans après qu'ils eurent commencé de demeurer au payis de Chanaan.

1. *Igitur Saraï, uxor Abram, non genuerat liberos ; sed habens ancillam Ægyptiam nomine Agar,*

2. *dixit marito suo : Ecce conclusit me Dominus, ne parerem : Ingredere ad ancillam meam, si fortè saltem ex illa suscipiam filios. Cùmque ille acquiesceret deprecanti,*

3. *tulit Agar Ægyptiam ancillam suam, post annos decem quàm habitare cœperant in terra Chanaan ; & dedit eam viro suo uxorem.*

§. 2. *Agar méprise Saraï.*

4. Abram en usa ‖ *selon le desir de Saraï.* Mais Agar voiant qu'elle avoit

4. *Qui ingressus est ad eam. At illa concepisse se videns,*

℣. 2. *expl.* Sara ne comprenant point comment la promesse de Dieu pourroit s'accomplir, à cause de sa sterilité, prie Abraham de prendre Agar pour sa seconde femme. Et Abraham y consentit, par un instinct de l'Esprit de Dieu, *August. contra Faust. lib. 22. c. 32.*

℣. 4. *Lettr.* ingressus est ad eam.

despexit dominam suam.	conçu, commença à mépriser sa maîtresse.
5. *Dixitque Sarai ad Abram : Iniquè agis contra me : ego dedi ancillam meam in sinum tuum, quæ videns quòd conceperit, despectui me habet : judicet Dominus inter me & te.*	5. Alors Saraï dit à Abram : Vous agissez avec moi injustement. Je vous ai donné ma servante pour être votre femme ; & voiant qu'elle est devenue grosse, elle me méprise ″. Que le Seigneur soit juge entre vous & moi.
6. *Cui respondens Abram : Ecce, ait, ancilla tua in manu tua est, utere ea ut libet. Affligente igitur eam Sarai, fugam iniit.*	6. Abram lui répondit : Votre servante est entre vos mains, usez-en avec elle comme il vous plaira. Saraï l'ayant donc châtiée ″, Agar s'enfuit.

§. 3. *Un Ange console Agar. Naissance d'Ismael.*

7. *Cùmque invenisset eam Angelus Domini juxta fontem aquæ in solitudine, qui est in via Sur in deserto,*	7. Et l'Ange du Seigneur la trouvant dans le desert auprès de la fontaine qui est le long du chemin de Sur, dans la solitude,
8. *dixit ad illam : Agar ancilla Sarai, unde venis ? & quò vadis ? Quæ respondit : A facie Sarai dominæ meæ ego fugio.*	8. lui dit : Agar servante de Saraï, d'où venez-vous ? & où allez-vous ? Elle répondit : Je fuis de devant Saraï ma maîtresse.
9. *Dixitque ei Angelus Domini : Revertere ad dominam*	9. L'Ange du Seigneur lui repartit : Retournez à votre maîtresse, & hu-

℣. 5. *Hebr.* Elle ne daigne plus me regarder.

℣. 6. *expl.* Elle la châtie, non par vengeance ni par jalousie, mais par justice, & pour humilier son orgueil. *August. epist.* 48.

miliez - vous sous sa main.

tuam, & humiliare sub manu illius.

10. Et il ajouta: Je multiplierai // votre posterité de telle sorte, qu'elle sera innombrable.

10. *Et rursum: Multiplicans, inquit, multiplicabo semen tuum, & non numerabitur pra multitudine.*

11. Et continuant, il lui dit: Vous avez conçu; vous enfanterez un fils, & vous l'appellerez Ismael //, parceque le Seigneur a entendu *le cri de* votre affliction.

11. *Ac deinceps: Ecce, ait, concepisti, & paries filium: vocabisque nomen ejus Ismael, eò quòd audierit Dominus afflictionem tuam.*

12. Ce sera un homme fier & sauvage //; il levera la main contre tous, & tous leveront la main contre lui: & il dressera ses pavillons vis-à-vis de tous ses freres //.

12. *Hic erit ferus homo, manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum: & è regione universorum fratrum suorum figet tabernacula.*

13. Alors Agar invoqua le nom du Seigneur qui lui parloit, & elle dit: Vous êtes le Dieu qui m'avez vûe. Car il est certain, ajouta-t-elle, que j'ai vû ici par derriere celui qui me voit //.

13. *Vocavit autem nomen Domini qui loquebatur ad eam: Tu Deus qui vidisti me. Dixit enim: Profectò hìc vidi posteriora videntis me.*

℣. 10. *expl.* C'est Dieu qui parle par le ministere de l'ange.

℣. 11. *expl.* Ismaël signifie, Dieu a exaucé.

℣. 12. *expl.* Cette humeur a passé dans ses descendans, les Ismaélites & les Sarrazins, qui sont des peuples sauvages & vagabonds. *Hieronym. Tradit.*

Ibid. *expl.* D'Isaac, & des enfans de Cethura, Ismaël s'établit dans le desert de Pharan, à l'opposite de ses freres. *Genes.* 21. 21.

℣. 13. *expl.* Agar ne vit l'ange qui lui parloit; que

14. *Propterea appellavit puteum illum, Puteum viventis & videntis me. Ipse est inter Cades & Barad.*

15. *Peperitque Agar Abræ filium, qui vocavit nomen ejus Ismael.*

16. *Octoginta & sex annorum erat Abram, quando peperit ei Agar Ismaelem.*

14. C'est pourquoi elle appella ce puits, Le puits de celui qui est vivant & qui me voit. C'est le puits qui est entre Cadès & Barad.

15. Agar enfanta ensuite un fils à Abram, qui le nomma Ismael.

16. Abram avoit quatre-vingt-six ans, lorsqu'Agar lui enfanta Ismael.

lorsqu'il se retourna pour s'en aller. Et ce fut peutêtre en punition de son orgueil & de sa désobéissance, Dieu se faisant voir plus ou moins clairement aux hommes, selon qu'ils ont plus ou moins de pureté & de foi. *Greg. in Evang. hom.* 23. On peut dire encore que ceci peut avoir quelque rapport à ce que Dieu dit à Moïse : Qu'il le verroit par derriere, mais qu'il ne pourroit voir son visage. *Exod. cap.* 33. 23.

CHAPITRE XVII.

§. 1. *Nouvelle promesse de Dieu à Abram.*

1. *Postquam verò nonaginta & novem annorum esse cœperat, apparuit ei Dominus, dixitque ad eum : Ego Deus omnipotens ; ambula coram me, & esto perfectus.*

2. *Ponamque fœdus*

1. Abram entrant déja dans sa quatre-vingt-dix-neuviéme année, le Seigneur lui apparut, & lui dit : Je suis le Dieu tout-puissant ; marchez devant moi [v], & soiez parfait. Avant J. C. 1897.

2. Je ferai alliance

℣. 1. *expl.* Conduisez-vous comme m'ayant toujours present devant les yeux.

avec vous, & je multiplierai votre race jusqu'à l'infini.

meum inter me & te; & multiplicabo te vehementer nimis.

3. Abram se prosterna le visage en terre.

3. *Cecidit Abram pronus in faciem.*

4. Et Dieu lui dit: C'est moi *qui vous parle*; je ferai alliance avec vous, & vous serez le pere de plusieurs nations.

4. *Dixitque ei Deus: Ego sum, & pactum meum tecum, erisque pater multarum gentium.*

5. Vous ne vous appellerez plus Abram ‖: mais vous vous appellerez Abraham ‖; parceque je vous ai établi pour être le pere d'une multitude de nations.

5. *Nec ultrà vocabitur nomen tuum Abram: sed appellaberis Abraham; quia patrem multarum gentium constitui te.*

6. Je ferai croître votre race à l'infini; je vous rendrai le chef des nations, & des rois sortiront de vous ‖.

6. *Faciamque te crescere vehementissimè, & ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur.*

7. J'affermirai mon alliance avec vous, & après vous avec votre race dans la suite de leurs générations, par un pacte éternel: afin que je sois votre Dieu, & le Dieu de

7. *Et statuam pactum meum inter me & te, & inter semen tuum post te in generationibus suis, fœdere sempiterno: ut sim Deus tuus, &*

℣. 4. *Autr.* C'est moi qui suis *veritablement*, & qui subsiste par moi-même.

℣. 5. *C'est-à-dire*, Pere élevé.

Ibid. *C'est-à-dire*, Pere d'une grande multitude.

Ibid. *expl.* Non seulement des Juifs, des Sarrazins, des Iduméens, des Madianites, &c. mais encore de tous les peuples regenerez en Jesus-Christ, qui sont devenus les vrais enfans d'Abraham.

℣. 6. *expl.* Non seulement des rois illustres, comme David, Salomon, Ezechias, &c. mais Jesus-Christ même le Roi des rois.

seminis tui post te.

8. *Daboque tibi & semini tuo * terram peregrinationis tuæ, omnem terram Chanaan, in possessionem æternam, eroque Deus eorum.*

votre posterité après vous.

8. Je vous donnerai, à vous & à votre race, la terre où vous demeurez maintenant comme étranger, tout le payis de Chanaan, afin que vos descendans le possedent pour jamais; & je serai leur Dieu.

§. 2. *Loi de la Circoncision.*

9. *Dixit iterùm Deus ad Abraham: Et tu ergo custodies pactum meum, & semen tuum post te in generationibus suis.*

9. Dieu dit encore à Abraham: Vous garderez donc aussi ″ mon alliance; & votre posterité la gardera après vous de race en race.

10. *Hoc est pactum meum quod observabitis inter me & vos, & semen tuum post te: Circumcidetur ex vobis omne masculinum:*

10. Voici le pacte que je fais avec vous, afin que vous l'observiez, & votre posterité après vous: Tous les mâles d'entre-vous seront circoncis:

11. *& circumcidetis carnem præputii vestri, ut sit in signum fœderis inter me & vos.*

11. vous circoncirez votre chair ″, afin que cette circoncision soit la marque de l'alliance que je fais avec vous.

12. *Infans octo dierum circumcidetur in vobis, omne mascu-*

12. L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous, & dans la suite

℣. 8. * In Hebræo hîc legitur *post te*, sicut & in Sept. Après-vous.

℣. 9. *Lettr.* Et tu. *i. e.* comme je m'engage à multiplier votre posterité, & à lui donner tout ce payis; il faut aussi que vous vous engagiez de votre côté à garder mon alliance.

℣. 11. *Lettr.* Carnem præputii vestri.

très-grande & très-nombreuse ". Douze princes sortiront de lui, & je le rendrai le chef d'un grand peuple.

bo eum valdè : duodecim duces generabit, & faciam illum in gentem magnam.

21. Mais l'alliance que je fais avec vous s'établira dans Isaac, que Sara vous enfantera dans un an, en ce même-tems.

21. *Pactum verò meum statuam ad Isaac, quem pariet tibi Sara tempore isto in anno altero.*

22. L'entretien de Dieu avec Abraham étant fini, Dieu se retira ".

22. *Cumque finitus esset sermo loquentis cum eo, ascendit Deus ad Abraham.*

§. 4. *Circoncision d'Abraham, & de toute sa famille.*

23. Alors Abraham prit Ismael son fils, & tous ses esclaves nés dans sa maison, tous ceux qu'il avoit achetés, & generalement tous les mâles qui étoient parmi ses domestiques; & il les circoncit tous aussitôt en ce même jour, selon que Dieu le lui avoit commandé.

23. *Tulit autem Abraham Ismael filium suum, & omnes vernaculos domûs suæ, universosque quos emerat, cunctos mares ex omnibus viris domûs suæ: & circumcidit carnem præputii eorum statim in ipsa die, sicut præceperat ei Deus.*

24. Abraham avoit quatre-vingt-dix-neuf ans lorsqu'il se circoncit " lui-même.

24. *Abraham nonaginta & novem erat annorum quando circumcidit carnem præputii sui.*

25. Et Ismael avoit

25. *Et Ismael filius*

℣. 20. *expl.* Leurs noms sont marqués au chap. 25.

℣. 22. *expl.* C'est-à-dire, l'ange qui parloit à Abraham au nom de Dieu, se separa d'Abraham.

℣. 24. *Lettr.* Carnem præputii.

tredecim annos impleverat tempore circumcisionis suæ.

treize ans accomplis, lorsqu'il reçut la circoncision.

26. *Eadem die circumcisus est Abraham & Ismael filius ejus.*

26. Abraham & son fils Ismael furent circoncis en un même jour.

27. *Et omnes viri domûs illius, tam vernaculis, quàm emptitii & alienigenæ, pariter circumcisi sunt.*

27. Et en ce même jour encore furent circoncis tous les mâles de sa maison, tant les esclaves nés chez lui, que ceux qu'il avoit achetés, & qui étoient nés en des payis étrangers.

CHAPITRE XVIII.

§. I. *Apparition de trois hommes à Abraham.*

1. *Apparuit autem ei Dominus in convalle Mambre, sedenti in ostio tabernaculi sui in ipso fervore diei.*

1. Le Seigneur apparut un jour à Abraham en la vallée de Mambré, lorsqu'il étoit assis à la porte de sa tente dans la plus grande chaleur du jour.

2. *Cùmque elevasset oculos, apparuerunt ei tres viri stantes prope eum: quos cùm vidisset, cucurrit in oc-*

2. *Abraham* ayant levé les yeux, trois hommes " lui parurent près de lui. Aussitôt qu'il les eut apperçus, il courut

ỽ. 2. *expl.* Ces hommes étoient des anges, selon saint Paul. Abraham semble les avoir pris d'abord pour des hommes, leur presentant à manger. Mais ensuite il regarda Dieu même en eux, & selon saint Augustin, la très-sainte Trinité dans l'unité de l'essence divine: *Tres vidit, & unum adoravit. August. contra Maxim. lib. 3. c. 26. Hebr. cap. 13.*

de la porte de sa tente audevant d'eux, il se prosterna " en terre.

cursum eorum de ostio tabernaculi, & adoravit in terram.

3. Et il dit : Seigneur, si j'ai trouvé grace devant vos yeux, ne passez pas la maison de votre serviteur.

3. *Et dixit : Domine, si inveni gratiam in oculis tuis, ne transeas servum tuum :*

4. Je vous apporterai un peu d'eau pour laver vos pieds ; & cependant vous vous reposerez sous cet arbre,

4. *sed afferam pauxillum aquæ, & lavate pedes vestros, & requiescite sub arbore.*

5. jusqu'à ce que je vous serve un peu de pain " pour reprendre vos forces ; & vous continuerez ensuite votre chemin ; car c'est pour cela que vous êtes venus vers votre serviteur. Ils lui répondirent : Faites ce que vous avez dit.

5. *Ponamque buccellam panis, & confortate cor vestrum, postea transibitis : idcirco enim declinastis ad servum vestrum. Qui dixerunt : Fac ut locutus es.*

6. Abraham entra promtement dans sa tente, & dit à Sara : Pétrissez vîte trois mesures de farine, & faites cuire des pains sous la cendre.

6. *Festinavit Abraham in tabernaculum ad Saram, dixitque ei : Accelera, tria sata similæ commisce, & fac subcinericios panes.*

7. Il courut en même-tems à son troupeau, & il y prit un veau très-ten-

7. *Ipse verò ad armentum cucurrit, & tulit inde vitulum*

℣. 2. *Lettr.* il adora. *Hebr.* incurvavit se super terram. Cette maniere de se prosterner étoit fort en usage dans l'orient, pour marquer un grand respect. *Vatab.*

℣. 5. *expl.* Le pain, dans le langage des livres sacrés, signifie toute sorte de nourriture.

tenerrimum & optimum, deditque puero, qui festinavit & coxit illum.

8. *Tulit quoque butyrum & lac, & vitulum quem coxerat, & posuit coram eis : ipse verò stabat juxta eos sub arbore.*

dre & fort excellent qu'il donna à un serviteur, qui se hâta de le faire cuire.

8. Ayant pris ensuite du beurre & du lait, avec le veau qu'il avoit fait cuire, il le servit devant eux ; & lui cependant se tenoit debout auprès d'eux sous l'arbre *où ils étoient.*

§. 2. *Isaac encore promis.*

9. *Cùmque comedissent, dixerunt ad eum : Ubi est Sara uxor tua ? Ille respondit : Ecce in tabernaculo est.*

10. *Cui dixit : Revertens veniam ad te tempore isto, vitâ comite, & habebit filium Sara uxor tua. Quo audito, Sara risit post ostium tabernaculi.*

11. *Erant autem*

9. Après qu'ils eurent mangé ", ils lui dirent : Où est Sara votre femme ? Il leur répondit : Elle est dans la tente.

10. L'un d'eux dit à Abraham " : Je vous reviendrai voir *dans un an* en ce même-tems, je vous trouverai tous deux en vie, & Sara votre femme aura un fils. Ce que Sara ayant entendu, elle se mit à rire derriere la porte de la tente.

11. Car ils étoient tous

℣. 9. *expl.* Les anges ne se nourrissent que d'une nourriture spirituelle & invisible. *Tob.* 12. 19. Ainsi ils prenoient les viandes qu'on leur présentoit ; mais ils ne s'en nourrissoient pas.

℣. 10. *Lettr.* Vitâ comite. La Paraphrase Chaldaïque & d'habiles Interpretes expliquent ceci comme on l'a mis dans le texte. En cas qu'on voulût traduire, *si je vis* ; il faut dire que l'ange parloit un langage humain : ce qui néanmoins ne paroît point vraisemblable, à cause de la certitude avec laquelle il parloit.

CHAPITRE XVI.

§. 1. *Abram prend Agar.*

Avant J. C. 1911.

1. OR Saraï femme d'Abram ne lui avoit point encore donné d'enfans; mais ayant une servante Egyptienne nommée Agar,

2. elle dit à son mari: Vous savez que le Seigneur m'a mise hors d'état d'avoir des enfans: Prenez donc, *je vous prie,* ma servante ", afin que je voie si j'aurai au-moins des enfans par elle. Et Abram s'étant rendu à sa priere,

3. Saraï prit sa servante Agar, qui étoit Egyptienne, & la donna pour femme à son mari, dix ans après qu'ils eurent commencé de demeurer au payis de Chanaan.

1. *Igitur Saraï, uxor Abram, non genuerat liberos: sed habens ancillam Ægyptiam nomine Agar,*

2. *dixit marito suo: Ecce conclusit me Dominus, ne parerem: Ingredere ad ancillam meam, si fortè saltem ex illa suscipiam filios. Cùmque ille acquiesceret deprecanti,*

3. *tulit Agar Ægyptiam ancillam suam, post annos decem quàm habitare cœperant in terra Chanaan; & dedit eam viro suo uxorem.*

§. 2. *Agar méprise Saraï.*

4. Abram en usa " *selon le desir de Saraï.* Mais Agar voiant qu'elle avoit

4. *Qui ingressus est ad eam. At illa concepisse se videns,*

℣. 2. *expl.* Sara ne comprenant point comment la promesse de Dieu pourroit s'accomplir, à cause de sa sterilité, prie Abraham de prendre Agar pour sa seconde femme. Et Abraham y consentit, par un instinct de l'Esprit de Dieu, *August. contra Faust. lib. 22. c. 32.*

℣. 4. *Lettr.* ingressus est ad eam.

despexit dominam suam.

conçu, commença à méprifer sa maîtresse.

5. Dixitque Sarai ad Abram : Iniquè agis contra me : ego dedi ancillam meam in sinum tuum, quæ videns quòd conceperit, despectui me habet : judicet Dominus inter me & te.

5. Alors Saraï dit à Abram : Vous agissez avec moi injustement. Je vous ai donné ma servante pour être votre femme ; & voiant qu'elle est devenue grosse, elle me méprise ". Que le Seigneur soit juge entre vous & moi.

6. Cui respondens Abram : Ecce, ait, ancilla tua in manu tua est, utere ea ut libet. Affligente igitur eam Sarai, fugam iniit.

6. Abram lui répondit : Votre servante est entre vos mains, usez-en avec elle comme il vous plaira. Saraï l'ayant donc châtiée ", Agar s'enfuit.

§. 3. *Un Ange console Agar. Naissance d'Ismael.*

7. Cùmque invenisset eam Angelus Domini juxta fontem aquæ in solitudine, qui est in via Sur in deserto,

7. Et l'Ange du Seigneur la trouvant dans le desert auprès de la fontaine qui est le long du chemin de Sur, dans la solitude,

8. dixit ad illam : Agar ancilla Sarai, unde venis ? & quò vadis ? Quæ respondit : A facie Sarai dominæ meæ ego fugio.

8. lui dit : Agar servante de Saraï, d'où venez-vous ? & où allez-vous ? Elle répondit : Je suis de devant Saraï ma maîtresse.

9. Dixitque ei Angelus Domini : Revertere ad dominam

9. L'Ange du Seigneur lui repartit : Retournez à votre maîtresse, & hu-

℣. 5. *Hebr.* Elle ne daigne plus me regarder.

℣. 6. *expl.* Elle la châtie, non par vengeance ni par jalousie, mais par justice, & pour humilier son orgueil. *August. epist.* 48.

miliez - vous sous sa main.

10. Et il ajouta : Je multiplierai ‖ votre postérité de telle sorte, qu'elle sera innombrable.

11. Et continuant, il lui dit : Vous avez conçu ; vous enfanterez un fils, & vous l'appellerez Ismael ‖, parceque le Seigneur a entendu *le cri de* votre affliction.

12. Ce sera un homme fier & sauvage ‖ ; il levera la main contre tous, & tous leveront la main contre lui : & il dressera ses pavillons vis-à-vis de tous ses freres ‖.

13. Alors Agar invoqua le nom du Seigneur qui lui parloit, & elle dit : Vous êtes le Dieu qui m'avez vûe. Car il est certain, ajouta-t-elle, que j'ai vû ici par derriere celui qui me voit ‖.

tuam, & humiliare sub manu illius.

10. *Et rursum : Multiplicans, inquit, multiplicabo semen tuum, & non numerabitur præ multitudine.*

11. *Ac deinceps : Ecce, ait, concepisti, & paries filium : vocabisque nomen ejus Ismael, eò quòd audierit Dominus afflictionem tuam.*

12. *Hic erit ferus homo, manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum : & è regione universorum fratrum suorum figet tabernacula.*

13. *Vocavit autem nomen Domini qui loquebatur ad eam : Tu Deus qui vidisti me. Dixit enim : Profectò hîc vidi posteriora videntis me.*

℣. 10. *expl.* C'est Dieu qui parle par le ministere de l'ange.

℣. 11. *expl.* Ismaël signifie, Dieu a exaucé.

℣. 12. *expl.* Cette humeur a passé dans ses descendans, les Ismaélites & les Sarrazins, qui sont des peuples sauvages & vagabonds. *Hieronym. Tradit.*

Ibid. *expl.* D'Isaac, & des enfans de Cethura, Ismaël s'établit dans le desert de Pharan, à l'opposite de ses freres. *Genes.* 21. 21.

℣. 13. *expl.* Agar ne vit l'ange qui lui parloit ; que

14. *Propterea appellavit puteum illum, Puteum viventis & videntis me. Ipse est inter Cades & Barad.*

14. C'est pourquoi elle appella ce puits, Le puits de celui qui est vivant & qui me voit. C'est le puits qui est entre Cadès & Barad.

15. *Peperitque Agar Abræ filium, qui vocavit nomen ejus Ismael.*

15. Agar enfanta ensuite un fils à Abram, qui le nomma Ismael.

16. *Octoginta & sex annorum erat Abram, quando peperit ei Agar Ismaelem.*

16. Abram avoit quatre-vingt-six ans, lorsqu'Agar lui enfanta Ismael.

lorsqu'il se retourna pour s'en aller. Et ce fut peutêtre en punition de son orgueil & de sa désobéissance, Dieu se faisant voir plus ou moins clairement aux hommes, selon qu'ils ont plus ou moins de pureté & de foi. *Greg. in Evang. hom.* 23. On peut dire encore que ceci peut avoir quelque rapport à ce que Dieu dit à Moïse : Qu'il le verroit par derriere, mais qu'il ne pourroit voir son visage. *Exod. cap.* 33. 23.

CHAPITRE XVII.

§. I. *Nouvelle promesse de Dieu à Abram.*

1. *Postquam verò nonaginta & novem annorum esse cœperat, apparuit ei Dominus, dixitque ad eum : Ego Deus omnipotens; ambula coram me, & esto perfectus.*

1. Abram entrant déja dans sa quatre-vingt-dix-neuviéme année, le Seigneur lui apparut, & lui dit : Je suis le Dieu tout-puissant; marchez devant moi [#], & soiez parfait. Avant J. C. 1897.

2. *Ponamque fœdus*

2. Je ferai alliance

℣. 1. *expl.* Conduisez-vous comme m'ayant toujours present devant les yeux.

avec vous, & je multiplierai votre race jusqu'à l'infini.

meum inter me & te, & multiplicabo te vehementer nimis.

3. Abram se prosterna le visage en terre.

3. *Cecidit Abram pronus in faciem.*

4. Et Dieu lui dit : C'est moi *qui vous parle*; je ferai alliance avec vous, & vous serez le pere de plusieurs nations.

4. *Dixitque ei Deus : Ego sum, & pactum meum tecum, erisque pater multarum gentium.*

5. Vous ne vous appellerez plus Abram ″ : mais vous vous appellerez Abraham ″ ; parceque je vous ai établi pour être le pere d'une multitude de nations.

5. *Nec ultrà vocabitur nomen tuum Abram : sed appellaberis Abraham ; quia patrem multarum gentium constitui te.*

6. Je ferai croître votre race à l'infini ; je vous rendrai le chef des nations, & des rois sortiront de vous ″.

6. *Faciamque te crescere vehementissimè, & ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur.*

7. J'affermirai mon alliance avec vous, & après vous avec votre race dans la suite de leurs générations, par un pacte éternel : afin que je sois votre Dieu, & le Dieu de

7. *Et statuam pactum meum inter me & te, & inter semen tuum post te in generationibus suis, fœdere sempiterno : ut sim Deus tuus, &*

ỳ. 4. *Autr.* C'est moi qui suis *veritablement*, & qui subsiste par moi-même.

ỳ. 5. *C'est-à-dire*, Pere élevé.

Ibid. *C'est-à-dire*, Pere d'une grande multitude.

Ibid. *expl.* Non seulement des Juifs, des Sarrazins, des Iduméens, des Madianites, &c. mais encore de tous les peuples regenerez en Jesus-Christ, qui sont devenus les vrais enfans d'Abraham.

ỳ. 6. *expl.* Non seulement des rois illustres, comme David, Salomon, Ezechias, &c. mais Jesus-Christ même le Roi des rois.

seminis tui post te.

votre posterité après vous.

8. *Daboque tibi & semini tuo * terram peregrinationis tuæ, omnem terram Chanaan, in possessionem æternam, eroque Deus eorum.*

8. Je vous donnerai, à vous & à votre race, la terre où vous demeurez maintenant comme étranger, tout le payis de Chanaan, afin que vos descendans le possedent pour jamais; & je serai leur Dieu.

§. 2. *Loi de la Circoncision.*

9. *Dixit iterùm Deus ad Abraham: Et tu ergo custodies pactum meum, & semen tuum post te in generationibus suis.*

9. Dieu dit encore à Abraham: Vous garderez donc aussi ″ mon alliance; & votre posterité la gardera après vous de race en race.

10. *Hoc est pactum meum quod observabitis inter me & vos, & semen tuum post te: Circumcidetur ex vobis omne masculinum:*

10. Voici le pacte que je fais avec vous, afin que vous l'observiez, & votre posterité après vous: Tous les mâles d'entre-vous seront circoncis:

11. *& circumcidetis carnem præputii vestri, ut sit in signum fœderis inter me & vos.*

11. vous circoncirez votre chair ″, afin que cette circoncision soit la marque de l'alliance que je fais avec vous.

12. *Infans octo dierum circumcidetur in vobis, omne mascu-*

12. L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous, & dans la suite

ỷ. 8. * In Hebræo hîc legitur *post te*, sicut & in Sept. Après-vous.

ỷ. 9. *Lettr.* Et tu. *i. e.* comme je m'engage à multiplier votre posterité, & à lui donner tout ce payis; il faut aussi que vous vous engagiez de votre côté à garder mon alliance.

ỷ. 11. *Lettr.* Carnem præputii vestri.

de toutes les générations, tous les enfans mâles, tant les esclaves qui seront nés en votre maison que tous ceux que vous aurez achetés, & qui ne seront point de votre race, seront circoncis.

linum in generationibus vestris : tam vernaculus, quàm emptitius circumcidetur, & quicumque non fuerit de stirpe vestra.

13. Ce pacte que je fais avec vous sera marqué dans votre chair, comme le signe de l'alliance éternelle que je fais avec vous.

13. *Eritque pactum meum in carne vestra in fœdus aeternum.*

14. Tout mâle dont la chair " n'aura point été circoncise, sera exterminé du milieu de son peuple ", parcequ'il aura violé mon alliance.

14. *Masculus, cujus praputii caro circumcisa non fuerit, delebitur anima illa de populo suo : quia pactum meum irritum fecit.*

§. 3. *Isaac promis.*

15. Dieu dit encore à Abraham : Vous n'appellerez plus votre femme Saraï ", mais Sara ".

15. *Dixit quoque Deus ad Abraham : Sarai uxorem tuam non vocabis Sarai, sed Saram.*

16. Je la benirai, & je vous donnerai un fils

16. *Et benedicam ei, & ex illa dabo*

ỳ. 14. *Lettr.* Cujus præputii caro, &c.

Ibid. *expl.* Ne sera point censé Juif, n'ayant point le signe qui étoit propre à ce peuple, & n'aura point de part aux promesses de Dieu faites à son peuple. *Synops.* La circoncision effaçant aussi le peché originel, celui-là violoit l'alliance de Dieu qui ne recevoit point ce remede établi de lui pour effacer son peché. *August. Civit. Dei lib.* 16. *c.* 27.

ỳ. 15. *C'est-à-dire*, ma princesse, *i. e.* de ma seule famille.

Ibid. *C'est-à-dire*, Princesse. *i. e.* des nations entieres.

tibi filium, cui benedicturus sum ; eritque in nationes, & reges populorum orientur ex eo.

17. Cecidit Abraham in faciem suam, & risit, dicens in corde suo : Putasne centenario nascetur filius ? & Sara nonagenaria pariet ?

18. Dixitque ad Deum : Utinam Ismael vivat coram te.

19. Et ait Deus ad Abraham : Sara uxor tua pariet tibi filium, vocabisque nomen ejus Isaac, & constituam pactum meum illi in fœdus sempiternum, & semini ejus post eum.

20. Super Ismael quoque exaudivi te : ecce benedicam ei, & augebo & multiplica-

né d'elle, que je benirai *aussi* : il sera le chef des nations, & des rois de *divers* peuples sortiront de lui.

17. Abraham se prosterna le visage contre terre, & il rit, en disant au fond de son cœur ″ : Un homme de cent ans auroit-il donc bien un fils ? & Sara enfanteroit-elle à quatre-vingt-dix ans ?

18. Et il dit à Dieu : Faites-moi la grace qu'Ismael vive ″.

19. Dieu dit encore à Abraham : Sara votre femme vous enfantera un fils que vous nommerez Isaac ″, & je ferai un pacte avec lui & avec sa race après lui, afin que mon alliance avec eux soit éternelle.

20. Je vous ai aussi exaucé touchant Ismael : je le benirai, & je lui donnerai une postérité

℣. 17. *expl.* Ce n'est point un ris de défiance, mais de joie. Et ce que dit Abraham n'est point non plus l'effet d'aucun doute, mais de son admiration. *August. Civit. Dei cap.* 16. 26. *Rom.* 4. 19. 20.

℣. 18. Utinam vivat coram te, *id est*, fac ut vivat : *hebraism. Autr.* Qu'Ismael vive devant vous, *i. e.* par un effet de votre protection. *Vatable.*

℣. 19. *expl.* C'est-à-dire, *ris* ; soit à cause du ris d'Abraham ; soit à cause de la joie que la naissance de cet enfant devoit lui donner.

très-grande & très-nombreuse ″. Douze princes sortiront de lui, & je le rendrai le chef d'un grand peuple.

bo eum valdè : duodecim duces generabit, & faciam illum in gentem magnam.

21. Mais l'alliance que je fais avec vous s'établira dans Isaac, que Sara vous enfantera dans un an, en ce même-tems.

21. *Pactum verò meum statuam ad Isaac, quem pariet tibi Sara tempore isto in anno altero.*

22. L'entretien de Dieu avec Abraham étant fini, Dieu se retira ″.

22. *Cumque finitus esset sermo loquentis cum eo, ascendit Deus ad Abraham.*

§. 4. *Circoncision d'Abraham, & de toute sa famille.*

23. Alors Abraham prit Ismael son fils, & tous les esclaves nés dans sa maison, tous ceux qu'il avoit achetés, & généralement tous les mâles qui étoient parmi ses domestiques ; & il les circoncit tous aussitôt en ce même jour, selon que Dieu le lui avoit commandé.

23. *Tulit autem Abraham Ismael filium suum, & omnes vernaculos domûs suæ, universosque quos emerat, cunctos mares ex omnibus viris domûs suæ : & circumcidit carnem præputii eorum statim in ipsa die, sicut præceperat ei Deus.*

24. Abraham avoit quatre-vingt-dix-neuf ans lorsqu'il se circoncit ″ lui-même.

24. *Abraham nonaginta & novem erat annorum quando circumcidit carnem præputii sui.*

25. Et Ismael avoit

25. *Et Ismael filius*

℣. 20. *expl.* Leurs noms sont marqués au chap. 25.

℣. 22. *expl.* C'est-à-dire, l'ange qui parloit à Abraham au nom de Dieu, se separa d'Abraham.

℣. 24. *Lettr.* Carnem præputii.

tredecim annos impleverat tempore circumcisionis suæ.

26. *Eadem die circumcisus est Abraham & Ismael filius ejus.*

27. *Et omnes viri domûs illius, tam vernaculis, quàm emptitii & alienigenæ, pariter circumcisi sunt.*

treize ans accomplis, lorsqu'il reçut la circoncision.

26. Abraham & son fils Ismael furent circoncis en un même jour.

27. Et en ce même jour encore furent circoncis tous les mâles de sa maison, tant les esclaves nés chez lui, que ceux qu'il avoit achetés, & qui étoient nés en des payis étrangers.

CHAPITRE XVIII.

§. I. *Apparition de trois hommes à Abraham.*

1. *Apparuit autem ei Dominus in convalle Mambre, sedenti in ostio tabernaculi sui in ipso fervore diei.*

2. *Cùmque elevasset oculos, apparuerunt ei tres viri stantes prope eum: quos cùm vidisset, cucurrit in oc-*

1. Le Seigneur apparut un jour à Abraham en la vallée de Mambré, lorsqu'il étoit assis à la porte de sa tente dans la plus grande chaleur du jour.

2. *Abraham* ayant levé les yeux, trois hommes ‖ lui parurent près de lui. Aussitôt qu'il les eut apperçus, il courut

℣. 2. *expl.* Ces hommes étoient des anges, selon saint Paul. Abraham semble les avoir pris d'abord pour des hommes, leur presentant à manger. Mais ensuite il regarda Dieu même en eux, & selon saint Augustin, la très-sainte Trinité dans l'unité de l'essence divine: *Tres vidit, & unum adoravit. August. contra Maxim. lib. 3. c. 26. Hebr. cap. 13.*

de la porte de sa tente audevant d'eux, il se prosterna " en terre.

3. Et il dit : Seigneur, si j'ai trouvé grace devant vos yeux, ne passez pas la maison de votre serviteur.

4. Je vous apporterai un peu d'eau pour laver vos pieds ; & cependant vous vous reposerez sous cet arbre,

5. jusqu'à ce que je vous serve un peu de pain " pour reprendre vos forces ; & vous continuerez ensuite votre chemin ; car c'est pour cela que vous êtes venus vers votre serviteur. Ils lui répondirent : Faites ce que vous avez dit.

6. Abraham entra promtement dans sa tente, & dit à Sara : Pétrissez vîte trois mesures de farine, & faites cuire des pains sous la cendre.

7. Il courut en mêmetems à son troupeau, & il y prit un veau très-ten-

cursum eorum de ostio tabernaculi, & adoravit in terram.

3. *Et dixit : Domine, si inveni gratiam in oculis tuis, ne transeas servum tuum :*

4. *sed afferam pauxillum aquæ, & lavate pedes vestros, & requiescite sub arbore.*

5. *Ponamque buccellam panis, & confortate cor vestrum, postèa transibitis : idcircò enim declinastis ad servum vestrum. Qui dixerunt : Fac ut locutus es.*

6. *Festinavit Abraham in tabernaculum ad Saram, dixitque ei : Accelera, tria sata similæ commisce, & fac subcinericios panes.*

7. *Ipse verò ad armentum cucurrit, & tulit inde vitulum*

ỷ. 2. *Lettr.* il adora. *Hebr.* incurvavit se super terram. Cette maniere de se prosterner étoit fort en usage dans l'orient, pour marquer un grand respect. *Vatab.*

ỷ. 5. *expl.* Le pain, dans le langage des livres sacrés, signifie toute sorte de nourriture.

tenerrimum & optimum, deditque puero, qui festinavit & coxit illum.

dre & fort excellent qu'il donna à un serviteur, qui se hâta de le faire cuire.

8. *Tulit quoque butyrum & lac, & vitulum quem coxerat, & posuit coram eis: ipse verò stabat juxta eos sub arbore.*

8. Ayant pris ensuite du beurre & du lait, avec le veau qu'il avoit fait cuire, il le servit devant eux; & lui cependant se tenoit debout auprès d'eux sous l'arbre *où ils étoient.*

§. 2. *Isaac encore promis.*

9. *Cùmque comedissent, dixerunt ad eum: Ubi est Sara uxor tua? Ille respondit: Ecce in tabernaculo est.*

9. Après qu'ils eurent mangé ″, ils lui dirent: Où est Sara votre femme? Il leur répondit: Elle est dans la tente.

10. *Cui dixit: Revertens veniam ad te tempore isto, vitâ comite, & habebit filium Sara uxor tua. Quo audito, Sara risit post ostium tabernaculi.*

10. L'un d'eux dit à Abraham ″: Je vous reviendrai voir *dans un an* en ce même-tems, je vous trouverai tous deux en vie, & Sara votre femme aura un fils. Ce que Sara ayant entendu, elle se mit à rire derriere la porte de la tente.

11. *Erant autem*

11. Car ils étoient tous

℣. 9. *expl.* Les anges ne se nourrissent que d'une nourriture spirituelle & invisible. *Tob.* 12. 19. Ainsi ils prenoient les viandes qu'on leur présentoit; mais ils ne s'en nourrissoient pas.

℣. 10. *Lettr.* Vitâ comite. La Paraphrase Chaldaïque & d'habiles Interpretes expliquent ceci comme on l'a mis dans le texte. En cas qu'on voulût traduire, *si je vis*; il faut dire que l'ange parloit un langage humain: ce qui néanmoins ne paroît point vraisemblable, à cause de la certitude avec laquelle il parloit.

deux vieux & fort avancés en âge ; & ce qui arrive ordinaire aux femmes soit cessé à Sara ″.

12. Elle rit ″ donc secrettement, disant *en elle-même :* Après que je suis devenue vieille, & que mon seigneur est vieux aussi, penserois-je à user du mariage ″ ?

13. Mais le Seigneur dit à Abraham : Pourquoi Sara a-t-elle ri, en disant : Seroit-il bien vrai que je puisse avoir un enfant étant vieille comme je suis ?

14. Y a-t-il rien de difficile à Dieu ? Je vous reviendrai voir, comme je vous l'ai promis, dans un an, en ce même-tems ; je vous trouverai tous deux en vie, & Sara aura un fils.

15. Je n'ai point ri, répondit Sara ; & elle le nia, parcequ'elle étoit toute épouvantée. Non, dit le Seigneur, cela n'est pas ainsi ; car vous avez ri.

ambo senes, provectæque ætatis ; & desierant Saræ fieri muliebria.

12. *Quæ risit occultè, dicens : Postquam consenui, & dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo ?*

13. *Dixit autem Dominus ad Abraham : Quare risit Sara, dicens : Num verè paritura sum anus ?*

14. *Numquid Deo quidquam est difficile ? Juxta condictum revertar ad te hoc eodem tempore, vitâ comite, & habebit Sara filium.*

15. *Negavit Sara, dicens : Non risi, timore perterrita. Dominus autem : Non est, inquit, ita ; sed risisti.*

℣. 11. *Lettr.* Desierant Saræ fieri muliebria.

℣. 12. *expl.* Le ris d'Abraham avoit été un ris d'admiration & de joie ; au-lieu que celui de Sara fut un ris de doute & de défiance selon qu'il paroît par le jugement que Dieu en porta. *August. Civ. Dei, lib.* 16. *c.* 26.

℣. 12. *Lettr.* Voluptati operam dabo ?

16. *Cùm ergo surrexissent inde viri, direxerunt oculos contra Sodomam : & Abraham simul gradiebatur, deducens eos.*

16. Ces hommes s'étant donc levés de ce lieu, ils tournerent les yeux vers Sodôme, & Abraham alloit avec eux les reconduisant.

§. 3. *Prédiction de la ruine de Sodôme.*

17. *Dixitque Dominus : Num celare potero Abraham quæ gesturus sum,*

17. Alors le Seigneur dit : Pourrois-je cacher à Abraham ce que je dois faire,

18. *cùm futurus sit in gentem magnam, ac robustissimam, &* BENEDICENDÆ *sint in illo omnes nationes terræ ?*

18. puisqu'il doit être le chef d'un peuple très-grand ‖ & très-puissant, & que toutes les nations de la terre SERONT BENIES en lui ?

19. *Scio enim quòd præcepturus sit filiis suis, & domui suæ post se, ut custodiant viam Domini, & faciant judicium & justitiam; ut adducat Dominus propter Abraham omnia quæ locutus est ad eum.*

19. Car je sai qu'il ordonnera à ses enfans & à toute sa maison après lui, de garder la voie du Seigneur, & d'agir selon l'équité & la justice; afin que le Seigneur accomplisse en faveur d'Abraham tout ce qu'il lui a promis.

20. *Dixit itaque Dominus : Clamor Sodomorum & Gomorrhæ multiplicatus est,*

20. Le Seigneur ajouta ensuite : Le cri de Sodôme & de Gomorrhe s'augmente de plus en plus ‖,

ỳ. 18. *expl.* Puisque je dois lui faire de bien plus grandes graces en le rendant pere d'Israel, selon la chair, & pere de toutes les nations par la foi. *August. Civit. Dei lib. 16. c. 26.*

ỳ. 20. *expl.* Quand l'iniquité de l'homme est venue jusqu'à ne se plus cacher & à perdre toute honte; alors elle crie en quelque sorte & demande à Dieu vengeance, *August. locut. liv. 1. Isaie. 3, 9.*

& leur peché eſt monté juſqu'à ſon comble.

& peccatum eorum aggravatum eſt nimis.

21. Je deſcendrai ″ *donc*, & je verrai ſi leurs œuvres répondent à ce cri qui eſt venu juſqu'à moi, pour ſavoir ſi cela eſt ainſi, ou ſi cela n'eſt pas.

21. *Deſcendam & videbo, utrum clamorem qui venit ad me, opere compleverint, an non eſt ita, ut ſciam.*

§. 4. *Abraham intercede pour cette ville.*

22. Alors *deux de ces hommes* ″ partirent de là, & s'en allerent à Sodôme; mais Abraham demeura encore devant le Seigneur ″.

22. *Converteruntque ſe inde, & abierunt Sodomam: Abraham verò adhuc ſtabat coram Domino.*

23. Et s'approchant, il lui dit: Perdrez-vous le juſte avec l'impie?

23. *Et appropinquans, ait: Numquid perdes juſtum cum impio?*

24. S'il y a cinquante juſtes dans cette ville, périront-ils avec tous les autres? Et ne pardonnerez-vous pas plutôt à la ville à cauſe de cinquante juſtes, s'il s'y en trouvoit autant?

24. *Si fuerint quinquaginta juſti in civitate, peribunt ſimul? Et non parces loco illi propter quinquaginta juſtos, ſi fuerint in eo?*

25. Non, ſans doute, vous êtes bien éloigné

25. *Abſit à te, ut rem hanc facias, &*

℣. 21. *expl.* Dieu parle un langage humain. Et lui qui connoît parfaitement toutes choſes, nous apprend par-là à ne juger pas temerairement de nos freres; puiſqu'il dit lui-même, qu'il *deſcendra* du ciel pour conſiderer les abominations de Sodome, quoiqu'elles fuſſent publiques & criantes. *Greg. Moral lib.* 19. *cap.* 14. *Ambroſ. hic.*

℣. 22. Au 1. ℣. du chap. ſuivant, il eſt dit, qu'il n'y en eut que deux qui allerent à Sodome.

Ibid. *expl.* Le troiſiéme Ange qui demeura avec Abraham, & qui lui parla toujours en la perſonne de Dieu,

occidas justum cum impio, fiatque justus sicut impius, non est hoc tuum: qui judicas omnem terram, nequaquam facies judicium hoc.

d'agir de la sorte; de perdre le juste avec l'impie, & de confondre les bons avec les méchans. Cette conduite ne vous convient en aucune sorte; & jugeant, comme vous faites, toute la terre, vous ne pourrez exercer un tel jugement.

26. *Dixitque Dominus ad eum: Si invenero Sodomis quinquaginta justos in medio civitatis, dimittam omni loco propter eos.*

26. Le Seigneur lui répondit: Si je trouve dans tout Sodôme cinquante justes, je pardonnerai à cause d'eux à toute la ville.

27. *Respondensque Abraham, ait: Quia semel cœpi, loquar ad Dominum meum, cùm sim pulvis & cinis.*

27. Abraham dit ensuite: Puisque j'ai commencé, je parlerai encore à mon Seigneur, quoique je ne sois que poudre & que cendre.

28. *Quid si minùs quinquaginta justis, quinque fuerint? delebis, propter quadraginta quinque, universam urbem? Et ait: Non delebo, si invenero ibi quadraginta quinque.*

28. S'il s'en falloit cinq qu'il n'y eut cinquante justes, perdriez-vous toute la ville, parcequ'il n'y en auroit que quarante-cinq? Le Seigneur lui dit: Je ne perdrai point la ville, s'il s'y trouve quarante-cinq justes.

29. *Rursumque locutus est ad eum: Sin autem quadraginta ibi inventi fuerint, quid facies? Ait: Non*

29. Abraham lui dit encore: Mais s'il y a quarante justes, que ferez-vous? Je ne détruirai point ″ la ville, si j'y

℣. 29. *lettr.* Je ne frapperai point.

trouve quarante justes.

percutiam propter quadraginta.

30. Je vous prie, Seigneur, dit Abraham, de ne pas trouver mauvais si je parle encore : Si vous trouvez dans cette ville trente justes, que ferez-vous ? Si j'y en trouve trente, dit le Seigneur, je ne la perdrai point ″.

30. *Ne quæso, inquit, indigneris, Domine, si loquar : Quid si ibi inventi fuerint triginta ? Respondit : Non faciam, si invenero ibi triginta.*

31. Puisque j'ai commencé, reprit Abraham, je parlerai encore à mon Seigneur : Et si vous en trouviez vingt ? *Dieu* lui dit : Je ne la perdrai point non-plus s'il y en a vingt.

31. *Quia semel, ait, cœpi, loquar ad Dominum meum : Quid si tibi inventi fuerint viginti ? Ait : Non interficiam propter viginti.*

32. Seigneur, ajouta Abraham, ne vous fâchez pas, je vous supplie, si je parle encore une fois : Et si vous trouvez dix justes dans cette ville ? Je ne la perdrai point, dit-il, s'il y a dix justes ″.

32. *Obsecro, inquit, ne irascaris, Domine, si loquar adhuc semel : Quid si inventi fuerint ibi decem ? Et dixit : Non delebo propter decem.*

33. Après que le Seigneur eut cessé de parler à Abraham, il se retira, & Abraham retourna chez lui.

33. *Abiitque Dominus, postquam cessavit loqui ad Abraham ; & ille reversus est in locum suum.*

ỷ. 30. *lettr.* Je ne le ferai point.
ỷ. 32. *expl.* Abraham ne paroît point avoir demandé en particulier la conservation de Lot son neveu. Peut-être néanmoins qu'il l'a fait. Mais il est certain au-moins que *Dieu sauva Lot en sa consideration. cap. 19. vers. 29.*
ỷ. 33. *lettr.* En son lieu.

CHAP.

CHAPITRE XIX.

§. 1. *Violence des habitans de Sodôme.*

1. *VEneruntque duo Angeli Sodomam vespere, & sedente Lot in foribus civitatis. Qui cùm vidisset eos, surrexit, & ivit obviam eis, adoravitque pronus in terram,*

2. *& dixit : Obsecro, domini, declinate in domum pueri vestri, & manete ibi : lavate pedes vestros, & manè proficiscemini in viam vestram. Qui dixerunt : Minimè, sed in platea manebimus.*

3. *Compulit illis oppidò ut diverterent ad eum ; ingressisque domum illius fecit convivium ; coxit*

1. SUr le soir deux Anges ‖ vinrent à Sodôme, lorsque Lot étoit assis à la porte de la ville ‖. Les ayant vûs, il se leva, alla au-devant d'eux, & s'abaissa jusqu'en terre ‖, Avant J. C. 1897.

2. puis il leur dit : Venez, je vous prie, *mes* seigneurs, dans la maison de votre serviteur, & demeurez-y. Vous y laverez vos piés, & demain vous continuerez votre chemin. Ils lui répondirent : Nous n'irons point chez vous, mais nous demeurerons ‖ dans la rue.

3. Il les pressa de nouveau avec grande instance, & les força de venir chez lui. Après qu'ils furent entrés en sa maison,

ỳ. 1. *expl.* Qui avoient parlé à Abraham.
Ibid. *expl.* Pour attendre les étrangers, & exercer l'hospitalité qu'il avoit apprise d'Abraham. *Ambros.*
Ibid. *lettr.* Il adora prosterné en terre.
ỳ. 2. *Hebr.* Passerons la nuit. *Expl.* Ils l'auroient fait aussi, si Lot ne les avoit fort pressez. Car il faut que la charité fasse en ces rencontres une espece de violence aux hôtes.

il leur fit un festin ; il fit cuire des pains sans levain, & ils mangerent.

azyma, & comederunt.

4. Mais avant qu'ils se fussent retirés pour se coucher, la maison fut assiegée par les habitans de cette ville ; depuis les enfans jusqu'aux vieillards, tout le peuple s'y trouva.

4. *Priùs autem quàm irent cubitum, viri civitatis vallaverunt domum à puero usque ad senem, omnis populus simul.*

5. Alors ayant appellé Lot, ils lui dirent : Où sont ces hommes qui sont entrés ce soir ‖ chez vous? Faites-les sortir, afin que nous les connoissions ‖.

5. *Vocaveruntque Lot, & dixerunt ei : Ubi sunt viri qui introierunt ad te nocte? Educ illos huc, ut cognoscamus illos.*

6. Lot sortit de sa maison ; & ayant fermé la porte derriere lui, il leur dit :

6. *Egressus ad eos Lot, post tergum occludens ostium, ait :*

7. Ne songez point, je vous prie, mes freres, ne songez point à commettre un si grand mal.

7. *Nolite, quæso, fratres mei, nolite malum hoc facere.*

8. J'ai deux filles qui sont encore vierges : je vous les amenerai ‖ : usez-en comme il vous

8. *Habeo duas filias, quæ necdum cognoverunt virum : educam eas ad vos,*

℣. 5. *lettr.* La nuit.

Ibid. *expl.* Rem fœdissimam honestissimè exprimunt sacræ litteræ. *Vatabl.* Quod patet ex Loti responsione. *Synopf.*

℣. 8. *expl.* Peutêtre que Lot esperoit que ces peuples touchés de l'extrémité où ils le voioient réduit, épargneroient & ses filles & ses hôtes. Mais il est certain, selon saint Augustin, que cette offre qu'il leur fit étoit une faute, & l'effet du trouble que lui causa l'idée de l'abomination que vouloient commettre ces furieux. *Quæst.* 42. *in Genes.*

& abutimini eis, sicut vobis placuerit, dummodo viris istis nihil mali faciatis, quia ingressi sunt sub umbra culminis mei.

plaira, pourvû que vous ne fassiez point de mal à ces hommes-là, parcequ'ils sont entrés dans ma maison comme dans un lieu de fureté.

7. At illi dixerunt: Recede illuc. Et rursus: Ingressus es, inquiunt, ut advena, numquid ut judices? Te ergo ipsum magis quàm hos affligemus. Vimque faciebant Lot vehementissimè: jamque propè erat ut effringerent fores.

9. Mais ils lui répondirent: Retirez-vous. Et ils ajouterent: Vous êtes venu ici comme un étranger parmi nous, est-ce afin d'être notre juge? Nous vous traiterons donc vous-même encore plus mal qu'eux: & ils se jetterent sur Lot avec grande violence. Lorsqu'ils étoient déja prêts de rompre les portes,

10. Et ecce miserunt manum viri, & introduxerunt ad se Lot, clauseruntque ostium:

10. ces *deux* hommes " *qui étoient au-dedans*, prirent Lot par la main, & l'ayant fait rentrer dans la maison, ils en fermerent la porte:

11. & eos qui foris erant, percusserunt cœcitate à minimo usque ad maximum, ita ut ostium invenire non possent.

11. & frapperent d'aveuglement tous ceux qui étoient au-dehors ", depuis le plus petit jusques au plus grand, de-sorte qu'ils ne purent plus trouver la porte *de la maison*.

§. 2. *Les Anges en font sortir Lot.*

12. Dixerunt au-

12. Ils dirent ensuite

ỳ. 10. *expl.* Ces deux Anges.

ỳ. 11. *expl.* Cet aveuglement consistoit en ce qu'ils ne pouvoient plus connoître la porte de la maison; mais non dans la perte entiere de la vûe, qui les eût sans doute effrayés. *August. Civ. Dei lib. 22. c. 19.*

à Lot : Avez-vous ici quelqu'un de vos proches; un gendre, ou des fils, ou des filles ? Faites sortir de cette ville tous ceux qui vous appartiennent :

tem ad Lot : Habes hîc quempiam tuorum ; generum, aut filios, aut filias ? Omnes qui tui sunt, educ de urbe hac :

13. car nous allons détruire ce lieu, parceque le cri *des abominations* de ces peuples s'est élevé de plus en plus devant le Seigneur, & il nous a envoyés pour les perdre.

13. *delebimus enim locum istum, eò quòd increverit clamor eorum coram Domino, qui misit nos ut perdamus illos.*

14. Lot étant donc sorti, parla à ses gendres qui devoient épouser ses filles, & leur dit : Sortez promtement ‖ de ce lieu; car le Seigneur va détruire cette ville. Mais ils s'imaginerent qu'il disoit cela en se moquant.

14. *Egressus itaque Lot, locutus est ad generos suos, qui accepturi erant filias ejus, & dixit : Surgite, egredimini de loco isto; quia delebit Dominus civitatem hanc. Et visus est eis quasi ludens loqui.*

15. A la pointe du jour les Anges pressoient fort Lot de sortir, en lui disant : Levez-vous, & emmenez votre femme, & vos deux filles, depeur que vous ne périssiez aussi vous-même dans la ruine ‖ de cette ville.

15. *Cùmque esset mane, cogebant eum Angeli, dicentes : Surge, tolle uxorem tuam, & duas filias quas habes, ne & tu pariter pereas in scelere civitatis.*

ỳ. 14. *lettr.* Levez-vous, sortez, *au-lieu de* sortez promptement : *hebraïsm.* Verbum *pro* adverbio.

ỳ. 15. *lettr.* In scelere, *id est*, in excidio. *Autr.* pour le crime de cette ville, *i. e.* dans le châtiment que ses crimes lui ont attiré.

16. *Dissimulante illo, apprehenderunt manum ejus, & manum uxoris, ac duarum filiarum ejus, eò quòd parceret Dominus illi.*

16. Voiant qu'il differoit toujours, ils le prirent par la main, (car le Seigneur vouloit le sauver ") & ils prirent de même sa femme & ses deux filles.

17. *Eduxeruntque eum, & posuerunt extra civitatem; ibique locuti sunt ad eum, dicentes: Salva animam tuam: noli respicere post tergum, nec stes in omni circà regione; sed in monte salvum te fac, ne & tu simul pereas.*

17. L'ayant ainsi fait sortir *de la maison*, ils le conduisirent hors de la ville; & ils lui parlerent de cette sorte: Sauvez votre vie: ne regardez point derriere vous, & ne vous arrêtez point dans tout le payis d'alentour "; mais sauvez-vous sur la mōtagne, depeur que vous ne perissiez aussi vous-même avec les autres.

§. 3. *Lot se sauve à Segor.*

18. *Dixitque Lot ad eos: Quaeso, Domine mi,*

18. Lot leur répondit: Seigneur ",

19. *quia invenit servus tuus gratiam coram te, & magnificasti misericordiam tuam quam fecisti*

19. puisque votre serviteur a trouvé grace devant vous, & que vous avez signalé envers lui votre grande misericorde

ỷ. 16. *lettr.* Eò quòd parceret illi.

ỷ. 17. *expl.* Dieu vouloit par là les engager, non seulement à se sauver au plûtôt, mais encore à n'avoir point de regret de voir perir cette ville abominable, & à renoncer parfaitement à toute l'idée qui auroit pu leur rester de ses abominations.

ỷ. 18. *expl.* Il parle à cet Ange comme à Dieu, qu'il revere en sa personne. Et cependant ce qu'il lui dit est encore un effet de son trouble, qui l'empêche de s'abandonner entierement à la providence qui le conduisoit. *August.*

en me sauvant la vie ; considerez, je vous prie, que je ne puis me sauver sur la montagne, étant en danger que le malheur ‖ ne me surprenne auparavant, & que je ne meure.

mecum, ut salvares animam meam ; nec possum in monte salvari, ne fortè apprehendat me malum, & moriar.

20. Mais voilà ici-près une ville où je puis fuir ‖ ; elle est petite, je puis m'y sauver. Vous savez qu'elle n'est pas grande, & elle me sauvera la vie.

20. *Est civitas hæc juxtà, ad quam possum fugere, parva, & salvabor in ea : numquid non modica est, & vivet anima mea ?*

21. L'Ange lui répondit : J'accorde encore cette grace à la priere que vous me faites, de ne pas détruire la ville pour laquelle vous me parlez.

21. *Dixitque ad eum : Ecce etiam in hoc suscepi preces tuas, ut non subvertam urbem pro qua locutus es.*

22. Hâtez-vous de vous sauver en ce lieu-là, parceque je ne pourrai rien faire jusqu'à ce que vous y soiez entré. C'est pour cette raison que cette ville fut appellée Segor ‖.

22. *Festina & salvare ibi : quia non potero facere quidquam donec ingrediaris illuc. Idcircò vocatum est nomen urbis illius Segor.*

23. Le soleil se levoit sur la terre, au même-tems que Lot entra dans Segor.

23. *Sol egressus est super terram, & Lot ingressus est Segor.*

§. 4. *Embrasement de Sodôme.*

24. Alors le Seigneur

24. *Igitur Dominus*

ỳ. 19. *expl.* Les flammes de l'embrasement. *Synops.*
ỳ. 20. *expl.* Cette ville étoit condannée aussi au feu ; mais Lot obtient qu'elle soit sauvée à cause de sa petitesse.
ỳ. 22. C'est-à-dire, *petite.*

pluit super Sodomam & Gomorrham sulphur & ignem à Domino de cœlo :

25. & subvertit civitates has, & omnem circa regionem, universos habitatores urbium, & cuncta terræ virentia.

26. Respiciensque uxor ejus post se, versa est in statuam salis.

27. Abraham autem consurgens manè, ubi steterat priùs cum Domino ;

28. intuitus est Sodomam & Gomorrham, & universam terram regionis illius, viditque ascendentem favillam de terra quasi fornacis fumum.

29. Cùm enim subverteret Deus civitates regionis illius, recordatus Abrahæ, liberavit Lot de subversione urbium in quibus habitaverat.

fit descendre du ciel sur Sodôme & sur Gomorrhe une pluie de souffre & de feu :

25. & il perdit ces villes avec tous leurs habitans ; tout le payis d'alentour avec ceux qui l'habitoient, & tout ce qui avoit quelque verdeur sur la terre.

26. La femme de Lot regarda derriere elle, & elle fut changée en une statue de sel ‖.

27. Or Abraham s'étant levé le matin, vint au lieu où il avoit été auparavant avec le Seigneur ;

28. & regardant Sodôme & Gomorrhe, & tout le payis d'alentour, il vit des cendres enflâmées qui s'élevoient de la terre comme la fumée d'une fournaise.

29. Lorsque Dieu détruisoit les villes de ce payis-là, il se souvint d'Abraham, & délivra Lot de la ruine de ces villes ‖ où il avoit demeuré.

ỷ. 26. *expl.* Qui tenoit de la nature de la pierre. On la voioit encore du tems de Joseph. Cette femme fut ainsi punie & pour sa desobéissance, & parcequ'elle aimoit encore Sodome dont elle regrettoit la perte. *Joseph-Antiquit. lib.* 1. *c.* 12. *Irenæus lib.* 4. *c.* 51. *Sapient. cap.* 10. 7.

ỷ. 29. *expl.* Dont Sodome étoit la principale.

§. 5. *Inceste des filles de Lot.*

30. Lot étant dans Segor, eut peur *d'y périr*, s'il y demeuroit. Il se retira donc sur la montagne ‖ avec ses deux filles, entra dans une caverne, & y demeura avec elles.

30. *Ascenditque Lot de Segor, & mansit in monte, duæ quoque filiæ ejus cum eo, (timuerat enim manere in Segor) & mansit in spelunca ipse, & duæ filiæ ejus cum eo.*

31. Alors l'aînée dit à la cadette: Notre pere est vieux, & il n'est resté aucun homme sur la terre qui puisse nous épouser selon la coutume de tous les payis.

31. *Dixitque major ad minorem: Pater noster senex est, & nullus virorum remansit in terra, qui possit ingredi ad nos juxta morem universæ terræ.*

32. Donnons donc du vin à notre pere, & enivrons-le & dormons avec lui, afin que nous puissions conserver de la race de notre pere ‖.

32. * *Veni, inebriemus eum vino, dormiamusque cum eo, ut servare possimus ex patre nostro semen.*

33. Elles donnerent donc cette nuit-là du vin à boire à leur pere ‖: & l'aînée dormit avec lui, sans qu'il sentit ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

33. *Dederunt itaque patri suo bibere vinum nocte illa: & ingressa est major, dormivitque cum patre: at ille non sensit, nec quando accubuit filia, nec quando surrexit.*

ỷ. 30. *expl.* Dont il a été parlé au vers. 17. & 19.
ỷ. 32. * Veni, vox adhortantis, eia, age.
Ibid. *expl.* Afin qu'ayant des enfans de notre pere, nous conservions la race des hommes.
ỷ. 33. *expl.* Lot fut coupable de s'être enivré, quoique sa pensée fut lors éloignée de celle de ses filles. *August.*

34. *Altera quoque die, dixit major ad minorem: Ecce dormivi heri cum patre meo, demus ei bibere vinum etiam hac nocte, & dormies cum eo, ut salvemus semen de patre nostro.*

34. Le jour suivant, l'aînée dit à la seconde: Vous savez que je dormis hier avec mon pere, donnons-lui encore du vin à boire cette nuit, & vous dormirez aussi avec lui, afin que nous conservions de la race de notre pere.

35. *Dederunt etiam & illa nocte patri suo bibere vinum: ingressaque minor filia, dormivit cum eo, & ne tunc quidem sensit quando concubuerit, vel quando illa surrexerit.*

35. Elles donnerent donc encore cette nuit-là du vin à boire à leur pere; & sa seconde fille dormit avec lui, sans qu'il sentît non-plus ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

36. *Conceperunt ergo duæ filiæ Lot de patre suo.*

36. Ainsi elles conçurent toutes deux de Lot leur pere ∥.

37. *Peperitque major filium, & vocavit nomen ejus Moab: ipse est pater Moabitarum usque in præsentem diem.*

37. L'aînée enfanta un fils, & elle le nomma Moab ∥. C'est lui qui est le pere des Moabites, qui sont encore aujourd'hui.

38. *Minor quoque peperit filium, & vocavit nomen ejus Ammon, id est, filius po-*

38. La seconde enfanta aussi un fils qu'elle appella Ammon, c'est-à-dire le fils de mon peu-

℣. 36. *expl.* Plusieurs Peres ont voulu les excuser, à cause qu'elles s'imaginoient que ce deluge de feu avoit fait perir les hommes. Mais il auroit mieux valu selon saint Augustin, qu'elles n'eussent jamais été meres, que de l'être de cette sorte. *August. contra Faust. lib. 22. c. 43.*

℣. 37. *expl.* Moab *signifie* de mon pere.

ple. C'est lui qui est le pere des Ammonites que nous voions encore aujourd'hui.

puli mei : ipse est pater Ammonitarum usque hodie.

CHAPITRE XX.

§. 1. *Abimelech fait enlever Sara, & en est puni.*

Avant J. C. 1897.

1. ABraham étant parti de là pour aller du côté du midi, habita entre Cadès & Sur. Et étant allé à Gerara pour y demeurer quelque tems,

2. il dit parlant de Sara sa femme, qu'elle étoit sa sœur". Abimelech roi de Gerara envoya donc chez lui, & fit enlever Sara.

3. Mais Dieu pendant la nuit apparut en songe à Abimelech, & lui dit : Vous serez puni de mort à cause de la femme que vous avez enlevée ", parcequ'elle a un mari.

4. Or Abimelech ne l'avoit point touchée ; & il répondit : Seigneur, punirez-vous de mort

1. *PRofectus inde Abraham in terram australem, habitavit inter Cades & Sur : & peregrinatus est in Geraris.*

2. *dixitque de Sara uxore sua : Soror mea est. Misit ergo Abimelech rex Geraræ, & tulit eam.*

3. *Venit autem Deus ad Abimelech per somnium nocte, & ait illi : En morièris propter mulierem quam tulisti : habet enim virum.*

4. *Abimelech verò non tetigerat eam, & ait : Domine, num gentem ignorantem &*

ỷ. 2. *expl.* Il cacha quelque chose de vrai ; mais il ne dit rien de faux. *August.*

ỷ. 3. *lettr.* Propter mulierem quam tulisti. Il l'avoit enlevée malgré elle, & la retenoit de force. C'estpourquoi Dieu le menace, s'il ne la rend à son mari.

justam interficies ? l'ignorance d'un peuple innocent [a] ?

5. *Nonne ipse dixit mihi : Soror mea est ; & ipsa ait : Frater meus est ? In simplicitate cordis mei, & munditia manuum mearum, feci hoc.*

5. Cet homme ne m'a-t-il pas dit lui-même qu'elle étoit sa sœur ; & elle-même aussi ne m'a-t-elle pas dit qu'il étoit son frere ? J'ai fait cela dans la simplicité [b] de mon cœur, & *sans souiller* la pureté de mes mains.

6. *Dixitque ad eum Deus : Et ego scio quòd simplici corde feceris ; & ideò custodivi te ne peccares in me, & non dimisit ut tangeres eam.*

6. Dieu lui dit : Je sai que vous l'avez fait avec un cœur simple; c'est pour cela que je vous ai préservé, afin que vous ne pechassiez point contre moi [c], & que je ne vous ai pas permis de lui toucher [d].

7. *Nunc ergo redde viro suo uxorem, quia propheta est ; & orabit pro te, & vives. Si autem nolueris reddere, scito quòd morte morieris tu & omnia quæ tua sunt.*

7. Rendez donc présentement cette femme à son mari, parceque c'est un prophete ; & il priera pour vous, & vous vivrez. Que si vous ne voulez point la rendre, sachez que vous serez frappé de mort, vous & tout ce qui est à vous.

[a] ℣. 4. *autr.* Des personnes innocentes.

[b] ℣. 5. *expl.* Sa simplicité consistoit en ce qu'il n'avoit aucune pensée de commettre un adultere, ne croyant pas que Sara fût la femme d'Abraham, & songeant à l'épouser. *August. contra Julian. lib. 3. c. 19.*

[c] ℣. 6. *expl.* C'auroit toujours été un adultere, causé par la crainte qu'on avoit de lui, & qui empêchoit Sara de découvrir la verité.

[d] Ibid. *expl.* Vous en ayant empêché par la maladie dont je vous ai frappé.

§. 2. *Il rend Sara.*

8. Abimelech se leva aussitôt lorsqu'il étoit encore nuit ‖, & ayant appellé tous ses serviteurs, il leur dit tout ce qu'il avoit entendu, & ils furent tous saisis de frayeur.

8. *Statimque de nocte consurgens Abimelech, vocavit omnes servos suos, & locutus est universa verba hæc in auribus eorum, timueruntque omnes viri valdè.*

9. Il manda aussi Abraham, & lui dit : Pourquoi nous avez-vous traités de la sorte ? Quel mal vous avions-nous fait, pour avoir voulu nous engager moi & mon royaume dans un si grand peché ‖ ? Vous avez fait *assurément* à notre égard ce que vous n'auriez point dû faire.

9. *Vocavit autem Abimelech etiam Abraham, & dixit ei : Quid fecisti nobis ? Quid peccavimus in te, quia induxisti super me & super regnum meum peccatum grande ? Quæ non debuisti facere, fecisti nobis.*

10. Et continuant encore ses plaintes, il ajouta : Qu'avez-vous envisagé en agissant ainsi avec moi ?

10. *Rursumque expostulans, ait : Quid vidisti, ut hoc faceres ?*

11. Abraham lui répondit : J'ai songé & j'ai dit en moi-même : Il n'y a peutêtre point de crainte de Dieu en ce payis-ci ; & ils me tueront pour avoir ma femme ‖ :

11. *Respondit Abraham : Cogitavi mecum, dicens : Forsitan non est timor Dei in loco isto ; & interficient me propter uxorem meam :*

℣. 8. *Hebr.* De grand matin.

℣. 9. *autr.* Dans un très-grand châtiment. Car le *peché* est souvent mis pour la peine du peché.

℣. 11. *lettr.* A cause de ma femme. *Expl.* Il paroît par-là, que dès le tems d'Abraham le mariage étoit interdit entre freres & sœurs. *August. contra Faust. lib.* 22. *c.* 35.

12. *aliàs autem & verè soror mea est, filia patris mei, & non filia matris meæ; & duxi eam in uxorem.*	12. d'ailleurs elle est véritablement ma sœur ", étant fille de mon pere, quoiqu'elle ne soit pas fille de ma mere; & je l'ai épousée ".
13. *Postquam autem eduxit me Deus de domo patris mei, dixi ad eam: Hanc misericordiam facies mecum: In omni loco, ad quem ingrediemur, dices quòd frater tuus sim.*	13. Or depuis que Dieu m'a fait sortir de la maison de mon pere, je lui ai dit: Vous me ferez cette grace, dans tous les payis où nous irons, de dire que je suis votre frere.
14. *Tulit igitur Abimelech oves & boves, & servos & ancillas, & dedit Abraham: reddiditque illi Saram uxorem suam,*	14. Abimelech donna donc à Abraham des brebis, des bœufs, des serviteurs & des servantes; il lui rendit Sara sa femme,
15. *& ait: Terra coram vobis est, ubicumque tibi placuerit habita.*	15. & il lui dit: Vous voiez devant vous toute cette terre, demeurez partout où il vous plaira.
16. *Saræ autem dixit: Ecce mille argenteos dedi fratri tuo: hoc erit tibi in velamen oculorum ad omnes qui tecum sunt,*	16. Il dit ensuite à Sara: J'ai donné mille pieces d'argent à votre frere "; afin qu'en quelque lieu que vous alliez, vous ayez toujours un voile

ỷ. 12. *expl.* C'est-à-dire, petite-fille de Tharé, & fille de Haran frere d'Abraham. Mais sa grande-mere n'étoit pas la même que la mere d'Abraham. *Grot.*

Ibid. *expl.* Le mariage n'étoit pas encore défendu par la loi de Dieu entre les oncles & les nieces. *Hier.*

ỷ. 16. *expl.* A celui que vous appellez votre frere.

sur les yeux ″ devant tous ceux avec qui vous serez: & souvenez-vous que vous avez été prise ″.

& quocumque perrexeris : mementoque te deprehensam.

17. Abraham pria Dieu ensuite, & Dieu guérit Abimelech, sa femme & ses servantes, & elles enfanterent :

17. *Orante autem Abraham, sanavit Deus Abimelech & uxorem, ancillasque ejus, & pepererunt :*

18. car Dieu avoit frappé de stérilité ″ toute la maison d'Abimelech, à cause de Sara femme d'Abraham.

18. *concluserat enim Dominus omnem vulvam domus Abimelech, propter Saram uxorem Abrahæ.*

℣. 16. *expl.* Sara s'étoit abstenue apparemment de porter le voile qui distinguoit les femmes mariées.
Ibid. *expl.* Que vous êtes tombées dans le piege, ayant couru si grand risque.
℣. 18. *lettr.* Concluserat omnem vulvam. *Expl.* Ensorte que les femmes ne pouvoient plus ou concevoir, ou enfanter après avoir conçu. *August. contra Julian. lib.* 3. *c.* 19.

CHAPITRE XXI.

§. 1. *Naissance d'Isaac.*

Avant J. C. 1896.

1. OR le Seigneur visita Sara, ainsi qu'il l'avoit promis, & il accomplit sa parole.

1. *VIsitavit autem Dominus Saram sicut promiserat, & implevit quæ locutus est.*

2. Elle conçut & enfanta un fils en sa vieillesse, dans le tems que Dieu lui avoit prédit.

2. *Concepitque & peperit filium in senectute sua, tempore quo prædixerat ei Deus.*

3. Abraham donna le

3. *Vocavitque A-*

braham nomen filii sui, quem genuit ei Sara, Isaac;	nom d'Isaac " à son fils qui lui étoit né de Sara;
4. *& circumcidit eum octavo die, sicut præceperat ei Deus,*	4. & il le circoncit le huitiéme jour, selon le commandement qu'il en avoit reçu de Dieu,
5. *cùm centum esset annorum: hac quippe atate patris, natus est Isaac.*	5. ayant alors cent ans: car ce fut à cet âge-là qu'il devint pere d'Isaac.
6. *Dixitque Sara: Risum fecit mihi Deus; quicumque audierit, corridebit mihi.*	6. Et Sara dit alors: Dieu m'a donné un *sujet de* ris *& de* joie; quiconque l'apprendra, s'en réjouira avec moi.
7. *Rursumque ait: Quis auditurum crederet Abraham, quòd Sara lactaret filium, quem peperit ei jam seni?*	7. Et elle ajouta: Qui croiroit qu'on auroit jamais pu dire à Abraham, que Sara nourriroit de son lait " un fils, qu'elle lui auroit enfanté lorsqu'il seroit déja vieux?
8. *Crevit igitur puer, & ablactatus est: fecitque Abraham grande convivium in die ablactationis ejus.*	8. Cependant l'enfant crût, & on le sevra "; & Abraham fit un grand festin au jour qu'il fut sevré.

§. 2. *Agar est chassée avec Ismael.*

9. *Cùmque vidisset*	9. Mais Sara ayant vû

ỳ. 3. *expl.* c'est-à-dire, *ris*, comme il est marqué plus bas verset 6.

ỳ. 7. *expl.* Elle prouve en quelque sorte qu'elle est mere d'Isaac, en disant qu'elle le nourrit de son lait. Et les meres aiment davantage les enfans qu'elles ont nourris elles-mêmes, selon la remarque de saint Ambroise.

ỳ. 8. *expl.* Selon les Hebreux, à douze ans; selon saint Jerôme, à cinq. *Tradit.*

le fils d'Agar Egyptienne, qui jouoit ‖ avec Isaac son fils, elle dit à Abraham :

Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum Isaac filio suo, dixit ad Abraham :

10. Chassez cette servante avec son fils : car le fils de cette servante ‖ ne sera point heritier avec mon fils Isaac.

10. *Ejice ancillam hanc, & filium ejus : non enim erit heres filius ancillæ cum filio meo Isaac.*

11. Ce discours parut dur à Abraham, à cause de son fils *Ismael.*

11. *Durè accepit hoc Abraham pro filio suo.*

12. Mais Dieu lui dit : Que ce que Sara vous a dit touchant votre fils & votre servante ne vous paroisse point trop rude. Faites tout ce qu'elle vous dira ‖ ; parceque c'est d'Isaac que sortira la race qui doit porter votre nom ‖.

12. *Cui dixit Deus : Non tibi videatur asperum super puero, & super ancilla tua : omnia quæ dixerit tibi Sara, audi vocem ejus ; quia in Isaac vocabitur tibi semen.*

13. Je ne laisserai pas néanmoins de rendre le fils de votre servante chef d'un grand peuple, parcequ'il est sorti de vous.

13. *Sed & filium ancillæ faciam in gentem magnam, quia semen tuum est.*

℣. 9. *Hebr.* Qui se moquoit. Saint Paul dit, qu'il *persecutoit Isaac*, c'est-à-dire, qu'il le maltraitoit sans doute par jalousie. *Galat.* 4. *v.* 29.

℣. 10. *expl.* Ce n'étoit pas precisément à cause qu'il étoit fils d'une servante ; car les enfans de Jacob qui lui étoient nés aussi d'une servante, ne laisserent pas d'être ses heritiers ; mais c'étoit à cause de l'orgueil avec lequel il traitoit son frere. *August. in Joan. Tract.* 12.

℣. 12. *lettr.* Audi vocem ejus, *id est*, acquiesce voci ejus.

Ibid. *expl.* Tous ceux qui seront nés de vous, ne seront pas appellés les vrais enfans d'Abraham ; mais ceux-là seuls qui comme Isaac sont les enfans de la promesse. Aussi le peuple de Dieu ne s'est formé que des descendans d'Isaac.

14. *Surrexit itaque Abraham manè, & tollens panem & utrem aquæ, imposuit scapulæ ejus, tradiditque puerum, & dimisit eam. Quæ cùm abiisset, errabat in solitudine Bersabee.*

14. Abraham se leva donc dès le point du jour, prit du pain & un vaisseau plein d'eau ", le mit sur l'épaule d'Agar, lui donna son fils, & la renvoya. Elle étant sortie, erroit dans la solitude de Bersabée ".

15. *Cùmque consumta esset aqua in utre, abjecit puerum subter unam arborum, quæ ibi erant.*

15. Et l'eau qui étoit dans le vaisseau ayant manqué, elle laissa son fils ", couché sous un des arbres qui étoient-là,

16. *Et abiit, seditque è regione procul quantum potest arcus jacere, dixit enim: Non videbo morientem puerum: & sedens contra, levavit vocem suam & flevit.*

16. s'éloigna de lui d'un trait d'arc, & s'assit vis-à-vis, en disant: Je ne verrai point mourir mon enfant: & élevant sa voix dans le lieu où elle se tint assise, elle se mit à pleurer.

§. 3. *Un Ange la console.*

17. *Exaudivit autem Deus vocem pueri; vocavitque Angelus Dei Agar de cœlo, dicens: Quid agis Agar? Noli timere: exaudivit enim Deus*

17. Or Dieu écouta la voix de l'enfant; & un Ange de Dieu appella Agar du ciel, & lui dit: Agar, que faites-vous-là? Ne craignez point: car Dieu a écouté la voix

℣. 14. Lettr. *autr.* Vaisseau fait d'une peau de bouc. *Expl.* Quoiqu'Abraham aimât beaucoup Ismael, il l'abandonna à la providence de Dieu, parcequ'il se tenoit assûré de la promesse qu'il lui avoit faite sur son sujet. *Theodoret. quæst.* 71.

Ibid. *expl.* Nommée ainsi depuis. *vers.* 31.

℣. 15. *expl.* Qui avoit alors au-moins seize ans, & plûtôt dix-huit.

de l'enfant du lieu où il est.	*vocem pueri de loco in quo est.*
18. Levez-vous, prenez l'enfant [*], & tenez-le par la main : parceque je le rendrai chef d'un grand peuple.	18. *Surge, tolle puerum, & tene manum illius : quia in gentem magnam faciam eum.*
19. En même-tems Dieu lui ouvrit les yeux ; & ayant apperçu un puits plein d'eau, elle s'y en alla ; elle y remplit son vaisseau, & elle donna à boire à l'enfant.	19. *Aperuitque oculos ejus Deus : quæ videns puteum aquæ, abiit, & implevit utrem, deditque puero bibere.*
20. Dieu assista [*] cet enfant, qui crût & demeura dans les deserts, & qui devint un jeune homme adroit à tirer de l'arc.	20. *Et fuit cum eo : qui crevit, & moratus est in solitudine, factusque est juvenis sagittarius.*
21. Il habita dans le desert de Pharan ; & sa mere lui fit épouser une femme du payis d'Egypte.	21. *Habitavitque in deserto Pharan, & accepit illi mater sua uxorem de terra Ægypti.*

§. 4. *Abraham fait alliance avec Abimelech.*

22. En ce même-tems Abimelech [*] accompagné de Phicol qui commandoit son armée, vint dire à Abraham: Dieu est avec vous dans tout ce que vous faites.	22. *Eodem tempore dixit Abimelech, & Phicol princeps exercitus ejus, ad Abraham : Deus tecum est in universis quæ agis.*
23. Jurez-moi donc par	23. *Jura ergo per*

ỷ. 18. *expl.* Reprenez le soin de votre fils, & le tenez par la main, comme font les voyageurs qui marchent ensemble.

ỷ. 20. *lettr.* Fut avec lui,

ỷ. 22. *expl.* roi de Gerara, dont il a été parlé au chap. 20.

Deum, ne noceas mihi, & posteris meis, stirpique meæ: sed juxta misericordiam, quam feci tibi, facies mihi, & terræ in qua versatus es advena.

le nom de Dieu ‖, que vous ne me ferez point de mal, ni à moi, ni à mes enfans, ni à ma race: mais que vous me traiterez, & ce payis dans lequel vous avez demeuré comme étranger, avec la bonté avec laquelle je vous ai traité.

24. *Dixitque Abraham: Ego jurabo.*

24. Abraham lui répondit: Je vous le jurerai.

25. *Et increpavit Abimelech propter puteum aquæ, quem vi abstulerant servi ejus.*

25. Et il fit ses plaintes à Abimelech, de la violence avec laquelle quelques-uns de ses serviteurs lui avoient ôté un puits ‖.

26. *Responditque Abimelech: Nescivi quis fecerit hanc rem: sed & tu non indicasti mihi, & ego non audivi præter hodie.*

26. Abimelech lui répondit: Je n'ai point sû qui vous a fait cette injustice: vous ne m'en avez point vous-même averti; & jusqu'à ce jour je n'en ai jamais oui parler.

27. *Tulit itaque Abraham oves & boves, & dedit Abimelech, percusseruntque ambo fœdus.*

27. Abraham donna donc à Abimelech des brebis & des bœufs, & ils firent alliance ensemble.

28. *Et statuit Abra-*

28. Et Abraham ayant

℣. 23. *Hebr.* Ne mentiaris, scilicet fallendo datam hìc fidem.

℣. 25. *expl.* C'étoit une chose de très-grande conséquence qu'un puits, dans un payis qui étoit très-sec. Aussi il s'élevoit souvent des querelles entre les pasteurs au sujet de ces puits si necessaires pour les bestiaux.

mis à part sept petites brebis, qu'il avoit tirées de son troupeau,

ham septem agnas gregis seorsum.

29. Abimelech lui demanda : Que veulent dire ces sept petites brebis que vous avez mises ainsi à part ?

29. *Cui dixit Abimelech : Quid sibi volunt septem agnæ istæ quas stare fecisti seorsum ?*

30. Vous recevrez, dit Abraham, ces sept jeunes brebis de ma main, afin qu'elles me servent de témoignage, que c'est moi qui ai creusé ce puits.

30. *At ille : Septem, inquit, agnas accipies de manu mea, ut sint mihi in testimonium, quoniam ego fodi puteum istum.*

31. C'est-pourquoi ce lieu fut appellé Bersabée ", parcequ'ils avoient juré là tous deux.

31. *Idcircò vocatus est locus ille Bersabee ; quia ibi uterque juravit.*

32. Et ils firent alliance près le puits du jurement.

32. *Et inierunt fœdus pro puteo juramenti.*

33. Abimelech s'en alla ensuite avec Phicol, General de son armée, & ils retournerent dans la Palestine ". Mais Abraham planta un bois à Bersabée ", & il invoqua en ce lieu-là le nom du Seigneur le Dieu éternel.

33. *Surrexit autem Abimelech, & Phicol princeps exercitûs ejus, reversique sunt in terram Palæstinorum. Abraham verò plantavit nemus in Bersabee, & invocavit ibi nomen Domini Dei æterni.*

℣. 31. expl. *C'est-à-dire*, puits du jurement.

℣. 33. *expl.* A Gerara capitale de son royaume qui étoit en Palestine.

Ibid. *expl.* Abraham ne posseda dans la Palestine que ce qu'il acheta de son argent, & où il planta ce bois. Ainsi cela n'est point contraire à ce que dit l'Ecriture, que Dieu ne donna pas un pied de terre à Abraham dans la Palestine, *Act. cap.* 7. 3.

34. *Et fuit colonus terræ Palæstinorum diebus multis.*

34. Et il demeura longtems au payis des Philistins ‖.

℣. 34. *autr.* De la Palestine.

CHAPITRE XXII.

§. 1. *Dieu éprouve la fidelité d'Abraham.*

1. *QUæ postquam gesta sunt, tentavit Deus Abraham, & dixit ad eum : Abraham, Abraham. At ille respondit : Adsum.*

1. APrès cela, Dieu tenta Abraham ‖, & lui dit : Abraham, Abraham. Abraham lui répondit : Me voici, *Seigneur.*

2. *Ait illi : Tolle filium tuum unigenitum, quem diligis, Isaac, & vade in terram visionis ; atque ibi offeres eum in holocaustum super unum montium quem monstravero tibi.*

2. *Dieu* ajouta : Prenez Isaac, votre fils unique qui vous est *si* cher, & allez en la terre de vision ‖ ; & là vous me l'offrirez en holocauste ‖ sur une des montagnes que je vous montrerai.

3. *Igitur Abraham de nocte consurgens, stravit asinum suum, ducens secum duos juvenes, & Isaac fi-*

3. Abraham se leva donc avant le jour, prépara son âne, & prit avec lui deux jeunes serviteurs, & Isaac son fils ; &

℣. 1. *expl.* Eprouva sa foi. Et cette sorte de tentation ou d'épreuve est très-avantageuse. *August. Civit. Dei, lib.* 16. *c.* 32.

℣. 2. *Hebr.* De Moria. C'étoit une montagne divisée en plusieurs, sur l'une desquelles fut bâti le temple ; & sur une autre nommée le Calvaire, Isaac y fut immolé, & JESUS-CHRIST crucifié. *Hier. Tradit.*

Ibid. *expl.* Sacrifice où la victime est toute brûlée.

ayant coupé le bois qui devoit servir à l'holocauste, il s'en alla au lieu où Dieu lui avoit commandé d'aller.

lium suum. Cùmque concidisset ligna in holocaustum, abiit ad locum quem præceperat ei Deus.

4. Le troisiéme jour, levant les yeux en haut, il vit le lieu de loin ;

4. Die autem tertio, elevatis oculis, vidit locum procul ;

5. & il dit à ses serviteurs : Attendez-moi ici avec l'âne ; nous ne ferons qu'aller jusques-là mon fils & moi, & après avoir adoré, nous reviendrons *aussitôt* à vous ".

5. dixitque ad pueros suos : Expectate hic cum asino : ego & puer illuc usque properantes, postquam adoraverimus, revertemur ad vos.

6. Il prit aussi le bois pour l'holocauste, qu'il mit sur son fils Isaac ; & pour lui, il portoit en ses mains le feu & le couteau ". Ils marchoient ainsi eux deux ensemble,

6. Tulit quoque ligna holocausti, & imposuit super Isaac filium suum : ipse verò portabat in manibus ignem & gladium. Cùmque duo pergerent simul,

7. lorsqu'Isaac dit à son pere : Mon pere. Abraham lui répondit : Mon fils, que voulez-vous ? Voilà, dit Isaac, le feu & le bois, où est la victime pour l'holocauste ?

7. dixit Isaac patri suo : Pater mi. At ille respondit : Quid vis, fili ? Ecce, inquit, ignis & ligna : ubi est victima holocausti ?

8. Abraham lui répon-

8. Dixit autem

ỳ. 5. *expl.* La foi d'Abraham ne lui permettoit point de douter que Dieu ne lui rendît son fils en quelque maniere que ce pût être. *Hebr. cap.* 11. *August. Civit Dei, lib.* 16. *c.* 32.

ỳ. 6. *expl.* Les Interpretes remarquent que c'est une faute aux Peintres de representer Abraham avec un sabre à la main ; puisque c'étoit seulement un couteau destiné pour égorger les victimes, *Syn.*

Abraham : Deus providebit sibi victimam holocausti, fili mi. Pergebant ergo pariter,

dit : Mon fils, Dieu aura soin de fournir lui-même la victime qui lui doit être offerte en holocauste. Ils continuerent donc à marcher ensemble,

9. *& venerunt ad locum quem ostenderat ei Deus, in quo ædificavit altare, & desuper ligna composuit : cùmque alligasset Isaac filium suum, posuit eum in altare super struem lignorum.*

9. & vinrent au lieu que Dieu avoit montré à Abraham. Il y dressa un autel, disposa dessus le bois *pour l'holocauste*, lia ensuite son fils Isaac, & le mit sur le bois qu'il avoit arrangé sur l'autel.

10. *Extenditque manum, & arripuit gladium, ut immolaret filium suum.*

10. En même-tems il étendit sa main, & prit le couteau pour immoler son fils.

§. 2. *Dieu l'empêche d'immoler Isaac.*

11. *Et ecce Angelus Domini de cœlo clamavit, dicens : Abraham, Abraham. Qui respondit : Adsum.*

11. Mais dans l'instant l'Ange du Seigneur lui cria du ciel : Abraham, Abraham. Il lui répondit : Me voici.

12. *Dixitque ei : Non extendas manum tuam super puerum, neque facias illi quidquam : nunc cognovi quòd times Deum, & non pepercisti unigenito filio tuo propter me.*

12. L'Ange ajouta : Ne mettez point la main sur l'enfant, & ne lui faites aucun mal. Je connois maintenant [a] que vous craignez Dieu, puisque pour m'obéir vous n'avez point épargné votre fils unique.

[a] ℣. 12. *expl.* Dieu le connoissoit dès-auparavant ; mais il le fit connoître par cette épreuve tant à Abraham lui-même, qu'à toute sa race, & à tous les hommes. *Hilar. de Trin. lib. 9. August. quæst. 57. 58.*

13. Abraham levant les yeux apperçut derriere lui un belier qui s'étoit embarrassé avec ses cornes dans un buisson; & l'ayant pris, il l'offrit en holocauste au-lieu de son fils.

13. Levavit Abraham oculos suos, viditque post tergum arietem inter vepres hærentem cornibus, quem assumens obtulit holocaustum pro filio.

14. Et il appella ce lieu d'un nom qui signifie, Le Seigneur voit ". C'est-pourquoi on dit encore aujourd'hui : Le Seigneur verra sur la montagne ".

14. Appellavitque nomen loci illius, Dominus videt. Unde usque hodie dicitur : In monte Dominus videbit.

15. L'Ange du Seigneur appella Abraham du ciel pour la seconde fois, & lui dit :

15. Vocavit autem Angelus Domini Abraham secundò de cœlo, dicens :

16. Je jure par moi-même ", dit le Seigneur, que puisque vous avez fait cette action, & que pour m'obéir vous n'avez point épargné votre fils unique,

16. Per memetipsum juravi, dicit Dominus ; quia fecisti hanc rem, & non pepercisti filio tuo unigenito propter me,

17. je vous benirai, & je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel " & comme le sa-

17. benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli, & velut are-

ỳ. 4. *Hebr.* Verra.
Ibid. Proverbe né de la foi d'Abraham, dont usent ceux qui étant pressés de quelque grande affliction, souhaitent que Dieu les regardent favorablement, comme il regarda alors la foi d'Abraham sur cette montagne. *Hieronym.*

ỳ. 16. *expl.* Dieu n'ayant point de plus grand que lui par qui il pût jurer, jura par lui-même : *Hebr. cap. 6. 13.*

ỳ. 17. Les Peres entendent communément par les *étoiles du ciel*, les enfans de la foi ; & par le *sable de la mer*, ses enfans selon la chair.

nam quæ est in littore maris : possidebit semen tuum portas inimicorum suorum,

18. *&* BENEDICENTUR *in semine tuo omnes gentes terræ, quia obedisti voci meæ.*

19. *Reversus est Abraham ad pueros suos, abieruntque Bersabee simul, & habitavit ibi.*

ble qui est sur le rivage de la mer. Votre postérité possedera les villes ‖ de ses ennemis,

18. & toutes les nations de la terre SERONT BENIES par celui qui sortira de vous ‖, parceque vous avez obéi à ma voix.

19. Abraham revint *ensuite* trouver ses serviteurs, & ils s'en retournerent ensemble à Bersabée, où il demeura.

§. 3. *Postérité de Nachor.*

20. *His ita gestis, nuntiatum est Abrahæ quòd Melcha quoque genuisset filios Nachor fratri suo,*

21. *Hus primogenitum, & Buz fratrem ejus, & Camuel patrem Syrorum,*

22. *& Cased, & Azau, Pheldas quoque & Jedlaph,*

23. *ac Bathuel, de quo nata est Rebecca. Octo istos genuit Melcha, Nachor fratri Abrahæ.*

20. Après cela, on vint dire à Abraham que son frere Nachor avoit eu de sa femme Melcha plusieurs fils,

21. Hus son aîné ‖, Buz son frere, Camuel pere des Syriens,

22. Cased, Azau, Pheldas, Jedlaph,

23. & Bathuel, dont Rebecca étoit fille. Ce sont-là les huit fils que Nachor frere d'Abraham eut de Melcha sa femme.

℣. 17. *lettr.* Les portes. Porte *pour* ville : *hebraïsm.*
℣. 18. *lettr.* In semine tuo. L'Ecriture ne dit pas, à ceux de sa race, comme s'il eût voulu en marquer plusieurs ; mais, à sa race, c'est-à-dire à l'un de sa race, qui est JESUS-CHRIST. *Galat. cap.* 3. 16.
℣. 21. *expl.* Saint Jerôme fait descendre Job de ce fils aîné de Nachor nommé Hus. *Tradit.*

24. Sa concubine qui s'appelloit Roma, lui enfanta *aussi* Tabée, Gaham, Tahas & Maacha.

24. *Concubina verò illius, nomine Roma, peperit Tabee, & Gaham, & Tahas, & Maacha.*

CHAPITRE XXIII.

§. 1. *Mort de Sara. Abraham achete un champ.*

1. Sara ayant vécu cent vingt-sept ans,

1. *Vixit autem Sara centum viginti septem annis,*

2. mourut en la ville d'Arbé, qui est la même qu'Hebron ‖, au payis de Chanaan. Abraham la pleura ‖, & en fit le deuil.

2. *& mortua est in civitate Arbee, quæ est Hebron, in terra Chanaan: venitque Abraham ut plangeret & fleret eam.*

3. Et s'étant levé, après s'être acquitté de ce devoir qu'on rend aux morts, il vint parler aux enfans ‖ de Heth, & il leur dit:

3. *Cùmque surrexisset ab officio funeris, locutus est ad filios Heth, dicens:*

4. Je suis parmi vous comme un étranger & un voyageur; donnez-moi droit de sépulture au mi-

4. *Advena sum & peregrinus apud vos: date mihi jus sepulcri vobiscum, ut*

℣. 2. *expl.* c'est-à-dire, qu'elle fut depuis ainsi nommée.

Ibid. *lettr.* Vint pour la pleurer & en faire le deuil; ce qui supposeroit qu'Abraham étoit absent quand Sara mourut. Mais c'est une phrase hebraïque, comme qui diroit: Abraham se mit à la pleurer.

℣. 3. *expl.* Au peuple. Il descendoit de Heth fils de Chanaan.

sepeliam mortuum meum.

lieu de vous, afin que j'enterre la personne qui m'est morte.

5. *Responderunt filii Heth, dicentes:*

5. Les enfans de Heth lui répondirent :

6. *Audi nos, domine: Princeps Dei * es apud nos: in electis sepulcris nostris sepeli mortuum tuum: nullusque te prohibere poterit quin in monumento ejus sepelias mortuum tuum.*

6. Seigneur, écoutez-nous : Vous êtes parmi nous comme un grand Prince ; enterrez la personne qui vous est morte dans nos plus beaux sepulcres ″. Nul d'entre nous ne pourra ″ vous empêcher de mettre dans son tombeau la personne qui vous est morte.

7. *Surrexit Abraham, & adoravit populum terræ, filios videlicet Heth;*

7. Abraham s'étant levé, adora ″ les peuples de ce payis-là, qui étoient les enfans de Heth ;

8. *dixitque ad eos: Si placet animæ vestræ, ut sepeliam mortuum meum, audite me, & intercedite pro me apud Ephron filium Seor;*

8. & il leur dit : Si vous avez agréable que j'enterre la personne qui m'est morte, écoutez-moi, & intercedez pour moi envers Ephron fils de Seor ;

9. *ut det mihi speluncam duplicem, quam habet in extre-*

9. afin qu'il me donne sa caverne double, qu'il a à l'extrémité de son

ỳ. 6. *. princeps Dei, *id est*, magnus princeps : *hebr.*
Ibid. *autr.* Dans ceux de nos sepulcres qu'il vous plaira de choisir.
Ibid. *autr.* Ne voudroit.
ỳ. 7. *expl.* Ce mot ne se doit pas prendre dans la signification ordinaire, qui marque le culte de l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu : mais il signifie conformement au mot hebreu, *se prosterner*, qui étoit la maniere de se saluer des Orientaux.

champ ; qu'il me la cede devant vous pour le prix qu'elle vaut, & qu'ainsi elle soit à moi pour en faire un sepulcre.

ma parte agri sui e pecuniâ dignâ tradat eam mihi coram vobis in possessionem sepulcri.

10. Or Ephron demeuroit au milieu des enfans de Heth ; & il répondit à Abraham devant tous ceux qui s'assembloient à la porte de la ville [//], & lui dit :

10. *Habitabat autem Ephron in medio filiorum Heth. Respónditque Ephron ad Abraham, cunctis audientibus qui ingrediebantur portam civitatis illius, dicens :*

11. Non, mon seigneur, cela ne sera pas ainsi ; mais écoutez plutôt ce que je m'en vais vous dire : Je vous donne le champ & la caverne qui y est, en présence des enfans de mon peuple : enterrez-y celle qui vous est morte.

11. *Nequaquam ita fiat, domine mi, sed tu magis ausculta quod loquor : Agrum trado tibi, & speluncam quæ in eo est, præsentibus filiis populi mei, sepeli mortuum tuum.*

12. Abraham fit une profonde réverence [//] devant le peuple du payis.

12. *Adoravit Abraham coram populo terræ.*

13. Et il dit à Ephron au milieu de tous : Ecoutez-moi, je vous prie : Je vous donnerai l'argent que vaut le champ ; recevez-le, & j'y enterrerai ensuite celle qui m'est morte.

13. *Et locutus est ad Ephron circumstante plebe : Quæso, ut audias me : Dabo pecuniam pro agro ; suscipe eam, & sic sepeliam mortuum meum in eo.*

℣. 10. *expl.* C'étoit anciennement aux portes des villes que l'on rendoit la justice, & que se faisoit tout le commerce.

℣. 12. *lettr.* Adoravit.

14. *Respondítque Ephron :*

14. Ephron lui répondit :

15. *Domine mi, audi me : Terra quam postulas, quadringentis siclis argenti valet : istud est pretium inter me & te : sed quantum est hoc ? Sepeli mortuum tuum.*

15. Mon seigneur, écoutez-moi : La terre que vous me demandez vaut quatre cens sicles d'argent. C'est son prix entre vous & moi : mais qu'est-ce que cela ? Enterrez celle qui vous est morte.

16. *Quod cùm audisset Abraham, appendit pecuniam, quam Ephron postulaverat, audientibus filiis Heth, quadringentos siclos argenti probatæ monetæ publicæ.*

16. Ce qu'Abraham ayant entendu, il fit peser en présence des enfans de Heth l'argent qu'Ephron lui avoit demandé, *c'est-à-dire* quatre cens sicles d'argent en bonne monnoye, & reçue de tout le monde.

§. 2. *Il enterre Sara.*

17. *Confirmatúsque est ager quondam Ephronis, in quo erat spelunca duplex, respiciens Mambre, tam ipse quàm spelunca, & omnes arbores ejus in cunctis terminis ejus per circuitum,*

17. Ainsi le champ qui avoit été autrefois à Ephron, dans lequel il y avoit une caverne double qui regarde Mambré, fut livré à Abraham avec tous les arbres qui étoient autour,

18. *Abrahæ in possessionem, videntibus filiis Heth, & cunctis qui intrabant portam civitatis illius.*

18. & lui fut assuré comme un bien qui lui devînt propre, en présence des enfans de Heth, & de tous ceux qui entroient *dans l'assemblée* à la porte de la ville.

19. *Atque ita sepelivit Abraham Sa-*

19. Abraham enterra donc sa femme Sara dans

la caverne double du champ qui regarde Mambré, où est la ville d'Hebron au payis de Chanaan.

ram uxorem suam in spelunca agri duplici, quæ respiciebat Mambre: hæc est Hebron in terra Chanaan.

20. Et le champ avec la caverne qui y étoit, fut livré en cette maniere, & assuré à Abraham par les enfans de Heth, afin qu'il le possedât comme un sepulcre qui lui appartenoit *légitimement.*

20. *Et confirmatus est ager, & antrum quod erat in eo, Abrahæ in possessionem monumenti à filiis Heth.*

CHAPITRE XXIV.

§. I. *Abraham pense à marier Isaac.*

Avant J. C. 1856.

1. OR Abraham étoit vieux & fort avancé en âge ‖; & le Seigneur l'avoit beni en toutes choses.

1. *ERat autem Abraham senex, dierumque multorum: & Dominus in cunctis benedixerat ei.*

2. Il dit donc au plus ancien de ses domestiques ‖, qui avoit l'intendance sur toute sa maison: Mettez votre main sur ma cuisse ‖,

2. *Dixitque ad servum seniorem domûs suæ, qui præerat omnibus quæ habebat: Pone manum tuam subter femur meum,*

℣. 1. *expl.* âgé alors de 140 ans.

℣. 2. *expl.* Nommé Eliezer, chapitre 15. 2.

Ibid. *expl.* On ne voit dans l'Ecriture aucun autre exemple de ce serment, que celui-ci d'Abraham, & celui de Jacob au chapitre 47. Ainsi Abraham a fait jurer Eliezer sur sa cuisse, pour marque de la foi qu'il avoit que le Dieu du ciel & de la terre se revêtiroit d'une chair sortie de lui. *Ambros. August. Civit. Dei, lib. 16. c. 33. Gregor. Hieronym.*

3. *ut adjurem te per Dominum Deum cœli & terræ, ut non accipias uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, inter quos habito :*

3. afin que je vous fasse jurer par le Seigneur le Dieu du ciel & de la terre, que vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens " parmi lesquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils :

4. *sed ad terram & cognationem meam proficiscaris, & inde accipias uxorem filio meo Isaac.*

4. mais que vous irez au payis où sont mes parens ", afin d'y prendre une femme pour mon fils Isaac.

5. *Respondit servus : Si noluerit mulier venire mecum in terram hanc, numquid reducere debeo filium tuum ad locum, de quo tu egressus es ?*

5. Son serviteur lui répondit : Si la fille " ne veut point venir en ce payis-ci avec moi, voulez-vous que je remene votre fils au lieu d'où vous êtes sorti ?

6. *Dixitque Abraham : Cave nequando reducas filium meum illuc.*

6. Abraham lui répondit : Gardez-vous bien de remener jamais mon fils en ce payis-là ".

7. *Dominus Deus cœli, qui tulit me de domo patris mei, & de terra nativitatis meæ, qui locutus est mihi, & juravit mi-*

7. Le Seigneur le Dieu du ciel qui m'a tiré de la maison de mon pere & du payis de ma naissance, qui m'a parlé & qui m'a juré en me disant, Je

℣. 3. *expl.* A cause de leur impiété, dont il craignoit qu'il ne passât quelque chose dans sa race.

℣. 4. *expl.* Non en Chaldée d'où il étoit, mais en Mesopotamie où il avoit demeuré quelque tems, & où demeuroit Nachor son frere. *vers.* 29.

℣. 5. *lettr.* Mulier.

℣. 6. *expl.* Parceque Dieu avoit promis à Abraham & à sa posterité le payis de Chanaan.

donnerai ce payis à votre race ; envoyera lui-même son Ange devant vous, afin que vous preniez une femme de ce payis-là pour mon fils.

hi, dicens, Semini tuo dabo terram hanc: ipse mittet Angelum suum coram te, & accipies inde uxorem filio meo.

8. Que si la fille ne veut pas vous suivre, vous ne serez point obligé à votre serment. Seulement ne remenez jamais mon fils en ce payis-là.

8. *Sin autem mulier noluerit sequi te, non teneberis juramento. Filium meum tantùm ne reducas illuc.*

9. Ce serviteur mit donc sa main sur la cuisse d'Abraham son maître, & s'engagea par serment à faire ce qu'il lui avoit ordonné.

9. *Posuit ergo servus manum sub femore Abraham domini sui, & juravit illi super sermone suo.*

10. En même-tems il prit dix chameaux du troupeau de son maître, il porta avec lui de tous ses biens ; & s'étant mis en chemin, il alla droit en Mesopotamie, en la ville de Nachor ״.

10. *Tulitque decem camelos de grege domini sui, & abiit, ex omnibus bonis ejus portans secum, profectusque perrexit in Mesopotamiam ad urbem Nachor.*

11. Etant arrivé sur le soir près d'un puits hors de la ville, au tems où les filles ״ avoient accoutumé de sortir pour puiser de l'eau ; & ayant fait reposer ses chameaux, il dit *à Dieu* :

11. *Cùmque camelos fecisset accumbere extra oppidum juxta puteum aquæ vespere, tempore quo solent mulieres egredi ad hauriendam aquam, dixit :*

ỳ. 10. *expl.* En la ville où demeuroit Nachor, qui étoit apparemment Charan.

ỳ. 11. *lettr.* Les femmes.

§. 2. *Eliezer prie Dieu de lui faire connoître sa volonté.*

12. *Domine Deus domini mei Abraham, occurre, obsecro, mihi hodie, & fac misericordiam cum domino meo Abraham.*

13. *Ecce ego sto prope fontem aquæ, & filiæ habitatorum hujus civitatis egredientur ad hauriendam aquam.*

14. *Igitur puella, cui ego dixero, Inclina hydriam tuam ut bibam; & illa responderit, Bibe, quin & camelis tuis dabo potum; ipsa est, quam præparasti servo tuo Isaac: & per hoc intelligam quòd feceris misericordiam cum domino meo.*

15. *Necdum intra se verba compleverat, & ecce Rebecca*

12. Seigneur Dieu d'Abraham mon maître, assistez-moi aujourd'hui ″, je vous prie, & faites misericorde à Abraham ″ mon seigneur.

13. Me voici près de cette fontaine, & les filles des habitans de cette ville vont sortir pour puiser de l'eau.

14. *Que* la fille donc à qui je dirai ″, Baissez votre vaisseau afin que je boive; & qui me répondra, Bûvez, & je donnerai aussi à boire à vos chameaux; soit celle que vous avez destinée à Isaac votre serviteur; & je connoîtrai par là que vous aurez fait misericorde à mon maître.

15. A peine avoit-il achevé de parler ainsi en lui-même, lorsqu'il vit

℣. 12. *Hebr.* Fac occurrere. *i. e.* Faites que je rencontre ce que je demande. *Vatabl.*

Ibid. *autr.* Faites éclater votre bonté envers Abraham. *Vatabl.*

℣. 14. *expl.* Eliezer ne tente point Dieu, mais il reçoit en cela un instinct de Dieu. Et le signe auquel il veut connoître la fille que Dieu destine à Isaac, n'est point la beauté, mais la bonté & l'hospitalité. *Theodoret. 9. 73.*

paroître Rebecca fille de Bathuel, fils de Melcha femme de Nachor frere d'Abraham, qui portoit sur son épaule un vaisseau *plein d'eau*.

egrediebatur, filia Bathuel, filii Melchæ uxoris Nachor fratris Abraham, habens hydriam in scapula sua.

16. C'étoit une fille très-agréable, & une vierge parfaitement belle, & inconnue à tout homme: elle étoit déja venue à la fontaine, & ayant rempli son vaisseau, elle s'en retournoit.

16. Puella decora nimis, virgoque pulcherrima, & incognita viro: descenderat autem ad fontem, & impleverat hydriam, ac revertebatur.

§. 3. *Dieu la fait connoître.*

17. Le serviteur allant donc au-devant d'elle, lui dit: Donnez-moi un peu de l'eau que vous portez dans votre vaisseau, afin que je boive.

17. Occurritque ei servus, & ait: Pauxillum aquæ mihi ad bibendum præbe de hydria tua.

18. Elle lui répondit: Bûvez, mon seigneur; & ôtant aussitôt son vaisseau *de dessus son épaule*, & le panchant sur son bras, elle lui donna à boire.

18. Quæ respondit: Bibe, domine mi; celeriterque deposuit hydriam super ulnam suam, & dedit ei potum.

19. Après qu'il eut bû, elle ajouta: Je m'en vais aussi tirer de l'eau pour vos chameaux, jusqu'à ce qu'ils ayent tous bû.

19. Cùmque ille bibisset, adjecit: Quin & camelis tuis hauriam aquam, donec cuncti bibant.

20. *Aussitôt* ayant versé dans les canaux ‖ l'eau de son vaisseau, elle courut au puits, pour en tirer

20. Effundensque hydriam in canalibus, recurrit ad puteum ut hauriret aquam, &

℣. 20. *Arabic.* In potatorio. *i. e.* les auges de pierre ou de bois, dans lesquelles on faisoit boire les bestiaux.

haustam omnibus camelis dedit.

d'autre, qu'elle donna ensuite à tous les chameaux.

21. *Ipse autem contemplabatur eam tacitus, scire volens utrùm prosperum iter suum fecisset Dominus, an non.*

21. Cependant le serviteur la consideroit sans rien dire, voulant savoir si le Seigneur avoit rendu son voyage heureux, ou non.

22. *Postquam autem biberunt cameli, protulit vir inaures aureas, appendentes siclos duos, & armillas totidem pondo siclorum decem.*

22. Après donc que les chameaux eurent bû, cet homme tira des pendans-d'oreilles d'or, qui pesoient deux sicles [a], & autant de brasselets qui en pesoient dix.

23. *Dixitque ad eam: Cujus es filia? indica mihi. Est in domo patris tui locus ad manendum?*

23. *Et en les lui donnant* il lui dit: De qui êtes-vous fille? dites-le-moi, *je vous prie.* Y a-t-il dans la maison de votre pere du lieu pour me loger?

24. *Quæ respondit: Filia sum Bathuelis, filii Melchiæ, quem peperit ipsi Nachor.*

24. Elle répondit: Je suis fille de Bathuel fils de Melcha & de Nachor son mari.

25. *Et addidit, dicens: Palearum quoque & fœni plurimum est apud nos, & locus spatiosus ad manendum.*

25. Il y a chez nous, ajouta-t-elle, beaucoup de paille & de foin, & bien du lieu pour y demeurer.

26. *Inclinavit se homo, & adoravit Dominum,*

26. Cet homme fit une profonde inclination, & adora le Seigneur,

ỳ. 22. *Hebr.* Un demi sicle chacun. Il y avoit le grand & le petit sicle qui n'étoit que la moitié du grand. Il est donc parlé dans la Vulgate du petit sicle.

27. en disant : Beni soit le Seigneur le Dieu d'Abraham mon maître, qui n'a pas manqué de lui faire misericorde selon la verité *de ses promesses*, & qui m'a amené droit dans la maison du frere de mon maître.

27. dicens : Benedictus Dominus Deus domini mei Abraham, qui non abstulit misericordiam & veritatem suam à domino meo, & recto itinere me perduxit in domum fratris domini mei.

28. La fille courut donc à la maison de sa mere ", & lui alla dire tout ce qu'elle avoit entendu.

28. Cucurrit itaque puella, & nuntiavit in domum matris suæ omnia quæ audierat.

§. 4. *Eliezer fait la demande.*

29. Or Rebecca avoit un frere nommé Laban, qui sortit aussitôt pour aller trouver cet homme près de la fontaine.

29. Habebat autem Rebecca fratrem nomine Laban, qui festinus egressus est ad hominem, ubi erat fons.

30. Et ayant déja vû les pendans-d'oreilles & les brasselets aux mains " de sa sœur, qui lui avoit rapporté en même-tems tout ce que cet homme lui avoit dit, il vint à lui lorsqu'il étoit *encore* près de la fontaine avec les chameaux ;

30. Cùmque vidisset inaures & armillas in manibus sororis suæ, & audisset cuncta verba referentis : Hæc locutus est mihi homo, venit ad virum, qui stabat juxta camelos, & prope fontem aquæ ;

31. & il lui dit : Entrez, vous qui êtes beni du Seigneur : pourquoi demeurez-vous dehors ?

31. dixitque ad eum : Ingredere, benedicte Domini : cur foris stas ? Preparavi

ỳ. 28. *expl.* L'appartement de sa mere.
ỳ. 30. *i. e.* à ses bras. *Vers.* 47.

domum, & locum camelis.

J'ai préparé ‖ la maison, & un lieu pour vos chameaux.

32. *Et introduxit eum in hospitium; ac destravit camelos, deditque paleas & fœnum, & aquam ad lavandos pedes ejus, & virorum qui venerant cum eo.*

32. Il le fit aussitôt entrer dans le logis; il déchargea ‖ ses chameaux, leur donna de la paille & du foin, & fit laver les piés de cet homme, & de ceux qui étoient venus avec lui.

33. *Et appositus est in conspectu ejus panis. Qui ait: Non comedam, donec loquar sermones meos. Respondit ei: Loquere.*

33. En même-tems on lui servit à manger ‖. Mais le serviteur leur dit: Je ne mangerai point, jusqu'à ce que je vous aye proposé ce que j'ai à vous dire. Vous le pouvez faire, lui dirent-ils.

34. *At ille: Servus, inquit, Abraham sum:*

34. Et il *leur* parla de cette sorte: Je suis serviteur d'Abraham.

35. *& Dominus benedixit domino meo valdè, magnificatusque est: & dedit ei oves & boves, argentum & aurum, servos & ancillas, camelos & asinos.*

35. Le Seigneur a comblé mon maître de bénédiction, & l'a rendu grand & riche. Il lui a donné des brebis, des bœufs, de l'argent, de l'or, des serviteurs & des servantes, des chameaux & des ânes.

36. *Et peperit Sara uxor domini mei filium domino meo in senectute sua, dedit-*

36. Sara la femme de mon maître lui a enfanté un fils dans sa vieillesse, & mon maître lui a don-

℣. 31. *autr.* J'ai fait préparer.
℣. 32. *autr.* Il fit décharger ses chameaux.
℣. 33. *lettr.* du pain. Il se prend pour toute sorte de nourriture.

né tout ce qu'il avoit.

que illi omnia quæ habuerat.

37. Et il m'a fait jurer devant lui, en me disant : Promettez-moi que vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens dans le pays desquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils ;

37. Et adjuravit me dominus meus, dicens : Non accipies uxorem filio meo de filiabus Chananæorum in quorum terra habito ;

38. mais que vous irez à la maison de mon pere ", & que vous prendrez parmi ceux de ma parenté une femme pour mon fils.

38. sed ad domum patris mei perges, & de cognatione mea accipies uxorem filio meo.

39. Et sur ce que je dis alors à mon maître : Mais si la fille " ne vouloit point venir avec moi ?

39. Ego verò respondi domino meo : Quid si noluerit venire mecum mulier ?

40. Il me répondit : Le Seigneur devant lequel je marche, envoyera son Ange avec vous, & vous conduira dans votre chemin, afin que vous preniez une femme pour mon fils, qui soit de ma famille, & de la maison de mon pere.

40. Dominus, ait, in cujus conspectu ambulo, mittet Angelum suum tecum, & diriget viam tuam : accipiesque uxorem filio meo de cognatione mea, & de domo patris mei.

41. Que si étant arrivé chez mes parens, ils vous refusent *ce que vous leur demanderez*, vous ne serez plus obligé à votre serment ".

41. Innocens eris à maledictione mea, cùm veneris ad propinquos meos, & non dederint tibi.

℣. 38. *expl.* A Charan en Mesopotamie, où Tharé pere d'Abraham étoit mort.

℣. 39. *lettr.* La femme.

℣. 41. C'est le sens de l'Hebreu, par lequel on a determiné celui de la Vulgate qui porte : Vous ne serez point exposé à ma malédiction.

42. *Veni ergo hodie ad fontem aquæ, & dixi: Domine Deus domini mei Abraham, si direxisti viam meam in qua nunc ambulo;*

43. *ecce sto juxta fontem aquæ; & virgo, quæ egredietur ad hauriendam aquam, audierit à me: Da mihi pauxillum aquæ ad bibendum ex hydria tua,*

44. *& dixerit mihi, Et tu bibe, & camelis tuis hauriam; ipsa est mulier quam præparavit Dominus filio domini mei.*

45. *Dumque hæc tacitus mecum volverem, apparuit Rebecca veniens cum hydria, quam portabat in scapula: descenditque ad fontem, & hausit aquam. Et aio ad eam: Da mihi paululùm bibere.*

42. Je suis donc arrivé aujourd'hui près de la fontaine, & j'ai dit à Dieu: Seigneur Dieu d'Abraham mon maître, si c'est vous qui m'avez conduit dans le chemin où j'ai marché jusqu'à présent;

43. me voici près de cette fontaine "; que la fille " donc qui sera sortie pour puiser de l'eau, à qui j'aurai dit, Donnez-moi un peu à boire de l'eau que vous portez dans votre vaisseau,

44. & qui me répondra, Bûvez, & je m'en vais en puiser aussi pour vos chameaux; soit celle " que le Seigneur a destinée pour être la femme du fils de mon maître.

45. Lorsque je m'entretenois en moi-même de cette pensée, j'ai vû paroître Rebecca qui venoit avec son vaisseau qu'elle portoit sur son épaule, & qui étant descendue " à la fontaine y avoit puisé de l'eau. Je lui ai dit: Donnez-moi un peu à boire.

ỳ. 43. *expl.* Le puits dont il a été parlé auparavant. Ibid. 43. & 44. *lettr.* La fille qui sortira pour puiser de l'eau, & à qui je dirai, &c. c'est celle-là, &c.
ỳ. 45. *lettr.* descendit *pro* descenderat; *hebraïsm.*

46. Elle aussitôt ôtant son vaisseau de dessus son épaule m'a dit : Bûvez vous-même, & je vais donner aussi à boire à vos chameaux. J'ai donc bû ; & elle a fait boire aussi mes chameaux.

46. Quæ festinans deposuit hydriam de humero, & dixit mihi : Et tu bibe, & camelis tuis tribuam potum. Bibi, & adaquavit camelos.

47. Je l'ai ensuite interrogée, & je lui ai demandé : De qui êtes-vous fille ? Elle m'a répondu qu'elle étoit fille de Bathuel fils de Nachor & de Melcha sa femme. Je lui ai donc mis ces pendans-d'oreilles pour parer son visage, & j'ai mis ces brasselets à ses bras ".

47. Interrogavique eam, & dixi : Cujus es filia ? Quæ respondit : Filia Bathuelis sum, filii Nachor, quem peperit ei Melcha. Suspendi itaque inaures ad ornandam faciem ejus, & armillas posui in manibus ejus.

48. *Aussitôt* me baissant profondément, j'ai adoré & j'ai beni le Seigneur le Dieu d'Abraham mon maître, qui m'a conduit par le droit chemin pour prendre la fille du frere de mon maître, & la donner pour femme à son fils.

48. Pronusque adoravi Dominum, benedicens Domino Deo domini mei Abraham, qui perduxit me recto itinere, ut sumerem filiam fratris domini mei filio ejus.

49. C'est-pourquoi si vous avez véritablement dessein d'obliger mon maître ", dites-le-moi. Que si vous avez résolu

49. Quamobrem si facitis misericordiam & veritatem cum domino meo, indicate mihi : sin autem aliud

ỳ. 47. *lettr.* à ses mains.

ỳ. 49. *lettr.* Si vous faites misericorde & verité avec mon maître : *hebraïsm.* C'est-à-dire, user de bonté envers lui, & l'obliger de bonne foi. *Vatabl.*

placet, & hoc dicite mihi, ut vadam ad dextram, sive ad sinistram.

autre chose, faites-le-moi savoir, afin que j'aille chercher *une fille* ailleurs ".

§. 5. *Mariage d'Isaac & de Rebecca.*

50. *Responderuntque Laban & Bathuel : A Domino egressus est sermo : non possumus extra placitum ejus quidquam aliud loqui tecum.*

50. Laban " & Bathuel répondirent : C'est Dieu qui parle en cette rencontre ", nous ne pouvons vous dire autre chose que ce qui paroît conforme à sa volonté.

51. *En Rebecca coram te est, tolle eam, & proficiscere ; & sit uxor filii domini tui, sicut locutus est Dominus.*

51. Rebecca est entre vos mains, prenez-la, & l'emmenez avec vous, afin qu'elle soit la femme du fils de votre maître, selon que le Seigneur s'en est déclaré ".

52. *Quod cùm audisset puer Abraham, procidens adoravit in terram Dominum.*

52. Le serviteur d'Abraham ayant entendu cette réponse, se prosterna contre terre, & adora le Seigneur.

53. *Prolatisque vasis argenteis, & aureis, ac vestibus, dedit ea Rebeccæ pro munere, fratribus quoque ejus & matri dona obtulit.*

53. Il tira ensuite des vases d'or & d'argent, & de *riches* vêtemens dont il fit présent à Rebecca. Il donna aussi des présens à ses freres & à sa mere.

ỳ. 49 *lettr.* Afin que j'aille à droit ou à gauche.

ỳ. 50. *expl.* Joseph semble témoigner que ce Laban étoit frere de Bathuel, lorsqu'il parle de Bathuel le pere comme étant déja mort. *Antiq. lib. 1. cap. 16.*

Ibid. *autr.* C'est ici une œuvre de Dieu. Sermo, *pour* res : *hebraïsm.*

ỳ. 51. *expl.* Par le signe qu'il avoit inspiré à Eliezer, & auquel ce serviteur avoit connu celle qui devoit être la femme d'Isaac. *August. quæst. 67. in Gen.*

54. Ils firent ensuite le festin ; ils mangerent & bûrent, & demeurerent ensemble ce jour-là. *Le lendemain* le serviteur s'étant levé le matin, leur dit : Permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

55. Les freres & la mere de Rebecca lui répondirent : Que la fille demeure au moins dix jours avec nous, & après elle s'en ira.

56. Je vous prie, dit le serviteur, de ne me point retenir davantage, parceque le Seigneur m'a conduit dans tout mon chemin. Permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

57. Ils lui dirent : Appellons la fille, & sachons d'elle-même son sentiment.

58. On l'appella donc, & étant venue, ils lui demanderent : Voulez-vous bien aller avec cet homme ? Je le veux bien ", répondit-elle.

54. Inito convivio, vescentes pariter & bibentes manserunt ibi. Surgens autem manè, locutus est puer : Dimittite me, ut vadam ad dominum meum.

55. Responderuntque fratres ejus & mater : Maneat puella saltem decem dies apud nos, & posteà proficiscetur.

56. Nolite, ait, me retinere, quia Dominus direxit viam meam. Dimittite me, ut pergam ad dominum meum.

57. Et dixerunt : Vocemus puellam, & quæramus ipsius voluntatem.

58. Cùmque vocata venisset, sciscitati sunt : Vis ire cum homine isto ? Quæ ait : Vadam.

§. 6. *Rebecca va trouver Isaac.*

59. Ils la laisserent donc aller accompagnée de sa nourrice, avec le

59. Dimiserunt ergo eam, & nutricem illius, servumque A-

ỳ. 58. *lettr*, J'irai.

braham, & comites ejus;

60. imprecantes prospera sorori suæ, atque dicentes: Soror nostra es; crescas in mille millia, & possideat semen tuum portas inimicorum suorum.

61. Igitur Rebecca & puellæ illius, ascensis camelis, secutæ sunt virum, qui festinus revertebatur ad dominum suum.

62. Eo autem tempore deambulabat Isaac per viam quæ ducit ad Puteum, cujus nomen est Videntis & Videntis; habitabat enim in terra australi:

63. & egressus fuerat ad meditandum in agro, inclinata jam die: cùmque elevasset oculos, vidit camelos venientes procul.

64. Rebecca quoque, conspecto Isaac,

serviteur d'Abraham & ceux qui l'avoient suivi;

60. & souhaitant toutes sortes de prosperités à Rebecca, ils lui dirent: Vous êtes notre sœur; croissez en mille & mille générations, & que votre race se mette en possession des villes ″ de leurs ennemis.

61. Rebecca & ses filles monterent donc sur des chameaux, & suivirent cet homme qui s'en retourna en grande diligence vers son maître.

62. En ce même-tems, Isaac se promenoit dans le chemin qui mene au puits appellé Le puits de celui qui vit & qui voit ″, car il demeuroit au payis du midi ″.

63. Il étoit alors sorti dans le champ pour méditer ″, le jour étant sur son déclin. Et ayant levé les yeux, il vit de loin venir les chameaux.

64. Rebecca ayant aussi apperçu Isaac, des-

℣. 60. *lettr.* des portes.

℣. 62. *autr.* Le puits du Vivant & du Voyant.

Ibid. *expl.* Pas loin de Bersabée, dans la partie meridionale de la Palestine, où étoit ce puits ou cette fontaine que l'Ange découvrit à Agar, & dont il est parlé ici.

℣. 63. *autr.* Pour prier. *Chaldaïc.*

cendit de dessus son chameau ″ ;

descendit de camelo ;

65. & elle dit au serviteur : Qui est cette personne qui vient le long du champ au-devant de nous ? C'est mon maître, lui dit-il. Elle prit aussitôt son voile ″, & se couvrit.

65. & ait ad puerum : Quis est ille homo qui venit per agrum in occursum nobis ? Dixitque ei : Ipse est dominus meus. At illa tollens citò pallium, operuit se.

66. Le serviteur alla cependant dire à Isaac tout ce qu'il avoit fait.

66. Servus autem, cuncta quæ gesserat, narravit Isaac.

67. Alors Isaac la fit entrer dans la tente de Sara sa mere, & la prit pour femme ; & l'affection qu'il eut pour elle fut si grande, qu'elle tempera la douleur que la mort de sa mere lui avoit causée ″.

67. Qui introduxit eam in tabernaculum Saræ matris suæ, & accepit eam uxorem : & in tantum dilexit eam, ut dolorem, qui ex morte matris ejus acciderat, temperaret.

℣. 64. *expl.* Se doutant déja sans doute qui c'étoit.

℣. 65. Vox hebræa à quibusdam vertitur peplum. Elle se couvre par modestie. *Ambros. lib. 1. de Abraham.*

℣. 67. *expl.* Il y avoit près de trois ans que Sara étoit morte. Et cependant la compagnie de Rebecca ne put que *temperer* la douleur d'Isaac.

CHAPITRE XXV.

§. 1. *Posterité d'Abraham & de Cethura.*

1. Abraham épousa ensuite une autre femme nommée Cethura ″,

1. Abraham verò aliam duxit uxorem nomine Cethuram,

℣. 1. *expl.* Ce n'étoit point par incontinence, mais afin que le culte du vrai Dieu s'étendit au-milieu des nations par le moyen de ses enfans. *Synops.*

2. *quæ peperit ei Zamran, & Jecsan, & Madan, & Madian, & Jesboc, & Sue.*

2. qui lui enfanta Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc, & Sué.

3. *Jecsan quoque genuit Saba & Dadan. Filii Dadan fuerunt, Assurim, & Latusim, & Loomim.*

3. Jecsan engendra Saba & Dadan. Les enfans de Dadan furent, Assurim, Latusim, & Loomim.

4. *At verò ex Madian ortus est Epha, & Opher, & Henoch, & Abida, & Eldaa: omnes hi filii Cethuræ.*

4. Les enfans de Madian furent, Epha, Opher, Henoch, Abida & Eldaa. Tous ceux-ci *furent* enfans de Cethura.

§. 2. *Mort d'Abraham.*

5. *Deditque Abraham cuncta quæ possederat, Isaac:*

5. Abraham donna à Isaac tout ce qu'il possedoit ‖:

6. *filiis autem concubinarum largitus est munera, & separavit eos ab Isaac filio suo, dum adhuc ipse viveret, ad plagam orientalem.*

6. il fit des présens aux fils de ses autres femmes ‖; & de son vivant il les sépara de son fils Isaac ‖, *les faisant aller* dans le payis qui regarde l'orient.

7. *Fuerunt autem dies vitæ Abrahæ, centum septuaginta quinque anni.*

7. Tout le tems de la vie d'Abraham fut de cent soixante & quinze ans.

8. *Et deficiens mortuus est in senectute*

8. Et les forces lui manquant, il mourut dans Avant J. C. 1821.

℣. 5. *expl.* Sa maison, ou ses tentes, son puits, le champ qu'il avoit acheté dans Hebron, ses meubles, &c.

℣. 6. *lettr.* De ses concubines. *i. e.* femme du second rang, qui ne laissoient pas d'être femmes legitimes, mais dont les enfans n'heritoient point si le pere ne le vouloit.

Ibid. *expl.* Afin qu'ils n'eussent rien de commun avec la posterité d'Isaac, & ne pussent rien prétendre à la terre de Chanaan.

une heureuse vieillesse, & un âge très-avancé, étant parvenu à la plénitude de ses jours ″; & il fut réuni à son peuple ″.

bona, provectæque ætatis, & plenus dierum: congregatusque est ad populum suum.

9. Isaac & Ismael ses enfans le porterent en la caverne double, située dans le champ d'Ephron fils de Seor Hethéen, vis-à-vis de Mambré,

9. *Et sepelierunt eum Isaac & Ismael filii sui in spelunca duplici, quæ sita est in agro Ephron filii Seor Hethæi, è regione Mambre,*

10. qu'il avoit acheté des enfans de Heth. C'est-là qu'il fut enterré aussi-bien que Sara sa femme.

10. *quem emerat à filiis Heth: ibi sepultus est ipse, & Sara uxor ejus.*

11. Après sa mort, Dieu benit son fils Isaac qui demeuroit près du puits nommé *le Puits* de celui qui vit & qui voit.

11. *Et post obitum illius benedixit Deus Isaac filio ejus, qui habitabat juxta puteum nomine Viventis & Videntis.*

§. 3. *Posterité d'Ismael.*

12. Voici le dénombrement des enfans d'Ismael fils d'Abraham & d'Agar Egyptienne, servante de Sara:

12. *Hæ sunt generationes Ismael filii Abrahæ, quem peperit ei Agar Ægyptia, famula Saræ:*

13. & voici les noms de ses enfans, selon que les ont portés ceux qui sont descendus d'eux. Le premier-né d'Ismael *fut* Nabajoth: les autres *fu-*

13. *& hæc nomina filiorum ejus in vocabulis & generationibus suis. Primogenitus Ismaelis Nabajoth: deinde Ce-*

℣. 8. *lettr.* Plenus dierum. *Hebr.* Satur vitæ.

Ibid. *lettr.* A ses ancêtres: son ame allant se joindre à celles des Patriarches qui avoient vêcu avant lui. *Syn.*

dar, & Adbeel, & Mabsam,

14. *Masma quoque, & Duma, & Massa,*

15. *Hadar, & Thema, & Jethur, & Naphis, & Cedma.*

16. *Isti sunt filii Ismaelis: & hæc nomina per castella & oppida eorum, duodecim principes tribuum suarum.*

17. *Et facti sunt anni vitæ Ismaelis centum triginta septem, deficiensque mortuus est, & appositus ad populum suum.*

18. *Habitavit autem ab Hevila usque Sur, quæ respicit Ægyptum introeuntibus Assyrios: coram cunctis fratribus suis obiit.*

19. *Hæ quoque sunt generationes Isaac filii Abraham. Abraham genuit Isaac;*

20. *qui cùm qua-*

rent Cedar, Adbéel, Mabsam,

14. Masma, Duma, Massa,

15. Hadar, Thema, Jethur, Naphis, & Cedma.

16. Ce sont-là les enfans d'Ismael; & tels ont été les noms qu'ils ont donnés à leurs châteaux & à leurs villes, ayant été les douze chefs ‖ de leurs peuples.

17. Le tems de la vie d'Ismael fut de cent trente-sept ans; & les forces lui manquant il mourut, & fut réuni à son peuple. Avant J. C. 1773.

18. Le payis où il habita fut depuis Hevila jusqu'à Sur, qui regarde l'Egypte lorsqu'on entre dans l'Assyrie ‖: & il mourut au milieu de tous ses freres ‖.

19. Voici quelle fut aussi la posterité d'Isaac fils d'Abraham. Abraham engendra Isaac;

20. lequel ayant qua-

ỳ. 16. *autr.* Princes.
ỳ. 18. *expl.* Le Payis qui est entre l'Egypte & l'Assyrie. Ibid. *expl.* Ou parceque sa demeure étoit entre celle d'Isaac, & celle des enfans de Cethura; ou parce qu'il mourut, laissant après lui ses freres vivans.

rante ans, épousa Rebecca fille de Bathuel Syrien de Mesopotamie ", & sœur de Laban.

draginta esset annorum, duxit uxorem Rebeccam filiam Bathuelis Syri de Mesopotamia, sororem Laban.

§. 4. *Naissance d'Esaü & de Jacob.*

21. Isaac pria le Seigneur " pour sa femme, parcequ'elle étoit stérile; & le Seigneur l'exauça, donnant à Rebecca la vertu de concevoir.

21. *Deprecatusque est Isaac Dominum pro uxore sua, eò quòd esset sterilis: qui exaudivit eum, & dedit conceptum Rebeccæ.*

22. Mais les deux enfans dont elle étoit grosse, s'entrechoquoient dans son ventre: ce qui lui fit dire: Si cela devoit m'arriver, qu'étoit-il besoin que je conçûsse? Elle alla donc consulter le Seigneur ";

22. *Sed collidebantur in utero ejus parvuli; quæ ait: Si sic mihi futurum erat, quid necesse fuit concipere? Perrexitque ut consuleret Dominum.*

23. qui lui répondit ": Deux nations " sont dans vos entrailles, & deux peuples sortant de votre sein se diviseront l'un contre l'autre ". L'un de

23. *Qui respondens, ait: Duæ gentes sunt in utero tuo, & duo populi ex ventre tuo dividentur, populusque populum*

℣. 20. *expl.* Mesopotamia pars Syriæ latissimè sumtæ.

℣. 21. *expl.* Le mot hebreu signifie, selon quelques Interpretes, des prieres ardentes, reiterées & perseverantes.

℣. 22. *expl.* Peutêtre à l'autel qu'Abraham avoit élevé près de sa tente. *Theodoret. quæst.* 75.

℣. 23. *expl.* Ou par un Ange, ou par revelation, ou par une vive impression de son Esprit.

Ibid. *expl.* Deux chefs de deux peuples, des Iduméens & des Juifs.

Ibid. *expl.* Par l'opposition de leurs mœurs, de leurs loix, & de leur religion. *Synops.*

superabit,

superabit, & major serviet minori.

ces peuples surmontera l'autre peuple, & l'aîné sera assujetti au plus jeune ″.

24. *Jam tempus pariendi advenerat, & ecce gemini in utero ejus reperti sunt.*

24. Lorsque le tems qu'elle devoit accoucher fut arrivé, elle se trouva mere de deux jumeaux.

25. *Qui prior egressus est, rufus erat, & totus in morem pellis hispidus, vocatumque est nomen ejus Esaü. Protinus alter egrediens, plantam fratris tenebat manu: & idcircò appellavit eum Jacob.*

25. Celui qui sortit le premier étoit roux, & tout velu comme une peau, & il fut nommé Esaü. L'autre sortit aussitôt, & il tenoit de sa main le pié de son frere ″. C'estpourquoi il fut nommé Jacob ″.

26. *Sexagenarius erat Isaac quando nati sunt ei parvuli.*

26. Isaac avoit soixante ans lorsque ces deux enfans lui nâquirent.

§. 5. *Esaü vend son droit d'aînesse à Jacob.*

27. *Quibus adultis, factus est Esaü vir gnarus venandi, & homo agricola: Jacob autem vir simplex habitabat in tabernaculis.*

27. Quand ils furent grands, Esaü devint habile à la chasse, & il s'appliquoit à cultiver la terre: mais Jacob étoit un homme simple ″, & il demeuroit *retiré* à la maison ″.

℣. 23. *expl.* Cela s'est accompli à la lettre du tems de David, qui se rendit tributaires les Iduméens descendus d'Esaü. *Aug. quæst.* 73. *Estius* 2. *Reg.* 8. 14.

℣. 25. *expl.* Comme s'il eût voulu lui disputer le droit d'aînesse, & sortir le premier.

Ibid. *expl.* Jacob, *i. e.* plantam tenens, seu supplantator. *cap.* 27. 36.

℣. 27. *expl.* D'une simplicité opposée à la malice, & non à la prudence.

Ibid. *lettr.* Dans les tentes. *Expl.* Les tentes servoient alors de maisons.

28. Isaac aimoit Esaü, parcequ'il mangeoit de ce qu'il prenoit à la chasse : mais Rebecca aimoit Jacob.

28. *Isaac amabat Esaü, eò quòd de venationibus illius vesceretur : & Rebecca diligebat Jacob.*

29. Un jour Jacob ayant fait cuire de quoi manger ″, Esaü survint des champs étant fort las,

29. *Coxit autem Jacob pulmentum : ad quem cùm venisset Esaü de agro lassus,*

30. & il dit à Jacob : Donnez-moi de ces mets roux *que vous avez fait cuire*, parceque je suis extrémement las. C'est pour cette raison qu'il fut depuis nommé Edom ″.

30. *ait : Da mihi de coctione hac rufa, quia oppido lassus sum. Quam ob causam vocatum est nomen ejus Edom.*

31. Jacob lui dit : Vendez-moi *donc* votre droit d'aînesse.

31. *Cui dixit Jacob : Vende mihi primogenita tua.*

32. Esaü lui répondit : Je me meurs ; de quoi me servira mon droit d'aînesse ″ ?

32. *Ille respondit : En morior ; quid mihi proderunt primogenita ?*

33. Jurez-le-moi donc, lui dit Jacob. Esaü le lui jura, & lui vendit son droit d'aînesse.

33. *Ait Jacob : Jura ergo mihi. Juravit ei Esaü, & vendidit primogenita.*

34. Et ainsi ayant pris du pain & ce plat de lentilles, il mangea & but,

34. *Et sic accepto pane & lentis edulio, comedit & bibit, &*

℣. 29. *expl.* Des lentilles. *Voyez vers.* 34.
℣. 30. *expl.* Edom signifie *roux.*
℣. 32. *expl.* Qui consistoit à avoir double part dans la succession du pere, à être consideré comme le chef & le seigneur de ses freres, qui tenoit en quelque sorte la place du pere dans la famille ; & à recevoir une benediction particuliere du pere mourant. *Deuter. cap.* 21 17, *Genes.* 27. 37.

abiit, parvipendens quòd primogenita vendidisset.

& s'en alla, se mettant peu en peine de ce qu'il avoit vendu son droit d'aînesse.

CHAPITRE XXVI.

§. 1. *Isaac va à Gerara.*

1. *Orta autem fame super terram, post eam sterilitatem quæ acciderat in diebus Abraham, abiit Isaac ad Abimelech regem Palæstinorum in Gerara.*

1. Cependant il arriva une famine en ce payis-là ″, comme il en étoit arrivé une au tems d'Abraham; & Isaac s'en alla à Gerara vers Abimelech ″ roi des Philistins.

2. *Apparuitque ei Dominus, & ait: Ne descendas in Ægyptum, sed quiesce in terra, quam dixero tibi.*

2. Car le Seigneur lui avoit apparu ″, & lui avoit dit: N'allez point ″ en Egypte, mais demeurez dans le payis que je vous montrerai.

3. *Et peregrinare in ea, eroque tecum, & benedicam tibi: tibi enim & semini tuo dabo universas regiones has, complens juramentum quod spopondi Abraham patri tuo.*

3. Passez-y quelque tems comme étranger, & je serai avec vous, & vous benirai; car je vous donnerai à vous & à votre race tous ces payis-ci, pour accomplir le serment que j'ai fait à Abraham votre pere.

ỳ. 1. *lettr.* Sur la terre.

Ibid. *expl.* C'étoit peutêtre le même qu'au 20 chap. *Aug.* Ou le nom d'Abimelech étoit commun aux Rois de Gerara, comme celui de Pharaon aux Rois d'Egypte.

ỳ. 2. *lettr.* lui apparut; mais l'Hebreu fait voir qu'on doit traduire, lui avoit apparu.

Ibid. *lettr.* Ne descendez point, &c.

4. Je multiplierai vos enfans comme les étoiles du ciel; je donnerai à votre posterité tous ces payis que vous voiez; & toutes les nations de la terre SERONT BENIES dans celui qui sortira de vous ‖ :

5. parcequ'Abraham a obéi à ma voix ‖; qu'il a gardé mes préceptes & mes commandemens, & qu'il a observé les cérémonies & les loix ‖ que je lui ai données.

4. *Et multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli : daboque posteris tuis universas regiones has : &* BENEDICENTUR *in semine tuo omnes gentes terra;*

5. *eò quòd obedierit Abraham voci mea, & custodierit pracepta & mandata mea, & ceremonias legesque servaverit.*

§. 2. *Il est repris par Abimelech.*

6. Isaac demeura donc à Gerara.

7. Et les habitans de ce payis-là lui demandant qui étoit Rebecca, il leur répondit: C'est ma sœur. Car il avoit craint de leur avouer qu'elle étoit sa femme; depeur qu'étant frappés de sa beauté, ils ne résolussent de le tuer.

8. Il se passa ensuite beaucoup de tems; & comme il demeuroit toujours dans le même lieu,

6. *Mansit itaque Isaac in Geraris.*

7. *Qui cùm interrogaretur à viris loci illius super uxore sua, respondit : Soror mea est. Timuerat enim confiteri quòd sibi esset sociata conjugio; reputans ne fortè interficerent eum, propter illius pulcritudinem.*

8. *Cùmque pertransissent dies plurimi, & ibidem moraretur, pro[illegible]*

℣. 4. *lettr.* Dans votre race.

℣. 5. *expl.* En sortant de son payis, en n'épargnant pas son propre fils, &c.

Ibid. *expl.* Celle de la Circoncision, & d'autres que Dieu pouvoit lui avoir données.

Abimelech rex Palestinorum per fenestram, vidit eum jocantem cum Rebecca uxore sua. il arriva qu'Abimelech roi des Philistins regardant par une fenêtre, vit Isaac qui se jouoit avec Rebecca sa femme ".

9. *Et accersito eo, ait : Perspicuum est quòd uxor tua sit ; cur mentitus es eam sororem tuam esse ? Respondit : Timui ne morerer propter eam.*

9. Et l'ayant fait venir, il lui dit : Il est visible que c'est votre femme ; pourquoi avez-vous fait un mensonge," en disant qu'elle étoit votre sœur ? Il lui repondit : J'ai eu peur qu'on ne me fît mourir à cause d'elle.

10. *Dixitque Abimelech : Quare imposuisti nobis ? Potuit coïre quispiam de populo cum uxore tua, & induxeras super nos grande peccatum. Præcepitque omni populo, dicens :*

10. Abimelech ajouta : Pourquoi nous avez-vous ainsi imposé ? Quelqu'un de nous auroit pu abuser de votre femme, & vous nous auriez fait tomber dans un grand peché. Il fit ensuite cette défense à tout son peuple :

11. *Qui tetigerit hominis hujus uxorem, morte morietur.*

11. Quiconque touchera la femme de cet homme-là, sera puni de mort.

§. 3. *Richesses d'Isaac.*

12. *Sevit autem Isaac in terra illa, & invenit in ipso anno*

12. Isaac sema ensuite en ce pays-là, & il recueillit l'année même le

℣. 8. *expl.* Qui lui parloit, ou qui en usoit, dit saint Augustin, envers elle avec cette familiarité qui n'est permise que dans le mariage, & qui étoit un effet de sa condescendance envers le sexe le plus foible. *Contrà Faust. lib. 22. cap. 46.*

℣. 9. *expl.* Quoiqu'il ne soit point marqué qu'Isaac se soit justifié sur le mensonge, il peut néanmoins l'avoir fait, & avoir dit la même chose qu'Abraham, que Rebecca étoit sa sœur, qui étoit le nom qu'on donnoit aux proches parentes. *Estius.*

centuple : & le Seigneur le benit.

13. Ainsi son bien s'augmenta beaucoup ; il s'enrichissoit & il croissoit de plus en plus, jusqu'à ce qu'il devînt extrémement puissant.

14. Car il possedoit une multitude de brebis, de troupeaux de bœufs, de serviteurs & de servantes. Ce qui ayant excité contre lui l'envie des Philistins,

15. ils boucherent tous les puits que les serviteurs d'Abraham son pere avoient creusés, & les remplirent de terre.

16. Et Abimelech dit lui-même à Isaac : Retirez-vous d'avec nous, parceque vous êtes devenu beaucoup plus puissant que nous.

17. Isaac s'étant donc retiré, vint au torrent de Gerara pour demeurer en ce lieu,

18. & il fit creuser de nouveau & *déboucher* d'autres puits que les serviteurs d'Abraham son pere avoient creusés, & que les Philistins peu après sa mort avoient

centuplum : benedixitque ei Dominus.

13. *Et locupletatus est homo ; & ibat proficiens atque succrescens, donec magnus vehementer effectus est.*

14. *Habuit quoque possessiones ovium & armentorum, & familiæ plurimum. Ob hoc invidentes ei Palæstini,*

15. *omnes puteos, quos foderant servi patris illius Abraham, illo tempore obstruxerunt, implentes humo :*

16. *in tantum, ut ipse Abimelech diceret ad Isaac : Recede à nobis, quoniam potentior nobis factus es valdè.*

17. *Et ille discedens, ut veniret ad torrentem Gerara, habitaretque ibi ;*

18. *rursumque fodit alios puteos, quos foderant servi patris sui Abraham, & quos, illo mortuo, olim obstruxerant Philisthiim : appellavitque*

eos eisdem nominibus quibus antè pater vocaverat.

remplis de terre ; & il leur donna les mêmes noms que son pere leur avoit donnés auparavant.

19. Foderuntque in torrente, & repererunt aquam vivam.

19. Ils fouillerent aussi au fond du torrent, & ils y trouverent de l'eau vive.

§. 4. *Querelle entre les Pasteurs d'Isaac & ceux du payis.*

20. Sed & ibi jurgium fuit pastorum Geraræ adversus pastores Isaac, dicentium: Nostra est aqua; quam ob rem nomen putei, ex eo quod acciderat, vocavit Calumniam.

20. Mais les pasteurs de Gerara firent encore là une querelle aux pasteurs d'Isaac, en leur disant : L'eau est à nous ; c'est-pourquoi il appella ce puits Injustice [a], à cause de ce qui étoit arrivé.

21. Foderunt autem & alium: & pro illo quoque rixati sunt, appellavitque eum Inimicitias.

21. Ils en creuserent encore un autre ; & les pasteurs de Gerara les ayant encore querellés, il l'appella Inimitié.

22. Profectus inde fodit alium puteum, pro quo non contenderunt: itaque vocavit nomen ejus Latitudo, dicens: Nunc dilatavit nos Dominus, & fecit crescere super terram.

22. Etant parti de là, il creusa un autre puits, pour lequel ils ne disputerent point : c'estpourquoi il lui donna le nom de Largeur, en disant : Le Seigneur nous a mis maintenant au large, & nous a fait croître en biens sur la terre.

23. Ascendit autem ex illo loco in Bersabee;

23. Isaac retourna de là à Bersabée ;

24. ubi apparuit ei

24. & la nuit suivante

ỳ. 20. *lettr. Calumniam*, qui signifie en cet endroit, oppression, violence, injustice.

le Seigneur lui apparut, & lui dit : Je suis le Dieu d'Abraham votre pere ; ne craignez point, parceque je suis avec vous. Je vous benirai, & je multiplierai votre race à cause d'Abraham mon serviteur.

Dominus in ipsa nocte, dicens : Ego sum Deus Abraham patris tui ; noli timere, quia ego tecum sum : benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum propter servum meum Abraham.

25. Il éleva donc un autel en ce lieu-là ; & ayant invoqué le nom du Seigneur, il y dressa sa tente, & il commanda à ses serviteurs d'y creuser un puits.

25. *Itaque adificavit ibi altare : & invocato nomine Domini, extendit tabernaculum, precepitque servis suis ut foderent puteum.*

§. 5. *Alliance entre Isaac & Abimelech.*

26. Abimelech, Ochozath son favori, & Phicol " Géneral de son armée, vinrent de Gerara *le trouver* en ce même lieu ;

26. *Ad quem locum cùm venissent de Geraris, Abimelech, & Ochozath amicus illius, & Phicol dux militum ;*

27. & Isaac leur dit : Pourquoi venez-vous trouver un homme que vous haïssez, & que vous avez chassé d'avec vous ?

27. *locutus est eis Isaac : Quid venistis ad me, hominem quem odistis, & expulistis à vobis ?*

28. Ils lui répondirent : Nous avons vû que le Seigneur est avec vous ; c'estpourquoi nous avons résolu de faire une allian-

28. *Qui responderunt : Vidimus tecum esse Dominum, & idcircò nos diximus : Sit juramentum in-*

℣. 26. *expl.* Ce pouvoit être le même qu'au 21 chapitre, où *Phicol*, qui signifie, *facies omnium*, comme qui diroit : Celui sur lequel les yeux de tous sont arrêtés, pouvoit être un nom d'Office, commun à tous les Generaux du payis. *Synops.*

ter nos, & ineamus fœdus;

29. *ut non facias nobis quidquam mali, sicut & nos nihil tuorum attigimus, nec fecimus quod te læderet; sed cum pace dimisimus auctum benedictione Domini.*

30. *Fecit ergo eis convivium, & post cibum & potum,*

31. *surgentes manè, juraverunt sibi mutuò: dimisitque eos Isaac pacificè in locum suum.*

32. *Ecce autem venerunt in ipso die servi Isaac, annuntiantes ei de puteo quem foderant, atque dicentes: Invenimus aquam.*

33. *Unde appellavit eum, Abundantiam: & nomen urbi impositum est Bersabee, usque in præsentem diem.*

ce entre nous, qui sera jurée de part & d'autre;

29. afin que vous ne nous fassiez aucun tort, comme nous n'avons touché à rien qui fût à vous, ni rien fait qui vous pût offenser; vous ayant laissé aller en paix, comblé de la bénédiction du Seigneur.

30. Isaac leur fit donc un festin; & après qu'ils eurent mangé & bû avec lui,

31. ils se leverent le matin, & l'alliance fut jurée de part & d'autre. Isaac les reconduisit étant en fort bonne intelligence avec eux, & les laissa s'en retourner en leur payis.

32. Le même jour les serviteurs d'Isaac lui vinrent dire, qu'ils avoient trouvé de l'eau dans le puits qu'ils avoient creusé.

33. C'est-pourquoi il appella ce puits, Abondance; & le nom de Bersabée ″ fut donné à la ville, & lui est demeuré jusqu'aujourd'hui.

℣. 33. *expl.* Ce nom avoit été donné à la ville voisine de ce puits par Abraham, & signifioit, Puits du serment; mais en y ajoûtant une aspiration plus forte, il signifia, Puits d'abondance, qui est le nom qu'Isaac lui donna. *Hieronym. Tradit.*

Avant J. C. 1796.

34. Or Esaü ayant quarante ans épousa Judith, fille de Béer Hethéen, & Basemath fille d'Elon du même payis;

34. Esaü verò quadragenarius duxit uxores, Judith filiam Beeri Hethæi, & Basemath filiam Elon ejusdem loci:

35. qui toutes deux s'étoient mises mal dans l'esprit d'Isaac & de Rebecca ‖.

35. quæ ambæ offenderant animum Isaac & Rebeccæ.

℣. 35. Parcequ'elles étoient indociles, & d'une humeur difficile & contrariante. *Vatabl.* LXX.

CHAPITRE XXVII.

§. 1. *Jacob prépare à manger à Isaac.*

Avant J. C. 1759.

1. ISaac étant devenu fort vieux, ses yeux s'obscurcirent de telle sorte qu'il ne pouvoit plus voir. Il appella donc Esaü son fils aîné, & lui dit: Mon fils. Me voici, dit Esaü.

1. SEnuit autem Isaac, & caligaverunt oculi ejus, & videre non poterat: vocavitque Esaü filium suum majorem, & dixit ei: Fili mi. Qui respondit: Adsum.

2. Son pere ajouta: Vous voiez que je suis fort âgé, & que j'ignore le jour de ma mort.

2. Cui pater: Vides, inquit, quòd senuerim, & ignorem diem mortis meæ.

3. Prenez vos armes, votre carquois & votre arc, & sortez dehors; & lorsque vous aurez pris quelque chose à la chasse,

3. Sume arma tua, pharetram & arcum, & egredere foras: cùmque venatu aliquid apprehenderis,

4. vous me l'apprêterez comme vous savez

4. fac mihi inde pulmentum sicut velle

me nosti ; & affer ut comedam , & benedicat tibi anima mea antequam moriar.

que je l'aime ‖ ; & vous me l'apporterez afin que j'en mange , & que je vous benisse ‖ avant que je meure.

5. *Quòd cùm audisset Rebecca , & ille abiisset in agrum ut jussionem patris impleret ,*

5. Rebecca entendit ces paroles ; & Esaü étant allé dans les champs pour faire ce que son pere lui avoit commandé ,

6. *dixit filio suo Jacob : Audivi patrem tuum loquentem cum Esaü fratre tuo , & dicentem ei :*

6. elle dit à Jacob son fils : J'ai entendu votre pere qui parloit à votre frere Esaü , & qui lui disoit :

7. *Affer mihi de venatione tua, & fac cibos ut comedam , & benedicam tibi coram Domino antequam moriar.*

7. Apportez-moi quelque chose de votre chasse , & préparez-moi dequoi manger , afin que je vous benisse devant le Seigneur avant que je meure.

8. *Nunc ergo , fili mi , acquiesce consiliis meis :*

8. Suivez donc maintenant , mon fils , le conseil que je vais vous donner :

9. *& pergens ad gregem , affer mihi duos hœdos optimos , ut faciam ex eis escas patri tuo , quibus libenter vescitur ;*

9. Allez-vous-en au troupeau , & apportez-moi deux des meilleurs chevreaux que vous trouverez , afin que j'en prépare à votre pere une sorte de mets *que je sai* qu'il aime ;

10. *quas cùm intuleris , & comederit,*

10. & qu'après que vous le lui aurez présenté

℣. 4. *lettr.* Je le veux.
Ibid. *lettr.* Que mon ame vous benisse.

& qu'il en aura mangé, il vous benisse avant qu'il meure ".

11. Jacob lui répondit : Vous savez que mon frere Esaü a le corps velu, & que moi je n'ai point de poil :

12. si mon pere vient donc à me toucher avec la main, & qu'il s'en aperçoive, j'ai peur qu'il ne croie que je l'ai voulu tromper, & qu'ainsi je n'attire sur moi sa malédiction au-lieu de sa bénédiction.

13. Sa mere lui répondit : Mon fils, je me charge moi-même de cette malédiction " *que vous craignez :* faites " seulement ce que je vous conseille, & allez me querir ce que je vous dis.

14. Il y alla, il l'apporta, & il le donna à sa mere ; qui en prépara à

benedicat tibi priusquam moriatur.

11. *Cui ille respondit : Nosti quòd Esaü frater meus homo pilosus sit, & ego lenis :*

12. *si attrectaverit me pater meus, & senserit, timeo ne putet me sibi voluisse illudere, & inducam super me maledictionem pro benedictione.*

13. *Ad quem mater : In me sit, ait, ista maledictio, fili mi : tantùm audi vocem meam, & pergens affer quæ dixi.*

14. *Abiit, & attulit, deditque matri. Paravit illa ci-*

℣. 10. *expl.* Rebecca connoissoit par la lumiere de Dieu le grand mystere de ce qui devoit arriver en la personne de JESUS-CHRIST descendu de Jacob, lorsque tous les peuples de la terre lui ont été assujettis, & que plusieurs de ses freres qui étoient les Juifs l'ont adoré. *Theodoret. quæst.* 79. *August. Civit. Dei, lib.* 16. 37. *Estius.*

℣. 13. *expl.* Elle pouvoit parler ainsi par la confiance qu'elle avoit de voir accomplir ce que le Seigneur lui avoit dit (chap. 25. 23.) que l'aîné seroit assujetti au cadet. *Theodoret. quæst.* 79.

Ibid. *lettr.* Audi, *i. e.* acquiesce.

bos, sicut velle noverat patrem illius.

15. *Et vestibus Esaü valdè bonis, quas apud se habebat domi, induit eum:*

16. *pelliculasque hœdorum circumdedit manibus, & colli nuda protexit.*

17. *Deditque pulmentum, & panes, quos coxerat tradidit.*

18. *Quibus illatis, dixit: Pater mi. At ille respondit: Audio. Quis es tu, fili mi?*

19. *Dixitque Jacob: Ego sum primogenitus tuus Esaü: feci sicut præcepisti mihi: surge, sede, & comede de venatione mea, ut benedicat mihi anima tua.*

20. *Rursumque*

manger à son pere comme elle savoit qu'il le desiroit.

15. Elle fit prendre ensuite à Jacob de très-beaux habits ″ d'Esaü, qu'elle gardoit elle-même au logis.

16. Et elle mit autour de ses mains la peau de ces chevreaux, & lui en couvrit le cou par-tout où il étoit découvert.

17. Puis elle lui donna ce qu'elle avoit préparé à manger, & les pains qu'elle avoit cuits.

18. Jacob porta le tout devant Isaac, & lui dit: Mon pere. Je vous entens, dit Isaac: Qui êtes-vous, mon fils?

19. Jacob lui répondit: Je suis Esaü votre fils aîné ″. J'ai fait ce que vous m'avez commandé: levez-vous, asseyez-vous *sur votre lit*, & mangez de ma chasse, afin que vous me donniez votre bénédiction.

20. Isaac dit encore à

ỷ. 15. *lettr.* De très-bons habits. *Autr.* les meilleurs habits.

ỷ. 19. *expl.* Il avoit acquis le droit d'aînesse d'Esaü. Et d'ailleurs, Dieu put bien lui faire comprendre alors, comme à Rebecca, tout le mystere de cette benediction, qui regardoit JESUS-CHRIST né depuis d'Abraham & de Jacob, selon la chair. *August. ut suprà Estius.*

son fils : Mais comment avez-vous pu, mon fils, en trouver sitôt ? Il lui répondit : Dieu a voulu que ce que je desirois se présentât tout-d'un-coup à moi.

Isaac ad filium suum : Quomodo, inquit, tam citò invenire potuisti, fili mi ? Qui respondit : Voluntas Dei fuit, ut citò occurreret mihi quod volebam.

21. Isaac dit encore : Approchez-vous d'ici, mon fils, afin que je vous touche, & que je reconnoisse si vous êtes mon fils, ou non.

21. *Dixitque Isaac : Accede huc, ut tangam te, fili mi, & probem utrum tu sis filius meus Esaü, an non.*

22. Jacob s'approcha de son pere ; & Isaac l'ayant tâté, dit : Pour la voix, c'est la voix de Jacob ; mais les mains, sont les mains d'Esaü.

22. *Accessit ille ad patrem, & palpato eo dixit Isaac : Vox quidem, vox Jacob est ; sed manus, manus sunt Esaü.*

23. Et il ne le reconnut point, parceque ses mains étant couvertes de poil parurent toutes semblables à celles de son aîné. Isaac le benissant donc,

23. *Et non cognovit eum, quia pilosæ manus similitudinem majoris expresserant. Benedicens ergo illi,*

24. lui dit : Etes-vous mon fils Esaü ? Je le suis, répondit Jacob.

24. *ait : Tu es filius meus Esaü ? Respondit, Ego sum.*

25. Mon fils, ajouta Isaac, apportez-moi à manger de votre chasse, afin que je vous benisse. Jacob lui en présenta ; & après qu'il en eut mangé, il lui présenta aussi du vin qu'il but.

25. *At ille : Affer mihi, inquit, cibos de venatione tua, fili mi, ut benedicat tibi anima mea. Quos cùm oblatos comedisset, obtulit ei etiam vinum ; quo hausto,*

§. 2. *Isaac benit Jacob.*

26. *dixit ad eum: Accede ad me, & da mihi osculum, fili mi.*

27. *Accessit, & osculatus est eum. Statimque ut sensit vestimentorum illius fragrantiam, benedicens illi, ait: Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus.*

28. *Det tibi Deus de rore cœli, & de pinguedine terræ, abundantiam frumenti & vini.*

29. *Et serviant tibi populi, & adorent te tribus. Esto dominus fratrum tuorum, & incurventur ante te filii matris tuæ. Qui maledixerit tibi, sit ille maledictus; & qui benedixerit tibi, benedictionibus*

26. Isaac lui dit *ensuite*: Approchez-vous de moi, mon fils, & venez me baiser.

27. Il s'approcha *donc* de lui, & le baisa. Et Isaac, aussitôt qu'il eut senti la bonne odeur qui sortoit de ses habits, lui dit en le benissant: L'odeur qui sort de mon fils est semblable à celle d'un champ plein *de fleurs* que le Seigneur a comblé de ses bénédictions ".

28. Que Diéu vous donne une abondance de blé & de vin, de la rosée du ciel, & de la graisse de la terre.

29. Que les peuples " vous soient assujettis; & que les tribus " vous adorent. Soiez le seigneur " de vos freres, & que les enfans de votre mere s'abaissent profondément devant vous. Que celui qui vous maudira, soit maudit lui-même; & que celui qui vous benira, soit

℣. 27. *autr.* A rempli de fleurs & de fruits.

℣. 29. *expl* Les Moabites, les Iduméens, &c.

Ibid. *expl.* Les Arabes & les Syriens descendus d'Agar, de Céthura, de Laban. *Grot.*

Ibid. *expl.* Esaü ayant perdu son droit d'aînesse, étoit soumis à Jacob. Et ses descendans les Iduméens lui furent depuis assujettis en la personne de David.

comblé de bénédictions. *repleatur.*

§. 3. *Douleur d'Esaü.*

30. Isaac ne faisoit que d'achever ces paroles, & Jacob étoit à peine sorti dehors, lorsqu'Esaü entra;

30. *Vix Isaac sermonem impleverat, & egresso Jacob foras, venit Esaü;*

31. & que présentant à son pere ce qu'il avoit apprêté de sa chasse, il lui dit: Levez-vous, mon pere, & mangez de la chasse de votre fils, afin que vous me donniez votre bénédiction.

31. *coctosque de venatione cibos intulit patri, dicens: Surge, pater mi, & comede de venatione filii tui, ut benedicat mihi anima tua.*

32. Isaac lui dit: Qui êtes-vous donc? Esaü lui répondit: Je suis Esaü votre fils aîné.

32. *Dixitque illi Isaac: Quis enim es tu? Qui respondit: Ego sum filius tuus primogenitus Esaü.*

33. Isaac [a] fut frappé d'un profond étonnement; & admirant au-delà de tout ce qu'on en peut croire ce qui étoit arrivé, il lui dit: Qui èst donc celui qui m'a déja apporté de ce qu'il avoit pris à la chasse, & qui m'a fait manger de tout avant que vous vinssiez? & je lui ai donné ma bénédiction, & il sera beni.

33. *Expavit Isaac stupore vehementi; & ultrà quàm credi potest, admirans, ait: Quis igitur ille est qui dudum captam venationem attulit mihi, & comedi ex omnibus priusquàm tu venires? benedixique ei, & erit benedictus.*

34. Esaü à ces paroles de son pere jetta un cri

34. *Auditis Esaü sermonibus patris, ir-*

ỷ. 33. *expl.* Qui n'eût attendu alors la malediction d'un pere irrité, s'il n'avoit été éclairé par la lumiere de l'Esprit de Dieu? *August. Civ. Dei, lib. 16. cap. 37.*

rugiit clamore magno : & consternatus, ait : Benedic etiam & mihi, pater mi.

35. *Qui ait : Venit germanus tuus fraudulenter, & accepit benedictionem tuam.*

36. *At ille subjunxit : Justè vocatum est nomen ejus Jacob ; supplantavit enim me en altera vice : primogenita mea ante tulit, & nunc secundo surripuit benedictionem meam. Rursumque ad patrem : Numquid non reservasti, ait, & mihi benedictionem ?*

37. *Respondit Isaac : Dominum tuum illum constitui, & omnes fratres ejus servituti illius subjugavi : frumento & vino stabilivi eum ; & tibi post hac, fili mi, ultrà quid faciam ?*

38. *Cui Esaü : Num unam, inquit, tantùm benedictionem ha-*

furieux ; & étant dans une extrême consternation, il lui dit : Donnez-moi aussi votre bénédiction, mon pere.

35. Isaac lui répondit : Votre frere m'est venu surprendre, & il a reçu la bénédiction qui vous étoit dûe.

36. C'est avec raison, dit Esaü, qu'il a été appellé Jacob ; car voici la seconde fois qu'il m'a supplanté. Il m'a enlevé auparavant mon droit d'aînesse, & présentement il vient encore de me dérober la bénédiction qui m'étoit dûe. Mais, mon pere, ajouta Esaü, n'avez-vous *donc* point réservé aussi une bénédiction pour moi ?

37. Isaac lui répondit : Je l'ai établi votre seigneur, & j'ai assujetti à sa domination tous ses freres. Je l'ai affermi dans la possession du blé & du vin ; & après cela, mon fils, que me reste-t-il à faire pour vous ?

38. Esaü lui repartit : N'avez-vous donc, mon pere, qu'une seule béné-

℣. 34. *lettr.* Irrugit clamore magno.
℣. 36. Jacob signifie *supplantateur*.

diction ? Je vous conjure de me benir aussi. Il jetta ensuite de grands cris mêlés de larmes.

bes, pater? Mihi quoque, obsecro, ut benedicas. Cùmque ejulatu magno fleret;

§. 4. *Bénédiction qu'Isaac lui donne.*

39. Et Isaac en étant touché, lui dit : Votre bénédiction ‖ sera dans la graisse de la terre & dans la rosée du ciel *qui vient* d'enhaut.

39. *motus Isaac, dixit ad eum: In pinguedine terra, & in rore cœli desuper,*

40. Vous vivrez de l'épée ‖; vous servirez votre frere; & le tems viendra que vous secouerez son joug ‖, & que vous vous en délivrerez.

40. *erit benedictio tua. Vives in gladio, & fratri tuo servies: tempusque veniet, cùm excutias & solvas jugum ejus de cervicibus tuis.*

41. Esaü haïssoit donc toujours Jacob, à cause de cette bénédiction qu'il avoit reçue de son pere; & il disoit en lui-même: Le tems de la mort ‖ de mon pere viendra, & alors je tuerai mon frere Jacob.

41. *Oderat ergo semper Esaü Jacob pro benedictione quâ benedixerat ei pater; dixitque in corde suo: Venient dies luctus patris mei, & occidam Jacob fratrem meum.*

42. Ce qui ayant été

42. *Nuntiata sunt*

℣. 39. *expl.* Ceci n'est point contraire à ce que dit saint Paul : Qu'Esaü ne put obtenir la benediction qu'il demandoit, parcequ'il parle de la benediction dûe à l'aîné. *Hebr.* 12. 17.

℣. 40. *expl.* Les Iduméens qui descendoient d'Esaü, furent en effet un peuple guerrier, aimant le fer & la violence. *Joseph. Bell. Jud. lib.* 4.

Ibid. *lettr.* Vous secouerez son joug de votre coû. *Expl.* Cela arriva sous Joram fils de Josaphat, lorsque l'Idumée se revolta, & secoua le joug des Juifs. 4. *Reg.* 8. 22.

℣. 41. *lettr.* Du deuil.

hac Rebecca; quæ mittens & vocans Jacob filium suum, dixit ad eum: Ecce Esaü frater tuus minatur ut occidat te.

rapporté à Rebecca ", elle envoya querir son fils Jacob, & lui dit: Voilà votre frere Esaü qui menace de vous tuer.

43. *Nunc ergo, fili mi, audi vocem meam: & consurgens fuge ad Laban fratrem meum in Haran:*

43. Mais, mon fils, croiez-moi: hâtez-vous de vous retirer vers mon frere Laban, qui est à Haran.

44. *habitabisque cum eo dies paucos, donec requiescat furor fratris tui;*

44. Vous demeurerez quelques jours avec lui, jusqu'à ce que la fureur de votre frere s'appaise;

45. *& cesset indignatio ejus, obliviscaturque eorum quæ fecisti in eum: postea mittam, & adducam te inde huc. Cur utroque orbabor filio in uno die?*

45. que sa colere se passe, & qu'il oublie ce que vous avez fait contre lui. J'envoyerai ensuite *pour* vous faire revenir ici. Pourquoi perdrai-je mes deux enfans en un même jour? ".

46. *Dixitque Rebecca ad Isaac: Tædet me vitæ meæ propter filias Heth. Si acceperit Jacob uxorem de stirpe hujus terræ, nolo vivere.*

46. Rebecca dit ensuite à Isaac: La vie m'est devenue ennuyeuse à cause des filles de Heth *qu'Esaü a épousées* ". Si Jacob épouse une fille de ce pays-ci, je ne veux plus vivre.

ỳ. 42. *expl.* Il est marqué, qu'il *disoit ces choses en lui-même.* Mais il ne put s'empêcher de le témoigner depuis: ce qui fut cause qu'on le rapportât à Rebecca.

ỳ. 45. *expl.* Soit par la mort de tous les deux, soit par la mort de l'un, & par la fuite de l'autre.

ỳ. 46. *expl.* Elle parle ainsi à Isaac pour ne lui pas découvrir le mauvais dessein d'Esaü contre son frere, & pour l'engager doucement à envoyer son fils Jacob en Mesopotamie.

CHAPITRE XXVIII.

§. 1. *Jacob va en Mesopotamie.*

Avant J. C. 1755.

1. ISaac ayant donc appellé Jacob le benit, & lui fit ce commandement : Ne prenez point, lui dit-il, une femme d'entre les filles de Chanaan :

2. Mais allez en Mesopotamie qui est en Syrie, en la maison de Bathuel, pere de votre mere, & épousez une des filles de Laban votre oncle.

3. Que le Dieu tout-puissant vous benisse, qu'il accroisse, & qu'il multiplie votre race ; afin que vous soiez le chef de plusieurs peuples.

4. Qu'il vous donne, & à votre posterité après vous, les bénédictions qu'il a promises à Abraham ‖, & qu'il vous fasse posseder la terre où vous demeurez comme étranger, qu'il a promise à votre ayeul.

1. *Vocavit autem Isaac Jacob, & benedixit eum, præcepitque ei, dicens : Noli accipere conjugem de genere Chanaan :*

2. *sed vade, & proficiscere in Mesopotamiam Syriæ, ad domum Bathuel patris matris tuæ, & accipe tibi inde uxorem de filiabus Laban avunculi tui.*

3. *Deus autem omnipotens benedicat tibi, & crescere te faciat, atque multiplicet, ut sis in turbas populorum.*

4. *Et det tibi benedictiones Abrahæ, & semini tuo post te, ut possideas terram peregrinationis tuæ, quam pollicitus est avo tuo.*

℣. 4. *expl.* Ces benedictions regardoient la promesse que Dieu lui avoit faite, de lui donner la terre de Chanaan, & de benir en lui, c'est-à-dire en celui qui sortiroit de lui, toutes les nations.

5. *Cùmque dimisisset eum Isaac, profectus venit in Mesopotamiam Syriæ ad Laban filium Bathuel Syri, fratrem Rebeccæ matris suæ.*

5. Jacob ayant pris ainsi congé d'Isaac, partit // pour se rendre en Mesopotamie qui est en Syrie, chez Laban fils de Bathuel Syrien, frere de Rebecca sa mere.

§. 2. *Mariage d'Esaü.*

6. *Videns autem Esaü quòd benedixisset pater suus Jacob, & misisset eum in Mesopotamiam Syriæ, ut inde uxorem duceret; & quòd post benedictionem præcepisset ei, dicens: Non accipies uxorem de filiabus Chanaan;*

6. Mais Esaü // voiant que son pere avoit beni Jacob, & l'avoit envoyé en Mesopotamie de Syrie, pour épouser une femme de ce païs-là; qu'après lui avoir donné sa bénédiction, il lui avoit fait ce commandement: Vous ne prendrez point de femme d'entre les filles de Chanaan;

7. *quodque obediens Jacob parentibus suis isset in Syriam;*

7. & que Jacob obéïssant à son pere & à sa mere, étoit allé en Syrie;

8. *probans quoque quòd non libenter aspiceret filias Chanaan pater suus,*

8. ayant vû aussi par expérience que les filles de Chanaan ne plaisoient point à son pere,

9. *ivit ad Ismaelem; & duxit uxorem, absque iis quas*

9. il alla en la maison d'Ismael //; & outre les femmes qu'il avoit déja,

℣. 5. *lettr.* Profectus venit, *id est*, ut veniret.

℣. 6. *expl.* Il vouloit peutêtre se bien remettre avec son pere & sa mere; en reparant en quelque sorte la faute qu'il avoit faite d'épouser des femmes Hethéennes. Mais ce fut imprudemment qu'il prit une femme de la race de la servante. *Synops.*

℣. 9. *lettr.* Vers Ismael, c'est-à-dire vers sa famille; car pour lui, il y avoit plusieurs années qu'il étoit mort. *Synops.*

il épousa Maheleth fille d'Ismael fils d'Abraham, & sœur de Nabajoth.

priùs habebat, Maheleth filiam Ismael filii Abraham, sororem Nabajoth.

§. 3. *Jacob voit en songe une échelle.*

10. Jacob étant donc sorti de Bersabée ″, alloit à Haran ″;

11. & étant venu en un certain lieu, comme il vouloit s'y reposer après le coucher du soleil, il prit une des pierres qui étoient-là, & la mit sous sa tête, & s'endormit au même lieu.

12. Alors il vit en songe ″ une échelle, dont le pié étoit appuyé sur la terre, & le haut touchoit au ciel; & des Anges de Dieu montoient & descendoient le long de l'échelle.

13. Il vit aussi le Seigneur appuyé sur le haut de l'échelle, qui lui dit: Je suis le Seigneur le Dieu d'Abraham votre pere ″,

10. *Igitur egressus Jacob de Bersabee, pergebat Haran;*

11. *cùmque venisset ad quemdam locum, & vellet in eo requiescere post solis occubitum, tulit de lapidibus qui jacebant, & supponens capiti suo, dormivit in eodem loco.*

12. *Viditque in somnis scalam stantem super terram, & cacumen illius tangens cœlum; Angelos quoque Dei ascendentes & descendentes per eam;*

13. *& Dominum innixum scalæ, dicentem sibi: Ego sum Dominus Deus Abraham patris tui,*

℣. 10. *expl.* Sans bien, sans compagnon, & avec un bâton de voyageur, comme un homme qui fuyoit. *Cap.* 32. 10. *Sap. cap.* 10. 10. Ibid. *Expl.* Haran étoit éloignée de Bersabée d'environ neuf ou dix journées de chemin.

℣. 12. *expl.* Dieu le consoloit par cette vision, l'assurant de son secours par la vûe des Anges qui descendoient & qui montoient, pour marque qu'ils étoient toûjours prêts à l'assister de la part de Dieu. *Theodoret. Cyrill. Alex. in Genes.*

℣. 13. *expl.* Votre ayeul.

& Deus Isaac : Terram, in qua dormis, tibi dabo & semini tuo.

& le Dieu d'Isaac. Je vous donnerai & à votre race la terre où vous dormez.

14. *Eritque semen tuum quasi pulvis terræ : dilataberis ad occidentem, & orientem, & septentrionem, & meridiem ; &* BENEDICENTUR IN TE, *& in semine tuo cunctæ tribus terræ.*

14. Votre posterité sera *nombreuse* comme la poussiere de la terre : vous vous étendrez à l'orient & à l'occident, au septentrion & au midi ; & toutes les nations de la terre SERONT BENIES EN VOUS, & dans celui qui sortira de vous ″.

15. *Et ero custos tuus quocumque perrexeris, & reducam te in terram hanc : nec dimittam nisi complevero universa quæ dixi.*

15. Je ferai votre protecteur par-tout où vous irez ; je vous ramenerai dans ce payis ; & ne vous quitterai point que je n'aye accompli tout ce que j'ai dit.

§. 4. *Vœu de Jacob.*

16. *Cùmque evigilasset Jacob de somno, ait : Verè Dominus est in loco isto, & ego nesciebam.*

16. Jacob s'étant éveillé après son sommeil, dit ces paroles : Le Seigneur est vraiment en ce lieu-ci, & je ne le savois pas ″.

17. *Pavensque : Quàm terribilis est, inquit, locus iste ! Non est hîc aliud ni-*

17. Et dans la frayeur dont il se trouva saisi, il ajouta : Que ce lieu est terrible ! C'est véritable-

℣. 14. *lettr.* Et in semine tuo, dans votre race, c'est en JESUS-CHRIST qui sera de votre race selon la chair.

℣. 16. *expl.* Il sçavoit bien que Dieu remplissoit toutes choses. Mais il ne connut qu'il étoit plus particulierement en ce lieu, que par ces marques sensibles qu'il lui donna de sa présence.

ment" la maison de Dieu", & la porte du ciel ".

18. Jacob se levant donc le matin, prit la pierre qu'il avoit mise sous sa tête, & l'érigea comme un monument ", répandant de l'huile dessus ".

19. Il donna aussi le nom de Bethel à la ville ", qui auparavant s'appelloit Luza.

20. Et il fit ce vœu en même-tems, en disant : Si Dieu demeure avec moi, s'il me protege dans le chemin par lequel je marche, & me donne du pain pour me nourrir, & des vêtemens pour me vêtir ;

21. & si je retourne heureusement en la maison de mon pere, le Seigneur sera mon Dieu " :

si domus Dei, & porta cœli.

18. *Surgens ergo Jacob manè tulit lapidem quem supposuerat capiti suo, & erexit in titulum, fundens oleum desuper.*

19. *Appellavitque nomen urbis Bethel, quæ priùs Luza vocabatur.*

20. *Vovit etiam votum, dicens : Si fuerit Deus mecum, & custodierit me in via, per quam ego ambulo, & dederit mihi panem ad vescendum, & vestimentum ad induendum ;*

21. *reversusque fuero prosperè ad domum patris mei, erit mihi Dominus in Deum :*

℣. 17. *lettr.* Ce n'est autre chose que, &c.

Ibid. *expl.* Parcequ'il y avoit vû Dieu en la compagnie des Anges.

Ibid. *expl.* Parcequ'il y avoit vû les Anges descendre du ciel vers les hommes ; & remonter au ciel vers Dieu.

℣. 18. *expl.* De cette grace que le Seigneur lui avoit faite.

Ibid. *expl.* Pour la consacrer au Seigneur, en attendant qu'il y dressât un autel.

℣. 19. *expl.* A la ville voisine du lieu où il dormoit à l'air.

℣. 21. *expl.* Par un culte plus particulier & accompagné de plus de ferveur, que je lui rendrai pour lui témoigner ma reconnoissance.

&

22. *& lapis iste, quem erexi in titulum, vocabitur Domus Dei : cunctorumque quæ dederis mihi, decimas offeram tibi.*

22. & cette pierre que j'ai dressée comme un monument, s'appellera la Maison de Dieu ॥ ; & je vous offrirai, *Seigneur*, la dîme de tout ce que vous m'aurez donné.

℣. 22. *expl.* C'est-à-dire, que cette pierre & ce lieu où elle est, sera pour moi un lieu saint & consacré au Seigneur, où je l'honorerai par mes sacrifices.

CHAPITRE XXIX.

§. 1. *Jacob arrive chez Laban.*

1. *PRofectus ergo Jacob venit in terram orientalem.*

1. JAcob continua son chemin, & arriva au pays qui étoit vers l'orient. Avant J. C. 1759.

2. *Et vidit puteum in agro, tres quoque greges ovium accubantes juxta eum ; nam ex illo adaquabantur pecora, & os ejus grandi lapide claudebatur.*

2. Il entra dans un champ où il vit un puits, & trois troupeaux de brebis qui se reposoient auprès ; car on y menoit boire les troupeaux, & l'entrée en étoit fermée avec une grande pierre.

3. *Morisque erat, ut cunctis ovibus congregatis devolverent lapidem ; & refectis gregibus, rursum super os putei ponerent.*

3. C'étoit la coutume de ne lever la pierre que lorsque tous les troupeaux étoient assemblés; & après qu'ils avoient bû, on la remettoit sur l'ouverture du puits.

4. *Dixitque ad pastores : Fratres, unde estis ? Qui responde-*

4. Jacob dit donc aux pasteurs : Mes freres, d'où êtes-vous ? Ils lui ré-

pondirent : De Haran.

5. Jacob ajouta : Ne connoissez-vous point Laban fils " de Nachor ? Ils lui dirent : Nous le connoissons.

6. Se porte-t-il bien, dit Jacob ? Ils lui répondirent : Il se porte bien ; & voilà sa fille Rachel qui vient ici avec son troupeau.

7. Jacob leur dit : Il reste encore beaucoup de jour, & il n'est pas tems de remener les troupeaux dans l'étable : faites donc boire présentement les brebis, & ensuite vous les remenerez paître.

8. Ils lui répondirent : Nous ne pouvons le faire ", jusqu'à ce que tous les troupeaux soient assemblés, & que nous ayons ôté la pierre de dessus le puits, pour leur donner à boire à tous ensemble.

9. Ils parloient encore, lorsque Rachel arriva avec les brebis de son pere : car elle menoit paître elle-même le troupeau.

10. Jacob l'ayant vûe,

runt : De Haran.

5. *Quos interrogans, Numquid, ait, nostis Laban filium Nachor ? Dixerunt : Novimus.*

6. *Sanusne est, inquit ? Valet, inquiunt : & ecce Rachel filia ejus venit cum grege suo.*

7. *Dixitque Jacob : Adhuc multum diei superest, nec est tempus ut reducantur ad caulas greges : date ante potum ovibus, & sic eas ad pastum reducite.*

8. *Qui responderunt : Non possumus, donec omnia pecora congregentur, & amoveamus lapidem de ore putei, ut adaquemus greges.*

9. *Adhuc loquebantur, & ecce Rachel veniebat cum ovibus patris sui : nam gregem ipsa pascebat.*

10. *Quam cùm vi-*

℣. 5. *expl.* Petit-fils.

℣. 8. *expl.* Soit à cause de la grandeur de la pierre, soit plûtôt à cause de l'usage qui étoit ainsi établi. *Syn.*

dissent Jacob, & sciret consobrinam suam, ovesque Laban avunculi sui, amovit lapidem quo puteus claudebatur.

11. *Et adaquato grege, osculatus est eam, & elevata voce flevit;*

12. *& indicavit * ei quòd frater esset patris sui, & filius Rebeccæ. At illa festinans nuntiavit patri suo;*

13. *qui cùm audisset venisse Jacob filium sororis suæ, cucurrit obviam ei; complexusque eum, & in oscula ruens, duxit in domum suam. Auditis autem causis itineris,*

14. *respondit: Os meum es, & caro mea. Et postquam impleti sunt dies mensis unius,*

15. *dixit ei: Num*

& sachant qu'elle étoit sa cousine-germaine, & que ces troupeaux étoient à Laban son oncle, ôta la pierre qui fermoit le puits.

11. Et *ensuite* ayant fait boire son troupeau, il la baisa " en haussant sa voix & en pleurant ";

12. car il lui avoit dit qu'il étoit le frere " de son pere, & le fils de Rebecca. Rachel courut aussitôt le dire à son pere;

13. qui ayant appris que Jacob fils de sa sœur étoit venu, courut audevant de lui, l'embrassa étroitement; & l'ayant baisé plusieurs fois, le mena en sa maison. Lorsqu'il eut sû de lui-même le sujet de son voyage,

14. il lui dit: Vous êtes ma chair & mon sang ". Et après qu'un mois se fut passé,

15. il dit à Jacob: Faut-il

℣. 11. *expl.* Dans la simplicité de ces premiers tems, les proches se donnoient innocemment ces témoignages d'affection, *Aug. quæst.* 87.

Ibid. *expl.* de tendresse & de joie.

℣. 12. * *expl.* Indicavit, *pour* indicaverat.

Ibid. *expl.* le neveu.

℣. 14. *lettr.* Os meum es & caro mea. *Expl.* Vous êtes mon parent & très-proche.

que vous me serviez gratuitement, parceque vous êtes mon frere ‖? Dites-moi donc quelle récompense vous desirez.

quia frater meus es, gratis servies mihi? Dic quid mercedis accipias.

§. 2. *Son mariage avec Lia & Rachel.*

16. Or Laban avoit deux filles, dont l'aînée s'appelloit Lia, & la plus jeune Rachel.

16. *Habebat verò duas filias, nomen majoris Lia, minor verò appellabatur Rachel.*

17. Mais Lia avoit les yeux chassieux; au-lieu que Rachel étoit belle & très-agréable.

17. *Sed Lia lippis erat oculis: Rachel decora facie, & venusto aspectu.*

18. Jacob ayant donc conçu de l'affection pour elle, dit à Laban: Je vous servirai sept ans‖ pour Rachel votre seconde fille.

18. *Quam diligens Jacob, ait: Serviam tibi pro Rachel filia tua minore, septem annis.*

19. Laban lui répondit: Il vaut mieux que je vous la donne qu'à un autre; demeurez avec moi.

19. *Respondit Laban: Melius est ut tibi eam dem quàm alteri viro; mane apud me.*

20. Jacob le servit donc sept ans pour Rachel: & ce tems ne lui paroissoit que peu de jours, tant l'affection qu'il avoit pour elle étoit grande ‖.

20. *Servivit ergo Jacob pro Rachel septem annis: & videbantur illi pauci dies, præ amoris magnitudine,*

℣. 15. *expl.* Mon neveu.

℣. 18. *expl.* Jacob ne possédant rien alors, quoiqu'il fût d'une famille très-riche, s'engage à servir sept ans Laban, qui étant avare prend cette occasion de marier ses filles sans dot.

℣. 20. *expl.* Le tems le plus court paroît long ordinairement à ceux qui aiment. Mais l'amour de Jacob étoit très-chaste. Et il se proposoit principalement la sagesse & la vertu de Rachel pour recompense de son travail.

Avant J. C. 1752.

21. *Dixitque ad Laban : Da mihi uxorem meam ; quia jam tempus impletum est, ut ingrediar ad illam.*

22. *Qui vocatis multis amicorum turbis ad convivium, fecit nuptias.*

23. *Et vesperè Liam filiam suam introduxit ad eum,*

24. *dans ancillam filiæ, Zelpham nomine. Ad quam cùm ex more Jacob fuisset ingressus, facto mane vidit Liam :*

25. *& dixit ad socerum suum : Quid est quod facere voluisti ? Nonne pro Rachel servivi tibi ? Quare imposuisti mihi ?*

26. *Respondit Laban : Non est in loco nostro consuetudinis, ut minores ante tradamus ad nuptias.*

27. *Imple hebdoma-*

21. Après cela il dit à Laban : Donnez-moi ma femme, puisque le tems auquel je dois l'épouser est accompli.

22. Alors Laban fit les nôces, ayant invité au festin ses amis qui étoient en fort grand nombre.

23. Et le soir il fit entrer Lia sa fille dans la chambre de Jacob,

24. & lui donna une servante *pour la servir*, qui s'appelloit Zelpha. Jacob l'ayant prise pour sa femme ", reconnut le matin que c'étoit Lia ;

25. & il dit à son beau-pere : D'où vient que vous m'avez traité de cette sorte ? Ne vous ai-je pas servi pour Rachel ? Pourquoi m'avez-vous trompé ?

26. Laban répondit : Ce n'est pas la coutume de ce payis-ci " de marier les filles les plus jeunes avant les aînées.

27. Passez la semaine "

ỳ. 24. *expl.* Jacob étoit innocent, croyant être avec Rachel qu'il avoit épousée. Mais Laban étoit très-coupable d'avoir usé d'une telle tromperie, & d'y avoir engagé sa fille.

ỳ. 26. *expl.* C'étoit un vain prétexte qu'employoit Laban, puisqu'il avoit celebré publiquement les noces comme de Rachel ; & non de Lia.

ỳ. 27. *expl.* Sept jours se passoient alors dans la celebration des noces. Ainsi Laban demandoit que la semaine fût employée aux noces de Lia. *Aug. quæst.* 89.

avec celle-ci ; & je vous donnerai l'autre ensuite, pour le tems de sept années que vous me servirez de nouveau.

dam dierum hujus copulæ : & hanc quoque dabo tibi pro opere quo serviturus es mihi septem annis aliis.

28. Jacob consentit à ce qu'il vouloit : & au bout des sept jours il épousa Rachel ;

28. *Acquievit placito : & hebdomadâ transactâ, Rachel duxit uxorem ;*

29. à qui son pere avoit donné une servante nommée Bala.

29. *cui pater servam Balam tradiderat.*

30. Jacob ayant eu enfin celle qu'il avoit souhaité d'épouser, il préféra la seconde à l'aînée dans l'affection qu'il lui portoit, & servit encore Laban pour elle sept ans durant.

30. *Tandemque potitus optatis nuptiis, amorem sequentis priori prætulit, serviens apud eum septem annis aliis.*

§. 3. *Enfans de Lia.*

31. Mais le Seigneur voiant que Jacob avoit du mépris pour Lia, la rendit féconde, pendant que sa sœur demeuroit stérile.

31. *Videns autem Dominus quòd despiceret Liam, aperuit vulvam ejus, sorore sterili permanente.*

32. Elle conçu donc, & elle enfanta un fils qu'elle nomma Ruben, en disant : Le Seigneur a vû mon humiliation;mon mari m'aimera maintenant.

32. *Quæ conceptum genuit filium, vocavitque nomen ejus Ruben, dicens : Vidit Dominus humilitatem meam ; nunc amabit me vir meus.*

33. Elle conçut encore, & étant accouchée d'un fils, elle dit : Le Sei-

33. *Rursumque concepit & peperit filium, & ait : Quo-*

niam audivit me Dominus haberi contemtui, dedit etiam istum mihi : vocavitque nomen ejus Simeon.

gneur ayant connu ″ que j'étois méprisée, il m'a donné ce second fils : c'estpourquoi elle le nomma Simeon.

34. *Concepitque tertiò ; & genuit alium filium, dixitque : Nunc quoque copulabitur mihi maritus meus, eò quòd pepererim ei tres filios : & idcircò appellavit nomen ejus Levi.*

34. Elle conçut pour la troisiéme fois; & étant encore accouchée d'un fils, elle dit : Maintenant mon mari sera plus uni à moi, puisque je lui ai donné trois fils : c'estpourquoi elle le nomma Levi.

35. *Quartò concepit, & peperit filium, & ait : Modò confitebor Domino : & ob hoc vocavit eum Judam ; cessavitque parere.*

35. Elle conçut pour la quatriéme fois, & elle accoucha d'un fils, & elle dit: Maintenant je louerai le Seigneur: c'estpourquoi elle lui donna le nom de Juda ; & elle cessa pour lors d'avoir des enfans. Avant J. C. 1748.

℣. 33. *expl.* audivit, *pro* intellexit. *Synopf. Autr.* Le Seigneur m'a exaucée voiant, &c. *Vatabl.*

CHAPITRE XXX.

§. 1. *Enfans que Jacob a de Bala.*

1. *CErnens autem Rachel quòd infecunda esset, invidit sorori suæ, & ait marito suo : Da mihi liberos, alioquin moriar.*

1. RAchel voiant qu'elle étoit stérile ; porta envie à sa sœur ; & elle dit à son mari : Donnez-moi des enfans ; ou je mourrai ″.

℣. 1. *expl.* Saint Chrysostome accuse ces paroles de folie. *Hom.* 56.

2. Jacob lui répondit en colere : Suis-je moi comme Dieu //; & n'est-ce pas lui qui empêche que votre sein ne porte son fruit ?

2. *Cui iratus respondit Jacob : Num pro Deo ego sum, qui privavit te fructu ventris tui ?*

3. Rachel ajouta : J'ai Bala ma servante ; allez à elle, afin que je reçoive entre mes bras ce qu'elle enfantera // ; & que j'aye des enfans d'elle //.

3. *At illa : Habeo, inquit, famulam Balam ; ingredere ad illam, ut pariat super genua mea, & habeam ex illa filios.*

4. Elle lui donna donc Bala pour femme.

4. *Deditque illi Balam in conjugium; quæ,*

5. Jacob l'ayant prise, elle conçut, & elle accoucha d'un fils.

5. *ingresso ad se viro, concepit, & peperit filium.*

6. Alors Rachel dit : Le Seigneur a jugé en ma faveur, & il a exaucé ma voix en me donnant un fils : c'estpourquoi elle le nomma Dan.

6. *Dixitque Rachel : Judicavit mihi Dominus, & exaudivit vocem meam, dans mihi filium : & idcirco appellavit nomen ejus Dan.*

7. Bala conçut encore ; & étant accouchée d'un second fils,

7. *Rursumque Bala concipiens, peperit alterum,*

8. Rachel dit de lui : Le Seigneur m'a fait entrer en combat avec ma sœur //, & la victoire m'est

8. *pro quo ait Rachel : Comparavit me Deus cum sorore mea, & invalui : vo-*

ỷ. 2. *expl.* Suis-je toutpuissant comme Dieu pour donner la benediction au mariage ?

ỷ. 3. *lettr.* Ut pariat super genua mea.

Ibid. *expl.* Que ma servante étant mere selon la chair, je le sois par la volonté, & par le pouvoir que je lui ai donné de voir Jacob. *Aug. contra Faust. lib.* 22. *cap.* 31. 48.

ỷ. 8. *expl.* La paraphrase Chaldaïque dit que Rachel avoit combattu par ses prieres.

cavitque eum Nephthali.	demeurée : c'eſtpourquoi elle le nõma Nephthali ″.

§. 2. *Ceux qu'il a de Zelpha.*

9. *Sentiens Lia quòd parere deſiiſſet, Zelpham ancillam ſuam marito tradidit,*	9. Lia voiant qu'elle avoit ceſſé d'avoir des enfans, donna Zelpha ſa ſervante à ſon mari ″ ;
10. *quá poſt conceptum edente filium,*	10. qui conçut & accoucha d'un fils ;
11. *dixit, Feliciter: & idcircò vocavit nomen ejus Gad.*	11. & Lia dit, A la bonne-heure : c'eſt-pourquoi elle le nomma Gad ″.
12. *Peperit quoque Zelpha alterum,*	12. Zelpha ayant eu un ſecond fils,
13. *dixitque Lia: Hoc pro beatitudine mea; beatam quippe me dicent mulieres: propterea appellavit eum Aſer.*	13. Lia dit : C'eſt pour mon bonheur ; car les femmes m'appelleront bienheureuſe : c'eſt-pourquoi elle le nomma Aſer.

§. 3. *Lia a encore des enfans.*

14. *Egreſſus autem Ruben tempore meſſis triticeæ in agrum, reperit mandragoras, quas matri Liæ detulit. Dixitque Rachel: Da mihi partem de mandragoris filii tui.*	14. Or Ruben étant ſorti à la campagne, lorſque l'on ſcioit le froment, trouva des mandragores qu'il apporta à Lia ſa mere, à laquelle Rachel dit : Donnez-moi des mandragores de votre fils ″.

℣. 8. *expl.* id eſt, aſtutè colluctans. *Synopſ.*

℣. 9. *expl.* Fauſte a accuſé Jacob d'intemperance pour avoir eu quatre femmes. Mais ſon intention ayant été de n'en avoir qu'une, il ſe trouva engagé contre ſon deſſein à en avoir quatre : ce qui n'étoit point alors défendu de Dieu. *Aug. contr. Fauſt. lib.* 22. *cap.* 47. 48.

℣. 11. *expl.* Heureux.

℣. 14. *expl.* Quelques-uns ont cru que Rachel demandoit de ces mandragores, ſçachant peutêtre ce que les Naturaliſtes ont dit, que cette plante ſervoit à faire avoir des enfans. *Synopſ.*

15. Mais elle lui répondit : N'est-ce pas assez que vous m'ayez enlevé mon mari ", sans vouloir encore avoir les mandragores de mon fils ? Rachel ajouta : Je consens qu'il dorme avec vous cette nuit, pourvû que vous me donniez de ces mandragores de votre fils.

16. Lors donc que Jacob sur le soir revenoit des champs, Lia alla au-devant de lui, & lui dit : Vous viendrez avec moi", parceque j'ai acheté cette grace en donnant *à ma sœur* les mandragores de mon fils. Ainsi Jacob dormit avec elle cette nuit-là.

17. Et Dieu exauça ses prieres : elle conçut, & elle accoucha d'un cinquiéme fils,

18. dont elle dit : Dieu m'a récompensée, parceque j'ai donné ma servante à mon mari ; & elle lui donna le nom d'Issachar.

19. Lia conçut encore, & accoucha d'un sixiéme fils ;

20. & elle dit : Dieu

15. *Illa respondit : Parumne tibi videtur, quòd præripueris maritum mihi, nisi etiam mandragoras filii mei tuleris ? Ait Rachel : Dormiat tecum hac nocte pro mandragoris filii tui.*

16. *Redeuntique ad vesperam Jacob de agro, egressa est in occursum ejus Lia : &, Ad me, inquit, intrabis ; quia mercede conduxi te pro mandragoris filii mei. Dormivitque cum ea nocte ista.*

17. *Et exaudivit Deus preces ejus : concepitque, & peperit filium quintum,*

18. *& ait : Dedit Deus mercedem mihi, quia dedi ancillam meam viro meo : appellavitque nomen ejus Issachar.*

19. *Rursùm Lia concipiens, peperit sextum filium,*

20. *& ait : Dota-*

ỷ. 15. *expl.* Par la grande affection qu'il vous porte, & qui l'engage à vous préferer à moi.

ỷ. 16. *lettr.* Ad me intrabis.

vit me Deus dote bona: etiam hac vice mecum erit maritus meus, eò quòd genuerim ei sex filios; & idcircò appellavit nomen ejus Zabulon.

m'a fait un excellent don: mon mari demeurera encore cette fois avec moi, parceque je lui ai donné six fils; & elle le nomma Zabulon.

21. *Post quem peperit filiam, nomine Dinam.*

21. Elle eut ensuite une fille, qu'elle nomma Dina.

§. 4. *Rachel est mere de Joseph.*

22. *Recordatus quoque Dominus Rachelis, exaudivit eam, & aperuit vulvam ejus.*

22. Le Seigneur se souvint aussi de Rachel; il l'exauça, & lui ôta sa stérilité.

23. *Quæ concepit & peperit filium, dicens: Abstulit Deus opprobrium meum.*

23. Elle conçut, & elle accoucha d'un fils, en disant: Le Seigneur m'a tiré de l'opprobre où j'ai été. Avant J. C. 1745.

24. *Et vocavit nomen ejus Joseph, dicens: Addat mihi Dominus filium alterum.*

24. Et lui donnant le nom de Joseph, elle dit: Que le Seigneur me donne encore un second fils ♈.

§. 5. *Accord de Jacob & de Laban.*

25. *Nato autem Joseph, dixit Jacob socero suo: Dimitte me, ut revertar in patriam, & ad terram meam.*

25. Joseph étant né, Jacob dit à son beaupere: Laissez-moi aller, afin que je retourne à mon payis, & au lieu de ma naissance.

26. *Da mihi uxores & liberos meos, pro quibus servivi ti-*

26. Donnez-moi mes femmes & mes enfans, pour lesquels je vous ai

♈. 24. *autr.* Que Dieu accroisse encore le nombre de mes enfans.

servi, afin que je m'en aille. Vous savez quel a été le service que je vous ai rendu.

27. Laban lui répondit : Que je trouve grace devant vous. J'ai reconnu par expérience, que Dieu m'a beni à cause de vous :

28. jugez vous-même de la récompense que vous voulez que je vous donne.

29. Jacob lui répondit : Vous savez de quelle maniere je vous ai servi, & comment votre bien s'est accru entre mes mains ".

30. Vous aviez peu de chose avant que je fusse venu avec vous ; & présentement vous voilà devenu riche : Dieu vous a beni aussitôt que je suis entré en votre maison. Il est donc juste que je songe aussi maintenant à établir ma maison.

31. Laban lui dit : Que vous donnerai-je ? Je ne veux rien, dit Jacob ; mais si vous faites ce que je vous vais demander, je continuerai à

bi, ut abeam. Tu nosti servitutem quâ servivi tibi.

27. *Ait illi Laban : Inveniam gratiam in conspectu tuo : experimento didici, quia benedixerit mihi Deus propter te :*

28. *constitue mercedem tuam quam dem tibi.*

29. *At ille respondit : Tu nosti quomodo servierim tibi, & quanta in manibus meis fuerit possessio tua.*

30. *Modicum habuisti antequam venirem ad te ; & nunc dives effectus es : benedixitque tibi Dominus ad introitum meum. Justum est igitur ut aliquando provideam etiam domui meæ.*

31. *Dixitque Laban : Quid tibi dabo ? At ille ait : Nihil volo ; sed si feceris quod postulo, iterùm pascam, &*

ỷ. 29. *autr.* Ce qu'étoit votre bien quand vous l'avez mis entre mes mains. *Vat.*

custodiam pecora tua. mener vos troupeaux, & à les garder.

32. *Gyra omnes greges tuos, & separa cunctas oves varias & sparso vellere: & quodcumque furvum, & maculosum, variumque fuerit, tam in ovibus quàm in capris, erit merces mea.*

32. Visitez tous vos troupeaux, & mettez à part *pour vous présentement* toutes les brebis dont la laine est de diverses couleurs: *& à l'avenir* tout ce qui naîtra d'un noir mêlé de blanc, ou tacheté de couleurs différentes, soit dans les brebis ou dans les chévres; sera ma récompense.

33. *Respondebitque mihi cras justitia mea, quando placiti tempus advenerit coram te; & omnia quæ non fuerint varia, & maculosa, & furva, tam in ovibus quàm in capris, furti me arguent.*

33. Et quand le tems sera venu de faire cette séparation selon notre accord, mon innocence me rendra témoignage devant vous; & tout ce qui ne sera point tacheté de diverses couleurs, ou de noir mêlé de blanc, soit dans les brebis ou dans les chévres, me convaincra de larcin ″.

34. *Dixitque Laban: Gratum habeo quod petis.*

34. Laban lui répondit: Je trouve bon ce que vous me proposez ″.

35. *Et separavit in die illa capras & oves, & hircos, & arietes, varios atque*

35. Le même jour Laban mit à part les chévres, les brebis, les boucs & les beliers tachetés,

℣. 33. *expl.* Tout ce qu'il y aura de brebis ou de chévres qui seront d'une seule couleur, ou noir ou blanc, ne m'appartiendra point.

℣. 34. *expl.* Il crut aisément que des brebis ou toutes blanches ou toutes noires qu'avoit Jabob, il ne naîtroit que des agneaux ou tout blancs ou tout noirs.

& de diverses couleurs. Il donna à ses enfans " la garde de tout le troupeau qui n'étoit que d'une couleur, c'est-à-dire, qui étoit, ou tout blanc, ou tout noir.

maculosos : cunctum autem gregem unicolorem, id est, albi & nigri velleris, tradidit in manu filiorum suorum.

36. Et il mit l'espace de trois journées de chemin entre lui " & son gendre qui conduisoit " ses autres troupeaux.

36. Et posuit spatium itineris trium dierum inter se & generum, qui pascebat reliquos greges ejus.

§. 6. *Dieu benit Jacob.*

37. Jacob prenant donc des branches vertes de peuplier, d'amandier, & de plane, en ôta une partie de l'écorce : les endroits d'où l'écorce avoit été ôtée parurent blancs, & les autres qu'on avoit laissé entiers, demeurerent verds. Ainsi ces branches devinrent de diverses couleurs.

37. Tollens ergo Jacob virgas populeas virides, & amygdalinas, & ex platanis, ex parte decorticavit eas : detractisque cordibus, in his quæ spoliata fuerant, candor apparuit ; illa verò quæ integra fuerant, viridia permanserunt : atque in hunc modum color effectus est varius.

38. Il les mit ensuite dans les canaux qu'on remplissoit d'eau ; afin que lorsque les troupeaux y viendroient boire, ils eussent ces branches devant

38. Posuitque eas in canalibus, ubi effundebatur aqua : ut cùm venissent greges ad bibendum, ante oculos haberent vir-

ỷ. 35. *expl.* Pour veiller sur Jacob, qui en étoit proprement chargé, & pour empêcher qu'il ne le trompât. *Synops.*

ỷ. 36. *expl.* Entre le troupeau des brebis de differentes couleurs qu'il avoit gardé.

Ibid. *expl.* En la compagnie de ses fils.

gas, & in aspectu earum conciperent.

39. *Factumque est, ut in ipso calore coïtus, oves intuerentur virgas, & parerent maculosa & varia, & diverso colore respersa.*

40. *Divisitque gregem Jacob, & posuit virgas in canalibus ante oculos arietum: erant autem alba & nigra quæque, Laban: cetera verò, Jacob, separatis inter se gregibus.*

41. *Igitur quando primo tempore ascendebantur oves, ponebat Jacob virgas in canalibus aquarum ante oculos arietum & ovium, ut in earum contemplatione conciperent.*

42. *Quando verò serotina admissura erat, & conceptus extremus, non ponebat eas. Factaque sunt ea quæ erant serotina, Laban; &*

les yeux, & qu'ils conçussent en les regardant.

39. Ainsi il arriva que les brebis étant en chaleur, & ayant conçu à la vûe des branches, eurent des agneaux tachetés, & de diverses couleurs ʺ.

40. Jacob divisa son troupeau; & ayant mis ces branches dans les canaux devant les yeux des beliers, ce qui étoit tout blanc ou tout noir étoit à Laban, & le reste à Jacob: ainsi les troupeaux étoient séparés ʺ.

41. Lors donc que les brebis devoient concevoir au printems, Jacob mettoit les branches dans les canaux devant les yeux des beliers & des brebis, afin qu'elles conçussent en les regardant.

42. Mais lorsqu'elles devoient concevoir en automne, il ne les mettoit point devant elles. Ainsi ce qui étoit conçu en automne fut pour Laban, & ce qui étoit conçu au

℣. 39. *expl.* Il y eut en cela quelque chose de naturel. Mais Dieu, en faveur de Jacob, ajoûta quelque vertu secrette au cours ordinaire de la nature. *Cap.* 31. *vers.* 7. 8. 9. 11. 12.

℣. 40. *expl.* C'est-à-dire, ce qui devoit appartenir à Laban, & ce qui devoit appartenir à Jacob.

printems fut pour Jacob [//].

quæ primi temporis, Jacob.

42. Il devint de cette sorte extrémement riche; & il eut de grands troupeaux, des serviteurs & des servantes, des chameaux & des ânes.

43. *Ditatusque est homo ultra modum; & habuit greges multos, ancillas & servos, camelos & asinos.*

ỳ. 42. *expl.* Ou ces brebis étoient pleines deux fois l'année; *Hieron. Aug. Virgil.* ou quelques-unes l'étoient au printems, & les autres à l'automne.

CHAPITRE XXXI.

§. 1. *Jacob retourne chez son pere.*

1. APrès cela Jacob entendit les enfans de Laban qui s'entredisoient: Jacob a enlevé tout ce qui étoit à notre pere, & il est devenu puissant en s'enrichissant de son bien.

1. *POstquam autem audivit verba filiorum Laban dicentium: Tulit Jacob omnia quæ fuerunt patris nostri, & de illius facultate ditatus, factus est inclytus.*

2. Il remarqua aussi que Laban ne le regardoit pas du même œil [//] dont il le regardoit auparavant [//].

2. *Animadvertit quoque faciem Laban, quòd non esset erga se sicut heri & nudiustertius.*

3. Et de plus, le Seigneur même lui dit: Retournez au payis de vos peres & vers votre famille, & je serai avec vous.

3. *Maximè dicente sibi Domino: Revertere in terram patrum tuorum, & ad generationem tuam, eròque tecum.*

ỳ. 2. *autr.* Ne lui faisoit pas si bon visage.
Ibid. *lettr.* Hier & avanthier.

Avant J. C. 1739.

4. *Misit, & vocavit Rachel & Liam in agrum, ubi pascebat greges;*

5. *dixitque eis: Video faciem patris vestri quòd non sit erga me sicut heri & nudiustertius; Deus autem patris mei fuit mecum:*

6. *& ipsæ nostis quòd totis viribus meis servierim patri vestro.*

7. *Sed & pater vester circumvenit me, & mutavit mercedem meam decem vicibus: & tamen non dimisit eum Deus ut noceret mihi.*

8. *Si quando dixit: Varia erunt mercedes tuæ, pariebant omnes oves varios fœtus: Quando verò è contrario ait: Alba quæque accipies pro mercede, omnes greges alba pepererunt.*

4. Il envoya donc querir Rachel & Lia, & les fit venir dans le champ où il faisoit paître ses troupeaux;

5. & il leur dit: Je voi que votre pere ne me regarde plus du même œil dont il me regardoit cidevant ″; cependant le Dieu de mon pere a été avec moi:

6. & vous savez vous-mêmes que j'ai servi votre pere de toutes mes forces.

7. Il a même usé envers moi de tromperie ″, en changeant dix fois ce que je devois avoir pour récompense; quoique Dieu ne lui ait pas permis de me faire tort.

8. Lorsqu'il a dit que les agneaux de diverses couleurs seroient pour moi, toutes les brebis ont eu des agneaux de diverses couleurs. Et lorsqu'il a dit au-contraire que tout ce qui seroit blanc seroit pour moi, tout ce qui est né des troupeaux a été blanc.

℣. 5. *lettr.* Hier & avanthier.

℣. 7. *expl.* Quand Laban voioit que le nombre des agneaux tachetés étoit le plus grand, il le choisissoit ensuite pour lui; & quand le contraire arrivoit, il changeoit encore de convention.

9. Ainsi Dieu a ôté le bien de votre pere pour me le donner ″.

10. Car le tems où les brebis devoient concevoir étant venu, j'ai levé les yeux, & j'ai vû en songe que les mâles qui couvroient les femelles, étoient marquetés & tachetés de diverses couleurs.

11. Et l'Ange de Dieu m'a dit en songe : Jacob. Me voici, lui ai-je dit.

12. Et il a ajouté : Levez vos yeux, & voiez que tous les mâles qui couvrent les femelles, sont marquetés, tachetés, & de couleurs differentes. Car j'ai vû tout ce que Laban vous a fait.

13. Je suis le Dieu ″ de Bethel où vous avez oint la pierre, & où vous m'avez fait un vœu. Sortez donc promtement ″ de cette terre, & retournez au payis de votre naissance.

14. Rachel & Lia lui

9. Tulitque Deus substantiam patris vestri, & dedit mihi.

10. Postquam enim conceptus ovium tempus advenerat, levavi oculos meos, & vidi in somnis ascendentes mares super feminas, varios & maculosos; & diversorum colorum.

11. Dixitque Angelus Dei ad me in somnis: Jacob. Et ego respondi: Adsum.

12. Qui ait: Leva oculos tuos, & vide universos masculos ascendentes super feminas, varios, maculosos, atque respersos. Vidi enim omnia quæ fecit tibi Laban.

13. Ego sum Deus Bethel, ubi unxisti lapidem, & votum vovisti mihi. Nunc ergo surge, & egredere de terra hac, revertens in terram nativitatis tuæ.

14. Responderuntque

℣. 9. *expl.* Cela fait voir que Dieu même étoit l'auteur de cette grande multiplication des agneaux qui devoient tomber dans le lot de Jacob.

℣. 13. *autr.* Le Dieu qui vous ai apparu à Bethel.

Ibid. *lettr.* Levez-vous & sortez, *au-lieu de* sortez promtement : *hebraïsm.*

Rachel & Lia : Numquid habemus residui quidquam in facultatibus & hereditate domus patris nostri ?

répondirent : Nous reste-t-il quelque chose du bien & de la part que nous devons avoir dans la maison de notre pere // ?

15. *Nonne quasi alienas reputavit nos, & vendidit, comeditque pretium nostrum ?*

15. Ne nous a-t-il pas traitées comme des étrangeres ? Ne nous a-t-il pas vendues //, & n'a-t-il pas mangé // ce qui nous étoit dû pour notre travail ?

16. *Sed Deus tulit opes patris nostri, & eas tradidit nobis, ac filiis nostris : unde omnia quæ præcepit tibi Deus, fac.*

16. Mais Dieu a pris les richesses de notre pere, & nous les a données & à nos enfans : c'estpourquoi faites tout ce que Dieu vous a commandé.

17. *Surrexit itaque Jacob, & impositis liberis ac conjugibus suis super camelos, abiit.*

17. Jacob fit donc monter aussitôt ses femmes & ses enfans sur des chameaux.

18. *Tulitque omnem substantiam suam, & greges, & quidquid in Mesopotamia acquisierat, pergens ad Isaac patrem suum in terram Chanaan.*

18. Et emmenant avec lui tout ce qu'il avoit, ses troupeaux, & generalement ce qu'il avoit acquis en Mesopotamie, il se mit en chemin pour s'en aller retrouver son pere au payis de Chanaan.

19. *Eo tempore ierat Laban ad tondendas oves, & Ra-*

19. Or Laban étant allé en ce tems-là faire tondre ses brebis, Rachel

ỳ. 14. *expl.* Nous a-t-il donné quelque chose de ce qui pouvoit nous appartenir dans sa succession ?

ỳ. 15. *expl.* Pour le service que vous lui avez rendu pendant quatorze années.

Ibid. *expl.* L'argent qui nous étoit dû pour le travail de notre mari.

déroba les idoles de son pere ''.

20. Et Jacob '' ayant résolu de se retirer si promtement, ne voulut point découvrir son dessein à son beaupere.

chel furata est idola patris sui.

20. Noluitque Jacob confiteri socero suo quòd fugeret.

§. 2. *Laban le poursuit.*

21. Lors donc qu'il s'en fut allé avec tout ce qui étoit à lui, comme il avoit déja passé la riviere '',& qu'il marchoit vers la montagne de Galaad,

21. Cùmque abiisset tam ipse quàm omnia quæ juris sui erant, & omne transmisso pergeret contra montem Galaad,

22. Laban fut averti le troisiéme jour que Jacob s'enfuyoit.

22. nuntiatum est Laban die tertio quòd fugeret Jacob.

23. Et aussitôt ayant pris avec lui ses freres '', il le poursuivit durant sept jours, & le joignit à la montagne de Galaad.

23. Qui, assumtis fratribus suis, persecutus est eum diebus septem, & comprehendit eum in monte Galaad.

24. Mais Dieu lui apparut en songe, & lui dit: Prenez garde de ne rien dire d'offensant à Jacob.

24. Viditque in somnis dicentem sibi Deum: Cave ne quidquam asperè loquaris contra Jacob.

25. Jacob avoit déja tendu sa tente sur la montagne de Galaad; & La-

25. Jamque Jacob extenderat in monte tabernaculum; cùm-

ỷ. 19. *expl.* Laban. mêloit le culte des idoles à celui du vrai Dieu. Rachel voulut peutêtre ôter à son pere ces objets de son idolatrie: mais elle n'avoit pas droit de lui dérober ce qui lui appartenoit. *Estius.*

ỷ. 20. *lettr.* Jacob ne vouloit point avouer qu'il s'enfuyoit.

ỷ. 21. *expl.* C'étoit apparemment l'Euphrate.

ỷ. 23. *expl.* Ses parens.

que ille consecutus fuisset eum cum fratribus suis, in eodem monte Galaad fixit tentorium.

26. Et dixit ad Jacob: Quare ita egisti, ut clam me abigeres filias meas quasi captivas gladio?

27. Cur ignorante me fugere voluisti, nec indicare mihi, ut prosequerer te cum gaudio, & canticis, & tympanis, & citharis?

28. Non es passus ut oscularer filios meos & filias: stultè operatus es: & nunc quidem

29. valet manus mea reddere tibi malum; sed Deus patris vestri heri dixit mihi: Cave ne loquaris contra Jacob quidquam durius.

30. Esto, ad tuos ire cupiebas, & de-

ban l'y ayant joint avec ses freres, y tendit aussi la sienne.

26. Et il dit à Jacob: Pourquoi avez-vous agi de la sorte, en m'enlevant ainsi mes filles sans m'en rien dire, comme si c'étoient des prisonnieres de guerre?

27. Pourquoi avez-vous pris le dessein de vous enfuir sans que je le sçûsse, & ne m'avez-vous point averti *que vous vouliez vous retirer*, afin que je vous allasse reconduire avec des chants de joie, au bruit des tambours & au son des harpes?

28. Vous ne m'avez pas seulement permis de donner à mes filles & à mes fils "le dernier baiser. Vous n'avez pas agi sagement. Et maintenant

29. je pourrois bien vous rendre le mal *pour le mal*; mais le Dieu de votre pere me dit hier: Prenez bien garde de ne rien dire d'offensant à Jacob.

30. Vous aviez peut-être envie de retourner

ỳ. 28. *expl.* Mes petits-fils.

vers vos proches, & vous souhaitiez de revoir la maison de votre pere : mais pourquoi m'avez-vous dérobé mes dieux ?

31. Jacob lui répondit ; Ce qui m'a fait partir sans vous en avoir averti, c'est que j'ai eu peur que vous ne me voulussiez ravir vos filles par violence.

32. Mais pour le larcin dont vous m'accusez, je consens que quiconque sera trouvé avoir pris vos dieux soit puni de mort en présence de nos freres. Cherchez partout, & emportez tout ce que vous trouverez à vous ici. En disant cela, il ne savoit pas que Rachel avoit dérobé ces idoles.

33. Laban étant donc entré dans la tente de Jacob, de Lia, & des deux servantes, ne trouva point ce qu'il cherchoit. Il entra ensuite dans la tente de Rachel ;

34. mais elle ayant caché promtement les idoles sous la litiere d'un chameau, s'assit dessus ; & lorsqu'il cherchoit partout dans la tente sans y rien trouver,

35. elle lui dit : Que

siderio erat tibi domus patris tui : cur furatus es deos meos ?

31. *Respondit Jacob : Quòd inscio te profectus sum, timui ne violenter auferres filias tuas.*

32. *Quòd autem furti me arguis, apud quemcumque inveneris deos tuos, necetur coram fratribus nostris. Scrutare quidquid tuorum apud me inveneris, & aufer. Hæc dicens, ignorabat quòd Rachel furata esset idola.*

33. *Ingressus itaque Laban tabernaculum Jacob & Liæ, & utriusque famulæ, non invenit. Cùmque intrasset tentorium Rachelis ;*

34. *illa festinans abscondit idola subter stramenta cameli, & sedit desuper : scrutantique omne tentorium, & nihil invenienti,*

35. *ait : Ne iras-*

catur dominus meus, quòd coram te assurgere nequeo; quia juxta consuetudinem feminarum nunc accidit mihi. Sic delusa sollicitudo quærentis est.

mon seigneur ne se fâche pas, si je ne puis me lever maintenant devant lui; parceque le mal qui est ordinaire aux femmes me vient de prendre. Ainsi Rachel rendit inutile cette recherche qu'il faisoit avec tant de soin.

§. 3. *Plaintes de Jacob.*

36. *Tumensque Jacob, cum jurgio ait: Quam ob culpam meam, & ob quod peccatum meum sic exarsisti post me,*

36. Alors Jacob tout ému fit ce reproche à Laban: Quelle faute avois-je commise, & en quoi vous avois-je offensé, pour vous obliger de courir après moi avec tant de chaleur,

37. *& scrutatus es omnem supellectilem meam? Quid invenisti de cuncta substantia domûs tuæ? Pone hîc coram fratribus meis & fratribus tuis, & judicent inter me & te.*

37. & de fouiller & renverser tout ce qui est à moi? Qu'avez-vous trouvé ici de toutes les choses qui étoient dans votre maison? Faites le voir devant mes freres & devant les vôtres, & qu'ils soient juges entre vous & moi.

38. *Idcircò viginti annis fui tecum? Oves tuæ & capræ steriles non fuerunt, arietes gregis tui non comedi:*

38. Est-ce donc pour cela que j'ai passé vingt années avec vous? Vos brebis & vos chévres n'ont point été stériles, je n'ai point mangé les moutons de votre troupeau;

39. *nec captum à bestia ostendi tibi, ego damnum omne*

39. je ne vous ai rien montré de ce qui avoit été pris par les bêtes [a]; je

℣. 39. *expl.* Je ne vous ai point apporté les restes d'une brebis devorée. *Vat.*

prenois sur moi tout ce qui avoit été perdu, & vous en tenois compte; & vous exigiez de moi tout ce qui avoit été dérobé :

reddebam : quidquid furto peribat, à me exigebas :

40. j'étois brûlé par la chaleur pendant le jour, & *transi* de froid pendant la nuit ″, & le sommeil fuyoit de mes yeux.

40. *die noctuque æstu urebar, & gelu, fugiebatque somnus ab oculis meis.*

41. Je vous ai servi ainsi dans votre maison vingt ans durant, quatorze pour vos filles, & six pour vos troupeaux. Vous avez aussi changé dix fois ce que je devois avoir pour récompense.

41. *Sicque per viginti annos in domo tua servivi tibi, quatuordecim pro filiabus, & sex pro gregibus tuis : immutasti quoque mercedem meam decem vicibus.*

42. Si le Dieu de mon pere Abraham, & *le Dieu* que craint Isaac ″ ne m'eût assisté, vous m'auriez peut-être renvoyé tout nud *de chez vous*. Mais Dieu a regardé mon affliction & le travail de mes mains, & il vous a arrêté cette nuit par ses menaces.

42. *Nisi Deus patris mei Abraham, & timor Isaac affuisset mihi, forsitan modò nudum me dimisisses. Afflictionem meam & laborem manuum mearum respexit Deus, & arguit te heri.*

§. 4. *Alliance de Jacob & de Laban.*

43. Laban lui répondit : Mes filles & mes petits-fils, vos troupeaux & tout ce que vous voiez est à moi. Que puis-je

43. *Respondit ei Laban : Filiæ meæ & filii, & greges tui, & omnia quæ cernis, mea sunt : quid pos-*

℣. 40. *lettr.* J'étois brûlé de la chaleur & de la gelée le jour & la nuit.

℣. 42. *expl.* Timor Isaac. *id est*, Deus quem timebat Isaac. *Synops.*

sum

sum facere filiis & nepotibus meis ?	faire à mes filles & à mes petits-fils " ?
44. *Veni ergo, & ineamus fœdus, ut sit in testimonium inter me & te.*	44. Venez donc, & faisons une alliance qui serve de témoignage entre vous & moi.
45. *Tulit itaque Jacob lapidem, & erexit illum in titulum,*	45. Alors Jacob prit une pierre, & en ayant dressé un monument,
46. *dixitque fratribus suis : Afferte lapides. Qui congregantes fecerunt tumulum, comederuntque super eum,*	46. il dit à ses freres ": Apportez des pierres : & en ayant ramassé plusieurs ensemble, ils en firent un lieu élevé, & mangerent dessus.
47. *quem vocavit Laban, Tumulum testis ; & Jacob, Acervum testimonii : uterque juxta proprietatem linguæ suæ.*	47. Laban le nomma, Le monceau du témoin ; & Jacob, Le monceau de pierres du témoignage : chacun selon la propriété de sa langue.
48. *Dixitque Laban : Tumulus iste erit testis inter me & te hodie : & idcircò appellatum est nomen ejus Galaad, id est, Tumulus testis.*	48. Et Laban dit : Ce lieu élevé sera témoin aujourd'hui entre vous & moi : c'est-pourquoi il nomma ce lieu Galaad, c'est-à-dire, Le lieu élevé du témoin.
49. *Intueatur & judicet Dominus inter nos quando recesserimus à nobis.*	49. *Et il ajouta :* Que le Seigneur nous regarde & nous juge, lorsque nous nous serons retirez l'un de l'autre.
50. *Si afflixeris fi-*	50. Si vous maltraitez ",

℣. 43. *autr.* Comment pourrois-je maltraiter mes propres enfans ? *Vatabl.*
℣. 46. *expl.* Aux parens de ses femmes.
℣. 50. *lettr.* Si vous affligez, &c.

mes filles, & si vous prenez encore d'autres femmes qu'elles, nul n'est témoin de nos paroles que Dieu ″ qui est présent & qui nous regarde.

lias meas, & si introduxeris alias uxores super eas: nullus sermonis nostri testis est absque Deo, qui præsens respicit.

51. Il dit encore à Jacob: Ce lieu élevé & cette pierre que j'ai dressée entre vous & moi,

51. Dixitque rursus ad Jacob: En tumulus hic, & lapis quem erexi inter me & te,

52. nous serviront de témoin: ce lieu élevé, dis-je, & cette pierre porteront témoignage, si je passe au-delà pour aller à vous, ou si vous passez vous-même dans le dessein de me venir faire quelque mal.

52. testis erit: tumulus, inquam, iste & lapis sint in testimonium, si aut ego transiero illum pergens ad te, aut tu præterieris, malum tibi cogitans.

53. Que le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor ″ & le Dieu de leur pere soit notre juge. Jacob jura donc par *le Dieu* que craignoit Isaac;

53. Deus Abraham & Deus Nachor, judices inter nos, Deus patris eorum. Juravit ergo Jacob per timorem patris sui Isaac:

54. & après avoir immolé des victimes sur la montagne, il invita ses ″ parens pour manger ″ *ensemble:* & ayant mangé, ils demeurerent là *pour y coucher.*

54. immolatisque victimis in monte, vocavit fratres suos ut ederent panem. Qui cùm comedissent, manserunt ibi.

℣. 50. *expl.* C'est Dieu seul que nous devons envisager comme témoin de notre alliance, & comme celui qui doit être notre juge. *Synops.*

℣. 53. Il mêle les idoles avec le vrai Dieu. *Vat.*

℣. 54. *lettr.* Ses freres.

Ibid. *lettr.* Pour manger du pain.

55. *Laban verò de nocte consurgens, osculatus est filios & filias suas, & benedixit illis, reversusque est in locum suum.*

55. Mais Laban se levant avant qu'il fît jour, embrassa ses fils & ses filles, les benit, & s'en retourna chez lui.

CHAPITRE XXXII.

§. 1. *Jacob envoye vers Esaü.*

1. *Jacob quoque abiit itinere quo cœperat, fueruntque ei obviam Angeli Dei.*

1. Jacob continuant son chemin, rencontra des Anges de Dieu ʺ.

2. *Quos cùm vidisset, ait: Castra Dei sunt hæc; & appellavit nomen loci illius Mahanaim, id est Castra.*

2. Et les ayant vûs, il dit: Voici le camp de Dieu ʺ; & il appella ce lieu-là Mahanaïm, c'est-à-dire Le camp.

3. *Misit autem & nuntios ante se ad Esaü fratrem suum in terram Seir, in regionem Edom;*

3. Il envoya en même-tems des gens devant lui pour donner avis de sa venue ʺ à son frere Esaü en la terre de Seïr ʺ au payis d'Edom;

4. *præcepitque eis, dicens: Sic loquimini domino meo Esaü: Hæc dicit frater tuus*

4. & il leur donna cet ordre: Voici la maniere dont vous parlerez à Esaü mon seigneur ʺ: Jacob

ỳ. 1. *expl.* Pour l'assurer apparemment de leur protection.

ỳ. 2. *expl.* Les armées de Dieu pour proteger ses serviteurs.

ỳ. 3. *autr.* De son retour.

Ibid. *expl.* Dans l'Idumée, nommée ainsi par Esaü même, qui avoit les deux noms de Seïr & d'Edom.

ỳ. 4. *expl.* Ce terme de civilité dont use Jacob envers

votre frere vous envoye dire ceci : J'ai demeuré comme étranger chez Laban, & j'y ai été jusqu'aujourd'hui.

Jacob : Apud Laban peregrinatus sum, & fui usque in præsentem diem.

5. J'ai des bœufs, des ânes, des brebis, des serviteurs & des servantes ; & j'envoye ״ maintenant vers mon seigneur, afin que je trouve grace devant lui.

5. *Habeo boves & asinos, & oves, & servos, & ancillas : mittoque nunc legationem ad dominum meum, ut inveniam gratiam in conspectu tuo.*

6. Ceux que Jacob avoit envoyés revinrent lui dire : Nous avons été vers votre frere Esaü, & le voici qui vient lui-même en grand'hâte au-devant de vous avec quatre cens hommes.

6. *Reversique sunt nuntii ad Jacob, dicentes : Venimus ad Esaü fratrem tuum, & ecce properat tibi in occursum cum quadringentis viris.*

7. *A ces mots*, Jacob eut une grande peur ; & dans la frayeur dont il fut saisi, il divisa en deux bandes tous ceux qui étoient avec lui, & les troupeaux, les brebis, les bœufs, & les chameaux,

7. *Timuit Jacob valdè, & perterritus divisit populum qui secum erat, greges quoque, & oves & boves, & camelos, in duas turmas,*

8. en disant : Si Esaü vient attaquer une des troupes, l'autre qui restera sera sauvée ״.

8. *dicens : Si venerit Esaü ad unam turmam, & percusserit eam ; alia turma, quæ reliqua est, salvabitur.*

Esaü, n'a point empêché que la posterité de ce premier n'ait eu l'empire sur celle de l'autre, selon la prophetie d'Isaac.

ỷ. 5. *lettr.* Mitto legationem.

ỷ. 8. *expl.* En prenant la fuite.

§. 2. *Il demande la protection de Dieu.*

9. *Dixitque Jacob: Deus patris mei Abraham, & Deus patris mei Isaac, Domine qui dixisti mihi: Revertere in terram tuam, & in locum nativitatis tuæ, & benefaciam tibi:*

10. *minor sum cunctis miserationibus tuis, & veritate tua quam explevisti servo tuo. In baculo meo transivi Jordanem istum, & nunc cum duabus turmis regredior.*

11. *Erue me de manu fratris mei Esaü, quia valdè eum timeo: ne fortè veniens percutiat matrem cum filiis.*

12. *Tu locutus es quòd benefaceres mihi, & dilatares semen meum sicut arenam maris, quæ præ*

9. Jacob dit ensuite: Dieu d'Abraham mon pere; Dieu de mon pere Isaac, Seigneur qui m'avez dit: Retournez en votre payis, & au lieu de votre naissance, & je vous comblerai de bienfaits:

10. je suis indigne ″ de toutes vos misericordes, & de la verité que vous avez gardée dans toutes les promesses que vous avez faites à votre serviteur. J'ai passé ce fleuve du Jourdain n'ayant qu'un bâton, & je retourne maintenant avec ces deux troupes.

11. Délivrez-moi, *je vous prie*, de la main de mon frere Esaü, parceque je le crains extrémement; depeur qu'à son arrivée il ne mette au fil de l'épée ″ la mere avec les enfans.

12. *Souvenez-vous que* vous m'avez promis de me combler de biens, & de multiplier ma race comme le sable de la mer,

ỿ. 10. *expl.* Cela ne signifie pas absolument qu'il en est tout-à-fait indigne, mais qu'elles sont au-dessus de ses merites. *Estius.*

ỿ. 11. *lettr.* Il ne frappe.

dont la multitude est innombrable. | multitudine numerari non potest.

§. 3. *Présens qu'il fait à son frere.*

13. Jacob ayant passé la nuit en ce même lieu, il sépara de tout ce qui étoit à lui, ce qu'il avoit destiné pour en faire présent à Esaü son frere;

14. deux cens chévres, vingt boucs, deux cens brebis, & vingt beliers;

15. trente femelles de chameaux ‖ avec leurs petits, quarante vaches, vingt taureaux, vingt ânesses & dix ânons.

16. Il envoya séparément chacun de ces troupeaux ‖ qu'il fit conduire par ses serviteurs, & il leur dit : Marchez toujours devant, & qu'il y ait de l'espace entre un troupeau & l'autre.

17. Il dit à celui qui marchoit le premier : Si vous rencontrez Esaü mon frere, & qu'il vous demande, A qui êtes-vous? ou bien, Où allez-vous?

13. *Cùmque dormisset ibi nocte illa, separavit de his quæ habebat, munera Esaü fratri suo;*

14. *capras ducentas, hircos viginti, oves ducentas, & arietes viginti;*

15. *camelos fœtas cum pullis suis triginta, vaccas quadraginta, & tauros viginti, asinas viginti, & pullos earum decem.*

16. *Et misit per manus servorum suorum singulos seorsum gregis, dixitque pueris suis : Antecedite me, & sit spatium inter gregem & gregem.*

17. *Et præcepit priori, dicens : Si obvium habueris fratrem meum Esaü, & interrogavit te, Cujus es? aut, Quò va-*

℣. 15. *lettr.* Camelos fœtas. *Hebr.* Camelos lactantes.
℣. 16. *expl.* Afin que ses présens parussent davantage, & que se succedant les uns aux autres, ils pussent enfin adoucir Esaü.

dis? aut, Cujus sunt ista quæ sequeris?

18. Respondebis: Servi tui Jacob; munera misit domino meo Esaü: ipse quoque post nos venit.

19. Similiter dedit mandata secundo, & tertio, & cunctis qui sequebantur greges, dicens: Iisdem verbis loquimini ad Esaü, cùm inveneritis eum.

20. Et addetis: Ipse quoque servus tuus Jacob iter nostrum insequitur. Dixit enim: Placabo illum muneribus quæ præcedunt, & posteà videbo illum, forsitan propitiabitur mihi.

21. Præcesserunt itaque munera ante eum, ipse verò mansit nocte illa in castris.

22. Cùmque maturè surrexisset, tulit duas uxores suas, & toti-

ou, A qui sont ces bêtes que vous menez?

18. Vous lui répondrez: Elles sont à Jacob votre serviteur, qui les envoye pour présent à mon seigneur Esaü; & il vient lui-même après nous.

19. Il donna aussi le même ordre au second, au troisiéme, & à tous ceux qui conduisoient les troupeaux, en leur disant: Lorsque vous rencontrerez Esaü, vous lui direz la même chose.

20. Et vous ajouterez: Jacob votre serviteur vient aussi lui-même après nous. Car Jacob disoit [1]: Je l'appaiserai par les présens qui vont devant moi; & ensuite quand je le verrai, peutêtre qu'il me regardera favorablement.

21. Les présens marcherent donc devant Jacob; & pour lui, il demeura pendant cette nuit dans son camp [2].

22. Et s'étant levé de fort bonne-heure, il prit ses deux femmes & leurs

℣. 20. *expl.* Ce qui suit n'est pas ce que Jacob faisoit dire à Esaü, mais ce qu'il disoit en lui-même. *Synops.*

℣. 21. *autr.* Au lieu *qu'il avoit nommé*, le Camp *du Seigneur.*

deux servantes, avec ses onze fils, & passa le gué de Jaboc.

dem famulas, cum undecim filiis, & transivit vadum Jaboc.

§. 4. *Jacob lutte contre un Ange.*

23. Après avoir fait passer tout ce qui étoit à lui,

23. *Traductisque omnibus quæ ad se pertinebant,*

24. il demeura seul *en ce lieu-là*. Et il parut en même-tems un homme ″ qui lutta contre lui jusqu'au matin ″.

24. *mansit solus: & ecce vir luctabatur cum eo usque mane.*

25. Cet homme voiant qu'il ne pouvoit le surmonter ″, lui toucha le nerf de la cuisse, qui se secha aussitôt ″.

25. *Qui cùm videret quòd eum superare non posset, tetigit nervum femoris ejus, & statim emarcuit.*

26. Et il lui dit: Laissez-moi aller; car l'aurore commence déja à paroître. Jacob lui répondit: Je ne vous laisserai point aller que vous ne m'ayez beni ″.

26. *Dixitque ad eum: Dimitte me, jam enim ascendit aurora. Respondit: Non dimittam te, nisi benedixeris mihi.*

27. Cet homme lui demanda: Comment vous appellez-vous? Il lui répondit: Je m'appelle Jacob.

27. *Ait ergo: Quod nomen est tibi? Respondit: Jacob.*

℣. 24. *expl.* C'étoit un ange qui lui paroissoit sous la figure d'un homme, & qui lutta contre lui, pour l'assurer qu'il seroit plus fort que son frere. *Vers.* 28. *Sap. cap.* 10. 12. *Theodoret. hic.*

Ibid. *autr.* Jusqu'au grand jour.

℣. 25. *expl.* Dieu ne le voulant pas.

Ibid. *expl.* Afin que Jacob connût la force de celui-là même contre qui il avoit lutté.

℣. 26. *expl.* Il demande la benediction de celui qu'il avoit vaincu, regardant Dieu dans cet Ange.

28. *At ille : Nequaquam, inquit, Jacob appellabitur nomen tuum, sed Israel : quoniam si contra Deum fortis fuisti, quantò magis contra homines prævalebis ?*

28. Et le même homme ajouta : On ne vous nommera plus à l'avenir Jacob, mais Israel ": car si vous avez été fort contre Dieu, combien le serez-vous davantage contre les hommes ?

29. *Interrogavit eum Jacob : Dic mihi, quo appellaris nomine ? Respondit : Cur quæris nomen meum ? Et benedixit ei in eodem loco.*

29. Jacob lui fit ensuite cette demande : Dites-moi, *je vous prie*, comment vous vous appellez ? Il lui répondit ": Pourquoi demandez-vous mon nom ? Et il le benit en ce même lieu.

30. *Vocavitque Jacob nomen loci illius Phanuel, dicens : Vidi Deum facie ad faciem, & salva facta est anima mea.*

30. Jacob donna le nom de Phanuel à ce lieu-là, en disant : J'ai vû Dieu face à face, & mon ame a été sauvée ".

31. *Ortusque est ei statim sol, postquam transgressus est Phanuel : ipse verò claudicabat pede.*

31. Aussitôt qu'il eut passé ce lieu, qu'il venoit de nommer Phanuel, il vit le soleil qui se levoit ; mais il se trouva boiteux d'une jambe.

32. *Quam ob causam non comedunt nervum filii Israel, qui emarcuit in fe-*

32. C'est pour cette raison que jusqu'aujourd'hui les enfans d'Israel ne mangent point du nerf

℣. 28. *expl.* Israel signifie, Fort contre Dieu.

℣. 29. *expl.* L'Ange ne dit point son nom à Jacob, ou parcequ'il representoit Dieu même, ou pour arrêter sa curiosité.

℣. 30. *expl.* J'ai vû Dieu face à face sans en mourir. *Autr.* J'ai vû Dieu face à face, & j'ai été délivré de la crainte de mon frere.

des bêtes, se souvenant de celui qui fut touché en la cuisse de Jacob, & qui demeura sans mouvement ″.

more Jacob, usque in præsentem diem: eò quòd tetigerit nervum femoris ejus, & obstupuerit.

ỳ. 32. *autr.* Se sécha.

CHAPITRE XXXIII.

§. 1. *Entrevûe de Jacob & d'Esaü.*

Avant J. C. 1739.

1. JAcob levant ensuite les yeux, vit Esaü qui s'avançoit avec quatre cens hommes; & il partagea les enfans de Lia, de Rachel, & des deux servantes.

1. *ELevans autem Jacob oculos suos, vidit venientem Esaü, & cum eo quadringentos viros: divisitque filios Lia & Rachel, ambarumque famularum:*

2. Il mit à la tête les deux servantes avec leurs enfans; Lia & ses enfans au second rang; Rachel & Joseph au dernier.

2. *& posuit utramque ancillam, & liberos earum, in principio; Liam verò, & filios ejus, in secundo loco; Rachel autem & Joseph novissimos.*

3. Et lui s'avançant adora Esaü ″, & se prosternant sept fois en terre jusqu'à ce que son frere fût proche de lui.

3. *Et ipse progrediens adoravit pronus in terram septies, donec appropinquaret frater ejus.*

4. Alors Esaü courut au-devant de son frere, l'embrassa, le serra étroi-

4. *Currens itaque Esaü obviam fratri suò, amplexatus est*

ỳ. 3. *C'est-à-dire*, salua Esaü en se prosternant. *Voyez* chapitre 23. plus haut verset 7.

eum: stringensque collum ejus, & osculans flevit.

tement, & le baisa en versant des larmes ‖.

5. *Levatisque oculis, vidit mulieres & parvulos earum, & ait: Quid sibi volunt isti? & si ad te pertinent? Respondit: Parvuli sunt, quos donavit mihi Deus servo tuo.*

5. Et ayant levé les yeux ‖, il vit les femmes & leurs enfans, & il dit à Jacob: Qui sont ceux-là? Sont-ils à vous? Jacob lui répondit: Ce sont les petits enfans que Dieu a donnés à votre serviteur.

6. *Et appropinquantes ancillæ & filiis earum, incurvati sunt.*

6. Et les servantes s'approchant avec leurs enfans, le saluerent profondément.

7. *Accessit quoque Lia cum pueris suis: & cùm similiter adorassent, extremi Joseph & Rachel adoraverunt.*

7. Lia s'approcha ensuite avec ses enfans, & l'ayant aussi adoré, Joseph & Rachel l'adorerent les derniers.

8. *Dixitque Esaü: Quanam sunt istæ turmæ quas obviam habui? Respondit: Ut invenirem gratiam coram domino meo.*

8. Alors Esaü lui dit: Quelles sont ces troupes que j'ai rencontrées? Jacob lui répondit: *Je les ai envoyées* pour trouver grace devant mon seigneur.

9. *At ille ait: Habeo plurima, frater mi; sint tua tibi.*

9. Esaü lui répondit: J'ai des biens en abondance, mon frere; gardez pour vous ce qui est à vous.

10. *Dixitque Jacob: Noli ita, obsecro;*

10. Jacob ajouta: N'en usez pas ainsi, je vous

ŷ. 4. *expl.* joie.
ŷ. 5. *autr.* Et regardant, il vit les, &c.

minus meus ante servum suum, & ego sequar paulatim vestigia ejus, sicut videro parvulos meos posse, donec veniam ad dominum meum in Seir.

marche donc devant son serviteur, & je le suivrai tout doucement, selon que je verrai que mes petits le pourront faire, jusqu'à ce que j'arrive chez mon seigneur en Seïr [a].

15. *Respondit Esaü : Oro te, ut de populo qui mecum est, saltem socii remaneant viæ tuæ. Non est, inquit, necesse : hoc uno tantùm indigeo, ut inveniam gratiam in conspectu tuo, domine mi.*

15. Esaü lui dit : Je vous prie qu'il demeure au moins quelques-uns des gens que j'ai avec moi pour vous accompagner dans votre chemin. Jacob lui répondit : Cela n'est pas nécessaire ; je n'ai besoin, mon seigneur, que d'une seule chose, qui est de trouver grace devant vous.

16. *Reversus est itaque illo die Esaü itinere quo venerat in Seir.*

16. Esaü s'en retourna donc le même jour en Seïr, par le même chemin qu'il étoit venu.

§. 2. Jacob s'établit à Salem.

17. *Et Jacob venit in Socoth, ubi ædificatâ domo, & fixis tentoriis, appellavit nomen loci illius Socoth, id est Tabernacula.*

17. Et Jacob vint à Socoth, où ayant bâti une maison & dressé ses tentes, il appella ce lieu-là Socoth, qui veut dire, Les tentes.

18. *Transivitque*

18. Il passa ensuite jus-

℣. 14. *expl.* On ne voit pas que Jacob ait été en Seir, mais il peut y avoir été, quoique l'Ecriture ne le marque point, ou il avoit veritablement dessein d'y aller. Et peut-être qu'il changea depuis, & ne le fit point, pour éviter quelque nouvelle occasion de mesintelligence avec son frere. *Aug. quæst.* 106.

qu'à Salem ‖, qui est une ville des Sichimitet, dans le payis de Chanaan; & il demeura près de cette ville depuis son retour de Mesopotamie qui est en Syrie.

in Salem urbem Sichimorum, quæ est in terra Chanaan, postquam reversus est de Mesopotamia Syriæ, & habitavit juxta oppidum.

19. Il acheta une partie du champ dans lequel il avoit dressé ses tentes, & en paya cent agneaux aux enfans d'Hemor pere de Sichem.

19. *Emitque partem agri in qua fixerat tabernacula, à filiis Hemor patris Sichem, centum agnis.*

20. Et ayant dressé là un autel, il y invoqua le Dieu très-fort d'Israel ‖.

20. *Et erecto ibi altari, invocavit super illud fortissimum Deum Israel.*

℣. 18. *Autr.* Qui est la ville des, &c. *Expl.* On prétend que Salem & Sichem est la même ville, qui a pris ce dernier nom de Sichem, dont il est parlé au chapitre suivant, & à la fin de celui-ci.

℣. 20. *expl.* En y offrant des sacrifices. Plusieurs entendent ceci autrement, en expliquant l'hebreu de cette sorte: Jacob nomma cet autel, *Le Dieu très-fort d'Israel*, pour être comme un monument éternel du puissant secours qu'il lui avoit donné. *Vat.*

CHAPITRE XXXIV.

§. 1. *Dina est enlevée.*

Avant J. C. 1731.

1. ALors Dina fille de Lia, sortit pour voir les femmes de ce payis-là ‖.

1. *EGressa est autem Dina filia Liæ, ut videret mulieres regionis illius.*

2. Et Sichem fils d'Hemor Hevéen, prince du

2. *Quam cùm vidisset Sichem filius*

℣. 1. *expl.* C'étoit en un jour de fête, où il y a ordinairement grand concours de peuple. *Joseph.*

Hemor Hevæi, princeps terra illius, adamavit eam, & rapuit, & dormivit cum illa, vi opprimens virginem.

pays, l'ayant vûe, conçut un grand amour pour elle, & l'enleva, & dormit avec elle par force & par violence.

3. *Et conglutinata est anima ejus cum ea, tristemque delinivit blanditiis.*

3. Son cœur ″ demeura fortement attaché à cette fille; & la voiant triste, il tâcha de la gagner par ses caresses.

4. *Et pergens ad Hemor patrem suum: Accipe, inquit, mihi puellam hanc conjugem.*

4. Il alla ensuite trouver Hemor son pere, & il lui dit: Faites-moi épouser cette fille.

5. *Quod cùm audisset Jacob, absentibus filiis, & in pastu pecorum occupatis, siluit donec redirent.*

5. Jacob ayant été averti de cette violence, lorsque ses enfans étoient absens & occupés à la conduite de leurs troupeaux, il ne parla de rien jusqu'à ce qu'ils furent revenus.

6. *Egresso autem Hemor patre Sichem ut loqueretur ad Jacob:*

6. Cependant Hemor pere de Sichem vint pour lui parler ″:

7. *ecce filii ejus veniebant de agro; auditoque quod acciderat, irati sunt valdè, eò quòd fœdam rem operatus esset in Israel, & violatâ filiâ Jacob, rem illicitam perpetrasset.*

7. en même-tems les enfans de Jacob revinrent des champs; & ayant appris ce qui étoit arrivé, ils entrerent en une grande colere, à cause de l'action si honteuse que cet homme avoit commise contre *la maison d'*Israel, en violant & traitant si outrageusement la fille de Jacob.

℣. 3. *lettr.* Son ame.
℣. 6. *autr.* Vint lui parler pour faire ce mariage.

8. Hemor leur parla donc, & leur dit: Le cœur" de mon fils Sichem est fortement attaché à votre fille. Donnez-la-lui *donc*, afin qu'il l'épouse.

9. Allions-nous réciproquement les uns avec les autres. Donnez-nous vos filles en mariage, & prenez aussi les nôtres.

10. Habitez avec nous: la terre est en votre puissance; cultivez-la, trafiquez-y, & la possedez.

11. Sichem dit aussi au pere & aux freres de la fille: Que je trouve grace devant vous, & je vous donnerai tout ce que vous desirerez.

12. Faites monter ses droits aussi haut que vous voudrez; demandez des présens, & je vous donnerai de tout mon cœur ce que vous voudrez: donnez-moi seulement cette fille afin que je l'épouse.

8. *Locutus est itaque Hemor ad eos: Sichem filii mei adhæsit anima filiæ vestræ. Date eam illi uxorem:*

9. *& jungamus vicissim connubia. Filias vestras tradite nobis, & filias nostras accipite.*

10. *Et habitate nobiscum: terra in potestate vestra est; exercete, negotiamini, & possidete eam.*

11. *Sed & Sichem ad patrem & ad fratres ejus ait: Inveniam gratiam coram vobis, & quæcumque statueritis dabo.*

12. *Augete dotem, & munera postulate, & libenter tribuam quod petieritis: tantum date mihi puellam hanc uxorem.*

§. 2. *Circoncision des Sichémites.*

13. Les enfans de Jacob répondirent à Sichem & à son pere, avec dessein de les tromper, étant tout transportés de colere, à cause de l'outrage fait à leur sœur:

13. *Responderunt filii Jacob Sichem & patri ejus in dolo, sævientes ob stuprum sororis:*

ỳ. 8. *lettr.* L'ame.

14. *Non possumus facere quod petitis, nec dare sororem nostram homini incircumciso : quod illicitum & nefarium est apud nos.*

14. Nous ne pouvons faire ce que vous demandez, ni donner notre sœur à un homme incirconcis : ce qui est une chose défendue & abominable parmi nous ″.

15. *Sed in hoc valebimus fœderari, si volueritis esse similes nostri, & circumcidatur in vobis omne masculini sexus.*

15. Mais nous pourrons bien faire alliance avec vous, pourvû que vous vouliez devenir semblables à nous, & que tous les mâles qui sont parmi vous soient circoncis.

16. *Tunc dabimus & accipiemus mutuò filias vestras ac nostras : & habitabimus vobiscum, erimusque unus populus.*

16. Nous vous donnerons alors nos filles en mariage & nous prendrons les vôtres : nous demeurerons avec vous, & nous ne serons plus qu'un peuple.

17. *Si autem circumcidi nolueritis, tollemus filiam nostram, & recedemus.*

17. Que si vous ne voulez point être circoncis, nous reprendrons notre fille, & nous nous retirerons.

18. *Placuit oblatio eorum Hemor, & Sichem filio ejus :*

18. Cet offre plut à Hemor & à Sichem son fils ;

19. *nec distulit adolescens quin statim, quod petebatur, expleret : amabat enim puellam valdè,*

19. & ce jeune-homme ne differa pas davantage à executer ce qu'on lui avoit proposé : parcequ'il aimoit cette fille

ỷ. 14. *expl.* Comment pouvoient-ils parler ainsi sans mensonge, puisque Jacob avoit épousé lui-même les filles de Laban, qui étoit un homme incirconcis ? Et l'on ne voit point dans l'Ecriture que cela fût encore alors défendu. *Estius.*

avec passion. Or il étoit le plus consideré dans la maison de son pere.

20. Etant donc entrés dans l'assemblée qui se tenoit à la porte de la ville, ils parlerent ainsi au peuple :

21. Ces personnes sont des gens paisibles ", qui veulent habiter avec nous. Permettons-leur de trafiquer dans cette terre ; & de la labourer, étant spatieuse & étendue comme elle est, & ayant besoin de gens qui s'appliquent à la cultiver : nous prendrons leurs filles en mariage, & nous leur donnerons les nôtres.

22. Il n'y a qu'une chose qui pourroit differer un si grand bien, qui est qu'auparavant nous devons circoncire tous les mâles parmi nous, pour nous conformer à la coutume de ce peuple.

23. Et après cela leurs biens, leurs troupeaux, & tout ce qu'ils possedent sera à nous. Donnons-leur seulement cette satisfac-

& ipse erat inclytus in omni domo patris sui.

20. *Ingressique* * *portam urbis, locuti sunt ad populum :*

21. *Viri isti pacifici sunt, & volunt habitare nobiscum. Negotientur in terra, & exerceant eam, quæ spatiosa & lata cultoribus indiget : filias eorum accipiemus uxores, & nostras illis dabimus.*

22. *Unum est, quo differtur tantum bonum : Si circumcidamus masculos nostros, ritum gentis imitantes.*

23. *Et substantia eorum, & pecora, & cuncta quæ possident, nostra erunt : tantùm in hoc acquiescamus,*

℣. 20. * *lettr.* Portam, ubi judicia concionesque fiebant.

℣. 21. *expl.* Qui ont vêcu jusqu'à ce jour paisiblement avec nous. *Vatab.*

& habitantes simul, unum efficiemus populum.	tion, & nous demeurerons ensemble pour ne faire plus qu'un même peuple.
24. *Assensique sunt omnes, circumcisis cunctis maribus.*	24. Ils s'accorderent tous à cette proposition, & tous les mâles furent circoncis.

§. 3. *Ils sont massacrés.*

25. *Et ecce, die tertio, quando gravissimus vulnerum dolor est, arreptis, duo filii Jacob, Simeon & Levi fratres Dina, gladiis, ingressi sunt urbem confidenter: interfectisque omnibus masculis,*	25. Mais le troisiéme jour d'après, lorsque la douleur des plaies *de la circoncision* est plus violente, deux des enfans de Jacob, Simeon & Levi qui étoient freres ‖ de Dina, entrerent hardiment dans la ville l'épée à la main, tuerent tous les mâles ‖,
26. *Hemor & Sichem pariter necaverunt; tollentes Dinam de domo Sichem sororem suam.*	26. & entre autres Hemor & Sichem; & ensuite ils emmenerent de la maison de Sichem leur sœur Dina.
27. *Quibus egressis, irruerunt super occisos cæteri filii Jacob, & depopulati sunt urbem in ultionem stupri:*	27. Après qu'ils furent sortis, les autres enfans de Jacob se jetterent sur les morts, pillerent toute la ville pour venger l'outrage fait à leur sœur;

℣. 25. *expl.* De pere & de mere.

Ibid. *expl.* Ils pecherent en plusieurs manieres; par le mensonge & la tromperie dont ils userent, *vers.* 13. par l'abus du sacrement de la Circoncision, *vers.* 15. par la perfidie avec laquelle ils violerent la foi qu'ils avoient donnée, *vers.* 15. par l'usurpation d'une autorité qui ne leur appartenoit pas, n'ayant pas le droit de faire ainsi la guerre; par l'excès de leur vengeance sur toute une ville pour le crime d'un seul. *Estius.*

28. prirent les brebis, les bœufs, & les ânes des habitans; ruinerent tout ce qui étoit dans les maisons & dans les champs;

29. & emmenerent leurs femmes captives avec leurs petits enfans.

30. Après cette exécution si violente ‖, Jacob dit à Simeon & à Levi : Vous m'avez mis tout en desordre, & vous m'avez rendu odieux aux Chananéens & aux Pherezéens qui habitent ce payis ‖. Nous ne sommes que peu de monde ‖; & ils s'assembleront tous pour m'attaquer, & me perdront avec toute ma maison.

31. Ses enfans lui répondirent : Devoient-ils abuser ainsi de notre sœur comme d'une prostituée ?

28. *oves eorum, & armenta, & asinos, cunctaque vastantes quæ in domibus & in agris erant;*

29. *parvulos quoque eorum & uxores duxerunt captivas.*

30. *Quibus patratis audacter, Jacob dixit ad Simeon & Levi : Turbastis me, & odiosum fecistis me Chananæis & Pherezæis habitatoribus terræ hujus : nos pauci sumus; illi congregati percutient me, & delebor ego, & domus mea.*

31. *Responderunt : Numquid, ut scorto abuti debuêre sorore nostra ?*

ỷ. 30. *autr.* Si hardie.
Ibid. *expl.* Il faut juger du sentiment de Jacob sur cette action, par la severité avec laquelle il la condamna avant qu'il mourût. *Cap.* 49. *v.* 5. 6. 7.
Ibid. *autr.* Nous sommes peu de monde en comparaison de tous ces peuples.

CHAPITRE XXXV.

§. 1. *Jacob va à Bethel.*

1. Cependant Dieu parla à Jacob, & lui dit : Allez promte-

1. *Interea locutus est Deus ad Jacob : Surge & ascende*

Bethel, & habita ibi, facque altare Deo qui apparuit tibi quando fugiebas Esaü fratrem tuum.

ment ″ à Bethel : demeurez-y, & y dressez un autel au Dieu qui vous apparut lorsque vous fuyiez Esaü votre frere.

2. *Jacob verò convocata omni domo sua, ait : Abjicite deos alienos qui in medio vestri sunt, & mundamini ac mutate vestimenta vestra.*

2. Alors Jacob ayant assemblé tous ceux de sa maison, leur dit : Jettez loin de vous les dieux étrangers ″ qui sont aumilieu de vous ; purifiez-vous & changez de vêtemens.

3. *Surgite, & ascendamus in Bethel, ut faciamus ibi altare Deo, qui exaudivit me in die tribulationis meæ, & socius fuit itineris mei.*

3. Venez, allons à Bethel ″ pour y dresser un autel à Dieu qui m'a exaucé au jour de mon affliction, & qui m'a accompagné pendant mon voyage.

4. *Dederunt ergo ei omnes deos alienos quos habebant, & inaures quæ erant in auribus eorum : at ille infodit ea subter terebinthum, quæ est post urbem Sichem.*

4. Ils lui donnerent donc tous les dieux étrangers ″ qu'ils avoient, & les pendans-d'oreilles qui y étoient attachés : & Jacob les cacha dans la terre sous un terebinthe qui est derriere la ville de Sichem.

5. *Cùmque profecti essent, terror Dei*

5. S'étant mis alors en chemin, Dieu frappa de

ỳ. 1. *lettr.* Surge & ascende, *pro* citò ascende: *hebraïsm.*
ỳ. 2. *expl.* Rachel avoit emporté les idoles de Laban ; & les enfans de Jacob pouvoient bien, en pillant la ville de Sichem, avoir enlevé les idoles de ce peuple, qui eussent été à la famille de Jacob une occasion de scandale & de chûte. *Estius.*
ỳ. 3. *lettr.* Levez-vous, & montons à Bethel, &c.
ỳ. 4. *expl.* Les statues des dieux, les idoles.

terreur toutes les villes voisines, & ils n'oserent les poursuivre dans leur retraite.

invasit omnes per circuitum civitates, & non sunt ausi persequi recedentes.

6. Ainsi Jacob & tout le peuple qui étoit avec lui, vint à Luza, surnommée Bethel ″, qui est dans le payis de Canaan.

6. *Venit igitur Jacob Luzam, quæ est in terra Canaan, cognomento Bethel, ipse & omnis populus cum eo.*

7. Il y bâtit un autel, & nomma ce lieu, La maison de Dieu; parceque Dieu lui avoit apparu en ce lieu-là lorsqu'il fuyoit Esaü son frere.

7. *Ædificavitque ibi altare, & appellavit nomen loci illius, Domus Dei: ibi enim apparuit ei Deus cùm fugeret fratrem suum.*

8. En ce même-tems Debora nourrice de Rebecca mourut, & fut enterrée sous un chêne au pied *de la montagne* de Bethel ″; & ce lieu fut nommé, Le chêne des pleurs.

8. *Eodem tempore mortua est Debora nutrix Rebeccæ, & sepulta est ad radices Bethel subter quercum: vocatumque est nomen loci illius, Quercus fletûs.*

§. 2. *Dieu lui apparoît.*

9. Or Dieu apparut encore à Jacob depuis son retour de Mesopotamie qui est en Syrie; il le benit,

9. *Apparuit autem iterùm Deus Jacob postquam reversus est de Mesopotamia Syriæ; benedixitque ei,*

10. & lui dit: Vous ne serez plus nommé Jacob, mais Israel sera votre nom: & Dieu le nomma Israel ″.

10. *dicens: Non vocaberis ultra Jacob, sed Israel erit nomen tuum: & appellavit eum Israel.*

℣. 6. *expl.* Qu'il avoit nommée auparavant, Bethel.
℣. 8. *expl.* Bethel étoit bâtie sur une montagne.
℣. 10. *expl.* En lui confirmant tout de nouveau le nom que l'Ange lui avoit donné, *chap.* 32. 28.

11. *Dixitque ei : Ego Deus omnipotens ; cresce & multiplicare : gentes & populi nationum ex te erunt, reges de lumbis tuis egredientur.*

11. Il lui dit encore : Je suis le Dieu toutpuissant ; croissez & multipliez-vous : vous serez le chef des nations & d'une multitude de peuples, & des rois sortiront de vous.

12. *Terramque quam dedi Abraham & Isaac, dabo tibi & semini tuo post te.*

12. Je vous donnerai & à votre race après vous, la terre que j'ai donnée à Abraham & à Isaac.

13. *Et recessit ab eo.*

13. Dieu se retira ensuite.

14. *Ille verò erexit titulum lapidem in loco quo locutus fuerat ei Deus : libans super eum libamina, & effundens oleum ;*

14. Mais Jacob dressa un monument de pierre au même lieu où Dieu lui avoit parlé ; il offrit du vin dessus, & y répandit de l'huile ″ ;

15. *vocansque nomen loci illius, Bethel.*

15. & il appella ce lieu, Bethel ″.

§. 3. *Naissance de Benjamin. Mort de Rachel.*

16. *Egressus autem inde, venit verno tempore ad terram quæ ducit Ephratam, in qua cum parturiret Rachel,*

16. Après qu'il fut parti de ce lieu-là, il vint au printems sur le chemin qui mene à Ephrata ″, où Rachel étant en travail,

17. *ob difficultatem partûs periclitari cœpit. Dixitque ei obstetrix : Noli timere, quia & hunc habebis filium.*

17. & ayant grande peine à accoucher, elle se trouva en péril de sa vie. La sage-femme lui dit : Ne craignez point ; car vous aurez encore ce fils-ci.

ỳ. 14. *expl.* Pour le consacrer à Dieu. *Vatab.*

ỳ. 15. *expl.* En lui confirmant de nouveau ce nom qu'il lui avoit déja donné, *chap.* 28. 19.

ỳ. 16. *autr.* A la terre d'Ephrata.

18. Mais Rachel qui sentoit que la violence de la douleur la faisoit mourir, étant prête d'expirer, nomma son fils Benoni, c'est-à-dire le fils de ma douleur ; & le pere le nomma Benjamin, c'est-à-dire le fils de la droite ".

18. *Egrediente autem anima præ dolore, & imminente jam morte, vocavit nomen filii sui Benoni, id est, Filius doloris mei : pater verò appellavit eum Benjamin, id est, Filius dextræ.*

19. Rachel mourut donc, & elle fut ensevelie dans le chemin qui conduit à la ville d'Ephrata, appellée *depuis* Bethlehem.

19. *Mortua est ergo Rachel, & sepulta est in via quæ ducit Ephratam, hæc est Bethlehem.*

20. Jacob dressa un monument *de pierres* " sur son sepulcre : c'est ce monument de Rachel que l'on voit encore aujourd'hui.

20. *Erexitque Jacob titulum super sepulcrum ejus : hic est titulus monumenti Rachel, usque in præsentem diem.*

21. Après qu'il fut sorti de ce lieu, il dressa sa tente au-delà de la tour du troupeau ".

21. *Egressus inde, fixit tabernaculum trans turrem gregis.*

§. 4. *Enfans de Jacob. Mort d'Isaac.*

22. Et lorsqu'il demeuroit en ce lieu-là, Ruben dormit avec Bala qui étoit femme de son pere " ; & cette action ne put lui être

22. *Cùmque habitaret in illa regione, abiit Ruben, & dormivit cum Bala concubina patris sui : quod* illum

℣. 18. *expl.* Le fils très-fort & très-cher, comme la main droite, qui est la force de l'homme, lui est aussi la plus chere.

℣. 20. *lettr.* titulum.

℣. 21. *expl.* Ainsi nommée à cause des troupeaux de Jacob, qu'il y fit paître. *Hieronym. Tradit.*

℣. 22. *expl.* Jacob ayant sçû ce crime, le punit avant sa mort par la malediction qu'il donna à Ruben, *chap.* 49, 4.

illum minimè latuit. Erant autem filii Jacob duodecim.

cachée. Or Jacob avoit douze fils.

23. *Filii Liæ: primogenitus Ruben, & Simeon, & Levi, & Judas, & Issachar, & Zabulon.*

23. Les fils de Lia *étoient*, Ruben l'aîné de tous, Simeon, Levi, Juda, Issachar, & Zabulon.

24. *Filii Rachel: Joseph & Benjamin.*

24. Les fils de Rachel, *sont* Joseph & Benjamin.

25. *Filii Balæ ancillæ Rachelis: Dan & Nephthali.*

25. Les fils de Bala servante de Rachel, Dan & Nephthali.

26. *Filii Zelphæ ancillæ Liæ: Gad & Aser. Hi sunt filii Jacob, qui nati sunt ei in Mesopotamia Syriæ.*

26. Les fils de Zelpha servante de Lia, Gad & Aser. Ce sont-là les fils de Jacob qu'il eut en Mesopotamie qui est en Syrie //.

27. *Venit etiam ad Isaac patrem suum in Mambre civitatem Arbee: hac est Hebron, in qua peregrinatus est Abraham & Isaac.*

27. Jacob vint ensuite trouver Isaac son pere *en la plaine* de Mambré, à la ville d'Arbé, appellée *depuis* Hebron, où Abraham & Isaac avoient demeuré comme étrangers.

28. *Et completi sunt dies Isaac centum octaginta annorum:*

28. Isaac avoit alors cent quatre-vingt ans accomplis:

29. *consumtusque ætate, mortuus est: & appositus est populo suo senex & plenus dierum; & sepelierunt eum Esaü & Jacob filii sui.*

29. & son grand âge l'ayant réduit en défaillance, il mourut: il fut joint à son peuple étant fort vieux & parvenu à la plénitude de ses jours //; & ses enfans Esaü & Jacob l'ensevelirent.

ỳ. 26. *expl.* Excepté Benjamin qu'il eut depuis.
ỳ. 29. *lettr.* Plenus dierum. *Hebr.* Satur vitæ.

CHAPITRE XXXVI.

§. 1. Femmes d'Esaü.

1. Voici le dénombrement des enfans d'Esaü, appellé *aussi* Edom.

2. Esaü épousa des femmes d'entre les filles de Chanaan ; Ada fille d'Elon Hethéen, & Oolibama fille d'Ana, *qui étoit* fille de Sebeon Hevéen.

3. Il épousa aussi Basemath fille d'Ismael & sœur de Nabajoth.

4. Ada enfanta Eliphas : Basemath fut mere de Rahuel.

5. Oolibama eut pour fils Jehus, Ihelon & Coré. Ce sont-là les fils d'Esaü qui lui nâquirent au payis de Chanaan.

6. Or Esaü prit ses femmes, ses fils, ses filles, & toutes les personnes de sa maison, son bien, ses bestiaux, & tout ce qu'il possedoit en la terre de Chanaan, s'en alla en un autre payis ″,

1. *Hæ sunt autem generationes Esaü, ipse est Edom.*

2. *Esaü accepit uxores de filiabus Chanaan : Ada filiam Elon Hethæi, & Oolibama filiam Anæ filiæ Sebeon Hevæi.*

3. *Basemath quoque filiam Ismael sororem Nabajoth.*

4. *Peperit autem Ada Eliphas : Basemath genuit Rahuel.*

5. *Oolibama genuit Jehus, & Ihelon & Core. Hi filii Esaü qui nati sunt ei in terra Chanaan.*

6. *Tulit autem Esaü uxores suas & filios & filias, & omnem animam domûs suæ, & substantiam, & pecora, & cuncta quæ habere poterat in terra Chanaan : &*

ỳ. 6. *expl.* En Seïr, où il avoit dès auparavant choisi sa demeure, & d'où il étoit revenu demeurer avec son pere depuis sa reconciliation avec Jacob. *Aug. quæst.* 119.

abiit in alteram regionem, recessitque à fratre suo Jacob.

& se retira d'avec son frere Jacob.

7. *Divites enim erant valde, & simul habitare non poterant; nec sustinebat eos terra peregrinationis eorum præ multitudine gregum.*

7. Car comme ils étoient extrémement riches, ils ne pouvoient demeurer ensemble, & la terre où ils étoient comme étrangers ne pouvoit les contenir à cause de la multitude de leurs troupeaux.

§. 2. *Posterité d'Esaü.*

8. *Habitavitque Esaü in monte Seir, ipse est Edom.*

8. Esaü appellé *aussi* Edom, habita sur la montagne de Seïr.

9. *Hæ autem sunt generationes Esaü patris Edom in monte Seir;*

9. Et il fut le pere des Iduméens qui habitoient sur la montagne de Seïr.

10. *& hæc nomina filiorum ejus: Eliphaz filius Ada uxoris Esaü, Rahuel quoque filius Basemath uxoris ejus.*

10. Voici les noms de ses enfans. Eliphas fut fils d'Ada femme d'Esaü, & Rahuel fils de Basemath qui fut *aussi* sa femme.

11. *Fueruntque Eliphaz filii: Theman, Omar, Sepho, & Gatham, & Cenez.*

11. Les fils d'Eliphas, *furent* Theman, Omar, Sepho, Gatham, & Cenez.

12. *Erat autem Thamna, concubina Eliphaz filii Esaü, quæ peperit ei Amalech. Hi sunt filii Ada uxoris Esaü.*

12. Eliphas fils d'Esaü avoit encore une femme ‖ *nommée* Thamna, qui lui enfanta Amalech. Ce sont-là les petits-fils d'Ada femme d'Esaü.

13. *Filii autem Rahuel: Nahath &*

13. Les fils de Rahuel, *furent* Nahath, Zara,

℣. 12. *lettr.* Concubine.

Samma & Meza. Ce sont-là les petits-fils de Basemath femme d'Esaü.

14. Jehus, Ihelon & Coré, *furent* fils d'Oolibama femme d'Esaü; elle étoit fille d'Ana, & Ana fille de Sebeon.

15. Les princes d'entre les enfans d'Esaü ‖, *furent* les fils d'Eliphas fils aîné d'Esaü: le prince Theman, le prince Omar, le prince Sepho, le prince Cenez,

16. le prince Coré, le prince Gathan, le prince Amalech. Ce sont-là les petits-fils d'Eliphas *qui étoient* dans le payis d'Edom, & les petits-fils d'Ada.

17. Les enfans de Rahuel fils d'Esaü, *furent* le prince Nahath, le prince Zara, le prince Samma, le prince Meza. Ce sont-là les princes sortis de Rahuel au payis d'Edom, & ce sont les petits-fils de Basemath femme d'Esaü.

Zara, Samma & Meza. Hi filii Basemath uxoris Esaü.

14. *Isti quoque erant filii Oolibama filiæ Ana filiæ Sebeon, uxoris Esaü, quos genuit ei, Jehus & Ihelon, & Core.*

15. *Hi duces filiorum Esaü: Filii Eliphaz primogeniti Esaü: dux Theman, dux Omar, dux Sepho, dux Cenez,*

16. *dux Core, dux Gathan, dux Amalech. Hi filii Eliphaz in terra Edom, & hi filii Ada.*

17. *Hi quoque filii Rahuel filii Esaü: dux Nahath, dux Zara, dux Samma, dux Meza. Hi autem duces Rahuel in terra Edom; isti filii Basemath uxoris Esaü.*

ỷ. 15. *lettr.* Les Chefs, les Ducs. *Autr.* Voici ceux d'entre les enfans d'Esaü qui ont été Princes. *Expl.* Voici ceux qui ont gouverné les Iduméens descendans d'Esaü. Ou, voici les chefs des familles des Iduméens qui sont sortis d'Esaü. Ou, voici ceux d'entre les enfans d'Esaü qui ont été princes dans l'Idumée.

18. *Hi autem filii Oolibama uxoris Esaü : dux Jehus, dux Ihelon, dux Core. Hi duces Oolibama filiæ Anæ uxoris Esaü.*

18. Les fils d'Oolibama femme d'Esaü, *furent* le prince Jehus, le prince Ihelon, le prince Coré. Ce sont-là les princes sortis d'Oolibama fille d'Ana & femme d'Esaü.

19. *Isti sunt filii Esaü, & hi duces eorum : ipse est Edom.*

19. Voilà *donc tous* les fils d'Esaü appellé *aussi* Edom, & ceux d'entre eux qui ont été princes.

§. 3. *Princes de Seïr & d'Edom.*

20. *Isti sunt filii Seir Horræi, habitatores terræ : Lotan, & Sobal, & Sebeon, & Ana,*

20. Les fils de Seïr Horréen ‖, qui habitoient alors ce payis-là, *sont* Lotan, Sobal, Sebçon & Ana,

21. *& Dison, & Eser, & Disan. Hi duces Horræi, filii Seir, in terra Edom.*

21. Dison, Eser & Disan. Ce sont-là les princes Horrhéens fils de Seïr dans le payis d'Edom.

22. *Facti sunt autem filii Lotan : Hori & Heman ; erat autem soror Lotan, Thamna.*

22. Les fils de Lotan, *furent* Hori & Heman ; & ce Lotan avoit une sœur *nommée* Thamna.

23. *Et isti filii Sobal : Alvan & Manahat & Ebal, & Sepho & Onam.*

23. Les fils de Sobal, *furent* Alvan, Manahat, Ebal, Sepho & Onan.

24. *Et hi filii Sebeon : Aia & Ana.*

24. Les fils de Sebeon, *furent* Aïa & Ana ‖. C'est

℣. 20. *expl.* Ceux qui étoient les chefs des Horréens avant que les enfans d'Esaü les eussent assujettis. Il en est parlé ici peutêtre à cause des alliances qui se firent entre eux. *Vers.* 12.

℣. 24. *expl.* Sebeon avoit apparemment un fils & une fille qui portoient le même nom d'Ana, puisqu'au verset 14 il est parlé d'Ana fille de Sébeon.

cet Ana qui trouva des eaux chaudes dans la solitude, lorsqu'il conduisoit ‖ les ânes de Sébeon son pere.

Iste est Ana qui invenit aquas calidas in solitudine, cùm pasceret asinos Sebeon patris sui.

25. Il eut un fils *nommé* Dison, & une fille *nommée* Oolibama.

25. *Habuitque filium Dison, & filiam Oolibama.*

26. Les fils de Dison, *furent* Hamdan, Eseban, Jethram & Charan.

26. *Et isti filii Dison: Hamdan, & Esban, & Jethram, & Charan.*

27. Les fils d'Eser, *furent* Balaan, Zavan & Acan.

27. *Hi quoque filii Eser: Balaan, & Zavan, & Acan.*

28. Les fils de Disan, *furent* Hus & Aram.

28. *Habuit autem filios Disan: Hus & Aram.*

29. Les princes des Horréens, *furent ceux qui suivent:* le prince Lotan, le prince Sobal, le prince Sébeon, le prince Ana,

29. *Hi duces Horrhæorum: dux Lotan, dux Sobal, dux Sebeon, dux Ana,*

30. le prince Dison, le prince Eser, le prince Disan. Ce sont-là les princes des Horréens qui commanderent dans le payis de Seïr.

30. *dux Dison, dux Eser, dux Disan. Isti duces Horræorum qui imperaverunt in terra Seir.*

31. Les rois qui regnerent au payis d'Edom avant que les enfans d'Israël eussent un roi ‖, furent ceux-ci:

31. *Reges autem qui regnaverunt in terra Edom antequam haberent regem filii Israel, fuerunt hi:*

ỳ. 24. *lettr.* Lorsqu'il faisoit paître.

ỳ. 31. *expl.* Moïse peut avoir dit ces paroles par esprit de prophetie, sachant fort bien que les Israélites devoient un jour avoir un roi, comme il paroît par quelques endroits de ses livres.

32. *Bela filius Beor, nomenque urbis ejus Denaba.*	32. Bela fils de Beor, & sa ville s'appelloit Denaba.
33. *Mortuus est autem Bela, & regnavit pro eo Jobab filius Zara de Bosra.*	33. Bela étant mort, Jobab ‖ fils de Zara de Bosra regna en sa place.
34. *Cùmque mortuus esset Jobab, regnavit pro eo Husam de terra Themanorum.*	34. Après la mort de Jobab, Husam qui étoit du payis des Thémanites lui succeda au royaume.
35. *Hoc quoque mortuo, regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percussit Madian in regione Moab: & nomen urbis ejus Avith.*	35. Celui-ci étant mort, Adad fils de Badad regna après lui. Ce fut lui qui défit les Madianites au payis de Moab. Sa ville s'appelloit Avith.
36. *Cùmque mortuus esset Adad, regnavit pro eo Semla de Masreca.*	36. Adad étant mort, Semla qui étoit de Masreca lui succeda au royaume.
37. *Hoc quoque mortuo, regnavit pro eo Saül de fluvio Rohoboth.*	37. Après la mort de Semla, Saül qui étoit des environs du fleuve de Rohoboth ‖, regna en sa place.
38. *Cùmque & hic obiisset, successit in regnum Balanan filius Achobor.*	38. Saül étant mort, Balanan fils d'Achobor lui succeda au royaume.

ỳ. 33. *expl.* Quelques-uns croyent que ce Jacob est le même que Job, cet exemple de patience si célebre dans l'Ecriture. Mais d'autres font descendre Job de Hus fils aîné de Nachor frere d'Abraham.

ỳ. 37. LXX. Qui étoit de Rohoboth qui est sur le fleuve. Il y a en effet une ville de ce nom sur l'Euphrate, qui peut à cause de sa grandeur être nommé *le Fleuve* par excellence.

39. Après la mort de Balanan, Adar regna en sa place. Sa ville s'appeloit Phau, & sa femme se nommoit Méétabel, fille de Matred, *qui étoit* fille de Mezaab.

40. Les noms des princes *sortis* d'Esaü ", selon leurs familles, les lieux de leur demeure, & les peuples qui en ont été nommés, *furent ceux-ci:* Le prince Thamna, le prince Alva, le prince Jetheth,

41. le prince Oolibama, le prince Ela, le prince Phinon,

42. le prince Cenez, le prince Theman, le prince Mabsar,

43. le prince Magdiel, & le prince Hiran. Ce sont-là les princes sortis d'Edom, qui ont habité dans les terres de son empire: c'est *cet Edom, appellé aussi* Esaü, qui fut le pere des Iduméens.

39. Isto quoque mortuo, regnavit pro eo Adar; nomenque urbis ejus Phau, & appellabatur uxor ejus Meetabel, filia Matred filia Mezaab.

40. Hæc ergo nomina ducum Esaü, in cognationibus, & locis, & vocabulis suis: dux Thamna, dux Alva, dux Jetheth,

41. dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,

42. dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar,

43. dux Magdiel, dux Hiran. Hi duces Edom habitantes in terra imperii sui: ipse est Esaü pater Idumæorum.

℣. 40. *expl.* Qui prirent la place des rois, & qui commanderent dans l'Idumée. 1. *Paralip. cap.* 1. *v.* 51. Peut-être que le premier dénombrement ne parle pas des enfans d'Esaü qui ont commandé dans l'Idumée, mais seulement des chefs des familles.

CHAPITRE XXXVII.

§. I. *Songes de Joseph.*

1. *HAbitavit autem Jacob in terra Chanaan, in qua pater suus peregrinatus est.*

2. *Et hæ sunt generationes ejus. Joseph cùm sedecim esset annorum, pascebat gregem cum fratribus suis adhuc puer; & erat cum filiis Balæ & Zelphæ uxorum patris sui: accusavitque fratres suos apud patrem crimine pessimo.*

3. *Israel autem diligebat Joseph super omnes filios suos, eò quòd in senectute genuisset*

1. JAcob demeura dans le payis de Chanaan, où son pere avoit été comme étranger.

2. Et voici ce qui regarde sa famille ". Joseph âgé de seize ans ", & n'étant encore qu'enfant ", conduisoit " le troupeau *de son pere* avec ses freres; & il étoit avec les enfans de Bala & de Zelpha ", femmes de son pere. Il accusa alors ses freres devant son pere d'un crime énorme ".

3. Israel aimoit Joseph plus que tous ses autres enfans ", parcequ'il l'avoit eu étant déja vieux; & il

ỳ. 2. *lettr.* Hæ sunt generationes ejus. Non tam genealogiam hîc vocat, quàm res gestas. *Vatabl. Grot.*

Ibid. *Hebr.* De dix-sept ans. *i. e.* commencez.

Ibid. *expl.* Parcequ'on vivoit encore alors plus longtems qu'aujourd'hui.

Ibid. *lettr.* Faisoit paître, ou menoit paître.

Ibid. *expl.* Qui avoient peutêtre moins de jalousie que les autres, comme n'étant nés que des deux servantes.

Ibid. *expl.* Contre la chasteté. *D. Thom.* 2. 2. *qu.* 154.

ỳ. 3. *expl.* Il parle sans doute de ceux qui étoient devant Joseph. Car pour Benjamin il étoit encore trop petit. *Estius.*

lui avoit fait faire une robe de plusieurs couleurs ″.

eum; fecitque ei tunicam polymitam.

4. Ses freres voiant donc que leur pere l'aimoit plus que tous ses autres enfans, le haïssoient, & ne pouvoient lui parler avec douceur.

4. *Videntes autem fratres ejus, quòd à patre plus cunctis filiis amaretur, oderant eum, nec poterant ei quidquam pacificè loqui.*

5. Il arriva aussi que Joseph rapporta à ses freres un songe qu'il avoit eu, qui fut *encore* la semence d'une plus grande haine.

5. *Accidit quoque ut visum somnium referret fratribus suis: quæ causa majoris odii seminarium fuit.*

6. *Car il leur dit: Ecoutez le songe que j'ai eu.

6. *Dixitque ad eos: Audite somnium meum quod vidi.*

7. Il me sembloit que je liois avec vous des gerbes ″ dans le champ; que ma gerbe se leva & se tint debout, & que les vôtres étant autour de la mienne l'adoroient.

7. *Putabam nos ligare manipulos in agro, & quasi consurgere manipulum meum, & stare, vestrosque manipulos circumstantes adorare manipulum meum.*

8. Ses freres lui répondirent: Est-ce que vous serez notre Roi, & que nous serons soumis à votre puissance? Ces songes & ces entretiens allumerent donc encore davantage l'envie & la haine qu'ils avoient contre lui.

8. *Responderunt fratres ejus: Numquid Rex noster eris, aut subjiciemur ditioni tuæ? Hæc ergo causa somniorum atque sermonum, invidiæ & odii fomitem ministravit.*

℣. 3. *lettr.* Polymitam, *id est*, multis varii coloris liciis distinctam.

℣. 7. *autr.* Des javelles.

9. *Aliud quoque vidit somnium, quod narrans fratribus, ait: Vidi per somnium, quasi solem, & lunam, & stellas undecim adorare me.*

9. Il eut encore un autre songe qu'il raconta à ses freres, en leur disant : J'ai cru voir en songe que le soleil & la lune, & onze étoiles m'adoroient.

10. *Quòd cùm patri suo & fratribus retulisset, increpavit eum pater suus, & dixit: Quid sibi vult hoc somnium quod vidisti? Num ego & mater tua & fratres tui adorabimus te super terram?*

10. Lorsqu'il eut rapporté ce songe à son pere & à ses freres, son pere lui en fit réprimande ", & lui dit : Que voudroit dire ce songe que vous avez eu ? Est-ce que votre mere ", vos freres & moi nous vous adorerons sur la terre ?

11. *Invidebant ei igitur fratres sui: pater verò rem tacitus considerabat.*

11. Ainsi ses freres étoient transportés d'envie contre lui : mais le pere consideroit tout ceci avec attention & dans le silence.

§. 2. *Les freres de Joseph veulent le tuer.*

12. *Cùmque fratres illius in pascendis gregibus patris morarentur in Sichem,*

12. Il arriva alors que les freres de Joseph s'arrêterent à Sichem où ils faisoient paître les troupeaux de leur pere,

13. *dixit ad eum Israel: Fratres tui pascunt oves in Sichimis: veni, mit-*

13. Et Israel dit à Joseph : Vos freres font paître nos brebis dans le payis de Sichem. Venez

℣. 10. *autr.* Le reprit.

Ibid. *expl.* Rachel mere de Joseph étoit morte, mais Jacob pouvoit parler de Lia, qui étant alors sa principale femme, étoit considerée comme la mere de toute la famille.

donc, & je vous envoyerai vers eux.

14. Je suis tout prêt, lui dit Joseph. *Jacob ajouta*: Allez, & voiez si vos freres se portent bien, & si les troupeaux sont en bon état; & vous me rapporterez ce qui se passe. Ayant *donc* été envoyé de la vallée d'Hebron, il vint à Sichem;

15. & un homme l'ayant trouvé errant ‖ dans un champ, lui demanda ce qu'il cherchoit.

16. Il lui répondit: Je cherche mes freres; je vous prie de me dire où ils font paître leurs troupeaux.

17. Cet homme lui répondit: Ils se sont retirés de ce lieu; & j'ai entendu qu'ils se disoient: Allons vers Dothain. Joseph alla donc après ses freres, & il les trouva dans *la plaine de* Dothaïn.

18. Lorsqu'ils l'eurent apperçu de loin, avant qu'il se fût approché d'eux, ils résolurent de le tuer;

19. & ils se disoient

tam te ad eos. Quo respondente,

14. *Prasto sum, ait ei: Vade, & vide si cuncta prospera sint erga fratres tuos, & pecora: & renuntia mihi quid agatur. Missus de valle Hebron, venit in Sichem;*

15. *invenitque eum vir errantem in agro, & interrogavit quid quareret.*

16. *At ille respondit: Fratres meos quaro; indica mihi ubi pascant greges.*

17. *Dixitque ei vir: Recesserunt de loco isto; audivi autem eos dicentes: Eamus in Dothain. Perrexit ergo Joseph post fratres suos; & invenit eos in Dothain.*

18. *Qui cùm vidissent eum procul, antequam accederet ad eos, cogitaverunt illum occidere;*

19. *& mutuò lo-*

℣. 15. *expl.* Cherchant & regardant de tous côtez pour trouver ses freres.

quebantur : Ecce somniator venit.

20. *Venite, occidamus eum, & mittamus in cisternam veterem ; dicemusque : Fera pessima devoravit eum ; & tunc apparebit quid illi prosint somnia sua.*

21. *Audiens autem hoc Ruben, nitebatur liberare eum de manibus eorum, & dicebat :*

22. *Non interficiatis animam ejus, nec effundatis sanguinem ; sed projicite eum in cisternam hanc quæ est in solitudine, manusque vestras servate innoxias. Hoc autem dicebat, volens eripere eum de manibus eorum, & reddere patri suo.*

23. *Confestim igitur ut pervenit ad fratres suos, nudaverunt eum tunica talari & polymita ;*

24. *miseruntque eum in cisternam ve-*

l'un à l'autre : Voici notre songeur qui vient.

20. Allons, tuons-le, & le jettons dans cette vieille cîterne : nous dirons qu'une bête sauvage ″ l'a devoré ; & après cela on verra à quoi ses songes lui auront servi.

21. Ruben les ayant entendu parler ainsi, tâchoit de le tirer d'entre leurs mains, & il leur disoit :

22. Ne le tuez point, & ne répandez point son sang ; mais jettez-le dans cette cîterne qui est dans le desert, & conservez vos mains pures. Il disoit ceci dans le dessein de le tirer de leurs mains, & de le rendre à son pere.

23. Aussitôt donc que *Joseph* fut arrivé près de ses freres, ils lui ôterent sa robe de plusieurs couleurs ″, qui le couvroit jusqu'en-bas ;

24. & ils le jetterent dans cette vieille cîterne

℣. 20. *autr.* Cruelle.

℣. 23. *autr.* Sa robe *de dessus* de plusieurs couleurs, & celle *de dessous* qui le couvroit jusqu'en bas. *Synops.*

qui étoit sans eau. | *terem, quæ non habebat aquam.*

§. 3. *Joseph est vendu.*

25. S'étant ensuite assis pour manger ", ils virent des Ismaélites qui passoient, & qui venant de Galaad portoient sur leurs chameaux des parfums, de la resine & de la myrrhe, & s'en alloient en Egypte.

25. *Et sedentes ut comederent panem, viderunt Ismaelitas viatores venire de Galaad, & camelos eorum portantes aromata, & resinam, & stacten, in Ægyptum.*

26. Alors Juda dit à ses freres: Que nous servira d'avoir tué notre frere, & d'avoir caché sa mort?

26. *Dixit ergo Judas fratribus suis: Quid nobis prodest, si occiderimus fratrem nostrum, & celaverimus sanguinem ipsius?*

27. Il vaut mieux le vendre à ces Ismaélites, & ne point souiller nos mains; car il est notre frere & notre chair. Ses freres consentirent à ce qu'il disoit.

27. *Melius est ut venundetur Ismaelitis, & manus nostræ non polluantur: frater enim & caro nostra est. Acquieverunt fratres sermonibus illius.*

28. L'ayant donc tiré de la citerne, & voiant ces marchands Madianites " qui passoient, ils le vendirent vingt pieces d'argent " aux Ismaélites, qui le menerent en Egypte.

28. *Et prætereuntibus Madianitis negotiatoribus, extrahentes eum de cisterna, vendiderunt eum Ismaelitis, viginti argenteis, qui duxerunt eum in Ægyptum.*

ỷ. 25. *lettr.* Manger du pain.

ỷ. 28. *expl.* Il y avoit des Madianites & des Ismaélites.

Ibid. *expl.* Revenant à trente & une livres de notre monnoye, ou environ.

29. *Reversusque Ruben ad cisternam, non invenit puerum;*

29. Ruben étant retourné à la cîterne, & n'y ayant point trouvé " l'enfant;

30 *& scissis vestibus pergens ad fratres suos, ait: Puer non comparet, & ego quò ibo?*

30. déchira ses vétemens, & vint dire à ses freres: L'enfant ne paroît plus, & que deviendrai-je?

31. *Tulerunt autem tunicam ejus, & in sanguine hœdi, quem occiderant, tinxerunt,*

31. Après cela ils prirent la robe de Joseph, & l'ayant trempée dans le sang d'un chevreau qu'ils avoient tué,

32. *mittentes qui ferrent ad patrem, & dicerent: Hanc invenimus; vide utrum tunica filii tui sit, an non.*

32. ils l'envoyerent à son pere, lui faisant dire par ceux qui la lui portoient: Voici une robe que nous avons trouvée; voiez si c'est celle de votre fils, ou non.

33. *Quam cùm agnovisset pater, ait: Tunica filii mei est; fera pessima comedit eum, bestia devoravit Joseph.*

33. Le pere l'ayant reconnue, dit: C'est la robe de mon fils; une bête cruelle l'a devoré, une bête a devoré Joseph.

34. *Scissisque vestibus, indutus est cilicio, lugens filium suum multo tempore.*

34. Et ayant déchiré ses vêtemens, il se couvrit d'un cilice, pleurant son fils fort longtems.

35. *Congregatis autem cunctis liberis ejus, ut lenirent dolorem patris; noluit consolationem accipe-*

35. Alors tous ses enfans s'assemblerent, pour tâcher de soulager leur pere dans sa douleur; mais il ne voulut point recevoir

℣. 29. *expl.* Il ne s'étoit point trouvé avec ses freres lorsqu'ils vendirent Joseph. *Josephe.*

de consolation, & il leur dit : Je pleurerai toujours jusqu'à ce que je descende avec mon fils au fond de la terre ". Ainsi il continua toujours de pleurer.

re, sed ait : Descendam ad filium meum lugens in infernum. Et illo perseverante in fletu,

36. Cependant les Madianites vendirent Joseph en Egypte à Putiphar eunuque " de Pharaon, & géneral de ses troupes ".

36. *Madianitæ vendiderunt Joseph in Ægypto Putiphari eunucho Pharaonis, magistro militum.*

ỷ. 35. La lettre porte *l'enfer :* c'est-à-dire, le fond de la terre. Et c'est ici proprement les limbes, où les ames des justes ont été jusqu'à JESUS-CHRIST. Ce ne peut être *le tombeau*, puisque Jacob croyant son fils devoré par les bêtes, ne pouvoit pas esperer d'avoir un sepulcre commun avec lui. *Estius.*

ỷ. 36. *expl.* Ce nom se donnoit souvent aux plus puissans de la Cour, & aux favoris des Princes. *Autr.* Capitaine de ses Gardes.

Ibid. *expl.* Ou il commandoit seulement ses Gardes, ou il commandoit toutes ses troupes.

CHAPITRE XXXVIII.

§. I. *Enfans de Juda.*

1. EN ce même-tems " Juda quitta ses freres, & vint chez un homme d'Odolla ", qui s'appelloit Hiras.

1. *EOdem tempore descendens Judas à fratribus suis, divertit ad virum Odollamitem, nomine Hiram.*

2. Et ayant vû en ce

2. *Viditque ibi fi-*

ỷ. 1. *expl.* Quelques-uns croient que ce qui est rapporté ici arriva un peu avant la vente de Joseph. *Aug. quæst.* 128. Moïse entremêle ici cette histoire à cause qu'elle regarde la genealogie de JESUS-CHRIST, descendu selon la chair de Juda & de Thamar.

Ibid. *expl.* Pour y demeurer.

llam hominis Chananæi, vocabulo Sue; & accepta uxore, ingressus est ad eam.

lieu la fille d'un homme Chananéen, nommé Sué, il l'épousa, & vécut avec elle ″.

3. *Quæ concepit, & peperit filium, & vocavit nomen ejus Her.*

3. Elle conçut *ensuite*, & elle enfanta un fils qui se nomma Her.

4. *Rursumque concepto fœtu, natum filium vocavit Onan.*

4. Ayant conçu une seconde fois, elle eut encore un fils qu'elle nomma ″ Onan.

5. *Tertium quoque peperit, quem appellavit Sela; quo nato, parere ultrà cessavit.*

5. Et elle en enfanta encore un troisiéme, qu'elle nomma Séla, après lequel elle cessa d'avoir des enfans.

6. *Dedit autem Judas uxorem primogenito suo Her, nomine Thamar.*

6. Juda fit épouser à Her son fils aîné *une fille* nommée Thamar.

7. *Fuit quoque Her primogenitus Judæ, nequam in conspectu Domini: & ab eo occisus est.*

7. Ce Her fils aîné de Juda, fut un très-méchant homme ″; & le Seigneur le frappa de mort.

8. *Dixit ergo Judas ad Onam filium suum: Ingredere ad uxorem fratris tui, & sociare illi, ut suscites semen fratri tuo.*

8. Juda dit encore à Onan son second fils: Epousez la femme de votre frere, & vivez avec elle, afin que vous suscitiez des enfans à votre frere.

9. *Ille sciens non sibi nasci filios, introiens ad uxorem*

9. Onan voyant la femme de son frere *aîné*, & sachant que les enfans qui

℣. 2. *lettr.* Ingressus est ad eam.
℣. 4. & 5. Le verbe hebreu est au feminin.
℣. 7. *lettr.* Mechant devant le Seigneur, *c'est-à-dire* très-méchant; *hebraïsm.*

naîtroient d'elle ne se-roient pas à lui, empêchoit *par une action exécrable* qu'elle ne devînt mere ‖, depeur que ces enfans ne portassent le nom de son frere ‖.

fratris sui, semen fundebat in terram, ne liberi fratris nomine nascerentur.

10. C'est pourquoi le Seigneur le frappa *de mort*, parcequ'il faisoit une chose détestable.

10. *Et idcircò percussit eum Dominus, quòd rem detestabilem faceret.*

11. Juda dit donc à Thamar sa belle-fille : Demeurez veuve dans la maison de votre pere, jusqu'à ce que mon fils Séla devienne grand : car il avoit peur que Séla ne mourût aussi comme ses autres freres. Ainsi Thamar retourna demeurer dans la maison de son pere.

11. *Quamobrem dixit Judas Thamar nurui suæ : Esto vidua in domo patris tui, donec crescat Sela filius meus : timebat enim ne & ipse moreretur, sicut fratres ejus. Quæ abiit, & habitavit in domo patris sui.*

12. Beaucoup de tems s'étant passé, la fille de Sué, femme de Juda, mourut. Juda après l'avoir pleurée, & s'être consolé de cette perte, alla à Thamnas ‖ avec Hiras d'Odolla, le pasteur de ses troupeaux, pour voir ceux qui tondoient ses brebis.

12. *Evolutis autem multis diebus, mortua est filia Sue uxor Judæ : qui post luctum consolatione suscepta, ascendebat ad tonsores ovium suarum, ipse & Hiras opilio gregis Odollamites, in Thamnas.*

ỳ. 9. *lettr.* Semen fundebat in terram.
Ibid. *expl.* Quand un frere épousoit la femme de son frere mort sans enfans, le premier qui en naissoit portoit le nom du frere mort. C'est ce qui fut ordonné depuis, & ce qui apparemment étoit deslors en usage.
ỳ. 12. *expl.* Ville de la tribu de Dan, où Samson épousa sa premiere femme qui étoit Philistine.

§. 2. *Enfans que Juda a de Thamar.*

13. *Nuntiatumque est Thamar quòd socer illius ascenderet in Thamnas ad tondendas oves ;*

14. *quæ, depositis viduitatis vestibus, assumpsit theristrum ; & mutato habitu, sedit in bivio itineris, quod ducit Thamnam : eò quòd crevisset Sela, & non eum accepisset maritum.*

15. *Quam cùm vidisset Judas, suspicatus est esse meretricem ; operuerat enim vultum suum, ne agnosceretur.*

16. *Ingrediensque ad eam, ait : Dimitte me ut coëam tecum ; nesciebat enim quòd nurus sua esset. Quâ respondente : Quid dabis mihi ut fruaris concubitu meo?*

17. *Dixit : Mittam tibi hœdum de gregibus. Rursumque illa dicente : Patiar quod vis si dederis*

13. Thamar ayant été avertie que Juda son beau-pere alloit à Thamnas pour faire tondre ses brebis,

14. quitta ses habits de veuve, se couvrit d'un grand voile ; & s'étant déguisée, s'assit dans un carrefour sur le chemin de Thamnas ; parceque Séla étant en âge d'être marié, Juda ne le lui avoit point fait épouser.

15. Juda l'ayant vûe, s'imagina que c'étoit une femme de mauvaise vie, parcequ'elle avoit couvert son visage, de peur d'être reconnue.

16. Et s'approchant d'elle, il lui parla pour la faire consentir au mauvais desir qu'il avoit " ; car il ne savoit pas que ce fût sa belle-fille. Elle lui répondit : Que me donnerez-vous pour ce que vous me demandez " ?

17. Je vous envoyerai, dit-il, un chevreau de mon troupeau. Elle repartit : Je consentirai à ce que vous voulez, pourvû que

ỳ. 16. *lettr.* Dimitte me, ut coëam tecum.
Ibid. *expl.* Quid dabis mihi ut fruaris concubitu meo ?

vous me donniez un gage, en attendant que vous m'envoyiez ce que vous me promettez.

mihi arrhabonem, donec mittas quod polliceris.

18. Que voulez-vous que je vous donne pour gage, lui dit Juda ? Elle lui répondit : Donnez-moi votre anneau, votre brasselet, & le bâton que vous tenez à la main. Ainsi elle conçut de lui,

18. *Ait Judas : Quid tibi vis pro arrhebone dari ? Respondit : Annulum tuum, & armillam, & baculum quem manu tenes. Ad unum igitur coïtum mulier concepit,*

19. & s'en alla aussitôt ; & ayant quitté l'habit qu'elle avoit pris, elle se revêtit de ses habits de veuve.

19. *& surgens abiit ; depositoque habitu quem sumserat, induta est viduitatis vestibus.*

20. Juda envoya ensuite le chevreau par son pasteur qui étoit d'Odolla, afin qu'il retirât le gage qu'il avoit donné à cette femme. Mais ne l'ayant point trouvée,

20. *Misit autem Judas hœdum per pastorem suum Odollamitem, ut reciperet pignus quod dederat mulieri : qui cùm non invenisset eam,*

21. il demanda aux habitans de ce lieu : Où est une femme qui étoit assise dans ce carrefour ? Tous lui répondirent, qu'il n'y avoit point eu en cet endroit de femme débauchée.

21. *interrogavit homines loci illius : Ubi est mulier quæ sedebat in bivio ? Respondentibus cunctis : Non fuit in loco isto meretrix.*

22. *Ainsi* il retourna à Juda, & lui dit : Je ne l'ai point trouvée ; & même les habitans de ce lieu m'ont dit, que ja-

22. *Reversus est ad Judam, & dixit ei : Non inveni eam ; sed & homines loci illius dixerunt mihi,*

numquam sedisse ibi scortum.

mais femme de mauvaise vie ne s'étoit assise en cet endroit.

23. *Ait Judas: Habeat sibi; certè mendacii arguere nos non potest: ego misi hœdum quem promiseram, & tu non invenisti eam.*

23. Juda dit: Qu'elle garde ce qu'elle a; elle ne peut pas au-moins m'accuser d'avoir manqué à ma parole. J'ai envoyé le chevreau que je lui avois promis, & vous ne l'avez point trouvée.

24. *Ecce autem post tres menses nuntiaverunt Juda, dicentes: Fornicata est Thamar nurus tua, & videtur uterus illius intumescere. Dixitque Judas: Producite eam, ut comburatur.*

24. Mais trois mois après on vint dire à Juda: Thamar votre belle-fille est tombée en fornication, car on commence à s'appercevoir qu'elle est grosse. Juda répondit: Qu'on la produise en public, afin qu'elle soit brûlée //.

25. *Quæ cùm duceretur ad pœnam, misit ad socerum suum, dicens: De viro, cujus hæc sunt, concepi: cognosce cujus sit annulus, & armilla, & baculus.*

25. Et lorsqu'on la menoit au supplice, elle envoya dire à son beau-pere: J'ai conçu de celui à qui sont ces gages. Voiez à qui est cet anneau, ce brasselet, & ce bâton.

26. *Qui, agnitis muneribus, ait: Justior me est; quia non tradidi eam Sela*

26. Juda ayant reconnu ce qu'il lui avoit donné, dit: Elle a moins de tort que moi //; parceque

℣. 24. *expl.* Les Patriarches sembloient avoir une autorité souveraine dans leur famille. Thamar étoit condamnée au feu comme étant en quelque façon adultere, à cause qu'elle étoit promise à Sela. *Estius.*

℣. 26. *lettr.* Elle est plus juste que moi. *Expl.* Parce-

j'ai manqué en ne la faisant point épouser à Séla mon fils. Il ne la connut point néanmoins depuis.

filio meo. Attamen ultrà non cognovit eam.

27. Comme elle fut sur le point d'accoucher, il parut qu'il y avoit deux jumeaux dans son sein. Et lorsque ces enfans étoient prêts à sortir, l'un des deux passa sa main, à laquelle la sage-femme lia un ruban d'écarlate, en disant :

27. *Instante autem partu, apparuerunt gemini in utero: atque in ipsa effusione infantium, unus protulit manum, in qua obstetrix ligavit coccinum, dicens :*

28. Celui-ci sortira le premier.

28. *Iste egredietur prior.*

29. Mais cet enfant ayant retiré sa main, l'autre sortit. Alors la sage-femme dit : Pourquoi avez-vous *ainsi* rompu le mur ″ *qui vous divisoit ?* C'estpourquoi il fut nommé Pharès ″.

29. *Illo verò retrahente manum, egressus est alter. Dixitque mulier : Quare divisa est propter te maceria ? Et ob hanc causam vocavit nomen ejus Phares.*

30. Son frere sortit ensuite qui avoit le ruban d'écarlate à la main, & on le nomma Zara ″.

30. *Posteà egressus est frater ejus, in cujus manu erat coccinum, quem appellavit Zara.*

que je ne lui ai point fait épouser Sela comme je devois ; & que d'ailleurs elle a commis ce peché par le desir d'avoir des enfans de ma famille, aulieu que j'y suis tombée par un pur effet de ma passion. *Aug. contra Faust. lib. 22. cap. 61. Ambrof. in Luc. lib. 3.*

℣. 29. *expl.* La membrane.

Ibid. *Qui signifie*, rupture, division.

℣. 30. *Qui signifie*, Orient.

CHAPITRE XXXIX.

§. 1. *Joseph vendu à Putiphar.*

1. IGitur Joseph ductus est in Ægyptum, emitque eum Putiphar eunuchus Pharaonis, princeps exercitûs, vir Ægyptius, de manu Ismaeliarum, à quibus perductus erat.

2. Fuitque Dominus cum eo, & erat vir in cunctis prosperè agens: habitavitque in domo domini sui,

3. qui optimè noverat Dominum esse cum eo, & omnia quæ gereret, ab eo dirigi in manu illius

4. Invenitque Joseph gratiam coram domino suo, & ministrabat ei, à quo præpositus omnibus, gubernabat creditam sibi domum; & universa quæ ei tradita fuerant:

5. benedixitque Dominus domui Ægyptii propter Joseph, & multiplicavit tam in adi-

1. JOseph ayant donc été mené en Egypte, Putiphar Egyptien, eunuque de Pharaon, & Géneral de ses troupes, l'acheta des Ismaélites qui l'y avoient amené.

2. Le Seigneur étoit avec lui, & tout lui réussissoit heureusement. Il demeuroit dans la maison de son maître,

3. qui savoit très-bien que le Seigneur étoit avec lui, & qu'il le favorisoit & le benissoit en toutes ses actions.

4. Joseph ayant donc trouvé grace devant son maître, se donna tout entier à son service; & ayant reçu de lui l'autorité sur toute sa maison, il la gouvernoit & prenoit soin de tout ce qu'il lui avoit été mis entre les mains.

5. Le Seigneur benit la maison de l'Egyptien à cause de Joseph, & il multiplia tout son bien,

tant à la ville ‖ qu'à la campagne :

bus quàm in agris cunctam ejus substantiam :

6. en-sorte que *son maître* ne se mettoit en peine que de se mettre à table & de manger ‖, *s'étant déchargé de tout sur Joseph.* Or Joseph étoit beau de visage, & très-agréable.

6. *nec quidquam aliud noverat, nisi panem quo vescebatur. Erat autem Joseph pulcra facie, & decorus aspectu.*

§. 2. *Chasteté de Joseph.*

Avant J. C. 1718.

7. Longtems après ‖, sa maîtresse jetta les yeux sur lui, & lui dit : Dormez avec moi.

7. *Post multos itaque dies injecit domina sua oculos suos in Joseph, & ait : Dormi mecum.*

8. Mais Joseph ayant horreur de consentir à une action si criminelle, lui dit : Vous voiez que mon maître m'a confié toutes choses ; qu'il ne sait pas même ce qu'il a dans sa maison ;

8. *Qui nequaquam acquiescens operi nefario, dixit ad eam : Ecce dominus meus, omnibus mihi traditis, ignorat quid habeat in domo sua ;*

9. qu'il n'y a rien qui ne soit en mon pouvoir ; & que m'ayant mis tout entre les mains, il ne s'est réservé que vous seule qui êtes sa femme. Comment donc pourrois-je commettre un si grand

9. *nec quidquam est quod non in mea sit potestate, vel non tradiderit mihi, præter te, quæ uxor ejus es. Quomodo ergo possum hoc malum facere, & pec-*

ỳ. 5. *lettr.* A la maison.

ỳ. 6. *lettr.* Ne connoissoit que le pain qu'il mangeoit. *i. e.* De nulla re alia sollicitus, quàm de edendo & bibendo. *Vatabl.*

ỳ. 7. *expl.* Lorsque Joseph avoit environ vingt-sept ans.

care

rare in Deum meum?

10. *Hujuscemodi verbis per singulos dies, & mulier molesta erat adolescenti, & ille recusabat stuprum.*

11. *Accidit autem quadam die, ut intraret Joseph domum, & operis quidpiam absque arbitris faceret:*

12. *& illa apprehensâ laciniâ vestimenti ejus, diceret: Dormi mecum. Qui relicto in manu ejus pallio fugit, & egressus est foras.*

13. *Cùmque vidisset mulier vestem in manibus suis, & se esse contemtam,*

14. *vocavit ad se homines domûs suæ, & ait ad eos: En introduxit virum Hebræum, ut illuderet*

crime, & pecher contre mon Dieu "?

10. Cette femme continua durant plusieurs jours à solliciter Joseph par de semblables paroles, & lui à résister à son infame desir.

11. Or il arriva un jour que Joseph étant entré dans la maison ", & y faisant quelque chose sans que personne fût présent;

12. sa maîtresse le prit par son manteau, & lui dit *encore:* Dormez avec moi. Alors Joseph lui laissant le manteau entre les mains, s'enfuit ", & sortit hors du logis.

13. Cette femme se voiant le manteau entre les mains, & *dans la douleur* d'avoir été méprisée,

14. appella les gens de sa maison, & leur dit *en parlant de son mari:* Il nous a amené ici cet Hebreu pour nous faire in-

ŷ. 9. *expl.* Etant penetré de la certitude de sa présence, du ressentiment de sa misericorde, & de la frayeur de ses jugemens.

ŷ. 11. *autr.* Joseph étant un jour demeuré seul dans la maison.

ŷ. 12. *expl.* Il n'arrache point son manteau à sa maîtresse par respect pour elle. Mais il surmonte cette tentation, par une prompte fuite. *Ambr. lib. de Joseph, cap. 5.*

en colere contre ces deux Officiers, dont l'un commandoit à ses Echansons, & l'autre à ses Panetiers,

3. les fit mettre dans la prison du Géneral de ses troupes ‖, où Joseph étoit prisonnier.

4. Le Gouverneur de la prison les mit entre les mains de Joseph, qui les servoit & avoit soin d'eux. Quelque tems s'étant passé, pendant lequel ils demeuroient toujours prisonniers,

5. ils eurent tous deux un songe en une même nuit, qui étant expliqué, marquoit ce qui devoit arriver à chacun d'eux.

6. Joseph entra le matin où ils étoient, & les ayant vû tristes,

7. il leur en demanda le sujet, & leur dit : D'où vient que votre visage est plus abattu aujourd'hui qu'à l'ordinaire ?

8. Ils lui répondirent : Nous avons eu *cette nuit* un songe, & nous n'avons personne pour nous l'expliquer. Joseph leur dit : N'est-ce pas à Dieu qu'il appartient de donner l'in-

tra eos Pharao, (nam alter pincernis præerat, alter pistoribus)

3. *misit eos in carcerem principis militum, in quo erat vinctus & Joseph.*

4. *At custos carceris tradidit eos Joseph, qui & ministrabat eis. Aliquantulum temporis fluxerat, & illi in custodia tenebantur,*

5. *videruntque ambo somnium nocte una juxta interpretationem congruam sibi :*

6. *ad quos cùm introisset Joseph manè, & vidisset eos tristes,*

7. *sciscitatus est eos, dicens : Cur tristior est hodie solito facies vestra ?*

8. *Qui responderunt : Somnium vidimus, & non est qui interpretetur nobis. Dixitque ad eos Joseph : Numquid non Dei est interpre-*

℣. 3. *expl.* Dans la prison royale.

tatio ? Referte mihi quid videritis.

9. *Narravit prior, præpositus pincernarum, somnium suum : Videbam coram me vitem,*

10. *in qua erant tres propagines, crescere paulatim in gemmas, & post flores uvas maturescere ;*

11. *calicemque Pharaonis in manu mea ; tuli ergo uvas, & expressi in calicem quem tenebam, & tradidi poculum Pharaoni.*

12. *Respondit Joseph : Hæc est interpretatio somnii : Tres propagines, tres adhuc dies sunt,*

13. *post quos recordabitur Pharao ministerii tui, & restituet te in gradum*

terprétation des songes " ? Dites-moi ce que vous avez vû.

9. Le grand Echanson lui rapporta le premier son songe *en ces termes :* Il me sembloit que je voiois devant moi un cep de vigne,

10. où il y avoit trois provins, qui poussoient peu-à-peu, premierement des boutons, ensuite des fleurs, & à la fin des raisins meurs ;

11. & qu'ayant dans la main la coupe de Pharaon, j'ai pris ces grappes de raisins, je les ai pressées dans la coupe que je tenois, & en ai donné à boire au Roi ".

12. Joseph lui dit : Voici l'interprétation de votre songe. Les trois provins de la vigne marquent trois jours,

13. après lesquels " Pharaon se souviendra du service que vous lui rendiez : il vous rétablira dans vo-

℣. 8. *expl.* Ne vous découragez pas pour cela ; puisque l'interpretation des songes appartenant à Dieu seul, il peut bien me communiquer sa lumiere pour vous en donner l'explication.

℣. 11. *lettr.* à Pharaon.

℣. 13. *expl.* Ce fut le troisiéme jour même. Et ainsi cela se doit expliquer : Après les trois jours commencez. *Vers.* 20.

naîtroient d'elle ne seroient pas à lui, empêchoit *par une action exécrable* qu'elle ne devînt mere ″, depeur que ces enfans ne portassent le nom de son frere ″.

10. C'estpourquoi le Seigneur le frappa *de mort*, parcequ'il faisoit une chose détestable.

11. Juda dit donc à Thamar sa belle-fille : Demeurez veuve dans la maison de votre pere, jusqu'à ce que mon fils Séla devienne grand : car il avoit peur que Séla ne mourût aussi comme ses autres freres. Ainsi Thamar retourna demeurer dans la maison de son pere.

12. Beaucoup de tems s'étant passé, la fille de Sué, femme de Juda, mourut. Juda après l'avoir pleurée, & s'être consolé de cette perte, alla à Thamnas ″ avec Hiras d'Odolla, le pasteur de ses troupeaux, pour voir ceux qui tondoient ses brebis.

fratris sui, semen fundebat in terram, ne liberi fratris nomine nascerentur.

10. *Et idcircò percussit eum Dominus, quòd rem detestabilem faceret.*

11. *Quamobrem dixit Judas Thamar nurui suæ: Esto vidua in domo patris tui, donec crescat Sela filius meus: timebat enim ne & ipse moreretur, sicut fratres ejus. Quæ abiit, & habitavit in domo patris sui.*

12. *Evolutis autem multis diebus, mortua est filia Sue uxor Judæ: qui post luctum consolatione suscepta, ascendebat ad tonsores ovium suarum, ipse & Hiras opilio gregis Odollamites, in Thamnas.*

℣. 9. *lettr.* Semen fundebat in terram.

Ibid. *expl.* Quand un frere épousoit la femme de son frere mort sans enfans, le premier qui en naissoit portoit le nom du frere mort. C'est ce qui fut ordonné depuis, & ce qui apparemment étoit deslors en usage.

℣. 12. *expl.* Ville de la tribu de Dan, où Samson épousa sa premiere femme qui étoit Philistine.

§. 2. *Enfans que Juda a de Thamar.*

13. *Nuntiatumque est Thamar quòd socer illius ascenderet in Thamnas ad tondendas oves;*

14. *quæ, depositis viduitatis vestibus, assumpsit theristrum; & mutato habitu, sedit in bivio itineris, quod ducit Thamnam: eò quòd crevisset Sela, & non eum accepisset maritum.*

15. *Quam cùm vidisset Judas, suspicatus est esse meretricem; operuerat enim vultum suum, ne agnosceretur.*

16. *Ingrediensque ad eam, ait: Dimitte me ut coëam tecum; nesciebat enim quòd nurus sua esset. Quâ respondente: Quid dabis mihi ut fruaris concubitu meo?*

17. *Dixit: Mittam tibi hœdum de gregibus. Rursumque illa dicente: Patiar quod vis si dederis*

13. Thamar ayant été avertie que Juda son beau-pere alloit à Thamnas pour faire tondre ses brebis,

14. quitta ses habits de veuve, se couvrit d'un grand voile; & s'étant déguisée, s'assit dans un carrefour sur le chemin de Thamnas; parceque Séla étant en âge d'être marié, Juda ne le lui avoit point fait épouser.

15. Juda l'ayant vûe, s'imagina que c'étoit une femme de mauvaise vie, parcequ'elle avoit couvert son visage, depeur d'être reconnue.

16. Et s'approchant d'elle, il lui parla pour la faire consentir au mauvais desir qu'il avoit ″; car il ne savoit pas que ce fût sa belle-fille. Elle lui répondit: Que me donnerez-vous pour ce que vous me demandez ″?

17. Je vous envoyerai, dit-il, un chevreau de mon troupeau. Elle repartit: Je consentirai à ce que vous voulez, pourvû que

ỳ. 16. *lettr.* Dimitte me, ut coëam tecum.
Ibid. *expl.* Quid dabis mihi ut fruaris concubitu meo?

vous me donniez un gage, en attendant que vous m'envoyiez ce que vous me promettez.

mihi arrhabonem, donec mittas quod polliceris.

18. Que voulez-vous que je vous donne pour gage, lui dit Juda? Elle lui répondit : Donnez-moi votre anneau, votre brasselet, & le bâton que vous tenez à la main. Ainsi elle conçut de lui,

18. Ait Judas : Quid tibi vis pro arrhebone dari? Respondit : Annulum tuum, & armillam, & baculum quem manu tenes. Ad unum igitur coïtum mulier concepit,

19. & s'en alla aussitôt; & ayant quitté l'habit qu'elle avoit pris, elle se revêtit de ses habits de veuve.

19. & surgens abiit; depositoque habitu quem sumserat, induta est viduitatis vestibus.

20. Juda envoya ensuite le chevreau par son pasteur qui étoit d'Odolla, afin qu'il retirât le gage qu'il avoit donné à cette femme. Mais ne l'ayant point trouvée,

20. Misit autem Judas hœdum per pastorem suum Odollamitem, ut reciperet pignus quod dederat mulieri : qui cùm non invenisset eam,

21. il demanda aux habitans de ce lieu : Où est une femme qui étoit assise dans ce carrefour? Tous lui répondirent, qu'il n'y avoit point eu en cet endroit de femme débauchée.

21. interrogavit homines loci illius : Ubi est mulier quæ sedebat in bivio? Respondentibus cunctis : Non fuit in loco isto meretrix.

22. *Ainsi* il retourna à Juda, & lui dit : Je ne l'ai point trouvée; & même les habitans de ce lieu m'ont dit, que ja-

22. Reversus est ad Judam, & dixit ei : Non inveni eam; sed & homines loci illius dixerunt mihi,

numquam sedisse ibi scortum.

mais femme de mauvaise vie ne s'étoit assise en cet endroit.

23. *Ait Judas : Habeat sibi ; certè mendacii arguere nos non potest : ego misi hœdum quem promiseram, & tu non invenisti eam.*

23. Juda dit : Qu'elle garde ce qu'elle a ; elle ne peut pas au-moins m'accuser d'avoir manqué à ma parole. J'ai envoyé le chevreau que je lui avois promis, & vous ne l'avez point trouvée.

24. *Ecce autem post tres menses nuntiaverunt Judæ, dicentes : Fornicata est Thamar nurus tua, & videtur uterus illius intumescere. Dixitque Judas : Producite eam, ut comburatur.*

24. Mais trois mois après on vint dire à Juda : Thamar votre belle-fille est tombée en fornication, car on commence à s'appercevoir qu'elle est grosse. Juda répondit : Qu'on la produise en public, afin qu'elle soit brûlée ″.

25. *Quæ cùm duceretur ad pœnam, misit ad socerum suum, dicens : De viro, cujus hæc sunt, concepi : cognosce cujus sit annulus, & armilla, & baculus.*

25. Et lorsqu'on la menoit au supplice, elle envoya dire à son beau-pere : J'ai conçu de celui à qui sont ces gages. Voiez à qui est cet anneau, ce brasselet, & ce bâton.

26. *Qui, agnitis muneribus, ait : Justior me est ; quia non tradidi eam Sela*

26. Juda ayant reconnu ce qu'il lui avoit donné, dit : Elle a moins de tort que moi ″ ; parceque

ỳ. 24. *expl.* Les Patriarches sembloient avoir une autorité souveraine dans leur famille. Thamar étoit condamnée au feu comme étant en quelque façon adultere, à cause qu'elle étoit promise à Sela. *Estius.*

ỳ. 26. *lettr.* Elle est plus juste que moi. *Expl.* Parce-

j'ai manqué en ne la faisant point épouser à Séla mon fils. Il ne la connut point néanmoins depuis.

filio meo. Attamen ultrà non cognovit eam.

27. Comme elle fut sur le point d'accoucher, il parut qu'il y avoit deux jumeaux dans son sein. Et lorsque ces enfans étoient prêts à sortir, l'un des deux passa sa main, à laquelle la sage-femme lia un ruban d'écarlate, en disant :

27. *Instante autem partu, apparuerunt gemini in utero: atque in ipsa effusione infantium, unus protulit manum, in qua obstetrix ligavit coccinum, dicens:*

28. Celui-ci sortira le premier.

28. *Iste egredietur prior.*

29. Mais cet enfant ayant retiré sa main, l'autre sortit. Alors la sage-femme dit : Pourquoi avez-vous *ainsi* rompu le mur " *qui vous divisoit ?* C'estpourquoi il fut nommé Pharès ".

29. *Illo verò retrahente manum, egressus est alter. Dixitque mulier: Quare divisa est propter te maceria? Et ob hanc causam vocavit nomen ejus Phares.*

30. Son frere sortit ensuite qui avoit le ruban d'écarlate à la main, & on le nomma Zara ".

30. *Posteà egressus est frater ejus, in cujus manu erat coccinum, quem appellavit Zara.*

que je ne lui ai point fait épouser Sela comme je devois ; & que d'ailleurs elle a commis ce peché par le desir d'avoir des enfans de ma famille, aulieu que j'y suis tombée par un pur effet de ma passion. *Aug. contra Faust. lib.* 22. *cap.* 61. *Ambros. in Luc. lib.* 3.

ỳ. 29. *expl.* La membrane.

Ibid. *Qui signifie*, rupture, division.

ỳ. 30. *Qui signifie*, Orient.

CHAPITRE XXXIX.

§. 1. *Joseph vendu à Putiphar.*

1. Igitur Joseph ductus est in Ægyptum, emitque eum Putiphar eunuchus Pharaonis, princeps exercitûs, vir Ægyptius, de manu Ismaeliarum, à quibus perductus erat.

1. Joseph ayant donc été mené en Egypte, Putiphar Egyptien, eunuque de Pharaon, & Général de ses troupes, l'acheta des Ismaélites qui l'y avoient amené.

2. Fuitque Dominus cum eo, & erat vir in cunctis prosperè agens: habitavitque in domo domini sui,

2. Le Seigneur étoit avec lui, & tout lui réussissoit heureusement. Il demeuroit dans la maison de son maître,

3. qui optimè noverat Dominum esse cum eo, & omnia quæ gereret, ab eo dirigi in manu illius

3. qui savoit très-bien que le Seigneur étoit avec lui, & qu'il le favorisoit & le benissoit en toutes ses actions.

4. Invenitque Joseph gratiam coram domino suo, & ministrabat ei, à quo præpositus omnibus, gubernabat creditam sibi domum, & universa quæ ei tradita fuerant:

4. Joseph ayant donc trouvé grace devant son maître, se donna tout entier à son service; & ayant reçu de lui l'autorité sur toute sa maison, il la gouvernoit & prenoit soin de tout ce qu'il lui avoit été mis entre les mains.

5. benedixitque Dominus domui Ægyptii propter Joseph, & multiplicavit tam in adi-

5. Le Seigneur benit la maison de l'Egyptien à cause de Joseph, & il multiplia tout son bien,

tant à la ville " qu'à la campagne :

6. en-sorte que *son maître* ne se mettoit en peine que de se mettre à table & de manger ", *s'étant déchargé de tout sur Joseph*. Or Joseph étoit beau de visage, & très-agréable.

bus quàm in agris cunctam ejus substantiam :

6. nec quidquam aliud noverat, nisi panem quo vescebatur. Erat autem Joseph pulcra facie, & decorus aspectu.

§. 2. *Chasteté de Joseph.*

Avant J. C. 1718.

7. Longtems après ", sa maîtresse jetta les yeux sur lui, & lui dit : Dormez avec moi.

8. Mais Joseph ayant horreur de consentir à une action si criminelle, lui dit : Vous voiez que mon maître m'a confié toutes choses ; qu'il ne sait pas même ce qu'il a dans sa maison ;

9. qu'il n'y a rien qui ne soit en mon pouvoir ; & que m'ayant mis tout entre les mains, il ne s'est réservé que vous seule qui êtes sa femme. Comment donc pourrois-je commettre un si grand

7. Post multos itaque dies injecit domina sua oculos suos in Joseph, & ait : Dormi mecum.

8. Qui nequaquam acquiescens operi nefario, dixit ad eam : Ecce dominus meus, omnibus mihi traditis, ignorat quid habeat in domo sua :

9. nec quidquam est quod non in mea sit potestate, vel non tradiderit mihi, præter te, quæ uxor ejus es. Quomodo ergo possum hoc malum facere, & pec-

ỳ. 5. *lettr.* A la maison.

ỳ. 6. *lettr.* Ne connoissoit que le pain qu'il mangeoit. *i. e.* De nulla re alia sollicitus, quàm de edendo & bibendo. *Vatabl.*

ỳ. 7. *expl.* Lorsque Joseph avoit environ vingt-sept ans.

care

ctare in Deum meum?

10. *Hujuscemodi verbis per singulos dies, & mulier molesta erat adolescenti, & ille recusabat stuprum.*

11. *Accidit autem quadam die, ut intraret Joseph domum, & operis quidpiam absque arbitris faceret:*

12. *& illa apprehensâ laciniâ vestimenti ejus, diceret: Dormi mecum. Qui relicto in manu ejus pallio fugit, & egressus est foras.*

13. *Cùmque vidisset mulier vestem in manibus suis, & se esse contemtam,*

14. *vocavit ad se homines domûs suæ, & ait ad eos: En introduxit virum Hebræum, ut illuderet*

crime, & pecher contre mon Dieu ″?

10. Cette femme continua durant plusieurs jours à solliciter Joseph par de semblables paroles, & lui à résister à son infame desir.

11. Or il arriva un jour que Joseph étant entré dans la maison ″, & y faisant quelque chose sans que personne fût présent;

12. sa maîtresse le prit par son manteau, & lui dit *encore:* Dormez avec moi. Alors Joseph lui laissant le manteau entre les mains, s'enfuit ″, & sortit hors du logis.

13. Cette femme se voiant le manteau entre les mains, & *dans la douleur* d'avoir été méprisée,

14. appella les gens de sa maison, & leur dit *en parlant de son mari:* Il nous a amené ici cet Hébreu pour nous faire in-

℣. 9. *expl.* Etant penetré de la certitude de sa présence, du ressentiment de sa misericorde, & de la frayeur de ses jugemens.

℣. 11. *autr.* Joseph étant un jour demeuré seul dans la maison.

℣. 12. *expl.* Il n'arrache point son manteau à sa maîtresse par respect pour elle. Mais il surmonte cette tentation, par une prompte fuite. *Ambr. lib. de Joseph, cap. 5.*

sulte. Il est venu à moi dans le dessein de me corrompre ; & m'étant mise à crier,

15. lorsqu'il a entendu ma voix, il m'a laissé son manteau que je tenois, & s'en est enfui dehors ".

16. Lors donc que son mari fut retourné en sa maison, elle lui montra ce manteau qu'elle avoit retenu comme une preuve de sa fidelité,

17. & lui dit : Cet esclave Hebreu que vous nous avez amené est venu pour me faire violence :

18. & m'ayant entendu crier, il m'a laissé son manteau que je tenois, & s'en est enfui dehors.

nobis : ingressus est ad me, ut coiret mecum ; cùmque ego succlamassem,

15. *& audisset vocem meam, reliquit pallium quod tenebam, & fugit foras.*

16. *In argumentum ergo fidei retentum pallium ostendit marito revertenti domum,*

17. *& ait : Ingressus est ad me servus Hebræus quem adduxisti, ut illuderet mihi :*

18. *cùmque audisset me clamare, reliquit pallium quod tenebam, & fugit foras.*

§. 3. *Joseph est mis en prison.*

19. Le maître de *Joseph* trop crédule aux accusations de sa femme ", entra à ces paroles dans une grande colere,

20. & fit mettre Joseph en la prison où l'on gardoit ceux que le Roi fai-

19. *His auditis dominus, & nimiùm credulus verbis conjugis, iratus est valdè :*

20. *tradiditque Joseph in carcerem, ubi vincti Regis custodie-*

℣. 15. *expl.* Son amour se change en fureur. *Amat, & persequitur : concupiscit, & sævit. Prosp. prædict. part. 1. cap. 27.*

℣. 19. *expl.* Puisque ce manteau même étoit la preuve de l'innocence de Joseph, qui auroit pu facilement l'arracher à sa maîtresse, s'il n'avoit lui-même souffert violence. *Phil. lib. de Joseph.*

bantur, & erat ibi clausus.

soit arrêter. Il étoit donc renfermé en ce lieu-là ".

21. Fuit autem Dominus cum Joseph, & misertus illius dedit ei gratiam in conspectu principis carceris,

21. Mais le Seigneur fut avec Joseph : il en eut compassion, & il lui fit trouver grace devant le Gouverneur de la prison,

22. qui tradidit in manu illius universos vinctos, qui in custodia tenebantur: & quidquid fiebat, sub ipso erat.

22. qui lui remit le soin de tous ceux qui y étoient enfermés. Il ne se faisoit rien que par son ordre.

23. Nec noverat aliquid, cunctis ei creditis: Dominus enim erat cum illo, & omnia opera ejus dirigebat.

23. Et le Gouverneur lui ayant tout confié, ne prenoit connoissance de quoi que ce soit; parceque le Seigneur étoit avec Joseph, & qu'il le faisoit réussir en toutes choses.

" ℣. 20. *expl.* Joseph étant accablé par une telle calomnie, n'accuse point sa maîtresse, & choisit plûtôt d'être traité comme criminel. *Ambr. epist.* 19.

CHAPITRE XL.

§. 1. *Joseph explique le songe du grand Echanson.*

1. His ita gestis, accidit ut peccarent duo eunuchi, pincerna regis Ægypti, & pistor, domino suo.

1. Il arriva ensuite que deux eunuques du roi d'Egypte, son grand Echanson & son Panetier, offenserent leur seigneur. Avant J. C. 1717.

2. Iratusque con-

2. Et Pharaon étant

en colere contre ces deux Officiers, dont l'un commandoit à ses Echansons, & l'autre à ses Panetiers,

3. les fit mettre dans la prison du Géneral de ses troupes ", où Joseph étoit prisonnier.

4. Le Gouverneur de la prison les mit entre les mains de Joseph, qui les servoit & avoit soin d'eux. Quelque tems s'étant passé, pendant lequel ils demeuroient toujours prisonniers,

5. ils eurent tous deux un songe en une même nuit, qui étant expliqué, marquoit ce qui devoit arriver à chacun d'eux.

6. Joseph entra le matin où ils étoient, & les ayant vû tristes,

7. il leur en demanda le sujet, & leur dit : D'où vient que votre visage est plus abattu aujourd'hui qu'à l'ordinaire ?

8. Ils lui répondirent : Nous avons eu *cette nuit* un songe, & nous n'avons personne pour nous l'expliquer. Joseph leur dit : N'est-ce pas à Dieu qu'il appartient de donner l'in-

tra eos Pharao, (nam alter pincernis præerat, alter pistoribus)

3. misit eos in carcerem principis militum, in quo erat vinctus & Joseph.

4. At custos carceris tradidit eos Joseph, qui & ministrabat eis. Aliquantulum temporis fluxerat, & illi in custodia tenebantur,

5. videruntque ambo somnium nocte una juxta interpretationem congruam sibi :

6. ad quos cùm introïsset Joseph manè, & vidisset eos tristes,

7. sciscitatus est eos, dicens : Cur tristior est hodie solito facies vestra ?

8. Qui responderunt : Somnium vidimus, & non est qui interpretetur nobis. Dixitque ad eos Joseph : Numquid non Dei est interpre-

ꝟ. 3. *expl.* Dans la prison royale.

tatio ? Referte mihi quid videritis.

terprétation des songes ″ ? Dites-moi ce que vous avez vû.

9. *Narravit prior, præpositus pincernarum, somnium suum: Videbam coram me vitem,*

9. Le grand Echanson lui rapporta le premier son songe *en ces termes:* Il me sembloit que je voiois devant moi un cep de vigne,

10. *in qua erant tres propagines, crescere paulatim in gemmas, & post flores uvas maturescere;*

10. où il y avoit trois provins, qui poussoient peu-à-peu, premierement des boutons, ensuite des fleurs, & à la fin des raisins meurs;

11. *calicemque Pharaonis in manu mea; tuli ergo uvas, & expressi in calicem quem tenebam, & tradidi poculum Pharaoni.*

11. & qu'ayant dans la main la coupe de Pharaon, j'ai pris ces grappes de raisins, je les ai pressées dans la coupe que je tenois, & en ai donné à boire au Roi ″.

12. *Respondit Joseph: Hæc est interpretatio somnii: Tres propagines, tres adhuc dies sunt,*

12. Joseph lui dit: Voici l'interprétation de votre songe. Les trois provins de la vigne marquent trois jours,

13. *post quos recordabitur Pharao ministerii tui, & restituet te in gradum*

13. après lesquels ″ Pharaon se souviendra du service que vous lui rendiez: il vous rétablira dans vo-

ỳ. 8. *expl.* Ne vous découragez pas pour cela; puisque l'interpretation des songes appartenant à Dieu seul, il peut bien me communiquer sa lumiere pour vous en donner l'explication.

ỳ. 11. *lettr.* à Pharaon.

ỳ. 13. *expl.* Ce fut le troisiéme jour même. Et ainsi cela se doit expliquer: Après les trois jours commencez. *Vers.* 20.

tre premiere charge, & vous lui présenterez à boire, selon que vous aviez accoutumé de le faire auparavant dans le rang que vous teniez.

pristinum : dabisque ei calicem juxta officium tuum, sicut antè facere consueveras.

14. Seulement souvenez-vous de moi, *je vous prie*, quand ce bonheur vous sera arrivé ; & rendez-moi ce bon office, de supplier Pharaon qu'il daigne me tirer de la prison où je suis :

14. *Tantùm memento mei, cùm benè tibi fuerit, & facias mecum misericordiam, ut suggeras Pharaoni ut educat me de isto carcere :*

15. parceque j'ai été enlevé par fraude & par violence du payis des Hebreux, & que l'on m'a renfermé ici étant innocent ".

15. *quia furto sublatus sum de terra Hebræorum, & hîc innocens in lacum missus sum.*

§. 2. *Joseph explique le songe du grand Panetier.*

16. Le grand Panetier voiant qu'il avoit interpreté ce songe si sagement, lui dit : J'ai eu aussi un songe. Il me sembloit que je portois sur ma tête trois corbeilles de farine ;

16. *Videns pistorum magister quòd prudenter somnium dissolvisset, ait : Et ego vidi somnium, quòd tria canistra farinæ haberem super caput meum ;*

17. & qu'en celle qui étoit au-dessus des autres, il y avoit de tout ce qui se peut apprêter avec la

17. *& in uno canistro quod erat excelsius, portare me omnes cibos qui fiunt*

ỷ. 15. *expl.* Il se contente de representer son innocence ; & il s'abstient par moderation, de nommer en particulier ni ses freres, ni sa maîtresse, ni son maître. *Chrysost. in Genes. hom.* 63.

tritæ pistoriæ, avesque comedere ex eo.

pâte [a] pour servir sur une table, & que les oiseaux en venoient manger.

18. *Respondit Joseph: Hæc est interpretatio somnii: Tria canistra, tres adhuc dies sunt;*

18. Joseph lui répondit: Voici l'interprétation de votre songe. Les trois corbeilles signifient que vous avez encore trois jours *à vivre;*

19. *post quos auferet Pharao caput tuum, ac suspendet te in cruce, & lacerabunt volucres carnes tuas.*

19. après lesquels Pharaon vous fera couper la tête, & vous fera ensuite attacher à une croix, où les oiseaux déchireront votre chair.

20. *Exinde dies tertius natalitius Pharaonis erat, qui faciens grande convivium pueris suis, recordatus est inter epulas magistri pincernarum, & pistorum principis.*

20. Le troisiéme jour suivant étant celui de la naissance de Pharaon, il fit un grand festin à ses serviteurs [b], pendant lequel il se souvint du grand Echanson & du grand Panetier.

21. *Restituitque alterum in locum suum, ut porrigeret ei poculum;*

21. Il rétablit l'un dans sa charge, afin qu'il continuât à lui présenter la coupe *pour boire;*

22. *alterum suspendit in patibulo, ut conjectoris veritas probaretur.*

22. Et il fit attacher l'autre à une croix: ce qui vérifia l'interprétation que Joseph avoit donnée à leurs songes.

23. *Et tamen succedentibus prosperis,*

23. Cependant le grand Echanson se voïant ren-

[a] ℣. 17. *autr.* De toute sorte de pâtisserie.
[b] ℣. 20. *autr.* A ceux de sa Cour, à ses principaux Officiers.

tré en faveur après sa disgrace ", ne se souvint plus de son interprete.

præpositus pincernarum oblitus est interpretis sui.

ỷ. 23. *lettr.* En prosperité.

CHAPITRE XLI.

§. 1. *Songes de Pharaon.*

Avant J. C. 1715.

1. DEux ans après, Pharaon eut un songe. Il lui sembloit qu'il étoit sur le bord du fleuve *du Nil*,

1. *POst duos annos vidit Pharao somnium. Putabat se stare super fluvium,*

2. d'où sortoient sept vaches fort belles & extrémement grasses, qui paissoient dans des marécages :

2. *de quo ascendebant septem boves, pulcræ & crassæ nimis, & pascebantur in locis palustribus :*

3. qu'ensuite il en sortit sept autres toutes défigurées & extraordinairement maigres, qui paissoient *aussi* sur le bord du même fleuve, en des lieux pleins d'herbes ;

3. *Alia quoque septem emergebant de flumine, fœda confectaque macie, & pascebantur in ipsa amnis ripa in locis virentibus :*

4. & que *ces dernieres* devorerent les premieres qui étoient si grasses & si belles. Pharaon s'étant éveillé,

4. *devoraveruntque eas, quarum mira species & habitudo corporum erat. Expergefactus Pharao,*

5. se rendormit, & il eut un second songe. Il vit sept épics pleins de grain & très-beaux, qui sortoient d'une même tige.

5. *rursum dormivit, & vidit alterum somnium : Septem spicæ pullulabant in culmo uno plenæ atque formosæ :*

6. *alia quoque totidem spicæ tenues & percussæ uredine oriebantur*.

7. *devorantes omnem priorum pulcritudinem. Evigilans Pharao post quietem*,

8. *& facto mane, pavore perterritus, misit ad omnes conjectores Ægypti, cunctosque sapientes: & accersitis narravit somnium, nec erat qui interpretaretur.*

6. Il en vit aussi paroître sept autres fort maigres, qu'un vent brûlant avoit desséchés ;

7. & *ces derniers* devorerent les premiers qui étoient si beaux. Pharaon s'étant éveillé

8. le matin, fut saisi de frayeur ; & ayant envoyé chercher tous les Devins & tous les Sages d'Egypte, il leur raconta son songe, sans qu'il s'en trouvât un seul qui le pût interpreter.

§. 2. *Joseph est tiré de la prison.*

9. *Tunc demum reminiscens pincernarum magister, ait: Confiteor peccatum meum:*

10. *Iratus rex servis suis, me & magistrum pistorum retrudi jussit in carcerem principis militum;*

11. *ubi una nocte uterque vidimus somnium præsagum futurorum.*

12. *Erat ibi puer Hebræus, ejusdem*

9. Le grand Echanson s'étant enfin souvenu *de Joseph*, il dit *au Roi* : Je confesse ma faute [a] :

10. Lorsque le Roi étant en colere contre ses serviteurs, commanda que je fusse mis avec le grand Panetier dans la prison du Géneral de ses troupes ;

11. nous eûmes tous deux en une même nuit un songe, qui nous prédisoit ce qui nous arriva ensuite.

12. Il y avoit alors en cette prison un jeune-

[a] ℣. 9. *expl.* Non d'avoir oublié Joseph, mais d'avoir encouru autrefois l'indignation du Roi.

homme Hebreu, serviteur du même Géneral de votre armée ;

13. auquel ayant raconté chacun notre songe, il nous dit tout ce que l'évenement confirma depuis : car je fus rétabli dans ma charge, & le grand Panetier fut pendu à une croix.

14. Aussitôt Joseph fut tiré de la prison par ordre du Roi ; on le rasa, on lui fit changer d'habits, & on le présenta devant ce prince.

15. Alors Pharaon lui dit : J'ai eu des songes, je ne trouve personne qui les interprete ; & l'on m'a dit que vous avez une grande lumiere ‖ pour les expliquer.

16. Joseph lui répondit : Ce sera Dieu ‖, & non pas moi qui rendra au Roi ‖ une réponse favorable.

17. Pharaon lui raconta donc ce qu'il avoit vû. Il me sembloit, *dit-il*, que j'étois sur le bord du fleuve,

ducis militum famulus :

13. *cui narrantes somnia, audivimus quidquid posteà rei probavit eventus. Ego enim redditus sum officio meo, & ille suspensus est in cruce.*

14. *Protinus ad regis imperium eductum de carcere Joseph totonderunt ; ac veste mutata, obtulerunt ei.*

15. *Cui ille aït : Vidi somnia, nec est qui edisserat ; quæ audivi te sapientissimè conjicere.*

16. *Respondit Joseph : Absque me Deus respondebit prospera Pharaoni.*

17. *Narravit ergo Pharao quod viderat : Putabam me stare super ripam fluminis,*

℣. 15. *lettr.* Une grande sagesse.
℣. 16. *expl.* Ce ne sera pas par ma lumiere ni par ma propre sagesse, mais par celle qu'il plaira à Dieu de me comminiquer.
Ibid. *lettr.* à Pharaon.

18. *& septem boves de amne conscendere, pulcras nimis, & obesis carnibus, quæ in pastu paludis virecta carpebant :*

18. d'où sortoient sept vaches fort belles & extrémement grasses, qui paissoient l'herbe dans des marécages ;

19. *& ecce, has sequebantur aliæ septem boves in tantum deformes, & macilentæ, ut numquam tales in terra Ægypti viderim :*

19. & qu'ensuite il en sortit sept autres si défigurées & si prodigieusement maigres, que je n'en ai jamais vû de telles en Egypte.

20. *quæ, devoratis & consumtis prioribus,*

20. Ces dernieres dévorerent & consumerent les premieres,

21. *nullum saturitatis dedere vestigium ; sed simili macie & squalore torpebant. Evigilans rursus sopore depressus,*

21. sans qu'elles parussent en aucune sorte en être rassasiées ; mais *au contraire* elles demeurerent aussi maigres & aussi affreuses qu'elles étoient auparavant. M'étant éveillé *après ce songe*, je me rendormis ;

22. *vidi somnium. Septem spicæ pullulabant in culmo uno plenæ atque pulcherrimæ.*

22. & j'en eus un second. Je vis sept épics pleins de grains & très-beaux qui sortoient d'une même tige.

23. *Aliæ quoque septem tenues & percussæ uredine, oriebantur è stipula :*

23. Il en parut en même-tems sept autres fort maigres qu'un vent brûlant avoit dessechés :

24. *quæ priorum pulcritudinem devoraverunt. Narravi conjectoribus somnium,*

24. & ces derniers dévorerent les premiers qui étoient si beaux. J'ai dit mon songe à tous les De-

vins, & je n'en trouve point qui me l'explique.

& nemo est qui edisserat.

§. 3. *Joseph explique les songes du Roi.*

25. Joseph répondit : Les deux songes du Roi signifient la même chose ‖ : Dieu a montré à Pharaon ce qu'il fera dans la suite.

25. *Respondit Joseph : Somnium regis unum est : quæ facturus est, Deus ostendit Pharaoni.*

26. Les sept vaches si belles, & les sept épics si pleins de grain, que *le Roi* a vûs en songe, marquent la même chose, & signifient sept années d'abondance.

26. *Septem boves pulcræ, & septem spicæ plenæ ; septem ubertatis anni sunt : eamdemque vim somnii comprehendunt.*

27. Les sept vaches maigres & défaites, qui sont sorties du fleuve après ces premieres, & les sept épics maigres & frappés d'un vent brûlant, marquent sept autres années d'une famine qui doit arriver.

27. *Septem quoque boves tenues atque macilentæ, quæ ascenderunt post eas, & septem spicæ tenues, & vento urente percussæ : septem anni venturæ sunt famis.*

28. Et ceci s'accomplira de cette sorte.

28. *Qui hoc ordine complebuntur.*

29. Il viendra premierement sept années d'une fertilité extraordinaire dans toute l'Egypte,

29. *Ecce septem anni venient fertilitatis magnæ in universa terra Ægypti,*

30. qui seront suivies de sept autres, d'une si grande stérilité, qu'elle fera oublier toute l'abondance qui l'aura précedée ; (car la famine consumera toute la terre,)

30. *quos sequentur septem anni alii tantæ sterilitatis, ut oblivioni tradatur cuncta retrò abundantia : consumtura est enim fames omnem terram,*

℣. 25. *lettr.* Ne sont qu'un.

31. *& ubertatis magnitudinem perditura est inopiæ magnitudo.*

31. & cette fertilité si extraordinaire sera comme absorbée par l'extrême indigence qui *la doit suivre.*

32. *Quod autem vidisti secundò ad eamdem rem pertinens somnium, firmitatis indicium est, eò quòd fiat sermo Dei, & velociùs impleatur.*

32. Quant au second songe que vous avez eu; qui signifie la même chose, c'est une marque que cette parole de Dieu sera ferme, qu'elle s'accomplira infailliblement, & bientôt.

§. 4. *Conseil de Joseph au Roi.*

33. *Nunc ergo provideat rex virum sapientem & industrium, & præficiat eum terræ Ægypti;*

33. Il est donc de la prudence du Roi, de choisir un homme sage & habile, à qui il donne le commandement sur toute l'Egypte;

34. *qui constituat præpositos per cunctas regiones, & quintam partem fructuum per septem annos fertilitatis,*

34. afin qu'il établisse des officiers dans toutes les provinces, qui pendant les sept années de fertilité qui vont venir, amassent dans les greniers publics la cinquiéme partie des fruits de la terre;

35. *qui jam nunc futuri sunt, congreget in horrea; & omne frumentum sub Pharaonis potestate condatur, serveturque in urbibus:*

35. que tout le blé " se serre & se garde dans les villes, *& demeure* sous la puissance du Roi:

36. *& præparetur*

36. & qu'ainsi il soit

℣. 35. *expl.* La cinquiéme partie de tout le blé, comme il est marqué au verset précedent.

réservé pour les sept années de la famine qui doit accabler l'Egypte, & que ce payis ne soit pas consumé par la faim.

futuræ septem annorum fami, quæ oppressura est Ægyptum, & non consumetur terra inopiâ.

37. Ce conseil plut à Pharaon & à tous ses ministres :

37. Placuit Pharaoni consilium, & cunctis ministris ejus :

§. 5. *Joseph élevé en gloire.*

38. & il leur dit : Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, qui fut aussi rempli, qu'il l'est, de l'Esprit de Dieu ?

38. locutusque est ad eos : Num invenire poterimus talem virum, qui spiritu Dei plenus sit ?

39. Il dit donc à Joseph : Puisque Dieu vous a fait voir tout ce que vous nous avez dit, où pourrois-je trouver quelqu'un plus sage que vous, ou *même* semblable à vous ?

39. Dixit ergo ad Joseph : Quia ostendit tibi Deus omnia quæ locutus es, numquid sapientiorem & consimilem tui invenire potero ?

40. Ce sera *donc* vous qui aurez l'autorité sur ma maison : quand vous ouvrirez la bouche pour commander, tout le peuple vous obéira : & je n'aurai au-dessus de vous que le trône & la qualité de Roi ‖.

40. Tu eris super domum meam, & ad tui oris imperium cunctus populus obediet : uno tantùm regni solio te præcedam.

41. Pharaon dit encore à Joseph : Je vous établis aujourd'hui pour

41. Dixitque rursus Pharao ad Joseph : Ecce, constitui te su-

℣. 40. *autr.* Sur mon royaume.
Ibid. *autr.* Et je ne me reserve au-dessus de vous que le trône du royaume.

per universam terram Ægypti.

42. *Tulitque annulum de manu sua, & dedit eum in manu ejus: vestivitque eum stolâ byssinâ, & collo torquem aureum circumposuit.*

43. *Fecitque eum ascendere super currum suum secundum, clamante præcone, ut omnes coram eo genu flecterent, & præpositum esse scirent universa terra Ægypti.*

44. *Dixit quoque rex ad Joseph: Ego sum Pharao; absque tuo imperio non movebit quisquam manum aut pedem in omni terra Ægypti.*

commander à toute l'Egypte.

42. *En même-tems* il ôta son anneau " de sa main ", & le mît en celle de Joseph; il le fit revêtir " d'une robe de fin lin, & lui mit au coû un collier d'or.

43. Il le fit *ensuite* monter sur l'un de ses chars, qui étoit le second après le sien, & fit crier par un heraut, que tout le monde fléchît le genou devant lui, & que tous reconnussent qu'il avoit été établi pour commander à toute l'Egypte.

44. Le Roi dit encore à Joseph: Je suis Pharaon "; nul ne remuera ni le pié ni la main " dans toute l'Egypte que par votre commandement.

§. 6. *Mariage & enfans de Joseph.*

45. *Vertitque no-*

45. Il changea aussi

℣. 42. *expl.* C'est-à-dire, le sceau royal qui servoit à sceller les dépêches & les ordonnances royales. Car en lui donnant cet anneau, il le revêtoit de toute son autorité. *Synops.*

Ibid. *autr.* De son doigt.

Ibid. *lettr.* Il le revêtit.

℣. 44. *Autr.* Je suis Roi. *Expl.* & par consequent le pouvoir de vous revêtir de toute mon autorité. Il y en a qui prennent ceci pour une espece de serment. *Synops.*

Ibid. *autr.* Nul ne fera quoi que ce soit dans, &c.

son nom, & il l'appella en langue Egyptienne, Le Sauveur du monde. ″ Et il lui fit *ensuite* épouser Aseneth ″ fille de Putiphar prêtre ″ d'Heliopolis. Après cela Joseph alla visiter l'Egypte,

men ejus, & vocavit eum linguâ Ægyptiacâ, Salvatorem mundi. Deditque illi uxorem Aseneth filiam Putiphare sacerdotis Heliopoleos. Egressus est itaque Joseph ad terram Ægypti,

46. (Il avoit trente ans lorsqu'il parut devant le Roi Pharaon) & il fit le tour de toutes les provinces de l'Egypte.

46. *(Triginta autem annorum erat quando stetit in conspectu regis Pharaonis) & circuivit omnes regiones Ægypti.*

47. Les sept années de fertilité vinrent donc; & le blé ayant été mis en gerbes, fut serré ″ ensuite dans les greniers de l'Egypte ″.

47. *Venitque fertilitas septem annorum: & in manipulos redacta segetes congregata sunt in horrea Ægypti.*

℣. 45. *Hebr.* L'interprete ou le revelateur des mysteres. Mais saint Jerôme témoigne, que le mot marqué dans l'Hebreu est Egyptien, & non Hebreu, & qu'il signifie, Sauveur du monde. *Hieronym. Tradit. hebr.*

Ibid. *expl.* Joseph ne pecha point en épousant la fille d'un prêtre prophane: car la Sagesse ne l'a point abandonné alors. Et il est fort vraisemblable qu'il convertit & sa femme & peutêtre sa famille à la vraie Religion. *Estius. Sapient. cap.* 10. 14. *Psal.* 104. 21.

Ibid. *expl.* Les plus savans traduisent le mot hebreu par celui de *prince*, & non de prêtre: c'est-à-dire, que ce Putiphar different de l'autre dont il a été parlé, pouvoit être aussi un des premiers de la Cour, & en même tems gouverneur de la ville qui est nommée en ce lieu. *Vatabl.*

℣. 47. *lettr.* assemblé.

Ibid. *expl.* Joseph fit serrer le blé en gerbes pour le mieux conserver d'abord, & aussi pour empêcher que les fourrages qui devoient servir aux bestiaux ne fussent si-tôt gâtez. *Phil. lib. de Joseph.*

48. *Omnis etiam frugum abundantia in singulis urbibus condita est.*

48. On mit aussi en réserve dans toutes les villes cette grande abondance de grains.

49. *Tantaque fuit abundantia tritici, ut arena maris coæquaretur, & copia mensuram excederet.*

49. Car il y eut une si grande quantité de froment, qu'elle égaloit le sable de la mer, & qu'elle ne pouvoit pas même se mesurer ".

50. *Nati sunt autem Joseph filii duo antequam veniret fames : quos peperit ei Aseneth filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos.*

50. Avant que la famine vint, Joseph eut deux enfans de sa femme Aseneth fille de Putiphar prêtre d'Heliopolis.

51. *Vocavitque nomen primogeniti, Manasses, dicens : Oblivisci me fecit Deus omnium laborum meorum, & domûs patris mei.*

51. il nomma l'aîné, Manassé, en disant : Dieu m'a fait oublier tous mes travaux, & la maison de mon pere ".

52. *Nomen quoque secundi appellavit, Ephraïm, dicens : Crescere me fecit Deus in terra paupertatis meæ.*

52. Il nomma le second, Ephraïm, en disant : Dieu m'a fait croître dans la terre de mon affliction & de ma pauvreté.

53. *Igitur transactis septem ubertatis*

53. Ces sept années de la fertilité d'Egypte

℣. 49. *autr.* Que l'abondance alloit au-delà de toute mesure.

℣. 51. *expl.* Ce que j'ai souffert de la part de mes freres. Car il fit bien voir depuis qu'il étoit toûjours le même pour la piété & la bonté pour ses proches, quoiqu'il se vît dans une si grande élevation.

étant donc passées,

annis qui fuerant in Ægypto,

54. Les sept années de stérilité vinrent ensuite, selon la prédiction de Joseph : une grande famine survint dans tout le monde ; mais il y avoit du blé [a] dans toute l'Egypte.

54. *cœperunt venire septem anni inopiæ, quos prædixerat Joseph : & in universo orbe fames prævaluit, in cuncta autem terra Ægypti panis erat.*

55. Le peuple étant pressé de la famine, cria à Pharaon, & lui demanda dequoi vivre. Mais il leur dit : Allez *trouver* Joseph, & faites tout ce qu'il vous dira.

55. *Quâ esuriente, clamavit populus ad Pharaonem, alimenta petens. Quibus ille respondit : Ite ad Joseph, & quidquid ipse vobis dixerit, facite.*

56. Cependant la famine croissoit tous les jours dans toute la terre : & Joseph ouvrant tous les greniers, vendoit du blé aux Egyptiens, parcequ'ils étoient tourmentés euxmêmes de la famine.

56. *Crescebat autem quotidie fames in omni terra : aperuitque Joseph universa horrea, & vendebat Ægyptiis : nam & illos oppresserat fames.*

57. Et on venoit de toutes les provinces en Egypte pour acheter dequoi vivre, & pour trouver quelque soulagement dans la rigueur de cette famine.

57. *Omnesque provinciæ veniebant in Ægyptum, ut emerent escas, & malum inopiæ temperarent.*

[a] ℣. 54. *lettr.* du pain.

CHAPITRE XLII.

§. 1. *Les freres de Joseph vont en Egypte.*

1. *AUdiens autem Jacob quod alimenta venderentur in Ægypto, dixit filiis suis: Quare negligitis?*

2. *Audivi quòd triticum venundetur in Ægypto: descendite, & emite nobis necessaria, ut possimus vivere, & non consumamur inopiâ.*

3. *Descendentes igitur fratres Joseph decem, ut emerent frumenta in Ægypto;*

4. *Benjamin domi retento à Jacob, qui dixerat fratribus ejus: Ne fortè in itinere quidquam patiatur mali:*

5. *ingressi sunt terram Ægypti cum aliis qui pergebant ad emendum. Erat autem fames in terra Chanaan.*

1. CEpendant Jacob ayant oui dire qu'on vendoit du blé en Egypte, dit à ses enfans: Pourquoi négligez-vous" *ce qui regarde mon soulagement?* Avant J. C. 1707.

2. J'ai appris qu'on vend du blé en Egypte; allez-y acheter ce qui nous est nécessaire, afin que nous puissions vivre & que nous ne mourions pas de faim.

3. Les dix freres de Joseph allerent donc en Egypte, pour y acheter du blé;

4. car Jacob retint Benjamin avec lui, ayant dit à ses freres qu'il craignoit qu'il ne lui arrivât quelque accident dans le chemin:

5. ils entrerent dans l'Egypte avec les autres qui y alloient pour y acheter *du blé*; parceque la famine étoit dans le payis de Chanaan.

ỳ. 1. Lettr. *Hebr.* Pourquoi vous regardez-vous l'un l'autre?

6. Joseph commandoit dans toute l'Egypte, & le blé ne se vendoit aux peuples que par son ordre. Ses freres l'ayant *donc* adoré ‖,

6. Et Joseph erat princeps in terra Ægypti, atque ad ejus nutum frumenta populis vendebantur. Cùmque adorassent eum fratres sui,

7. il les reconnut; & leur parlant assez rudement, comme à des étrangers, il leur dit: D'où venez-vous? Ils lui répondirent: *Nous venons* du payis de Chanaan, pour acheter ici dequoi vivre.

7. & agnovisset eos; quasi ad alienos duriùs loquebatur, interrogans eos: Unde venistis? Qui responderunt: De terra Chanaan, ut emamus victui necessaria.

8. Et quoiqu'il connût bien ses freres, il ne fut point néanmoins connu d'eux.

8. Et tamen fratres ipse cognoscens, non est cognitus ab eis.

9. Alors se souvenant des songes qu'il avoit eus autrefois, il leur dit: Vous êtes des espions ‖; *&* vous êtes venus ici pour considerer les endroits les plus foibles de l'Egypte.

9. Recordatusque somniorum, quæ aliquando viderat, ait ad eos: Exploratores estis; ut videatis infirmiora terræ venistis.

10. Ils lui répondirent: Seigneur, cela n'est pas ainsi; mais vos serviteurs sont venus ici *seulement* pour acheter du blé.

10. Qui dixerunt: Non est ita, domine; sed servi tui venerunt ut emerent cibos.

℣. 6. *expl.* Voilà l'accomplissement de ce qu'il avoit vû dans ses songes.

℣. 9. *expl.* Il parle à ses freres comme ayant alors autorité sur eux, & comme un Juge dit à un prisonnier pour l'obliger de dire la verité: Vous avez commis un tel crime: *Estius.*

11. *Omnes filii unius viri sumus; pacifici venimus, nec quidquam famuli tui machinantur mali.*

11. Nous sommes tous enfans d'un seul homme"; nous venons avec des pensées de paix", & vos serviteurs n'ont aucun mauvais dessein.

12. *Quibus ille respondit: Aliter est; immunita terræ hujus considerare venistis.*

12. Joseph leur répondit: Non, cela n'est pas; mais vous êtes venus pour remarquer ce qu'il y a de moins fortifié dans l'Egypte.

13. *At illi: Duodecim, inquiunt, servi tui, fratres sumus, filii viri unius in terra Chanaan: minimus cum patre nostro est, alius non est super.*

13. Ils lui dirent: Nous sommes douze freres, *tous* enfans d'un même homme dans le payis de Chanaan, & vos serviteurs. Le dernier de tous est avec notre pere, & l'autre n'est plus au monde.

14. *Hoc est, ait, quod locutus sum: Exploratores estis.*

14. Voilà, dit Joseph, ce que je disois: Vous êtes des espions".

15. *Jam nunc experimentum vestri capiam: Per salutem Pharaonis, non egrediemini hinc, donec veniat frater vester minimus.*

15. Je m'en vais éprouver si vous dites la verité. Vive Pharaon", vous ne sortirez point d'ici", jusqu'à ce que le dernier de vos freres y soit venu.

ỳ. 11. *expl.* Nul pere n'envoyeroit tous ses enfans à la fois pour observer un payis.

Ibid. *Hebr.* Nous sommes fideles & veritables.

ỳ. 14. *expl.* Craignant qu'ils n'eussent traité Benjamin comme lui, il leur dit, qu'ils passeront plus que jamais pour des menteurs & pour des espions, s'ils ne lui prouvent la verité de ce qu'ils viennent d'avancer touchant Benjamin. *Chrysost.*

ỳ. 15. *lettr.* Par le salut de Pharaon.

Ibid. *expl.* tous.

16. Envoyez l'un de vous pour l'y amener : cependant vous demeurerez en prison jusqu'à ce que j'aye reconnu si ce que vous dites est vrai ou faux : autrement, vive Pharaon, vous êtes des espions.

16. Mittite ex vobis unum, & adducat eum : vos autem eritis in vinculis, donec probentur quæ dixistis, utrum vera an falsa sint : alioquin, per salutem Pharaonis, exploratores estis.

§. 2. *Enfans de Jacob sont mis en prison.*

17. Il les fit donc mettre en prison pour trois jours.

17. Tradidit ergo illos custodiæ tribus diebus.

18. Et le troisiéme jour il les fit sortir de prison, & leur dit : Faites ce que je vous dis, & vous vivrez : car je crains Dieu ".

18. Die autem tertio eductis de carcere, ait : Facite quæ dixi, & vivitis : Deum enim timeo.

19. Si vous venez ici dans un esprit de paix, que l'un de vos freres demeure lié dans la prison ; & allez-vous-en vous *autres* ; emportez en votre payis " le blé que vous avez acheté,

19. Si pacifici estis, frater vester unus ligetur in carcere : vos autem abite, & ferte frumenta quæ emistis in domos vestras,

20. & amenez-moi le dernier de vos freres, afin que je puisse reconnoître si ce que vous dites est véritable, & que vous ne mouriez point. Ils firent ce qu'il leur avoit ordonné.

20. & fratrem vestrum minimum ad me adducite, ut possim vestros probare sermones, & non moriamini. Fecerunt ut dixerat.

21. Et ils se disoient l'un à l'autre : C'est juste-

21. Et locuti sunt ad invicem : Meritò

ỳ. 18. *expl.* Et ne veux point faire d'injustice.
ỳ. 19. *lettr.* en vos maisons.

hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum, videntes angustiam animæ illius, dum deprecaretur nos, & non audivimus: idcircò venit super nos ista tribulatio.

ment que nous souffrons tout ceci, parceque nous avons peché contre notre frere, & que voiant la douleur de son ame lorsqu'il nous prioit d'avoir compassion de lui, nous ne l'écoutâmes point: c'est pour cela que nous sommes tombés dans cette affliction.

22. *E quibus unus Ruben, ait: Numquid non dixi vobis, Nolite peccare in puerum? Et non audistis me. Et sanguis ejus exquiritur.*

22. Ruben l'un d'entre eux leur disoit: Ne vous dis-je pas alors, Ne commettez point un si grand crime contre cet enfant? Et cependant vous ne m'écoutâtes point. C'est son sang maintenant que Dieu nous redemande.

23. *Nesciebant autem quòd intelligeret Joseph, eò quòd per interpretem loqueretur ad eos.*

23. *En s'entretenant ainsi*, ils ne savoient pas que Joseph les entendît, parcequ'il leur parloit par un truchement.

24. *Avertitque se parumper, & flevit: & reversus, locutus est ad eos.*

24. Mais il se retira pour un peu de tems, & versa des larmes. Et étant revenu, il leur parla *de nouveau.*

25. *Tollensque Simeon, & ligans illis præsentibus, jussit mi-*

25. Il fit prendre Simeon, & le fit lier ″ devant eux; & il comman-

℣. 25. *expl.* Il ne fait point lier Ruben, parcequ'il avoit voulu le sauver, mais Simeon, qui étant le plus âgé après Ruben, étoit le plus coupable de ne s'être point opposé à un si grand crime; outre qu'il étoit fier & inhumain.

réservé pour les sept années de la famine qui doit accabler l'Egypte, & que ce payis ne soit pas consumé par la faim.

futura septem annorum fami, quæ oppressura est Ægyptum, & non consumetur terra inopiâ.

37. Ce conseil plut à Pharaon & à tous ses ministres :

37. *Placuit Pharaoni consilium, & cunctis ministris ejus :*

§. 5. *Joseph élevé en gloire.*

38. & il leur dit : Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, qui fut aussi rempli, qu'il l'est, de l'Esprit de Dieu ?

38. *locutusque est ad eos : Num invenire poterimus talem virum, qui spiritu Dei plenus sit ?*

39. Il dit donc à Joseph : Puisque Dieu vous a fait voir tout ce que vous nous avez dit, où pourrois-je trouver quelqu'un plus sage que vous, ou *même* semblable à vous ?

39. *Dixit ergo ad Joseph : Quia ostendit tibi Deus omnia quæ locutus es, numquid sapientiorem & consimilem tui invenire potero ?*

40. Ce sera *donc* vous qui aurez l'autorité sur ma maison : quand vous ouvrirez la bouche pour commander, tout le peuple vous obéira : & je n'aurai au-dessus de vous que le trône & la qualité de Roi [ii].

40. *Tu eris super domum meam, & ad tui oris imperium cunctus populus obediet : uno tantùm regni solio te præcedam.*

41. Pharaon dit encore à Joseph : Je vous établis aujourd'hui pour

41. *Dixitque rursus Pharao ad Joseph : Ecce, constitui te su-*

℣. 40. *autr.* Sur mon royaume.
Ibid. *autr.* Et je ne me reserve au-dessus de vous que le trône du royaume.

per universam terram Ægypti.

42. *Tulitque annulum de manu sua, & dedit eum in manu ejus: vestivitque eum stolâ byssinâ, & collo torquem aureum circumposuit.*

43. *Fecitque eum ascendere super currum suum secundum, clamante præcone, ut omnes coram eo genu flecterent, & præpositum esse scirent universa terra Ægypti.*

44. *Dixit quoque rex ad Joseph: Ego sum Pharao; absque tuo imperio non movebit quisquam manum aut pedem in omni terra Ægypti.*

commander à toute l'Egypte.

42. *En même-tems* il ôta son anneau " de sa main ", & le mît en celle de Joseph; il le fit revêtir " d'une robe de fin lin, & lui mit au coû un collier d'or.

43. Il le fit *ensuite* monter sur l'un de ses chars, qui étoit le second après le sien, & fit crier par un heraut, que tout le monde fléchît le genou devant lui, & que tous reconnussent qu'il avoit été établi pour commander à toute l'Egypte.

44. Le Roi dit encore à Joseph: Je suis Pharaon "; nul ne remuera ni le pié ni la main " dans toute l'Egypte que par votre commandement.

§. 6. *Mariage & enfans de Joseph.*

45. *Vertitque no-*

45. Il changea aussi

℣. 42. *expl.* C'est-à-dire, le sceau royal qui servoit à sceller les dépêches & les ordonnances royales. Car en lui donnant cet anneau, il le revêtoit de toute son autorité. *Synops.*

Ibid. *autr.* De son doigt.

Ibid. *lettr.* Il le revêtit.

℣. 44. *Autr.* Je suis Roi. *Expl.* & par consequent le pouvoir de vous revêtir de toute mon autorité. Il y en a qui prennent ceci pour une espece de serment. *Synops.*

Ibid. *autr.* Nul ne fera quoi que ce soit dans, &c.

48. *Omnis etiam frugum abundantia in singulis urbibus condita est.*

48. On mit aussi en réserve dans toutes les villes cette grande abondance de grains.

49. *Tantaque fuit abundantia tritici, ut arena maris coaquaretur, & copia mensuram excederet.*

49. Car il y eut une si grande quantité de froment, qu'elle égaloit le sable de la mer, & qu'elle ne pouvoit pas même se mesurer ".

50. *Nati sunt autem Joseph filii duo antequam veniret fames : quos peperit ei Asenethfilia Putiphare sacerdotis Heliopoleos.*

50. Avant que la famine vint, Joseph eut deux enfans de sa femme Aseneth fille de Putiphar prêtre d'Heliopolis.

51. *Vocavitque nomen primogeniti, Manasses, dicens : Oblivisci me fecit Deus omnium laborum meorum, & domûs patris mei.*

51. il nomma l'aîné, Manassé, en disant : Dieu m'a fait oublier tous mes travaux, & la maison de mon pere ".

52. *Nomen quoque secundi appellavit, Ephraïm, dicens : Crescere me fecit Deus in terra paupertatis meæ.*

52. Il nomma le second, Ephraïm, en disant : Dieu m'a fait croître dans la terre de mon affliction & de ma pauvreté.

53. *Igitur transactis septem ubertatis*

53. Ces sept années de la fertilité d'Egypte

℣. 49. *autr.* Que l'abondance alloit au-delà de toute mesure.

℣. 51. *expl.* Ce que j'ai souffert de la part de mes freres. Car il fit bien voir depuis qu'il étoit toûjours le même pour la piété & la bonté pour ses proches, quoiqu'il se vît dans une si grande élevation.

étant donc passées, | *annis qui fuerant in Ægypto,*

54. Les sept années de stérilité vinrent ensuite, selon la prédiction de Joseph : une grande famine survint dans tout le monde ; mais il y avoit du blé ″ dans toute l'Egypte.

54. *cœperunt venire septem anni inopiæ, quos prædixerat Joseph : & in universo orbe fames prævaluit, in cuncta autem terra Ægypti panis erat.*

55. Le peuple étant pressé de la famine, cria à Pharaon, & lui demanda dequoi vivre. Mais il leur dit : Allez *trouver* Joseph, & faites tout ce qu'il vous dira.

55. *Quâ esuriente, clamavit populus ad Pharaonem, alimenta petens. Quibus ille respondit : Ite ad Joseph, & quidquid ipse vobis dixerit, facite.*

56. Cependant la famine croissoit tous les jours dans toute la terre : & Joseph ouvrant tous les greniers, vendoit du blé aux Egyptiens, parcequ'ils étoient tourmentés eux-mêmes de la famine.

56. *Crescebat autem quotidie fames in omni terra : aperuitque Joseph universa horrea, & vendebat Ægyptiis : nam & illos oppresserat fames.*

57. Et on venoit de toutes les provinces en Egypte pour acheter dequoi vivre, & pour trouver quelque soulagement dans la rigueur de cette famine.

57. *Omnesque provinciæ veniebant in Ægyptum, ut emerent escas, & malum inopiæ temperarent.*

℣. 54. *lettr.* du pain.

CHAPITRE XLII.

§. 1. *Les freres de Joseph vont en Egypte.*

1. *AUdiens autem Jacob quod alimenta venderentur in Ægypto, dixit filiis suis: Quare negligitis?*	1. CEpendant Jacob ayant oui dire qu'on vendoit du blé en Egypte, dit à ses enfans: Pourquoi négligez-vous " *ce qui regarde mon soulagement?*
2. *Audivi quòd triticum venundetur in Ægypto: descendite, & emite nobis necessaria, ut possimus vivere, & non consumamur inopiâ.*	2. J'ai appris qu'on vend du blé en Egypte; allez-y acheter ce qui nous est nécessaire, afin que nous puissions vivre & que nous ne mourions pas de faim.
3. *Descendentes igitur fratres Joseph decem, ut emerent frumenta in Ægypto;*	3. Les dix freres de Joseph allerent donc en Egypte, pour y acheter du blé;
4. *Benjamin domi retento à Jacob, qui dixerat fratribus ejus: Ne fortè in itinere quidquam patiatur mali:*	4. car Jacob retint Benjamin avec lui, ayant dit à ses freres qu'il craignoit qu'il ne lui arrivât quelque accident dans le chemin:
5. *ingressi sunt terram Ægypti cum aliis qui pergebant ad emendum. Erat autem fames in terra Chanaan.*	5. ils entrerent dans l'Egypte avec les autres qui y alloient pour y acheter *du blé*; parceque la famine étoit dans le payis de Chanaan.

Avant J. C. 1707.

℣. 1. Lettr. *Hebr.* Pourquoi vous regardez-vous l'un l'autre?

6. Joseph commandoit dans toute l'Egypte, & le blé ne se vendoit aux peuples que par son ordre. Ses freres l'ayant *donc* adoré ‖,

7. il les reconnut ; & leur parlant assez rudement, comme à des étrangers, il leur dit : D'où venez-vous ? Ils lui répondirent : *Nous venons* du payis de Chanaan, pour acheter ici dequoi vivre.

8. Et quoiqu'il connût bien ses freres, il ne fut point néanmoins connu d'eux.

9. Alors se souvenant des songes qu'il avoit eus autrefois, il leur dit : Vous êtes des espions ‖ ; & vous êtes venus ici pour considerer les endroits les plus foibles de l'Egypte.

10. Ils lui répondirent : Seigneur, cela n'est pas ainsi ; mais vos serviteurs sont venus ici *seulement* pour acheter du blé.

6. Et Joseph erat princeps in terra Ægypti, atque ad ejus nutum frumenta populis vendebantur. Cùmque adorassent eum fratres sui,

7. & agnovisset eos ; quasi ad alienos duriùs loquebatur, interrogans eos : Unde venistis ? Qui responderunt : De terra Chanaan, ut emamus victui necessaria.

8. Et tamen fratres ipse cognoscens, non est cognitus ab eis.

9. Recordatusque somniorum, quæ aliquando viderat, ait ad eos : Exploratores estis ; ut videatis infirmiora terræ venistis.

10. Qui dixerunt : Non est ita, domine ; sed servi tui venerunt ut emerent cibos.

℣. *6. expl.* Voilà l'accomplissement de ce qu'il avoit vû dans ses songes.

℣. *9. expl.* Il parle à ses freres comme ayant alors autorité sur eux, & comme un Juge dit à un prisonnier pour l'obliger de dire la verité : Vous avez commis un tel crime. *Estius.*

11. *Omnes filii unius viri sumus; pacifici venimus, nec quidquam famuli tui machinantur mali.*

11. Nous sommes tous enfans d'un seul homme″; nous venons avec des pensées de paix″, & vos serviteurs n'ont aucun mauvais dessein.

12. *Quibus ille respondit: Aliter est; immunita terra hujus considerare venistis.*

12. Joseph leur répondit: Non, cela n'est pas; mais vous êtes venus pour remarquer ce qu'il y a de moins fortifié dans l'Egypte.

13. *At illi: Duodecim, inquiunt, servi tui, fratres sumus, filii viri unius in terra Chanaan: minimus cum patre nostro est, alius non est super.*

13. Ils lui dirent: Nous sommes douze freres, *tous* enfans d'un même homme dans le payis de Chanaan, & vos serviteurs. Le dernier de tous est avec notre pere, & l'autre n'est plus au monde.

14. *Hoc est, ait, quod locutus sum: Exploratores estis.*

14. Voilà, dit Joseph, ce que je disois: Vous êtes des espions″.

15. *Jam nunc experimentum vestri capiam: Per salutem Pharaonis, non egrediemini hinc, donec veniat frater vester minimus.*

15. Je m'en vais éprouver si vous dites la verité. Vive Pharaon″, vous ne sortirez point d'ici″, jusqu'à ce que le dernier de vos freres y soit venu.

℣. 11. *expl.* Nul pere n'envoyeroit tous ses enfans à la fois pour observer un payis.

Ibid. *Hebr.* Nous sommes fideles & veritables.

℣. 14. *expl.* Craignant qu'ils n'eussent traité Benjamin comme lui, il leur dit, qu'ils passeront plus que jamais pour des menteurs & pour des espions, s'ils ne lui prouvent la verité de ce qu'ils viennent d'avancer touchant Benjamin. *Chrysost.*

℣. 15. *lettr.* Par le salut de Pharaon.

Ibid. *expl.* tous,

16. Envoyez l'un de vous pour l'y amener : cependant vous demeurerez en prison jusqu'à ce que j'aye reconnu si ce que vous dites est vrai ou faux : autrement, vive Pharaon, vous êtes des espions.

16. Mittite ex vobis unum, & adducat eum : vos autem eritis in vinculis, donec probentur quæ dixistis, utrum vera an falsa sint : alioquin, per salutem Pharaonis, exploratores estis.

§. 2. *Enfans de Jacob sont mis en prison.*

17. Il les fit donc mettre en prison pour trois jours.

17. Tradidit ergo illos custodiæ tribus diebus.

18. Et le troisiéme jour il les fit sortir de prison, & leur dit : Faites ce que je vous dis, & vous vivrez : car je crains Dieu ″.

18. Die autem tertio eductis de carcere, ait : Facite quæ dixi, & vivitis : Deum enim timeo.

19. Si vous venez ici dans un esprit de paix, que l'un de vos freres demeure lié dans la prison ; & allez-vous-en vous *autres* ; emportez en votre payis ″ le blé que vous avez acheté,

19. Si pacifici estis, frater vester unus ligetur in carcere : vos autem abite, & ferte frumenta quæ emistis in domos vestras,

20. & amenez-moi le dernier de vos freres, afin que je puisse reconnoître si ce que vous dites est véritable, & que vous ne mouriez point. Ils firent ce qu'il leur avoit ordonné.

20. & fratrem vestrum minimum ad me adducite, ut possim vestros probare sermones, & non moriamini. Fecerunt ut dixerat.

21. Et ils se disoient l'un à l'autre : C'est juste-

21. Et locuti sunt ad invicem : Meritò

℣. 18. *expl.* Et ne veux point faire d'injustice.
℣. 19. *lettr.* en vos maisons.

hac patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum, videntes angustiam animæ illius, dum deprecaretur nos, & non audivimus: idcircò venit super nos ista tribulatio.

ment que nous souffrons tout ceci, parceque nous avons peché contre notre frere, & que voiant la douleur de son ame lorsqu'il nous prioit d'avoir compassion de lui, nous ne l'écoutâmes point: c'est pour cela que nous sommes tombés dans cette affliction.

22. *E quibus unus Ruben, ait: Numquid non dixi vobis, Nolite peccare in puerum? Et non audistis me. Et sanguis ejus exquiritur.*

22. Ruben l'un d'entre eux leur disoit: Ne vous dis-je pas alors, Ne commettez point un si grand crime contre cet enfant? Et cependant vous ne m'écoutâtes point. C'est son sang maintenant que Dieu nous redemande.

23. *Nesciebant autem quòd intelligeret Joseph, eò quòd per interpretem loqueretur ad eos.*

23. *En s'entretenant ainsi*, ils ne savoient pas que Joseph les entendît, parcequ'il leur parloit par un truchement.

24. *Avertitque se parumper, & flevit: & reversus, locutus est ad eos.*

24. Mais il se retira pour un peu de tems, & versa des larmes. Et étant revenu, il leur parla *de nouveau*.

25. *Tollensque Simeon, & ligans illis præsentibus, jussit mi-*

25. Il fit prendre Simeon, & le fit lier // devant eux; & il comman-

ỽ. 25. *expl.* Il ne fait point lier Ruben, parcequ'il avoit voulu le sauver, mais Simeon, qui étant le plus âgé après Ruben, étoit le plus coupable de ne s'être point opposé à un si grand crime; outre qu'il étoit fier & inhumain.

da à ses officiers d'emplir leurs sacs de blé, & de remettre dans le sac de chacun d'eux l'argent qu'ils avoient donné, en y ajoutant encore des vivres pour se nourrir pendant le chemin : ce qui fut executé aussitôt.

nistris ut implerent eorum saccos tritico, & reponerent pecunias singulorum in sacculis suis, datis supra cibariis in viam : qui fecerunt ita.

§. 3. *Joseph rend l'argent à ses freres.*

26. Les freres de Joseph s'en allerent donc, emportant leur blé sur leurs ânes.

26. *At illi portantes frumenta in asinis suis, profecti sunt.*

27. Et l'un d'eux ayant ouvert son sac dans l'hôtellerie pour donner à manger à son âne, vit son argent à l'entrée du sac,

27. *Apertoque unus sacco, ut daret jumento pabulum in diversorio, contemplatus pecuniam in ore sacculi,*

28. & il dit à ses freres : On m'a rendu mon argent ; le voici dans mon sac. Ils furent tous saisis d'étonnement & de trouble; & ils s'entredisoient : Quelle est cette conduite de Dieu sur nous ?

28. *dixit fratribus suis : Reddita est mihi pecunia ; en habetur in sacco. Et obstupefacti turbatique, mutuò dixerunt : Quidnam est hoc quod fecit nobis Deus ?*

29. Lorsqu'ils furent arrivés chez Jacob leur pere au payis de Chanaan, ils lui raconterent tout ce qui leur étoit arrivé, en disant :

29. *Veneruntque ad Jacob patrem suum in terram Chanaan, & narraverunt ei omnia quæ accidissent sibi, dicentes :*

30. Le seigneur de ce payis-là " nous a parlé durement, & il nous a pris

30. *Locutus est nobis dominus terræ durè, & putavit nos*

ỳ. 30. *autr.* Le gouverneur du royaume.

exploratores

exploratores esse provinciæ.

pour des espions qui venoient observer le royaume.

31. *Cui respondimus : Pacifici sumus, nec ullas molimur insidias.*

31. Nous lui avons répondu : Nous sommes gens paisibles & très-éloignés d'avoir aucun mauvais dessein.

32. *Duodecim fratres uno patre geniti sumus : unus non est super, minimus cum patre nostro est in terra Chanaan.*

32. Nous étions douze freres *tous* enfans d'un même pere. L'un n'est plus au monde ; le plus jeune est avec notre pere au payis de Chanaan.

33. *Qui ait nobis : Sic probabo quòd pacifici sitis. Fratrem vestrum unum dimittite apud me, & cibaria domibus vestris necessaria sumite, & abite ;*

33. Il nous a répondu : Je veux éprouver s'il est vrai que vous n'ayez que des pensées de paix. Laissez-moi donc ici l'un de vos freres ; prenez le blé qui vous est nécessaire pour vos maisons, & vous en allez ;

34. *fratremque vestrum minimum adducite ad me, ut sciam quòd non sitis exploratores; & istum, qui tenetur in vinculis, recipere possitis ; ac deinceps quæ vultis, emendi habeatis licentiam.*

34. & amenez-moi le plus jeune de vos freres, afin que je sache que vous n'êtes point des espions ; que vous puissiez ensuite remener avec vous celui que je retiens prisonnier, & qu'il vous soit permis à l'avenir d'acheter ici ce que vous voudrez.

35. *His dictis, cùm frumenta effunderent, singuli repererunt in ore saccorum ligatas*

35. Après avoir ainsi parlé *à leur pere*, comme ils jettoient leur blé hors de leurs sacs, ils trouve-

rent chacun leur argent lié à l'entrée du sac ; & ils en furent tous épouvantés //,

pecunias : exterritisque simul omnibus,

36. Alors Jacob leur pere leur dit : Vous m'avez réduit à être sans enfans //. Joseph n'est plus au monde, Simeon est en prison, & vous voulez *encore* m'enlever Benjamin. Tous ces maux sont retombés sur moi.

36. dixit pater Jacob : Absque liberis me esse fecistis. Joseph non est super, Simeon tenetur in vinculis, & Benjamin auferetis : in me hæc omnia mala reciderunt.

37. Ruben lui répondit : Faites mourir mes deux enfans ; si je ne vous le ramene : Confiez-le-moi ; & je vous le rendrai *certainement*.

37. Cui respondit Ruben : Duos filios meos interfice, si non reduxero illum tibi : trade illum in manu mea, & ego eum tibi restituam.

38. Non, dit Jacob, mon fils n'ira point avec vous ; son frere est mort, & il est demeuré seul //. S'il lui arrive quelque malheur au payis où vous allez, vous accablerez ma vieillesse d'une douleur qui m'emportera dans le tombeau.

38. At ille : Non descendet, inquit, filius meus vobiscum : frater ejus mortuus est, & ipse solus remansit. Si quid ei adversi acciderit in terra ad quam pergitis, deducetis canos meos cum dolore ad inferos.

ỳ. 35. *expl.* Ne connoissant point la cause de cela, & craignant d'être accusez de quelque fraude. *Philo.*

ỳ. 36. *expl.* La grande douleur de Jacob lui fait user de cette hyperbole ; comme l'assurance qu'avoit Ruben de ramener Benjamin, le porte ensuite à user de cette autre expression si inhumaine en apparence : *Faites mourir mes deux enfans.*

ỳ. 38. *expl.* C'est-à-dire, des deux enfans qu'il avoit eus de Rachel.

CHAPITRE XLIII.

§. I. *Enfans de Jacob retournent en Egypte avec Benjamin.*

1. *INterim fames omnem terram vehementer premebat :*

2. *consumtisque cibis quos ex Ægypto detulerant, dixit Jacob ad filios suos : Revertimini, & emite nobis pauxillum escarum.*

3. *Respondit Judas : Denuntiavit nobis vir ille sub attestatione jurisjurandi, dicens : Non videbitis faciem meam, nisi fratrem vestrum minimum adduxeritis vobiscum.*

4. *Si ergo vis eum mittere nobiscum, pergemus pariter, & ememus tibi necessaria.*

5. *Sin autem non vis, non ibimus : vir enim, ut sæpè diximus, denuntiavit nobis, dicens : Non videbitis faciem meam,*

1. CEpendant la famine desoloit extraordinairemant tout le payis :

2. & le blé que les enfans de Jacob avoient apporté d'Egypte étant consumé, Jacob leur dit : Retournez en *Egypte*, pour nous acheter *encore* un peu de blé.

3. Juda lui répondit : Celui qui commande en ce payis-là nous a déclaré sa volonté avec serment, en disant : Vous ne verrez point mon visage, à moins que vous n'ameniez avec vous le plus jeune de vos freres.

4. Si vous voulez donc l'envoyer avec nous, nous irons ensemble, & nous acheterons ce qui vous est nécessaire.

5. Que si vous ne le voulez pas, nous n'irons point : car cet homme, comme nous vous l'avons dit plusieurs fois, nous a déclaré que nous ne ver-

rions point son visage, si nous n'avions avec nous notre jeune frere.

absque fratre vestro minimo.

6. Israel leur dit : C'est pour mon malheur que vous lui avez appris que vous aviez encore un autre frere.

6. Dixit eis Israel : In meam hoc fecistis miseriam, ut indicaretis ei & alium habere vos fratrem.

7. Mais ils lui répondirent : Il nous demanda par ordre toute la suite de notre famille : si notre pere vivoit, si nous avions *encore* un frere : & nous lui répondîmes conformément à ce qu'il nous avoit demandé. Pouvions-nous deviner qu'il nous diroit : Amenez avec vous votre *jeune* frere ?

7. At illi responderunt : Interrogavit nos homo per ordinem nostram progeniem : si pater viveret, si haberemus fratrem ; & nos respondimus ei consequenter juxta id quod fuerat sciscitatus. Numquid scire poteramus quòd dicturus esset : Adducite fratrem vestrum vobiscum ?

8. Juda dit encore à son pere : Envoyez l'enfant " avec moi, afin que nous puissions partir, & avoir dequoi vivre ; & que nous ne mourions pas nous & nos petits enfans.

8. Judas quoque dixit patri suo : Mitte puerum mecum, ut proficiscamur, & possimus vivere ; ne moriamur nos & parvuli nostri.

9. Je me charge de cet enfant ; & c'est à moi à qui vous en demanderez compte. Si je ne le ra-

9. Ego suscipio puerum ; de manu mea require illum. Nisi reduxero, & reddi-

ỳ. 8. *expl.* Il avoit alors vingt-quatre ans ou environ. Mais étant beaucoup plus jeune que tous les autres, il est nommé enfant. Il est encore en usage, qu'un homme âgé dise à un autre beaucoup plus jeune que lui ; Mon enfant.

vero eum tibi, ero peccati reus in te omni tempore.

mene, & si je ne vous le rends, je consens que vous ne me pardonniez jamais cette faute.

10. *Si non intercessisset dilatio, jam vice altera venissemus.*

10. Si nous n'avions point tant differé, nous serions déja revenus une seconde fois.

11. *Igitur Israel pater eorum dixit ad eos: Si sic necesse est, facite quod vultis. Sumite de optimis terræ fructibus in vasis vestris, & deferte viro munera: modicum resinæ, & mellis, & storacis, stactes, & terebinthi, & amygdalarum.*

11. Israel leur pere leur dit donc: Si c'est une nécessité absolue, faites ce que vous voudrez. Prenez avec vous des plus excellens fruits de ce payis-ci, pour en faire présent à celui qui commande; un peu de resine, de miel, de storax, de myrrhe, de terebentine & d'amandes.

12. *Pecuniam quoque duplicem ferte vobiscum; & illam, quam invenistis in sacculis, reportate, ne fortè errore factum sit:*

12. Portez aussi deux fois autant d'argent qu'au premier voyage ‖, & reportez celui que vous avez trouvé dans vos sacs, depeur que ce ne soit une méprise.

13. *sed & fratrem vestrum tollite, & ite ad virum.*

13. Enfin menez votre frere avec vous, & allez vers cet homme.

14. *Deus autem meus omnipotens faciat vobis eum placabilem; & remittat vobiscum fratrem vestrum quem tenet,*

14. Je prie mon Dieu, le Dieu toutpuissant de vous le rendre favorable; afin qu'il renvoye avec vous votre frere qu'il tient prisonnier, & Ben-

‖ ℣. 12. *expl.* Parceque la famine étoit augmentée, & le prix du blé. *Synops.*

jamin que je vous confie : cependant je demeurerai seul, comme si j'étois sans enfans.

& hunc Benjamin: ego autem quasi orbatus absque liberis ero.

15. Ils prirent donc avec eux les présens, & le double de l'argent *qu'ils avoient la premiere fois*, avec Benjamin; & étant partis, ils arriverent en Egypte, où ils se présenterent devant Joseph.

15. *Tulerunt ergo viri munera, & pecuniam duplicem, & Benjamin; descenderuntque in Ægyptum, & steterunt coram Joseph.*

§. 2. *Joseph reçoit bien ses freres.*

16. Joseph les ayant vûs, & Benjamin avec eux, dit à son Intendant : Faites entrer ces personnes chez moi, tuez des victimes ", & préparez un festin, parcequ'ils mangeront à midi avec moi.

16. *Quos cùm ille vidisset, & Benjamin simul, præcepit dispensatori domûs suæ, dicens : Introduc viros domum, & occide victimas, & instrue convivium, quoniam mecum sunt comesturi meridie.*

17. L'Intendant exécuta ce qui lui avoit été commandé, & il les fit entrer dans la maison.

17. *Fecit ille quod sibi fuerat imperatum, & introduxit viros domum.*

18. Alors étant saisis de crainte, ils s'entredisoient : C'est sans doute à cause de cet argent que nous avons remporté dans nos sacs qu'il nous fait entrer ici, pour faire retomber sur nous ce reproche, & nous opprimer

18. *Ibique exterriti, dixerunt mutuò : Propter pecuniam, quam retulimus priùs in saccis nostris, introducti sumus, ut devolvat in nos calumniam, & violenter subjiciat servitu-*

" ℣. 16. *expl.* Tuez des animaux, non pour sacrifier, mais pour manger.

ti, & nos, & asinos nostros.

en nous réduisant en servitude, & *se saisissant de* nos ânes.

19. *Quamobrem in ipsis foribus accedentes ad dispensatorem domûs,*

19. C'estpourquoi étant encore à la porte, ils s'aprocherent de l'Intendant de Joseph,

20. *locuti sunt: Oramus, domine, ut audias nos. Jam antè descendimus ut emeremus escas:*

20. & lui dirent: Seigneur, nous vous supplions de nous écouter. Nous sommes déja venus une fois acheter du blé:

21. *quibus emtis, cùm venissemus ad diversorium, aperuimus saccos nostros, & invenimus pecuniam in ore saccorum, quam nunc eodem pondere reportavimus.*

21. & après l'avoir acheté, lorsque nous fûmes arrivés à l'hôtellerie, en ouvrant nos sacs, nous y trouvâmes notre argent, que nous vous rapportons maintenant au même poids.

22. *Sed & aliud attulimus argentum, ut emamus quæ nobis necessaria sunt: non est in nostra conscientia quis posuerit eam in marsupiis nostris.*

22. Et nous vous en rapportons encore d'autre, pour acheter ce qui nous est nécessaire: mais nous ne savons en aucune sorte qui a pu remettre cet argent dans nos sacs.

23. *At ille respondit: Pax vobiscum; nolite timere. Deus vester, & Deus patris vestri, dedit vobis thesauros in saccis vestris: nam pecuniam, quam dedistis mihi, probatam ego habeo. Edu-*

23. L'Intendant leur répondit: Ayez l'esprit en repos; ne craignez point. Votre Dieu, & le Dieu de votre pere vous a donné des trésors dans vos sacs: car pour moi j'ai reçu l'argent que vous m'avez donné, & j'en suis content. Il fit sortir aussi

Simeon *de la prison*, & il le leur amena.

24. Après les avoir fait entrer en la maison, il leur apporta de l'eau, ils laverent leurs piés, & il donna à manger à leurs ânes.

25. Cependant ils tinrent leurs présens tout prêts, attendant que Joseph entrât sur le midi; parcequ'on leur avoit dit qu'ils devoient manger en ce lieu-là.

26. Joseph étant donc entré dans sa maison, ils lui offrirent leurs présens qu'ils tenoient en leurs mains; & ils l'adorerent en se baissant jusqu'en terre.

27. Il les salua aussi, en leur faisant bon visage, & il leur demanda: Votre pere, ce bon vieillard dont vous m'aviez parlé, vit-il encore? Se porte-t-il bien?

28. Ils lui répondirent: Notre pere votre serviteur est encore en vie, & il se porte bien: & en se baissant profondément, ils l'adorerent.

29. Joseph levant les yeux vit Benjamin son frere, fils de Rachel sa

xitque ad eos Simeon.

24. *Et introductis domum, attulit aquam, & laverunt pedes suos, deditque pabulum asinis eorum.*

25. *Illi verò parabant munera, donec ingrederetur Joseph meridie: audierant enim quòd ibi comesturi essent panem.*

26. *Igitur ingressus est Joseph domum suam, obtuleruntque ei munera, tenentes in manibus suis: & adoraverunt proni in terram.*

27. *At ille, clementer resalutatis eis, interrogavit eos, dicens: Salvusne est pater vester senex, de quo dixeratis mihi? Adhuc vivit?*

28. *Qui responderunt: Sospes est servus tuus pater noster, adhuc vivit. Et incurvati, adoraverunt eum.*

29. *Attollens autem Joseph oculos, vidit Benjamin fratrem*

suum uterinum, & ait: Iste est frater vester parvulus, de quo dixeratis mihi? Et rursum: Deus, inquit, misereatur tui, fili mi.

mere, & il leur dit: Est-ce-là le plus jeune de vos freres dont vous m'aviez parlé? Mon fils, ajouta-t-il, je prie Dieu qu'il vous conserve & vous soit toujours favorable.

30. *Festinavitque, quia commota fuerant viscera ejus super fratre suo, & erumpebant lacrymæ: & introiens cubiculum, flevit.*

30. Et il se hâta *de sortir*, parceque ses entrailles avoient été émûes en voiant son frere, & qu'il ne pouvoit plus retenir ses larmes: passant donc dans une *autre* chambre, il pleura.

31. *Rursumque lota facie egressus, continuit se, & ait: Ponite panes.*

31. Et après avoir lavé son visage il revint, se faisant violence, & il dit *à ses gens*: Servez à manger.

32. *Quibus appositis, seorsum Joseph, & seorsum fratribus, Ægyptiis quoque qui vescebantur simul, seorsum (illicitum est enim Ægyptiis comedere cum Hebrais, & profanum putant hujuscemodi convivium)*

32. On servit Joseph à part ″, & ses freres à part ″, & les Egyptiens qui mangeoient avec lui, *furent aussi servis* à part: (car il n'est pas permis aux Egyptiens de manger avec les Hebreux ″, & ils croient qu'un festin de cette sorte seroit profané ″.)

33. *sederunt coram eo, primogenitus juxta*

33. Ils s'assirent donc en présence de Joseph,

℣. 32. *expl.* Il paroît qu'il y avoit trois tables, l'une pour Joseph gouverneur de toute l'Egypte, une autre pour ses freres, & une autre pour les Grands d'Egypte.

Ibid. *expl.* A une même table.

Ibid. *expl.* Ils dédaignoient par orgueil la vie des pasteurs. Et d'ailleurs, les Hebreux tuoient & mangeoient les animaux mêmes que les Egyptiens regardoient comme des dieux.

l'aîné le premier selon son rang, & le plus jeune selon son âge. Et ils furent extrémement surpris ″,

primogenita sua, & minimus juxta ætatem suam. Et mirabantur nimis,

34. en voiant les parts qu'il leur avoit données ″, de ce que la part la plus grande étoit venue à Benjamin; car elle étoit cinq fois plus grande que celle des autres. Ils bûrent ainsi avec Joseph ″, & ils firent grande chere ″.

34. *sumtis partibus quas ab eo acceperant, majorque pars venit Benjamin; ita ut quinque partibus excederet. Biberuntque & inebriati sunt cum eo.*

ỳ. 33. *expl.* De voir qu'ils avoient été placez à table si exactement selon l'ordre de leur naissance, & que la plus grande part avoit été donnée à Benjamin. *Chrysost.*

ỳ. 34. *expl.* Il paroît par l'hebreu que Joseph leur envoyoit des viandes qui avoient été servies devant lui.

Ibid. *expl.* En présence de Joseph.

Ibid. *lettr.* Inebriati sunt, *pro* saturati sunt: *hebraïsm.*

CHAPITRE XLIV.

§. 1. *Joseph fait courir après ses freres.*

1. OR Joseph donna cet ordre à l'Intendant de sa maison, & lui dit: Mettez dans les sacs de ces personnes autant de blé qu'ils en pourront tenir, & l'argent de chacun à l'entrée du sac;

1. *PRæcepit autem Joseph dispensatori domûs suæ, dicens: Imple saccos eorum frumento, quantum possunt capere, & pone pecuniam singulorum in summitate sacci.*

2. & mettez ma coupe ″

2. *Scyphum autem*

ỳ. 2. *expl.* Il vouloit éprouver quelle étoit leur disposition à l'égard de Benjamin, & aussi les punir un peu de leur injustice à son propre égard, avant que de les consoler, comme il fit ensuite.

meum argenteum, & pretium quod dedit tritici, pone in ore sacci junioris. Factumque est ita.

d'argent à l'entrée du sac du plus jeune, avec l'argent qu'il a donné pour le blé. Cet ordre fut donc executé.

3. *Et orto mane, dimissi sunt cum asinis suis.*

3. Et le lendemain dès le matin on les laissa aller avec leurs ânes *chargés*.

4. *Jamque urbem exierant, & processerant paululùm. Tunc Joseph accersito dispensatore domûs: Surge, inquit, & persequere viros, & apprehensis dicito: Quare reddidistis malum pro bono?*

4. Lorsqu'ils furent sortis de la ville, comme ils n'avoient fait encore que peu de chemin, Joseph appella l'Intendant de sa maison, & lui dit: Courez vîte après ces gens; arrêtez-les, & leur dites: Pourquoi avez-vous rendu le mal pour le bien?

5. *Scyphus, quem furati estis, ipse est in quo bibit dominus meus, & in quo augurari solet: pessimam rem fecistis.*

5. La coupe que vous avez dérobée est celle dans laquelle mon seigneur boit, & dont il se sert pour deviner ॥. Vous avez fait une très-méchante action.

6. *Fecit ille ut jusserat. Et apprehensis per ordinem locutus est.*

6. L'Intendant fit ce qui lui avoit été commandé; & les ayant arrêté ॥, il leur dit tout ce qui lui avoit été ordonné de leur dire.

ỷ. 5. *expl.* Les choses cachées. *Lettr.* Pour ses augures; *Scientia augurandi*, pro *conjiciendi*. *Expl.* Joseph a pu parler de la sorte en se conformant au langage du peuple d'Egypte, qui parloit de lui comme d'un homme très-habile dans la science de deviner. *Aug. quæst.* 145. *D. Thom.* On peut dire encore que l'Intendant de Joseph parloit peutêtre de lui-même en cette rencontre, sans que l'on soit obligé d'attribuer à Joseph ce qu'il disoit.

ỷ. 6. *autr.* Atteints.

7. Ils lui répondirent : Pourquoi mon seigneur parle-t-il ainsi à ses serviteurs, & les croit-il capables d'une action si honteuse ?

8. Nous vous avons rapporté du payis de Chanaan l'argent que nous trouvâmes à l'entrée de nos sacs. Comment donc se pourroit-il faire que nous eussions dérobé & enlevé de la maison de votre seigneur de l'or ou de l'argent ?

9. Que celui de vos serviteurs, quel qu'il puisse être, à qui l'on trouvera ce que vous cherchez, meure ; & nous serons esclaves de mon seigneur.

10. Il leur dit : Oui, que ce que vous prononcez soit executé. Quiconque se trouvera avoir pris ce que je cherche sera mon esclave, & vous en serez innocens.

11. Ils déchargerent donc aussitôt leurs sacs à terre, & chacun ouvrit le sien.

12. L'Intendant les ayant fouillés, en commençant depuis le plus grand jusqu'au plus pe-

7. *Qui responderunt : Quare sic loquitur dominus noster, ut servi tui tantum flagitii commiserint ?*

8. *Pecuniam, quam invenimus in summitate saccorum, reportavimus ad te de terra Chanaan : & quomodo consequens est ut furati simus de domo domini tui aurum vel argentum ?*

9. *Apud quemcumque fuerit inventum servorum tuorum quod quaeris, moriatur, & nos erimus servi domini nostri.*

10. *Qui dixit eis : Fiat juxta vestram sententiam : apud quemcumque fuerit inventum, ipse sit servus meus, vos autem eritis innoxii.*

11. *Itaque festinatò deponentes in terram saccos, aperuerunt singuli.*

12. *Quos scrutatus, incipiens à majore usque ad minimum, invenit scy-*

phum in sacco Benjamin.

13. *At illi, scissis vestibus, oneratisque rursum asinis, reversi sunt in oppidum.*

14. *Primusque Judas cum fratribus ingressus est ad Joseph, (necdum enim de loco abierat) omnesque ante eum pariter in terram corruerunt.*

15. *Quibus ille ait: Cur sic agere voluistis? An ignoratis quòd non sit similis mei in augurandi scientia?*

16. *Cui Judas: Quid respondebimus, inquit, domino meo? vel quid loquemur, aut justè poterimus obtendere? Deus invenit iniquitatem servorum tuorum: en omnes servi sumus domini mei, & nos,*

tit, trouva la coupe dans le sac de Benjamin.

13. Alors ayant déchiré leurs vêtemens, & rechargé leurs ânes, ils revinrent à la ville.

14. Juda se présenta le premier avec ses freres devant Joseph, qui n'étoit pas encore sorti du lieu où il étoit ″; & ils se prosternerent tous ensemble à terre devant lui.

15. Joseph leur dit: Pourquoi avez-vous agi ainsi avec moi? Ignorez-vous qu'il n'y a personne qui m'égale dans la science de deviner les choses cachées ″?

16. Juda lui dit: Que répondrons-nous à mon seigneur, que lui dirons-nous, & que pouvons-nous lui représenter avec quelque ombre de justice pour notre défense? Dieu a trouvé l'iniquité de vos serviteurs ″. Nous sommes tous les esclaves de mon

ỳ. 14. *expl.* Quand il donna cet ordre à son Intendant.

ỳ. 15. *expl.* Il fait sans doute allusion aux songes des deux prisonniers, & à ceux du Roi; qu'il avoit si bien expliqués.

ỳ. 16. *expl.* Ils n'avouent pas le crime dont on les accuse; mais ils reconnoissent que Dieu les punit pour d'autres crimes qu'il connoissoit, sur tout pour celui qu'ils avoient commis en vendant Joseph. *Estius.*

seigneur, nous & celui à qui on a trouvé la coupe.

17. Joseph répondit : Dieu me garde d'agir de la sorte : que celui qui a pris ma coupe soit mon esclave ; & pour vous autres, allez en liberté trouver votre pere.

& apud quem inventus est scyphus.

17. *Respondit Joseph : Absit à me ut sic agam : qui furatus est scyphum, ipse sit servus meus : vos autem abite liberi ad patrem vestrum.*

§. 2. *Juda s'offre à demeurer esclave.*

18. Juda s'approchant alors plus près de Joseph, lui dit avec assurance : Mon seigneur, permettez, je vous prie, à votre serviteur de vous adresser sa parole, & ne vous mettez pas en colere contre votre esclave : car après Pharaon,

18. *Accedens autem propiùs Judas, confidenter ait : Oro, domine mi, loquatur servus tuus verbum in auribus tuis, & ne irascaris famulo tuo : tu es enim post Pharaonem*

19. c'est vous qui êtes mon seigneur. Vous avez demandé d'abord à vos serviteurs : Avez-vous encore votre pere ou quelque autre frere ?

19. *dominus meus. Interrogasti prius servos tuos : Habetis patrem, aut fratrem ?*

20. Et nous vous avons répondu, mon seigneur : Nous avons un pere qui est vieux, & un jeune frere ″ qu'il a eu dans sa vieillesse, dont le frere qui étoit né de la même mere est mort : il ne reste plus que celui-là ″, &

20. *Et nos respondimus tibi domino meo : Est nobis pater senex, & puer parvulus, qui in senectute illius natus est, cujus uterinus frater mortuus est : & ipsum solum habet mater sua,*

℣. 20. *lettr.* Parvulus. Voyez-en l'explication sur le 8. vers. du chap. 43.

Ibid. *lettr.* A sa Mere. Mais Rachel étoit morte alors.

puer verò tenerè diligit eum.

21. *Dixiſtique ſervis tuis: Adducite eum ad me, & ponam oculos meos ſuper illum.*

22. *Suggeſſimus domino meo: Non poteſt puer relinquere patrem ſuum: ſi enim illum dimiſerit, morietur.*

23. *Et dixiſti ſervis tuis: Niſi venerit frater veſter minimus vobiſcum, non videbitis ampliùs faciem meam.*

24. *Cùm ergo aſcendiſſemus ad famulum tuum patrem noſtrum, narravimus ei omnia quæ locutus eſt dominus meus.*

25. *Et dixit pater noſter: Revertimini, & emite nobis parum tritici.*

26. *Cui diximus: Ire non poſſumus. Si frater noſter minimus deſcenderit nobiſcum, proficiſcemur ſimul: alioquin illo abſente, non audemus videre faciem viri.*

ſon pere l'aime tendrement.

21. Vous dites alors à vos ſerviteurs: Amenez-le-moi, je ſerai bien-aiſe de le voir.

22. Mais nous vous répondîmes, mon ſeigneur: Cet enfant ne peut quitter ſon pere; car s'il le quitte, il le fera mourir.

23. Vous dites à vos ſerviteurs: Si le dernier de vos freres ne vient avec vous, vous ne verrez plus mon viſage.

24. Lors donc que nous fûmes retournés vers notre pere votre ſerviteur, nous lui rapportâmes tout ce que vous aviez dit, mon ſeigneur.

25. Et notre pere nous ayant dit *quelque tems après*: Retournez *en Egypte* pour nous acheter *encore* un peu de blé;

26. nous lui répondîmes: Nous ne pouvons y aller *ſeuls*. Si notre jeune frere y vient avec nous, nous irons enſemble: mais à moins qu'il ne vienne, nous n'oſons nous préſenter devant celui qui commande *en ce pays-là*.

27. Il nous répondit : Vous savez que j'ai eu deux fils de *Rachel* ma femme.

28. L'un d'eux étant allé aux champs, vous m'avez dit qu'une bête l'avoit devoré, & il ne paroît point jusqu'à cette heure.

29. Si vous emmenez encore celui-ci, & qu'il lui arrive quelque accident dans le chemin, vous accablerez ma vieillesse d'une affliction qui la conduira dans le tombeau ‖.

30. Si je me présente donc à mon pere votre serviteur, & que l'enfant n'y soit pas, comme sa vie est inséparable de celle de son fils,

31. lorsqu'il verra qu'il n'est point avec nous, il mourra, & vos serviteurs accableront sa vieillesse d'une douleur qui le menera au tombeau.

32. Que ce soit donc plutôt moi qui sois votre esclave, puisque je me suis rendu caution de cet enfant, & que j'en ai répondu à mon pere, en lui disant: Si je ne le ramene,

27. Ad quæ ille respondit : Vos scitis quòd duos genuerit mihi uxor mea.

28. Egressus est unus, & dixistis : Bestia devoravit eum, & hucusque non comparet.

29. Si tuleritis & istum, & aliquid ei in via contigerit, deducetis canos meos cum mœrore ad inferos.

30. Igitur si intravero ad servum tuum patrem nostrum, & puer defuerit (cùm anima illius ex hujus anima pendeat),

31. videritque eum non esse nobiscum, morietur, & deducent famuli tui canos ejus cum dolore ad inferos.

32. Ego propriè servus tuus sim, qui in meam hunc recepi fidem, & spopondi dicens : Nisi reduxero eum, peccati reus ero in pa-

℣. 29. *autr.* Qui me fera mourir.

trem meum omni tempore.

je veux bien que mon pere m'impute cette faute, & qu'il ne me la pardonne jamais.

33. *Manebo itaque servus tuus pro puero in ministerio domini mei, & puer ascendat cum fratribus suis.*

33. Ainsi je demeurerai votre esclave, & servirai mon seigneur en la place de l'enfant, afin qu'il retourne avec ses freres.

34. *Non enim possum redire ad patrem meum, absente puero; ne calamitatis, quæ oppressura est patrem meum, testis assistam.*

34. Car je ne puis pas retourner vers mon pere sans que l'enfant soit avec nous, depeur que je ne sois moi-même témoin de l'extrême affliction qui accablera notre pere.

CHAPITRE XLV.

§. 1. *Joseph se fait connoître à ses freres.*

1. *Non se poterat ultrà cohibere Joseph multis coram astantibus; unde præcepit ut egrederentur cuncti foras, & nullus interesset alienus agnitioni mutuæ.*

1. Joseph ne pouvoit plus se retenir; & parcequ'il étoit environné de plusieurs personnes, il commanda que l'on fit sortir tout le monde, afin que nul étranger ne fût présent lorsqu'il se feroit connoître à ses freres.

2. *Elevavitque vocem cum fletu, quam audierunt Ægyptii, omnisque domus Pharaonis.*

2. Alors les larmes lui tombant des yeux, il éleva fortement sa voix, qui fut entendue des Egyptiens, & de toute la maison de Pharaon ‖.

ỳ. 2. *expl.* Ceux qui venoient de sortir l'entendirent les premiers; & le bruit s'en répandit aussitôt dans tout le palais.

3. Et il dit à ses freres : Je suis Joseph. Mon pere vit-il encore ? Mais ses freres ne purent point lui répondre, tant ils étoient saisis de frayeur.

3. *Et dixit fratribus suis : Ego sum Joseph. Adhuc pater meus vivit ? Non poterant respondere fratres nimio terrore perterriti.*

4. Il leur parla *donc* avec douceur, & leur dit : Approchez-vous de moi. Et s'étant approchés de lui, il ajouta : Je suis Joseph votre frere que vous avez vendu *à des marchands qui m'ont amené* en Egypte.

4. *Ad quos ille clementer : Accedite, inquit, ad me. Et cùm accessissent propè : Ego sum, ait, Joseph, frater vester, quem vendidistis in Ægyptum.*

5. Ne craignez point, & ne vous affligez point de ce que vous m'avez vendu *pour être conduit* en ce payis-ci : Car Dieu m'a envoyé en Egypte avant vous pour votre salut ".

5. *Nolite pavere, neque vobis durum esse videatur, quòd vendidistis me in his regionibus : pro salute enim vestra misit me Deus ante vos in Ægyptum.*

6. Il y a déja deux ans que la famine a commencé sur la terre, & il en reste encore cinq, pendant lesquels on ne pourra ni labourer ni recueillir.

6. *Biennium est enim quod cœpit fames esse in terra ; & adhuc quinque anni restant, quibus nec arari poterit, nec meti.*

7. Dieu m'a fait venir ici avant vous, pour vous conserver la vie, & afin que vous puissiez avoir des vivres pour subsister.

7. *Præmisitque me Deus, ut reservemini super terram, & escas ad vivendum habere possitis.*

ỳ. 5. *expl.* Les freres de Joseph avoient commis un grand crime en vendant Joseph. Mais Dieu avoit tiré un très-grand bien de ce mal même.

8. *Non vestro consilio, sed Dei voluntate huc missus sum, qui fecit me quasi patrem Pharaonis & dominum universæ domûs ejus, ad principem in omni terra Ægypti.*

8. Ce n'est point par votre conseil que j'ai été envoyé ici [ǁ], mais par la volonté de Dieu, qui m'a rendu comme le pere de Pharaon, le grand-maître de sa maison, & le prince de toute l'Egypte.

§. 2. Joseph envoye querir son pere.

9. *Festinate & ascendite ad patrem meum, & dicetis ei: Hæc mandat filius tuus Joseph: Deus fecit me dominum universæ terræ Ægypti: Descende ad me, ne moreris,*

9. Hâtez-vous d'aller trouver mon pere, & dites-lui: Voici ce que vous mande votre fils Joseph: Dieu m'a rendu *comme* le maître de toute l'Egypte. Venez me trouver, ne differez point;

10. *& habitabis in terra Gessen: erisque juxta me tu, & filii tui, & filii filiorum tuorum; oves tuæ & armenta tua, & universa quæ possides.*

10. vous demeurerez dans la terre de Gessen; vous serez près de moi vous & vos enfans, & les enfans de vos enfans; vos brebis, vos troupeaux de bœufs, & tout ce que vous possedez.

11. *Ibique te pascam, (adhuc enim quinque anni residui sunt famis) ne & tu pereas, & domus tua, & omnia quæ possides.*

11. Et je vous nourrirai-là, parcequ'il reste encore cinq années de famine, depeur qu'autrement vous ne périssiez avec toute votre famille, & tout ce qui est à vous.

℣. 8. *expl.* Ils n'avoient eu aucune pensée de contribuer aux desseins de Dieu, qui sans prendre aussi aucune part à leur mauvaise volonté, accomplit la sienne, en rendant Joseph le Sauveur de l'Egypte & la figure de JESUS-CHRIST.

12. Vous voïez de vos propres yeux, & mon frere Benjamin voit *aussi* de ses yeux, que c'est moi-même qui vous parle de ma propre bouche [u].

12. En oculi vestri, & oculi fratris mei Benjamin, vident quòd os meum loquatur ad vos.

13. Annoncez à mon pere quelle est la gloire dont je suis ici comblé, & tout ce que vous avez vû dans l'Egypte. Hâtez-vous de me l'amener.

13. Nuntiate patri meo universam gloriam meam, & cuncta quæ vidistis in Ægypto. Festinate, & adducite eum ad me.

14. Et s'étant jetté au cou de Benjamin son frere pour l'embrasser, il pleura; & Benjamin pleura aussi en le tenant embrassé.

14. Cùmque amplexatus recidisset in collum Benjamin fratris sui, flevit; illo quoque similiter flente super collum ejus.

15. Joseph embrassa aussi tous ses freres, il pleura sur chacun d'eux; & après cela ils se rassurerent pour lui parler.

15. Osculatusque est Joseph omnes fratres suos, & ploravit super singulos; post quæ ausi sunt loqui ad eum.

16. Aussitôt il se répandit un grand bruit dans toute la Cour du Roi, & on dit publiquement que les freres de Joseph étoient venus. Pharaon s'en réjouit avec toute sa maison.

16. Auditumque est, & celebri sermone vulgatum in aula regis: Venerunt fratres Joseph. Et gavisus est Pharao, atque omnis familia ejus.

17. Et il dit à Joseph qu'il donnât cet ordre à ses freres: Chargez vos

17. Dixitque ad Joseph, ut imperaret fratribus suis, dicens: Onc-

ỷ. 12. *expl.* C'est-à-dire, que ce n'est pas un phantôme qui vous parle, mais votre propre frere Joseph.

vantes jumenta, ite in terram Chanaan,

18. *& tollite inde patrem vestrum & cognationem, & venite ad me: & ego dabo vobis omnia bona Ægypti, ut comedatis medullam terræ.*

19. *Præcipe etiam ut tollant plaustra de terra Ægypti, ad subvectionem parvulorum suorum ac conjugum. & dicito: Tollite patrem vestrum, & properate quantociùs venientes.*

20. *Nec dimittatis quidquam de suppellectili vestra; quia omnes opes Ægypti vestra erunt.*

ânes de blé; retournez en Chanaan;

18. amenez de là votre pere avec toute votre famille, & venez me trouver. Je vous donnerai tous les biens ″ de l'Egypte, & vous serez nourris de ce qu'il y a de meilleur dans cette terre ″.

19. Ordonnez-leur aussi d'emmener des chariots de l'Egypte, pour faire venir leurs femmes avec leurs petits enfans, & dites-leur: Amenez votre pere, & hâtez-vous de revenir le plutôt que vous pourrez,

20. sans rien laisser de ce qui est dans vos maisons ″; parceque toutes les richesses de l'Egypte seront à vous.

§. 3. *Départ des enfans de Jacob.*

21. *Feceruntque filii Israel ut eis mandatum fuerat. Quibus dedit Joseph plaustra, secundùm Pharaonis imperium, & cibaria in itinere.*

22. *Singulis quo-*

21. Les enfans d'Israel firent ce qui leur avoit été ordonné. Et Joseph leur fit donner des chariots ″, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de Pharaon, & des vivres pour le chemin.

22. Il commanda aussi

ỳ. 18. *autr.* Tous les biens de l'Egypte seront en votre disposition.

Ibid. *lettr.* de la mouelle de la terre. *Hebr.* de la graisse, c'est-à-dire, de ce qu'il y a de meilleur: *hebraïsm.*

ỳ. 20. autr. *Hebr.* Sans vous mettre en peine de ce qui pourroit demeurer dans vos maisons.

que l'on donnât deux robes à chacun de ses freres : mais il en donna cinq des plus belles à Benjamin, & trois cens pieces d'argent.

que proferri jussit binas stolas : Benjamin verò dedit trecentos argenteos cum quinque stolis optimis.

23. Il envoya autant d'argent & de robes pour son pere, avec dix ânes chargés de tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'Egypte //, & autant d'ânesses qui portoient du blé & du pain // pour le chemin.

23. *Tantumdem pecuniæ & vestium mittens patri suo, addens & asinos decem, qui subveherent ex omnibus divitiis Ægypti; & totidem asinas, triticum in itinere panesque portantes.*

24. Il renvoya donc *ainsi* ses freres, & leur dit en partant : Ne vous mettez point en colere pendant le chemin //.

24. *Dimisit ergo fratres suos, & proficiscentibus ait : Ne irascamini in via.*

25. Ils vinrent donc de l'Egypte au payis de Chanaan vers Jacob leur pere.

25. *Qui ascendentes ex Ægypto, venerunt in terram Chanaan ad patrem suum Jacob.*

26. Et ils lui dirent cette *grande* nouvelle : Votre fils Joseph est vivant, & commande dans toute la terre d'Egypte. Ce que Jacob ayant entendu, il

26. *Et nuntiaverunt ei, dicentes : Joseph filius tuus vivit, & ipse dominatur in omni terra Ægypti. Quo audito*

℣. 23. *lettr.* De toutes les richesses de l'Egypte.

Ibid. *expl.* Pain signifie toute sorte de nourriture : *hebraïsm.*

℣. 24. *expl.* Ne vous piquez point les uns contre les autres au sujet de ce qui m'est arrivé. Car il craignoit que les uns ne reprochassent aux autres le crime qui avoit été commis en sa personne. *Vatabl.*

Jacob, quasi de gravi somno evigilans, tamen non credebat eis.

se réveilla comme d'un profond sommeil ", & cependant il ne pouvoit croire ce qu'ils lui disoient.

27. *Illi econtrà referebant omnem ordinem rei. Cùmque vidisset plaustra, & universa quæ miserat, revixit spiritus ejus,*

27. Ses enfans insistoient au-contraire, en lui rapportant comment toute la chose s'étoit passée. Mais ayant vû les chariots, & tout ce que Joseph lui envoyoit, il reprit ses esprits,

28. *& ait: Sufficit mihi si adhuc Joseph filius meus vivit. Vadam, & videbo illum antequam moriar.*

28. & il dit: Je n'ai plus rien à souhaiter ", puisque mon fils Joseph vit encore. J'irai & je le verrai avant que je meure.

ỷ. 26. *Hebr.* Son cœur s'affoiblit & devint comme sans mouvement.
ỷ. 28. *lettr.* il me suffit.

CHAPITRE XLVI.

§. 1. *Jacob va en Egypte.*

1. *Profectusque Israel cum omnibus quæ habebat, venit ad Puteum juramenti; & mactatis ibi victimis Deo patris sui Isaac,*

1. Israel partit donc avec tout ce qu'il avoit, & vint au Puits du jurement "; & ayant immolé en ce lieu des victimes au Dieu de son pere Isaac,

2. *audivit eum per visionem noctis vocantem se, & dicen-*

2. il l'entendit dans une vision pendant la nuit, qui l'appelloit, & qui lui

ỷ. 1. *Hebr.* Vint à Bersabée.

disoit : Jacob, Jacob. Il lui répondit : Me voici.

3. Et Dieu ajouta : Je suis le Dieu très-puissant de votre pere ; ne craignez point ; allez en Egypte ", parceque je vous y rendrai le chef d'un grand peuple.

4. J'irai là avec vous, & je vous en ramenerai lorsque vous en reviendrez ". Joseph aussi vous fermera les yeux de ses mains.

5. Jacob étant donc parti du Puits du jurement, ses enfans l'amenerent avec ses petits-enfans & leurs femmes dans les chariots que Pharaon avoit envoyés pour faire venir ce bon vieillard,

6. avec tout ce qu'il possedoit au payis de Chanaan : & il arriva en Egypte avec toute sa race ;

7. ses fils, ses petits-fils, ses filles, & tout ce qui étoit né de lui.

tem sibi : Jacob, Jacob. Cui respondit, Ecce adsum.

3. *Ait illi Deus : Ego sum fortissimus Deus patris tui ; noli timere ; descende in Ægyptum, quia in gentem magnam faciam te tibi.*

4. *Ego descendam tecum illuc, & ego inde adducam te revertentem. Joseph quoque ponet manus suas super oculos tuos.*

5. *Surrexit autem Jacob à Puteo juramenti ; tuleruntque eum filii cum parvulis & uxoribus suis in plaustris quæ miserat Pharao ad portandum senem,*

6. *& omnia quæ possederat in terra Chanaan : venitque in Ægyptum cum omni semine suo ;*

7. *filii ejus, & nepotes, filiæ, & cuncta simul primogenies.*

℣. 3. *expl.* C'étoit une grande entreprise à Jacob de transferer toute sa famille en Egypte. Et d'ailleurs, son établissement en Egypte sembloit être contraire aux promesses que Dieu lui avoit faites de lui donner le payis de Chanaan, d'où il le faisoit sortir.

℣. 4. *expl.* En la personne de vos descendans.

8. *Hæc*

§. 2. *Posterité de Jacob.*

8. *Hæc sunt autem nomina filiorum Israel qui ingressi sunt in Ægyptum, ipse cum liberis suis. Primogenitus Ruben.*

9. *Filii Ruben: Henoch, & Phallu, & Hesron, & Charmi.*

10. *Filii Simeon: Jamuel & Jamin, & Ahod, & Jachin, & Sohar, & Saül filius Chanaanitidis.*

11. *Filii Levi: Gerson, & Caath & Merari.*

12. *Filii Juda: Her, & Onan, & Sela, & Phares & Zara. Mortui sunt autem Her & Onan in terra Chanaan. Natique sunt filii Phares: Hesron & Hamul.*

13. *Filii Issachar: Thola, & Phua, & Job & Semron.*

14. *Filii Zabulon: Sared, & Elon & Jahelel.*

15. *Hi filii Lia quos genuit in Mesopotamia Syriæ cum*

8. Or voici les noms des enfans d'Israel qui entrerent dans l'Egypte, lorsqu'il y vint avec toute sa race. Son fils aîné étoit Ruben.

9. Les fils de Ruben, *étoient* Henoch, Phallu, Hesron & Charmi.

10. Les fils de Simeon, *étoient* Jamuel, Jamin, Ahod, Jachin, Sohar, & Saül, fils d'une femme de Chanaan.

11. Les fils de Levi, *étoient* Gerson; Caath & Merari.

12. Les fils de Juda: Her, Onan, Sela, Pharès & Zara. Her & Onan moururent dans le payis de Chanaan. Les fils de Pharès étoient Hesron & Hamul.

13. Les fils d'Issachar: Thola, Phua, Job & Semron.

14. Les fils de Zabulon: Sared, Elon & Jahelel.

15. Ce sont-là les fils de Lia qu'elle eut en Mesopotamie ‖ qui est en Sy-

℣. 15. *expl.* Ceci doit s'entendre de ses six fils & de sa fille Dina, & non de ses petits-fils qui nâquirent au payis de Chanaan.

rie, avec sa fille Dina. Ses fils & ses fille étoient en tout trente-trois personnes ".

Dina filia sua. Omnes animæ filiorum ejus & filiarum, triginta tres.

16. Les fils de Gad, *étoient* Sephion, Haggi, Suni, Esebon, Heri, Arodi & Areli.

16. *Filii Gad: Sephion, & Haggi, & Suni, & Esebon, & Heri, & Arodi & Areli.*

17. Les fils d'Aser: Jamné, Jesua, Jessui, Beria, & Sara leur sœur. Les fils de Beria, *étoient* Heber & Melchiel.

17. *Filii Aser: Jamne, & Jesua, & Jessui & Beria, Sara quoque soror eorum. Filii Beria: Heber & Melchiel.*

18. Ce sont-là les fils de Zelpha, que Laban avoit donnée à Lia sa fille, qui étoient aussi fils de Jacob, *& qui faisoient* seize personnes.

18. *Hi filii Zelphæ, quam dedit Laban Liæ filiæ suæ, & hos genuit Jacob sedecim animas.*

19. Les fils de Rachel femme de Jacob, *étoient* Joseph & Benjamin.

19. *Filii Rachel uxoris Jacob: Joseph & Benjamin.*

20. Joseph étant en Egypte eut deux fils de sa femme Aseneth, fille de Putiphar prêtre d'Heliopolis, *qui se nommoient* Manassé & Ephraïm.

20. *Natique sunt Joseph filii in terra Ægypti, quos genuit ei Aseneth, filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos: Manasses & Ephraim.*

21. Les fils de Benjamin, *étoient* Bela, Bechor, Asbel, Gera, Naaman, Echi, Ros, Mo-

21. *Filii Benjamin: Bela, & Bechor, & Asbel, & Gera, & Naaman, & Echi, & Ros,*

℣. 15. *expl.* Pour trouver ce nombre, il faut ôter Her & Onan fils de Juda & petits-fils de Lia, qui étoient morts en Chanaan, & y joindre Jacob leur pere.

& Mophim, & Ophim & Ared.

phim, Ophim & Ared.

22. *Hi filii Rachel quos genuit Jacob : omnes animæ, quatuordecim.*

22. Ce sont-là les fils que Jacob eut de Rachel, qui sont en tout quatorze personnes.

23. *Filii Dan : Husim.*

23. Dan n'eut qu'un fils, *qui se nomma* Husim.

24. *Filii Nephthali : Jasiel, & Guni, & Jeser & Sallem.*

24. Les fils de Nephthali, *étoient* Jasiel, Guni, Jeser & Sallem.

25. *Hi filii Balæ, quam dedit Laban Racheli filiæ suæ, & hos genuit Jacob : omnes animæ, septem.*

25. Ce sont-là les fils de Bala, que Laban avoit donnée à Rachel sa fille, qui étoient aussi fils de Jacob, *& qui faisoient* en tout sept personnes.

26. *Cunctæ animæ, quæ ingressæ sunt cum Jacob in Ægyptum, & egressæ sunt de femore illius, absque uxoribus filiorum ejus, sexaginta sex.*

26. Tous ceux ‖ qui vinrent en Egypte avec Jacob, & qui étoient sortis de lui, sans compter les femmes de ses fils, étoient en tout soixante & six personnes.

27. *Filii autem Joseph, qui nati sunt ei in terra Ægypti, animæ duæ. Omnes animæ domûs Jacob, quæ ingressæ sunt in Ægyptum, fuere septuaginta.*

27. *Il y faut joindre* les deux enfans de Joseph, qui lui sont nés en Egypte. *Ainsi* toutes les personnes de la maison de Jacob qui vinrent en Egypte, furent au nombre de soixante & dix ‖.

ỳ. 26. *lettr.* Toutes les ames, anima, *pro* homine.

ỳ. 27. *expl.* En y comprenant Joseph, ses deux fils, Ephraïm & Manassé, son pere Jacob. Les Septante, & après eux saint Estienne dans les Actes, comptent soixante & quinze personnes, parcequ'ils y ajoûtent, comme l'on croit, les fils & les petits-fils des enfans de Joseph, qui nâquirent en Egypte pendant sa vie.

§. 3. *Entrevûe de Jacob & de Joseph.*

28. Or Jacob envoya Juda devant lui vers Joseph, pour l'avertir de sa venue, afin qu'il vînt au-devant de lui en la terre de Gessen.

28. *Misit autem Judam ante se ad Joseph, ut nuntiaret ei, & occurreret in Gessen.*

29. Quand Jacob y fut arrivé, Joseph fit mettre les chevaux à son chariot, & vint au même lieu au-devant de son pere : & le voiant il se jetta à son cou, & l'embrassa en pleurant.

29. *Quò cùm pervenisset, juncto Joseph curru suo, ascendit obviam patri suo, ad eumdem locum : vidensque eum, irruit super collum ejus, & inter amplexus flevit.*

30. Jacob dit à Joseph : Je mourrai maintenant avec joie, puisque j'ai vû votre visage, & que je vous laisse après moi.

30. *Dixitque pater ad Joseph : Jam lætus moriar, quia vidi faciem tuam, & superstitem te relinquo.*

31. Joseph dit à ses freres, & à toute la maison de son pere : Je m'en vais dire à Pharaon, que mes freres & tous ceux de la maison de mon pere sont venus me trouver de la terre de Chanaan où ils demeuroient :

31. *At ille locutus est ad fratres suos, & ad omnem domum patris sui : Ascendam & nuntiabo Pharaoni, dicamque ei : Fratres mei, & domus patris mei, qui erant in terra Chanaan, venerunt ad me :*

32. que ce sont des pasteurs de brebis qui s'occupent à nourrir des troupeaux, & qu'ils ont amené avec eux leurs brebis, leurs bœufs, & tout ce qu'ils pouvoient avoir.

32. *& sunt viri pastores ovium, curamque habent alendorum gregum ; pecora sua, & armenta, & omnia quæ habere potuerunt, adduxerunt secum.*

33. *Cùmque vocaverit vos, & dixerit: Quod est opus vestrum?*

34. *Respondebitis: Viri pastores sumus servi tui, ab infantia nostra usque in præsens, & nos & patres nostri. Hæc autem dicetis, ut habitare possitis in terra Gessen: quia detestantur Ægyptii omnes pastores ovium.*

33. Et lorsque Pharaon vous fera venir, & vous demandera : Quelle est votre occupation ?

34. Vous lui répondrez : Vos serviteurs sont pasteurs depuis leur enfance jusqu'à-présent, & nos peres l'ont toujours été comme nous. Vous direz ceci, pour pouvoir demeurer dans la terre de Gessen ; parceque les Egyptiens ont en abomination tous les pasteurs de brebis ".

℣. 34. *expl.* A cause qu'ils tuent & mangent les bêtes que les Egyptiens adorent comme des dieux. Il paroît néanmoins que les Egyptiens avoient aussi des troupeaux, *cap.* 47. 6. mais c'étoit pour avoir la laine des moutons, ou pour quelque autre usage. *Synops.*

CHAPITRE XLVII.

§. 1. *Jacob demeure en Gessen.*

1. *INgressus ergo Joseph nuntiavit Pharaoni, dicens: Pater meus & fratres, oves eorum & armenta, & cuncta quæ possident, venerunt de terra Chanaan: & ecce consistunt in terra Gessen.*

2. *Extremos quo-*

1. JOseph étant donc allé trouver Pharaon, lui dit : Mon pere & mes freres sont venus du payïs de Chanaan, avec leurs brebis, leurs troupeaux, & tout ce qu'ils possedent, & ils se sont arrêtés en la terre de Gessen.

2. Il présenta aussi au-

Roi " cinq de ses freres :

3. & le Roi leur ayant demandé : A quoi vous occupez-vous ? Ils lui répondirent : Vos serviteurs sont pasteurs de brebis, cõme l'ont été nos peres.

4. Nous sommes venus passer quelque tems dans vos terres ; parceque la famine est si grande dans le payis de Chanaan, qu'il n'y a plus d'herbe pour les troupeaux de vos serviteurs. Et nous vous supplions d'agréer que vos serviteurs demeurent dans la terre de Gessen.

5. Le Roi dit donc à Joseph : Votre pere & vos freres vous sont venus trouver.

6. Vous pouvez choisir dans toute l'Egypte " ; faites-les demeurer dans *l'endroit* du payis qui vous paroîtra le meilleur, & donnez-leur la terre de Gessen. Que si vous connoissez qu'il y ait parmi eux des hommes habiles, donnez-leur l'intendance sur mes troupeaux.

que fratrum suorum quinque viros constituit coram rege :

3. *quos ille interrogavit : Quid habetis operis ? Responderunt : Pastores ovium sumus servi tui, & nos, & patres nostri.*

4. *Ad peregrinandum in terra tua venimus ; quoniam non est herba gregibus servorum tuorum, ingravescente fame in terra Chanaan : petimusque ut esse nos jubeas servos tuos in terra Gessen.*

5. *Dixit itaque rex ad Joseph : Pater tuus & fratres tui venerunt ad te.*

6. *Terra Ægypti in conspectu tuo est : in optimo loco fac eos habitare, & trade eis terram Gessen. Quòd si nosti in eis esse viros industrios, constitue illos magistros pecorum meorum.*

ꝟ. 2. *lettr.* Extremos, *id est*, quosdam. *Vatabl. Autr.* Cinq des derniers de ses freres, ou des premiers, ou des premiers & des derniers. *Vatabl.*

ꝟ. 6. *lettr.* La terre d'Egypte est devant vous.

7. *Post hæc introduxit Joseph patrem suum ad regem, & statuit eum coram eo: qui benedicens illi,*

8. *& interrogatus ab eo, Quot sunt dies annorum vitæ tuæ?*

9. *respondit: Dies peregrinationis meæ centum triginta annorum sunt, parvi & mali, & non pervenerunt usque ad dies patrum meorum quibus peregrinati sunt.*

10. *Et benedicto rege, egressus est foras.*

11. *Joseph verò patri & fratribus suis dedit possessionem in Ægypto in optimo terræ loco, Ramesses, ut præceperat Pharao.*

12. *Et alebat eos, omnemque domum pa-*

7. Joseph introduisit ensuite son pere devant le Roi, & il le lui présenta: Jacob salua ‖ Pharaon, & lui souhaita toute sorte de prosperité.

8. Le Roi lui ayant demandé quel âge il avoit ‖,

9. il lui répondit: Il y a cent trente ans que je suis voyageur ‖, & ce petit nombre d'années qui n'est pas venu jusqu'à égaler celui des années de mes peres, a été traversé de beaucoup de maux.

10. Et après avoir souhaité toute sorte de bonheur au Roi, il se retira.

11. Joseph, selon le commandement de Pharaon, mit son pere & ses freres en possession de Ramessès ‖ dans le payis le plus fertile de l'Egypte.

12. Et il les nourrissoit avec toute la maison de

℣. 7. *lettr.* Benedicens. *i. e.* Salutavit eum fausta precando & gratias agendo: non autem benedixit, quasi ex autoritate. *Synops. Vatabl. Estius.*

℣. 8. *lettr.* Quel âge avez-vous?

℣. 9. *expl.* Que je passe ma vie sans demeure fixe, tantôt en un lieu, tantôt en un autre; & sur-tout que je me regarde comme étranger en cette vie. *August. quæst.* 156.

℣. 11. *expl.* Qui étoit dans la terre de Gessen. *August. quæst.* 157. Les Israélites y bâtirent depuis une ville du même nom. *Exod.* 1. 11.

son pere, donnant à chacun ce qui lui étoit nécessaire pour vivre.

tris sui, præbens cibaria singulis.

§. 2. *Les Egyptiens vendent leurs bestiaux.*

13. Car le pain manquoit dans tout le monde, & la famine affligeoit toute la terre, mais principalement l'Egypte & le payis de Chanaan.

13. In toto enim orbe panis deerat, & oppresserat fames terram, maxime Ægypti & Chanaan.

14. Joseph ayant amassé tout l'argent qu'il avoit reçu des Egyptiens & des Chananéens pour le blé qu'il leur avoit vendu, le porta au trésor du Roi.

14. E quibus omnem pecuniam congregavit pro venditione frumenti, & intulit eam in ærarium regis.

15. Et lorsqu'il ne restoit plus d'argent à personne pour en acheter, tout le peuple de l'Egypte vint dire à Joseph : Donnez-nous du pain. Pourquoi nous laissez-vous mourir faute d'argent ″ ?

15. Cùmque defecisset emtoribus pretium, venit cuncta Ægyptus ad Joseph; dicens : Da nobis panes. Quare morimur coram te, deficiente pecunia?

16. Joseph leur répondit : Si vous n'avez plus d'argent, amenez vos troupeaux, & je vous donnerai du blé en échange.

16. Quibus ille respondit : Adducite pecora vestra, & dabo vobis pro eis cibos, si pretium non habetis.

17. Ils lui amenerent donc leurs troupeaux, & il leur donna du blé pour le prix de leurs chevaux, de leurs brebis, de leurs bœufs, & de leurs ânes :

17. Quæ cùm adduxissent, dedit eis alimenta pro equis, & ovibus, & bobus, & asinis : sustentavitque eos illo anno

℣. 15. *lettr.* Pourquoi mourons-nous devant vous faute d'argent ?

pro commutatione pecorum.

& il les nourrit cette année-là pour les troupeaux qu'il reçut d'eux en échange.

§. 3. *Ils vendent aussi leurs terres.*

18. *Venerunt quoque anno secundo, & dixerunt ei : Non celabimus dominum nostrum, quòd deficiente pecunia, pecora simul defecerunt : nec clam te est, quòd absque corporibus & terra nihil habeamus.*

18. Ils revinrent l'année d'après, & lui dirent : Nous ne vous cacherons point, mon seigneur, que l'argent nous ayant manqué d'abord, nous n'avons plus aussi de troupeaux. Et vous n'ignorez pas qu'excepté nos corps & nos terres, nous n'avons rien.

19. *Cur ergo moriemur te vidente ? Et nos & terra nostra tui erimus : eme nos in servitutem regiam, & prabe semina, ne pereunte cultore redigatur terra in solitudinem.*

19. Pourquoi donc mourrons-nous à vos yeux ? Nous nous donnons à vous, nous & nos terres : achetez-nous pour être les esclaves du Roi, & donnez-nous de quoi semer, depeur que la terre ne soit réduite toute en friche, si vous laissez périr ceux qui peuvent la cultiver.

20. *Emit igitur Joseph omnem terram Ægypti, vendentibus singulis possessiones suas, pra magnitudine famis. Subjecitque eam Pharaoni,*

20. Ainsi Joseph acheta toutes les terres ‖ de l'Egypte, chacun vendant tout ce qu'il possedoit, à cause de l'extrémité de la famine : & il acquit de cette sorte à Pharaon toute l'Egypte,

21. *& cunctos populos ejus, à novissi-*

21. avec tous les peuples, depuis une extré-

ỷ. 20. *letir.* Toute la terre.

mité du royaume jusqu'à l'autre,

22. excepé les seules terres des prêtres qui leur avoient été données par le Roi : car on leur fournissoit une certaine quantité de blé des greniers publics ; c'estpourquoi ils ne furent point obligés de vendre leurs terres.

23. Après cela Joseph dit au peuple : Vous voiez que vous êtes à Pharaon, vous & toutes vos terres. Je m'en vais donc vous donner de quoi semer, & vous semerez vos champs,

24. afin que vous puissiez recueillir des grains. Vous en donnerez la cinquiéme partie au Roi ; & je vous abandonne les quatre autres pour semer les terres, & pour nourrir vos familles & vos enfans ‖.

25. Ils lui répondirent : Notre salut est entre vos mains. Regardez-nous seulement, mon seigneur, d'un œil favorable, & nous servirons le Roi avec joie.

mis terminis Ægypti usque ad extremos fines ejus,

22. *præter terram sacerdotum quæ à rege tradita fuerat eis : quibus & statuta cibaria ex horreis publicis præbebantur, & idcircò non sunt compulsi vendere possessiones suas.*

23. *Dixit ergo Joseph ad populos : En ut cernitis, & vos & terram vestram Pharao possidet : accipite semina, & serite agros,*

24. *ut fruges habere possitis. Quintam partem regi dabitis : quatuor reliquas permitto vobis in sementem, & in cibum familiis & liberis vestris.*

25. *Qui responderunt : Salus nostra in manu tua est. Respiciat nos tantùm dominus noster, & læti serviemus regi.*

℣. 24. *expl.* Joseph fait éclatter sa bonté en rendant au peuple ses terres, à condition seulement d'en payer au Roi la cinquiéme partie.

26. *Ex eo tempore usque in præsentem diem, in universa terra Ægypti, regibus quinta pars solvitur, & factum est quasi in legem, absque terra sacerdotali, quæ libera ab hac conditione fuit.*

26. Depuis ce tems-là jusqu'aujourd'hui, on paye aux Rois dans toute l'Egypte la cinquiéme partie *du revenu des terres*, & ceci est comme passé en loi, excepté la terre des prêtres qui est demeurée exemte de cette sujettion.

§. 4. *Jacob demande d'être mis dans la sépulture de ses peres.*

27. *Habitavit ergo Israel in Ægypto, id est, in terra Gessen, & possedit eam: auctusque est, & multiplicatus nimis.*

27. Israel ″ demeura donc en Egypte, c'est-à-dire dans la terre de Gessen, dont il jouit comme de son bien propre, & où sa famille s'accrut & se multiplia extraordinairement.

28. *Et vixit in ea decem & septem annis: factique sunt omnes dies vitæ illius centum quadraginta septem annorum.*

28. Il y vécut dix-sept ans: & tout le tems de sa vie fut de cent quarante-sept ans.

29. *Cùmque appropinquare cerneret diem mortis suæ, vocavit filium suum Joseph, & dixit ad eum: Si inveni gratiam in conspectu tuo, pone*

29. Comme il vit que le jour de sa mort approchoit, il appella son fils Joseph, & lui dit: Si j'ai trouvé grace devant vous ″, mettez votre main sous ma cuisse ″, &

ŷ. 27. *expl.* Jacob.

ŷ. 29. *expl.* Si vous m'aimez sincerement. Il lui parle en des termes respectueux, à cause de la grande dignité où Dieu l'avoit établi.

Ibid. *expl.* Les Juifs encore aujourd'hui s'asseyent sur la main de celui dont ils exigent le serment. *Menoch.*

donnez-moi cette marque de la bonté que vous avez pour moi, de me promettre avec verité ″, que vous ne m'enterrerez point dans l'Egypte ″ :

manum tuam sub femore meo ; & facies mihi misericordiam & veritatem, ut non sepelias me in Ægypto :

30. mais que je reposerai ″ avec mes peres ; que vous me transporterez hors de ce payis, & me mettrez dans le sepulcre de mes ancêtres. Joseph lui répondit : Je ferai ce que vous me commandez.

30. *sed dormiam cum patribus meis ; & auferas me de terra hac, condasque in sepulcro majorum meorum. Cui respondit Joseph : Ego faciam quod jussisti.*

31. Jurez-le-moi donc, dit Jacob. Et pendant que Joseph juroit, Israel adora Dieu ″, se tournant vers le chevet de son lit.

31. *Et ille : Jura ergo, inquit, mihi. Quo jurante, adoravit Israel Deum, conversus ad lectuli caput.*

ỷ. 29. *lettr.* Facies mihi misericordiam & veritatem, *pro* benignè & verè promittes : *hebraïsm.*

Ibid. *expl.* La foi le faisoit parler ainsi, pour faire connoitre la certitude qu'il avoit de l'accomplissement des promesses du Seigneur, qui devoit faire sortir sa posterité de l'Egypte, & l'établir dans le payis de Chanaan.

ỷ. 30. *lettr.* dormirai.

ỷ. 31. *expl.* Saint Paul après les Septante, dit, que *Jacob s'inclina profondément devant le baton de commandement* que portoit son fils ; c'est-à-dire, qu'il reveta dans la grandeur de son fils le regne de JESUS-CHRIST dont il étoit la figure. Selon la Vulgate, Jacob adore Dieu dans la joie qu'il a de la promesse que lui fait son fils. Tous ces deux sens ont pu être dans l'intention du Saint-Esprit. *Hebr.* 11. 21.

CHAPITRE XLVIII.

§. 1. *Joseph visite son pere.*

1. *His ita transactis, nuntiatum est Joseph quòd ægrotaret pater suus: qui, assumtis duobus filiis Manasse & Ephraïm, ire perrexit.*

2. *Dictumque est seni: Ecce filius tuus Joseph venit ad te. Qui confortatus sedit in lectulo.*

3. *Et ingresso ad se, ait: Deus omnipotens apparuit mihi in Luza, quæ est in terra Chanaan, benedixitque mihi,*

4. *& ait: Ego te augebo & multiplicabo, & faciam te in turbas populorum; daboque tibi terram hanc, & semini tuo post te, in possessionem sempiternam.*

5. *Duo ergo filii tui, qui nati sunt*

1. Après cela on vint dire un jour à Joseph que son pere étoit malade: alors prenant avec lui ses deux fils, Manassé & Ephraïm, il l'alla voir.

2. On dit donc à Jacob: Voici votre fils Joseph qui vous vient trouver. Jacob reprenant ses forces se mit en son séant dans son lit.

3. Et il dit à Joseph lorsqu'il fut entré: Le Dieu toutpuissant m'a apparu à Luza qui est au payis de Chanaan; & m'ayant beni,

4. il m'a dit: Je ferai croître & multiplierai beaucoup votre race ": je vous rendrai le chef d'une multitude de peuples; & je vous donnerai cette terre, & à votre race après vous, afin que vous la possédiez pour jamais.

5. C'est-pourquoi vos deux fils Ephraïm & Ma-

ỷ. 4. *lettr.* Ego te augebo & multiplicabo.

nassé " que vous avez eus en Egypte avant que je vinsse ici avec vous, seront à moi, & ils seront mis au nombre de mes enfans, comme Ruben & Simeon ".

tibi in terra Ægypti antequam huc venirem ad te, mei erunt: Ephraïm & Manasses, sicut Ruben & Simeon reputabuntur mihi.

6. Mais les autres que vous aurez après eux seront à vous, & ils porteront le nom de leurs freres dans les terres qu'ils posséderont.

6. Reliquos autem quos genueris post eos tui erunt, & nomine fratrum suorum vocabuntur in possessionibus suis.

7. Car lorsque je revenois de Mesopotamie, je perdis Rachel, qui mourut en chemin au payis de Chanaan " : c'étoit au printems à l'entrée d'Ephrata ", & je l'enterrai sur le chemin d'Ephrata,

7. Mihi enim, quando veniebam de Mesopotamia, mortua est Rachel in terra Chanaan in ipso itinere, eratque vernum tempus: & ingrediebar Ephratam, & se-

ỷ. 5. *expl.* C'est-à-dire, à cause que Dieu m'a promis la multiplication de ma race, & la possession de la terre de Chanaan, j'adopte dès à présent vos deux fils, afin qu'ils soient chefs de deux grandes Tribus comme mes autres enfans, & qu'ils partagent chacun avec eux également la terre promise. Ainsi Joseph au lieu d'une seule Tribu en a composé deux, en la personne d'Ephraïm & de Manassé ses deux fils.

Ibid. *expl.* Qui étoient les aînez.

ỷ. 6. *expl.* Seront confondus dans les Tribus de Manassé & d'Ephraïm. *Hieronym.*

ỷ. 7. *expl.* Il rend en quelque sorte raison, de ce qu'il fait les deux enfans de Joseph chefs des deux Tribus : car c'étoit comme pour se consoler du petit nombre des enfans qu'il avoit eu de Rachel, qu'il mit ses petits-fils au même rang que ses propres fils.

Ibid. *expl.* Jacob veut peutêtre faire voir à Joseph, que Rachel n'avoit pu être ensevelie à Hebron, étant morte en un lieu éloigné, & en un tems où il étoit difficile de garder un corps mort.

pelivi eam juxta viam Ephrata, quæ alio nomine appellatur Bethlehem.

8. Videns autem filios ejus, dixit ad eum: Qui sunt isti?

9. Respondit: Filii mei sunt, quos donavit mihi Deus in hoc loco. Adduc, inquit, eos ad me, ut benedicam illis.

10. Oculi enim Israel caligabant præ nimia senectute, & clarè videre non poterat. Applicitosque ad se deosculatus, & circumplexus eos,

11. dixit ad filium suum: Non sum fraudatus aspectu tuo: insuper ostendit mihi Deus semen tuum.

12. Cùmque tulisset eos Joseph de gremio patris, adoravit pronus in terram.

13. Et posuit Ephraïm ad dexteram suam, id est, ad sinistram Israel; Manassen vero in sinistra sua, ad dexteram sci-

qui s'appelle aussi Bethléem.

8. Alors Jacob voiant les fils de Joseph, lui demanda: Qui sont ceux-ci?

9. Joseph lui répondit: Ce sont mes enfans, que Dieu m'a donnés en ce payis-ci. Approchez-les de moi, dit Jacob, afin que je les benisse.

10. Car les yeux d'Israel s'étoient obscurcis à cause de sa grande vieillesse, & il ne pouvoit bien voir. Les ayant donc fait approcher de lui, il les embrassa & les baisa,

11. & il dit à son fils: Dieu m'a voulu donner la joie de vous voir "; & il y ajoute encore celle de voir vos enfans.

12. Joseph les ayant retirés d'entre les bras de son pere, adora en se prosternant en terre.

§. 2. *Jacob benit les enfans de Joseph.*

13. Et ayant mis Ephraïm à sa droite, c'est-à-dire à la gauche d'Israel; & Manassé à sa gauche, c'est-à-dire à la droite de son pere; il

℣. 11. *lettr. Vulg.* Je n'ai point été privé de votre vûe. *Hebr.* Je n'esperois pas de vous voir jamais.

les approcha tous deux de Jacob,

14. lequel étendant sa main droite, la mit sur la tête d'Ephraïm qui étoit le plus jeune, & mit sa main gauche sur la tête de Manassé qui étoit l'aîné, changeant ainsi ses deux mains de place.

15. Et benissant les enfans de Joseph, il dit: Que le Dieu devant lequel ont marché mes peres Abraham & Isaac, le Dieu qui me nourrit depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour;

16. que l'Ange qui m'a délivré de tous maux, benisse ces enfans; qu'ils portent mon nom ", & les noms de mes peres Abraham & Isaac, & qu'ils se multiplient de plus en plus sur la terre.

17. Mais Joseph voiant que son pere avoit mis sa main droite sur la tête d'Ephraïm, en eut de la peine; & prenant la main de son pere, il tâcha de la lever de dessus la tête

licet patris; applicuitque ambos ad eum,

14. *qui extendens manum dexteram, posuit super caput Ephraïm minoris fratris; sinistram autem super caput Manasse, qui major natu erat, commutans manus.*

15. *Benedixitque Jacob filiis Joseph, & ait: Deus, in cujus conspectu ambulaverunt patres mei Abraham & Isaac, Deus qui pascit me ab adolescentia mea usque in præsentem diem;*

16. *Angelus, qui eruit me de cunctis malis, benedicat pueris istis: & invocetur super eos nomen meum, nomina quoque patrum meorum Abraham & Isaac, & crescant in multitudinem super terram.*

17. *Videns autem Joseph quòd posuisset pater suus dexteram manum super caput Ephraïm, graviter accepit: & apprehensam manum patris levare*

ỳ. 16. *expl.* Qu'ils soient regardez comme mes propres enfans que j'ai adoptez.

conatus est de capite Ephraïm, & transferre super caput Manasse,

d'Ephraïm, pour la mettre sur la tête de Manassé,

18. *dixitque ad patrem: Non ita convenit, pater; quia hic est primogenitus, pone dexteram tuam super caput ejus.*

18. en disant à son pere : Vos mains ne sont pas bien, mon pere ; car celui-ci est l'aîné. Mettez votre main droite sur sa tête.

19. *Qui renuens, ait: Scio, fili mi, scio: & iste quidem erit in populos, & multiplicabitur: sed frater ejus minor, major erit illo, & semen illius crescet in gentes.*

19. Mais refusant de le faire, il lui dit : Je le sai bien, mon fils, je le sai bien : celui-ci sera aussi chef des peuples, & sa race se multipliera : mais son frere qui est plus jeune sera plus grand que lui ″, & sa posterité se multipliera dans les nations ″.

20. *Benedixitque eis in tempore illo, dicens: In te benedicetur Israel, atque dicetur: Faciat tibi Deus sicut Ephraïm, & sicut Manasse. Constituitque Ephraïm ante Manassen.*

20. Jacob les benit donc alors, & dit : Israel sera beni en vous, & on dira : Que Dieu vous benisse comme Ephraïm & Manassé. Ainsi il mit Ephraïm devant Manassé.

21. *Et ait ad Joseph filium suum: En ego morior, & erit*

21. Il dit ensuite à Joseph son fils : Vous voiez que je m'en vais mourir ;

℣. 19. *expl.* Jacob prévoyoit par une lumiere divine, qu'Ephraïm seroit plus grand que Manassé. Ce fut en effet d'Ephraïm que sortit Josué, qui fit entrer les Israëlites dans la terre promise. Et le nom d'Ephraïm se donna depuis aux dix Tribus d'Israel, lorsqu'elles se furent separées du royaume de Juda.

Ibid. *Hebr.* De sa race sortira la plenitude des nations.

Dieu sera avec vous, & il vous ramenera au payis de vos peres ″.

22. Je vous donne de plus qu'à vos freres cette part de mon bien ″ que j'ai gagnée sur les Amorrhéens, avec mon épée & mon arc ″.

Deus vobiscum, reducetque vos ad terram patrum vestrorum.

22. *Do tibi partem unam extra fratres tuos, quam tuli de manu Amorrhæi in gladio & arcu meo.*

℣. 21. *expl.* Cela s'est accompli en la personne de ses descendans.

℣. 22. *expl.* La terre de Sichem, où étoit ce puits auprès duquel le Fils de Dieu parla à la Samaritaine.

Ibid. *expl.* Quelques-uns croient que Jacob parle ici de l'action de Simeon & de Levi, qui s'assujettirent la ville des Sichimites. Mais d'autres croient que comme il a detesté cette action de cruauté, il est plus probable que les Amorrhéens l'ayant peutêtre dépouillé de la possession du champ qu'il avoit acquis en ce lieu-là, il put bien le regagner ensuite sur eux, & les lieux voisins par la force de ses armes. *Estius.*

CHAPITRE XLIX.

§. 1. *Bénédictions des douze enfans de Jacob.*

1. OR Jacob appella″ ses enfans, & leur dit: Assemblez-vous tous, afin que je vous annonce ce qui vous doit arriver dans les derniers tems ″.

2. Venez tous ensemble, & écoutez, enfans de Jacob, écoutez Israel votre pere.

1. *Vocavit autem Jacob filios suos, & ait eis: Congregamini, ut annuntiem quæ ventura sunt vobis in diebus novissimis.*

2. *Congregamini, & audite, filii Jacob, audite Israel patrem vestrum.*

℣. 1. *autr.* fit venir.

Ibid. *lettr.* Diebus, *pro* temporibus; *hebraïsm.* *Expl.* dans les tems éloignés de celui-ci.

3. *Ruben primogenitus meus, tu fortitudo mea, & principium doloris mei: prior in donis, major in imperio.*

3. Ruben, mon fils aîné, vous étiez toute ma force ″, & *vous êtes devenu* la principale cause ″ de ma douleur : *Vous deviez être* le plus favorisé dans les dons ″, & le plus grand en autorité & en commandement.

4. *Effusus es sicut aqua, non crescas: quia ascendisti cubile patris tui, & maculasti stratum ejus.*

4. *Mais* vous vous êtes répandu comme l'eau ″. Puissiez-vous ne point croître, parceque vous avez monté sur le lit de votre pere, & que vous avez souillé sa couche.

5. *Simeon & Levi fratres, vasa iniquitatis bellantia.*

5. Simeon & Levi freres *dans le crime*, instrumens d'un carnage plein d'injustice.

6. *In consilium eorum non veniat anima mea, & in cœtu illorum non sit gloria mea: quia in furore suo occiderunt virum *, & in volun-*

6. A Dieu ne plaise que mon ame ait aucune part à leurs conseils, & que ma gloire soit ternie en me liant avec eux ; parcequ'ils ont signalé leur fureur en tuant des

℣. 3. *expl.* Etant né dans le tems de ma plus grande force.

Ibid. *autr.* Vous avez été le commencement, ou la premiere cause de ma douleur.

Ibid. *expl.* Comme étant l'aîné. Mais votre droit d'aînesse sera transferé à Joseph, qui aura deux tribus pour ses deux enfans.

℣. 4. *Hebr.* Vous avez été leger comme l'eau qui s'écoule. *Expl.* L'incontinence de Ruben peut être marquée ici. *Hieronym.* Et même son inconstance semblable à l'eau qui s'écoule ça & là.

℣. 6. * Virum, *pro* viros, *i. e.* Sichimitas. *singularis pro plurali.*

hommes, & leur volonté *criminelle* en renversait leur ville.

tate sua suffoderant murum.

7. Que leur fureur soit maudite, parcequ'elle est opiniâtre ; & que leur colere soit en exécration, parcequ'elle est dure & infléxible. Je les diviserai dans Jacob, & je les disperserai dans Israel ".

7. *Maledictus furor eorum, quia pertinax ; & indignatio eorum, quia dura : dividam eos in Jacob, & dispergam eos in Israel.*

8. Juda ", vos freres vous loueront ; votre main mettra sous le joug vos ennemis " ; les enfans de votre pere vous adoreront.

8. *Juda, te laudabunt fratres tui ; manus tua in cervicibus inimicorum tuorum ; adorabunt te filii patris tui.*

9. Juda est un jeune lion. Vous vous êtes levé, mon fils, pour ravir la proie. En vous reposant vous vous êtes couché comme un lion & une lionne : qui osera le réveiller " ?

9. *Catulus leonis Juda : ad prædam, fili mi, ascendisti : requiescens accubuisti ut leo, & quasi leæna : quis suscitabit eum ?*

℣. 7. *expl.* Dieu changea depuis à l'égard de Levi, cette malediction en benediction.. Car le zele de ceux de cette Tribu firent paroître pour venger l'injure de Dieu après l'adoration du veau d'or, leur fit meriter la benediction de Dieu même. Et s'ils furent *dispersés* ensuite dans toutes les Tribus, ce fut par honneur, vivant de l'autel comme servant l'autel. *Exod.* 32. 26. *&c.*

℣. 8. *expl.* Il fait allusion au mot de *Juda*, qui signifie louange.

Ibid. *expl.* Cette Tribu fut très-nombreuse & très-puissante, & elle signala son courage par les grandes actions qu'elle fit durant la guerre sous le regne de David & des autres princes.

℣. 9. *expl.* Qui osera l'attaquer & troubler sa paix ?

10. *Non aufe-retur sceptrum de Juda, & dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est; & ipse erit expectatio gentium.*

10. Le sceptre ne sera point ôté de Juda ", ni le Prince de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé " soit venu; & c'est lui qui sera l'attente des nations.

11. *Ligans ad vineam pullum suum, & ad vitem, ô fili mi, asinam suam. Lavabit in vino stolam suam, & in sanguine uvæ pallium suum.*

11. Il liera " son ânon " à la vigne ", il liera, ô mon fils, son ânesse " à la vigne ". Il lavera sa robe " dans le vin ", & son manteau dans le sang des raisins.

12. *Pulcriores sunt oculi ejus vino, & dentes ejus lacte candidiores.*

12. Ses yeux sont plus beaux que le vin, & ses dents plus blanches que le lait.

13. *Zabulon in littore maris habitabit, & in statione na-*

13. Zabulon habitera sur le rivage de la mer, & près du port des navi-

℣. 10. *expl.* Juda se prend ici pour la Judée, & pour l'état où furent les Juifs, depuis que toutes les Tribus ayant été enlevées, il n'y eut que la Tribu de Juda qui revint en corps, avec celle de Benjamin qui en faisoit comme une partie. Alors le commandement se conserva parmi eux sous divers noms, ou de Juges, ou de souverains Pontifes, ou de Princes, & de Rois, jusqu'à ce qu'Herode étranger s'empara de la couronne de Judée. Et ce fut alors que le tems de l'avenement du Messie s'accomplissoit. *Estius.*

Ibid. *expl.* Le Messie.

℣. 11. *expl.* Attachera par les liens de la foi, &c.

Ibid. Le peuple des Gentils qui étoit comme un animal indompté.

Ibid. A l'Eglise composée d'abord des Juifs.

Ibid. Le peuple même des Juifs.

Ibid. *Hebr.* A l'excellente vigne. *id est*, à lui-même, à Jesus-Christ.

Ibid. La chair de Jesus-Christ.

Ibid. Dans son sang.

res, & il s'étendra jusqu'à Sidon ″.

14. Issachar, comme un âne fort & dur au travail, se tient dans les bornes de son partage.

15. Et voiant que le repos est bon, & que sa terre est excellente, il a baissé l'épaule sous les fardeaux, & il s'est assujetti à payer les tributs ″.

16. Dan gouvernera son peuple ″ aussi-bien que les autres Tribus ″ d'Israel.

17. Que Dan ″ devienne *comme* un serpent dans le chemin, & *comme* un ceraste ″ dans le sentier, qui

vium pertingens usque ad Sidonem.

14. *Issachar asinus fortis accubans inter terminos.*

15. *Vidit requiem quòd esset bona, & terram quòd optima; & supposuit humerum suum ad portandum, factusque est tributis serviens.*

16. *Dan judicabit populum suum sicut & alia tribus in Israel.*

17. *Fiat Dan coluber in via, cerastes in semita, mordens angulas equi, ut ca-*

℣. 13. *expl.* Par le grand commerce qu'il aura avec les Sidoniens celebres par leur trafic.

℣. 15. *expl.* La terre de cette Tribu étant excellente, ses peuples se sont attachés à la cultiver. Et les tributs se levent principalement sur ceux qui cultivent la terre. *Hieronym.*

℣. 16. *expl.* Dan signifie Juge. Jacob prédit donc, qu'il naîtroit de cette Tribu des personnes extraordinaires capables de juger Israel, tel qu'a été Samson. *Hieronym.*

Ibid. *lettr.* Qu'une autre Tribu.

℣. 17. *expl.* Cela s'entend particulierement de Samson, qui dressa continuellement des pieges aux Philistins. *Hieronym.* D'autres néanmoins l'entendent à la lettre de l'Antechrist, qu'ils disent devoir naître de cette Tribu. *Theodoret. Ambros. Greg. Magn.*

Ibid. Ceraste, est une espece de serpent qu'on appelle *Cornu.* On assure qu'en Afrique ils ont deux cornes comme les limaçons; & qu'il use d'un tel artifice, que ne pouvant pas picquer le cavalier, il blesse le pied du cheval pour le faire entrer en fureur, & renverser l'homme qui le monte.

dat ascensor ejus retrò.

mord le pied du cheval, afin que celui qui le monte tombe à la renverse.

18. SALUTARE TUUM EXPECTABO, DOMINE.

18. SEIGNEUR, J'ATTENDRAI LE SALUT que vous devez envoyer ".

19. *Gad, accinctus præliabitur ante eum; & ipse accingetur retrorsum.*

19. Gad " retournera tout armé à la tête d'Israel, & il retournera " ensuite couvert de ses armes.

20. *Aser, pinguis panis ejus, & præbebit delicias regibus.*

20. Le pain d'Aser sera excellent ", & les rois y trouveront leurs délices.

21. *Nephthali, cervus emissus, & dans eloquia pulcritudinis.*

21. Nephthali " sera *comme* un cerf qui s'échappe, & la grace sera répandue sur ses paroles ".

22. *Filius accrescens Joseph; filius accrescens, & decorus aspectu: filiæ discurrerunt super murum.*

22. Joseph " croîtra & se multipliera toujours de plus en plus. Son visage est beau & agréable : les filles ont couru sur la muraille *pour le voir.*

ỳ. 18. *expl.* Dans la vûe de ces grands maux que doit causer celui qui sortira de Dan, Jacob s'écrie : Qu'il n'attend le salut que du Seigneur.

ỳ. 19. *expl.* Gad signifie belliqueux. Cette Tribu fut veritablement belliqueuse, ayant précedé tout Israel dans la conquête de la terre de Chanaan. *Hieron. Num.* 32. 17.

Ibid. *expl.* Après cette conquête elle est retournée au-delà du Jourdain, couverte de ses armes & de ses dépouilles, prendre possession de son partage. *Jos.* 22.

ỳ. 20. *lettr.* Gras. *Expl.* Jacob marque ici la grande fertilité de la terre de la Tribu d'Aser en toutes sortes de biens.

ỳ. 21. *expl.* Ceci peut avoir été verifié dans Barac, qui vainquit & poursuivit Sisara avec tant de diligence.

Ibid. *expl.* Dans cet excellent Cantique, où il rend à Dieu avec Debora, toute la gloire de leur victoire.

ỳ. 22. *expl.* Le mot de Joseph signifie *croissant.*

23. Mais ceux qui étoient armés de dards l'ont picqué avec des paroles aigres, l'ont querellé, & lui ont porté envie ‖.

23. *Sed exasperaverunt eum, & jurgati sunt, inviderun tque illi habentes jacula.*

24. Il a mis son arc & *sa confiance* dans le Très-fort, & les chaînes de ses mains & de ses bras ont été rompues par la main du Toutpuissant *Dieu* de Jacob ‖. Il est sorti de là pour être le pasteur ‖ & la force ‖ d'Israel.

24. *Sedit in forti arcus ejus, & dissoluta sunt vincula brachiorum & manuum illius per manus Potentis Jacob: inde pastor egressus est lapis Israel.*

25. Le Dieu de votre pere sera votre protecteur, & le Toutpuissant vous comblera des bénédictions du haut du ciel ‖, des bénédictions de l'abîme des eaux d'en-bas ‖, des bénédictions du lait des mammelles & du fruit des entrailles ‖.

25. *Deus patris tui erit adjutor tuus, & Omnipotens benedicet tibi benedictionibus cœli desuper, benedictionibus abyssi jacentis deorsum, benedictionibus uberum & vulvæ.*

26. Les bénédictions que vous donne votre pe-

26. *Benedictiones patris tui confortatæ*

℣. 23. *expl.* Lorsque ses propres freres par jalousie l'ont vendu à des étrangers.

℣. 24. *expl.* Il est sorti des liens pour sauver son pere & sa famille pendant la famine.

Ibid. *autr.* C'est de là qu'est sorti le pasteur. *Expl.* Plusieurs Prophetes, Docteurs, & Pasteurs d'Israel sont sortis de la tribu de Joseph. *Synops.*

Ibid. *lettr.* La pierre.

℣. 25. *expl.* Les pluyes, les rosées, le beau temps.

℣. 25. *expl.* Des sources & des fleuves qui arrosent & rendent feconde votre terre.

Ibid. *expl.* La fecondité dans les hommes & dans les bestiaux.

sunt

sunt benedictionibus patrum ejus : donec veniret desiderium collium æternorum : fiant in capite Joseph, & in vertice Nazaræi inter fratres suos.

re " surpassent celles qu'il a reçues de ses peres ; & elles dureront jusqu'à ce que le desir des colines éternelles soit accompli ". Que ces bénédictions se répandent sur la tête de Joseph, & sur le haut de la tête de celui qui est *comme* un Nazaréen entre ses freres ".

27. *Benjamin lupus rapax, manè comedet prædam, & vesperè dividet spolia.*

27. Benjamin sera un loup ravissant ", il dévorera la proie le matin, & le soir il partagera les dépouilles.

28. *Omnes hi in tribubus Israel duodecim : hæc locutus est eis pater suus, benedixitque singulis,*

28. Ce sont-là les chefs des douze Tribus d'Israel. Leur pere leur parla de cette sorte, & il benit chacun d'eux en

℣. 26. *expl.* Non seulement à cause du commandement que vous avez reçû en Egypte, mais encore à cause de celui qu'auront mes enfans sur les dix Tribus.

Ibid. *expl.* Jusqu'à ce que le Messie tant desiré par les Patriarches & les Prophetes, soit venu : ou jusqu'à ce qu'on soit élevé dans les cieux ; qui sont ces colines éternelles qu'on desire avec tant d'ardeur.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, separé & consacré à Dieu par l'innocence de sa vie.

℣. 27. *expl.* Les hommes de cette Tribu ont paru être d'un naturel hardi & superbe. Et ils soûtinrent avec la derniere opiniâtreté, par une guerre très-injuste, le crime commis à l'égard de la femme d'un Levite. *Judic. cap. 19. v. 1. &c.* Mais presque tous les Peres entendent ceci de saint Paul, qui étoit de la Tribu de Benjamin, & qui ayant ravagé d'abord le troupeau de JESUS-CHRIST, a distribué dans la suite la nourriture de la parole de Dieu aux fideles. *Origen. Tertull. Hieronym. Ambr. Hilar. Aug. Greg.*

leur donnant les bénédictions ″ qui leur étoient propres.

benedictionibus propriis.

§. 2. *Mort de Jacob.*

29. Il leur fit aussi ce commandement, & leur dit: Je vais être réuni à mon peuple; ensevelissez-moi avec mes peres dans l'antre double qui est dans le champ d'Ephron Hethéen,

29. *Et praecepit eis, dicens: Ego congregor ad populum meum; sepelite me cum patribus meis in spelunca duplici, quae est in agro Ephron Hethaei,*

30. qui regarde Mambré au payis de Chanaan, & qu'Abraham acheta d'Ephron Héthéen, avec tout le champ où il est, pour y avoir son sépulcre.

30. *contra Mambre in terra Chanaan, quam emit Abraham cum agro ab Ephron Hethaeo, in possessionem sepulcri.*

31. C'est-là qu'il a été enseveli avec Sara sa femme. C'est aussi où Isaac a été enseveli avec Rebecca sa femme, & où Lia est encore ensevelie.

31. *Ibi sepelierunt eum, & Saram uxorem ejus: ibi sepultus est Isaac cum Rebecca conjuge sua, ibi & Lia condita jacet.*

Avant J. C. 1689.

32. Après avoir achevé de donner ces ordres & ces instructions à ses enfans, il joignit ses piés sur son lit, & mourut, & il fut réuni avec son peuple.

32. *Finitisque mandatis quibus filios instruebat, collegit pedes suos super lectulum, & obiit, appositusque est ad populum.*

℣. 28. *expl.* Ce sont, & des benedictions à l'égard des uns, & des propheties à l'égard des autres.

CHAPITRE L.

§. 1. *Sépulture de Jacob.*

1. *Quod cernens Joseph, ruit super faciem patris flens, & deosculans eum.*

2. *Præcepitque servis suis medicis, ut aromatibus condirent patrem.*

3. *Quibus jussa explentibus, transierũt quadraginta dies: iste quippe mos erat cadaverum conditorum, flevitque eum Ægyptus septuaginta diebus.*

4. *Et expleto planctûs tempore, locutus est Joseph ad familiam Pharaonis: Si inveni gratiam in conspectu vestro, loquimini in auribus Pharaonis,*

5. *eò quòd pater meus adjuraverit me, dicens: En morior;*

1. Joseph voiant son pere expiré, se jetta sur son visage, & le baisa en pleurant.

2. Il commanda aux médecins qu'il avoit à son service, d'embaumer le corps de son pere;

3. & ils executerent l'ordre qu'il leur avoit donné; ce qui dura quarante jours: parceque c'étoit la coutume d'emploïer ce tems pour embaumer les corps morts. Et l'Egypte pleura Jacob soixante & dix jours ".

4. Le tems du deuil étant passé, Joseph dit aux *principaux* officiers de Pharaon: Si j'ai trouvé grace devant vous, je vous prie de représenter au Roi ",

5. que mon pere m'a dit *en mourant*: Vous voiez que je me meurs;

ỳ. 3. *expl.* En cela on rendit à Jacob le même honneur, à cause de Joseph, qu'on rendoit aux rois.

ỳ. 4. *expl.* Il ne veut peutêtre pas se presenter lui-même au Roi, à cause du deuil où il étoit.

promettez-moi avec serment que vous m'ensevelirez dans mon sépulcre que je me suis préparé au payis de Chanaan ‖. J'irai donc *avec l'agrément du Roi* ensevelir mon pere, & je reviendrai aussitôt.

in sepulcro meo quod fodi mihi in terra Chanaan, sepelies me. Ascendam igitur, & sepeliam patrem meum, ac revertar.

6. Pharaon lui dit : Allez, & ensevelissez votre peré, selon qu'il vous y a engagé par serment.

6. Dixitque ei Pharao: Ascende, & sepeli patrem tuum, sicut adjuratus es.

7. Et lorsque Joseph y alla, les premiers officiers ‖ de la maison de Pharaon, & les plus grands de l'Egypte l'y accompagnerent tous ;

7. Quo ascendente, ierunt cum eo omnes senes domûs Pharaonis, cunctique majores natu terræ Ægypti ;

8. avec la maison de Joseph & tous ses freres qui le suivirent, laissant au payis de Gessen leurs petits enfans & tous leurs troupeaux.

8. domus Joseph cum fratribus suis, absque parvulis & gregibus, atque armentis ; quæ dereliquerant in terra Gessen.

9. Il y eut aussi des chariots & des cavaliers qui le suivirent ; & il se trouva là une grande multitude de personnes.

9. Habuit quoque in comitatu currus & equites ; & facta est turba non modica.

10. Lorsqu'ils furent venus à l'Aire d'Atad, qui est située au-delà du Jourdain ‖, ils y célebre-

10. Veneruntque ad Aream Atad, quæ sita est trans Jordanem, ubi celebrantes

ỳ. 5. *lettr.* quod fodi mihi. Abraham avoit acheté cet antre. Et Jacob s'y étoit fait préparer un lieu afin d'y être enterré.

ỳ. 7. *lettr.* Tous les anciens de la maison de, &c.

ỳ. 10. *expl.* Il paroît qu'ils prirent un long circuit

exequias planctu magno atque vehementi, impleverunt septem dies.

rent les funerailles pendant sept jours avec beaucoup de pleurs & de grāds cris.

11. *Quod cùm vidissent habitatores terræ Chanaan, dixerunt: Planctus magnus est iste Ægyptiis. Et idcircò vocatum est nomen loci illius, Planctus Ægypti.*

11. Ce que les habitans du payis de Chanaan ayant vû, ils dirent: Voilà un grand deuil parmi les Egyptiens. C'est pourquoi ils nommerent ce lieu, Le deuil d'Egypte.

12. *Fecerunt ergo filii Jacob sicut præceperat eis:*

12. Les enfans de Jacob accomplirent donc ce qu'il leur avoit commandé:

13. *& portantes eum in terram Chanaan, sepelierunt eum in spelunca duplici, quam emerat Abraham cum agro in possessionem sepulcri ab Ephron Hethæo contra faciem Mambre.*

13. & l'ayant porté au payis de Chanaan, ils l'ensevelirent dans l'antre double qu'Abraham avoit acheté avec le champ qui regarde Mambré, d'Ephron Hethéen, pour en faire le lieu de son sépulcre.

§. 2. *Joseph rassure ses freres.*

14. *Reversusque est Joseph in Ægyptum cum fratribus suis, & omni comitatu, sepulto patre.*

14. Aussitôt que Joseph eut enseveli son pere, il retourna en Egypte avec ses freres, & toute sa suite ".

pour aller au lieu de la sépulture, peutêtre afin de donner moins d'ombrage à leurs voisins. Et ce fut peutêtre encore la raison pour laquelle ils celébrerent les sept jours de deuil avant que d'être arrivés au sepulcre: ou bien ils le firent à cause que cet endroit étoit comme l'entrée du payis où ils devoient enterrer Jacob. *Synops.*

ỳ. 14. *autr.* Et avec tous ceux qui l'avoient accompagné.

15. Après la mort de Jacob, les freres de Joseph eurent peur, & ils s'entredirent: Joseph pourroit bien présentement se souvenir de l'injure qu'il a soufferte, & nous rendre tout le mal que nous lui avons fait.

16. Ils lui envoyerent *donc* dire : Votre pere " avant que de mourir nous a commandé,

17. de vous dire de sa part " : Je vous conjure d'oublier le crime de vos freres, & cette malice noire dont ils ont usé contre vous. Nous vous conjurons aussi de pardonner cette iniquité aux serviteurs du Dieu de votre pere. Joseph pleura ayant entendu ces paroles.

18. Et ses freres étant venus le trouver, se prosternerent devant lui en l'adorant, & lui dirent : Nous sommes vos serviteurs ".

19. Il leur répondit : Ne craignez point ; pou-

15. *Quo mortuo, timentes fratres ejus, & mutuò colloquentes : Ne fortè memor sit injuria quam passus est, & reddat nobis omne malum quod fecimus,*

16. *mandaverunt ei dicentes : Pater tuus præcepit nobis antequàm moreretur,*

17. *ut hæc tibi verbis illius diceremus : Obsecro, ut obliviscaris sceleris fratrum tuorum, & peccati atque malitiæ quam exercuerunt in te : nos quoque oramus ut servis Dei patris tui dimittas iniquitatem hanc. Quibus auditis flevit Joseph.*

18. *Veneruntque ad eum fratres sui, & proni adorantes in terram, dixerunt : Servi tui sumus.*

19. *Quibus ille respondit : Nolite ti-*

℣. 16. *autr.* Notre pere.

℣. 17. *expl.* On voit assez par le 15. verset qu'ils parloient ainsi, non par ordre de leur pere, mais par un effet de leur crainte.

℣. 18. *autr.* Vos esclaves.

mere ; num Dei possumus resistere voluntati ?

vons-nous résister à la volonté de Dieu [1] ?

20. *Vos cogitastis de me malum : sed Deus vertit illud in bonum, ut exaltaret me, sicut in præsentiarum cernitis, & salvos faceret multos populos.*

20. *Il est vrai que* vous avez eu dessein de me faire du mal : mais Dieu a changé ce mal en bien, afin de m'élever, comme vous voiez maintenant, & de sauver plusieurs peuples.

21. *Nolite timere : Ego pascam vos & parvulos vestros ; consolatusque est eos, & blandè ac leniter est locutus.*

21. Ne craignez *donc* point : je vous nourrirai vous & vos enfans. Et il les consola, en leur parlant avec beaucoup de douceur & de tendresse.

§. 3. *Mort de Joseph.*

22. *Et habitavit in Ægypto cum omni domo patris sui : vixitque centum decem annis. Et vidit Ephraim filios usque ad tertiam generationem. Filii quoque Machir filii Manasse nati sunt in genibus Joseph.*

22. Il demeura dans l'Egypte avec toute la maison de son pere, & il vécut cent dix ans. Il vit les enfans d'Ephraïm jusqu'à la troisiéme génération. Machir fils de Manassé eut aussi des enfans [2], qui furent élevés sur les genoux de Joseph [3].

℣. 19. *expl.* Il ne prétend pas que Dieu ait approuvé leur peché ; mais il dit que s'il vouloit lui-même se venger d'eux, il resisteroit à la volonté de Dieu, qui avoit sçû tirer de leur peché même un grand bien. *Estius.*

℣. 22. *expl.* Des enfans, pour un enfant, qui fut Galaad.

Ibid. *expl.* Près de la personne de Joseph, qui leur donna beaucoup de témoignage de sa bonté & de son affection.

23. Joseph dit ensuite à ses freres : Dieu vous visitera après ma mort, & il vous fera passer de cette terre à celle qu'il a juré de donner à Abraham, à Isaac & à Jacob.

23. Quibus transactis, locutus est fratribus suis : Post mortem meam Deus visitabit vos, & ascendere vos faciet de terra ista ad terram quam juravit Abraham, Isaac & Jacob.

24. Lorsqu'il leur eut dit, Dieu vous visitera; *il ajouta* : Transportez mes os avec vous hors de ce lieu, & promettez-le-moi avec serment.

24. Cùmque adjurasset eos, atque dixisset, Deus visitabit vos : Asportate ossa mea vobiscum de loco isto.

Avant J. C. 1635.

25. Il mourut *ensuite* âgé de cent dix ans accomplis ; & son corps ayant été embaumé, fut mis dans un cercueil en Egypte.

25. Mortuus est, expletis centum decem vitæ suæ annis. Et conditus aromatibus, repositus est in loculo in Ægypto.

Fin de la Genese.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-amé JEAN DESESSARTZ, Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer, qu'il lui avoit été mis entre les mains un Manuscrit qui a pour titre, *Histoire de la Ville de Paris,*

depuis son commencement connu jusqu'à présent, avec les Preuves composées par D. Michel Felibien, Prêtre & Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, revûe & augmentée de plus de la moitié par D. Guy Alexis Lobineau, Prêtre & Religieux de la même Congrégation, lequel il desireroit faire imprimer pour enrichir davantage la République des Lettres; mais parce-qu'il ne peut donner cette nouvelle Edition sans s'engager à une très-grande dépense, tant par rapport à la beauté de l'impression, que par rapport aux gravûres qu'il a fait faire par les plus habiles Maîtres, il Nous a fait très-humblement supplier de vouloir bien, pour lui donner le moyen d'imprimer ledit Livre, & d'autres Ouvrages très-utiles au Public, lui accorder nos Lettres de Privilege pour l'impression & débit de l'Histoire de la Ville de Paris, depuis son commencement connu jusqu'à présent, avec les Preuves; comme aussi pour les Livres ci-après énoncés, qui ont été ci-devant imprimés, & dont les Privileges sont prêts à expirer: A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit DESESSARTZ, reconnoître son zele, & exciter par son exemple les autres Libraires & Imprimeurs à entreprendre des Editions dont la lecture puisse contribuer à l'avancement des Sciences, & au progrès dans les belles Lettres, qui ont toujours fleuri dans notre Royaume, ainsi qu'à soutenir l'Imprimerie & la Librairie, qui a été jusqu'à présent cultivée par nos Sujets avec autant de succès que de réputation; Nous avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Présentes audit sieur DESESSARTZ, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre & débiter dans tous les lieux de notre Royaume, *l'Histoire de la Ville de Paris, depuis son commencement connu jusqu'à présent, avec les Preuves composées par D. Michel Felibien, Prêtre & Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, revûe & augmentée de plus de la moitié par D. Guy Alexis Lobineau, Prêtre & Religieux de la même Congrégation; & de réimprimer, ou faire réimprimer le Traité de Physique par M. Rohault: la Logique, ou l'Art de penser: l'Instruction sur les dispositions qu'on doit apporter aux Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie: l'Histoire des Variations, avec les Avertissemens aux Protestans, par M. Bossuet, Evêque de Meaux: l'Exposition de la Foi, du même Auteur: Pensées de M. Pascal: les Epîtres & Evangiles, avec les Secrettes & Postcommunions, par le sieur de Bonneval: Examen des états & conditions, par le sieur de Saint-Germain: de la Piété des Chrétiens envers les Morts: les Confessions de S. Au-*

gustin, *par M. Dandilly : Poëme de S. Prosper : l'Imitation de Notre-Seigneur Jesus-Christ*, *par Dubeuil : les Soliloques*, *Manuel & Méditations de S. Augustin*, *avec son Esprit : l'Histoire & Concorde des quatre Evangélistes ; la même en Latin :* LA TRADUCTION DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT, *faite par le Sieur le Maître de Sacy*, *avec des Explications tirées des SS. Peres & des Auteurs Ecclésiastiques* ; même d'imprimer le Texte avec le Latin à côté, & des Notes abregées pour l'intelligence des endroits les plus difficiles de l'Ecriture sainte, ou le Texte du même François seulement ; comme aussi d'en imprimer telles portions séparées, & d'en faire tels extraits, même des Pseaumes, Cantiques, Prieres, le tout tiré de ladite sainte Ecriture avec des Explications, ou sans Explications, selon qu'il sera trouvé à propos pour l'édification des ames saintes, sans qu'il soit besoin d'autres Lettres que des Présentes, lesquelles serviront à cet effet. Permettons audit Exposant d'imprimer ou faire imprimer les Livres ci-dessus énoncés en un ou plusieurs volumes, en telle forme, marge, grandeur, & caractere, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume pendant le tems & espace de *vingt années* entieres & consécutives, à compter du jour de la date des Présentes, & sans tirer à conséquence ; à condition néanmoins que l'impression dudit Livre, Histoire de la Ville de Paris, depuis son commencement connu jusqu'à présent, avec les Preuves, sera achevée dans le tems de deux ans & demi, à compter pareillement lesdits deux ans & demi de la date des Présentes, à peine de nullité du présent Privilege ; pendant lequel tems Nous faisons très-expresses inhibitions & défenses à tous Libraires, Imprimeurs, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucuns desdits Livres mentionnés ci-dessus, même d'en imprimer le tout ou partie, ni même d'en faire aucuns extraits ou abregés, soit du Texte de l'Ancien & du Nouveau Testament, ni même des Notes ou Explications, sous quelque cause, prétexte, ou raison que ce soit ; & à tous Marchands étrangers, Libraires ou autres, d'en apporter ni distribuer dans ce Royaume d'autre impression que de celles qui auront été faites par ledit Exposant, ou par ceux qui auront droit de lui, en vertu des Présentes ; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous,

un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts : A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ces Livres sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que d'exposer en vente ledit Livre intitulé, *Histoire de la Ville de Paris*, le Manuscrit qui aura servi à l'impression d'icelui sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun en notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleur d'Armenonville; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Chartes Normandes & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le dixiéme jour du mois de Juillet, l'an de grace mil sept cens vingt-deux, & de notre Regne le septiéme. Par le Roi en son Conseil,

CARPOT.

Je cede & transporte la moitié du présent Privilege à Monsieur Desprez mon Associé, suivant l'accord fait entre nous. Fait à Paris le 14 Juillet 1722.

J. DESESSARTZ.

Regiſtré le préſent Privilege, enſemble la Ceſſion ci-deſſus, ſur le Regiſtre V. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pages 152, 153, & 154, N° 174, *conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du* 13 *Aouſt* 1703. *A Paris le* 16 *Juillet* 1722.

DELAULNE, Syndic.

Le Sieur Deſeſſartz a cedé à M. Deſprez, ci-devant ſon Aſſocié, la moitié qu'il avoit dans le préſent Privilege, ſuivant leurs conventions.

